

POUVOIR

DU MÊME AUTEUR
A LA MÊME LIBRAIRIE :

Aventure. <i>Bonaparte en Italie (1796-1797)</i>	Un vol. in-16.
Reconstruction. <i>Talleyrand à Vienne (1814-1815)</i> .	Un vol. in-16.
Les Femmes des Césars. Traduit de l'italien par Marthe-Yvonne LENOIR.....	Un vol. in-16.
Grandeur et décadence de Rome. Traduit de l'italien par M. Urbain MENGIN.	
I. <i>La Conquête</i>	Un vol. in-16.
(Couronné par l'Académie française, prix Langlois.)	
II. <i>Jules César</i>	Un vol. in-16.
(Couronné par l'Académie française, prix Langlois.)	
III. <i>La Fin d'une aristocratie</i>	Un vol. in-16.
IV. <i>Antoine et Cléopâtre</i>	—
V. <i>La République d'Auguste</i>	—
VI. <i>Auguste et le grand Empire</i>	—
La Ruine de la civilisation antique	—
Entre les Deux Mondes. Traduit de l'italien par G. HÉRELLE.....	—

Chez RIEDER :

Les Chaînes de la vie :

- I. *Les Deux Vérités.* Roman.
- II. *La Révolte du fils.* Roman.
- III. *Le Prisonnier des Abyssins.* Roman.
- IV. *Libération.* Roman.

GUGLIELMO FERRERO

POUVOIR

LES GÉNIES INVISIBLES
DE LA CITÉ



590666

Paris

LIBRAIRIE PLON

LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

Imprimeurs-Éditeurs - 8, rue Garancière, 6^e

D 24.773.

Biblioteca Centrală Universitară
"Carol I" București
Cota I 103940

594/10

Rc 124/11

En raison de la guerre, cet ouvrage
a été publié en premier lieu par les
ÉDITIONS BRENTANO à New-York,
en 1943.

B.C.U. "CAROL I" BUCURESTI



C20104237

POUVOIR

I

« ET A LA FIN, UN JOUR, UN ÉCLAIR... »

Nommé *dictator perpetuus* dans la première quinzaine de février, Jules César s'en alla le 15 mars, seul et sans armes, à la séance du Sénat. Soixante poignards bien aiguisés l'attendaient, prêts à débarrasser la République, une fois pour toutes, de la dictature perpétuelle. Avec un dictateur aussi confiant, ce fut l'affaire de quelques minutes. Et la dictature perpétuelle disparut pour toujours, après une courte vie d'un mois.

« *Senatus mala bestia* », disaient les anciens. Le Sénat romain n'était pas un Parlement, où la souveraineté abstraite du peuple se fait chair et personne dans une foule de petits et grands bourgeois, dressés à servir. Le Sénat romain était une assemblée de souverains, entre lesquels la République redistribuait périodiquement les parcelles de sa souveraineté, métropolitaine ou impériale. César avait oublié que toutes les souverainetés sont des animaux méchants, capables de tuer, quand elles se savent ou se croient menacées. Il y a quarante ans, quand j'écrivais l'histoire de César, je ne m'étonnai pas de cet oubli. Je croyais alors, comme tout le monde, qu'un dictateur capable de passer le Rubicon, était un homme qui n'avait peur de rien ni de personne. César s'était offert avec tant d'insouciance aux coups de patte de la *mala bestia*, par excès de courage : défaut congénital des hommes prédestinés à être des chefs.

Plus de vingt ans ont passé depuis mes études sur César. Exaspérée par les tumultes et les désordres que la guerre mondiale avait provoqués, l'Italie s'était mise une fois encore, vers 1922, à réclamer un nouveau César, un chef ou des chefs intrépides, qui passeraient le Rubicon et dompteraient les masses en révolte. En quelques mois, le pays pullula de ces Césars en herbe — petits, moyens, grands ; municipaux, provinciaux, nationaux — qui, à la tête de grosses bandes ou de bandes minuscules, criaient aux quatre vents qu'ils n'avaient peur de rien : qu'on leur donnât le pouvoir, et l'on verrait. En attendant, l'heure de passer le Rubicon, tous ces apprentis dictateurs se faisaient la main aux frais du code pénal, avec la tolérance d'une gendarmerie débonnaire et d'une justice narcotisée : bastonnades, incendies, dévastations, extorsions, assassinats. Enfin le roi se décide au coup d'État : le Rubicon est passé, et les bouillantes troupes d'assaut de la nouvelle Révolution escadent l'État, comme une tranchée.

« *Cosa fatta capo ha* », dit-on là-bas. C'était fait désormais : une génération d'acier, trempée par la guerre, allait régénérer notre pauvre histoire, amollie par un demi-siècle de lâcheté légalitaire et démocratique. Tous ces chefs, grands et petits, n'avaient-ils pas montré qu'ils étaient sans peur, lorsqu'ils avaient violé plusieurs commandements de Dieu — à commencer par celui qui défend de tuer?... C'était l'opinion générale. Aussi je ne fus pas peu surpris de constater qu'à peine maîtres du pouvoir, tous ces Césars de de village, de petites ou de grandes villes — ceux avec lesquels le public était en contact — bien loin de s'exposer, par excès de courage, à des conspirations vraies, comme César, se mettaient partout sur la défensive, en prévision de conspirations imaginaires, même là où elles n'existaient pas : dans les lettres intimes confiées à la poste et dans les conversations privées lancées à distance par fil, dans les huis clos des familles et au fond des tavernes, dans les réunions et conciliabules de toutes espèces, partout où les hommes pouvaient se rencontrer et échanger des propos, jusque dans le secret du confessionnal et entre les lignes des journaux. La majorité, sinon tout le monde, avait accueilli le nouveau

pouvoir, avec bienveillance et espoir : l'espoir d'une grande nouveauté qui allait commencer, dans l'histoire de l'Italie. Pourquoi répondre à cette sympathie par une méfiance injustifiée, destinée à devenir rapidement un tourment public?... On n'avait jamais vu, en Italie, un pouvoir aussi ombrageux. N'étaient-ils pas satisfaits, tous ces petits et grands dictateurs, d'avoir le pouvoir et d'être soutenus avec une grande sympathie par la majorité, celle-ci d'habitude si indifférente?... Que prétendaient-ils encore?... Que tous les quarante millions d'Italiens fussent convaincus qu'ils étaient les plus parfaits, les purs, les insoupçonnables, les incontrôlables?...

D'abord on espéra que cela passerait. « C'est l'apprentissage du pouvoir, » disait-on. Le mal, au contraire, s'aggrava avec le temps. En marchant sur Rome, le nouveau dictateur n'y avait pas trouvé une assemblée de souverains, apparentés, même au degré le plus lointain, au Sénat qui avait poignardé César. Le Parlement — Chambre et Sénat — était une compagnie de bourgeois, éduqués à servir, même lorsqu'ils portaient des titres de noblesse. Ils s'étaient inclinés devant le coup d'État du roi. En 1923, quand elle fut présentée au Parlement, la nouvelle loi électorale destinée à légaliser le coup d'État, n'avait rien à craindre de plus grave que quelques discours académiques d'opposition, totalement inoffensifs. Et pourtant, la dictature s'effraya à tel point, qu'elle menaça de brûler les maisons des députés et sénateurs qui parleraient et voteraient contre la loi. La loi fut votée à une grande majorité. Elle assurait au gouvernement, dans toutes les occasions et jusqu'à la consommation des siècles, une immuable majorité de deux tiers. Que pouvait désirer de plus le dictateur?... Malgré l'aumône d'un tiers des places, l'opposition n'était plus, dans la nouvelle Chambre, qu'une fiction constitutionnelle, destinée à maintenir un semblant de régime représentatif. Mais un seul entre les chefs de cette opposition fantomatique eut à peine le temps de prononcer un discours, le jour suivant il disparaissait. Des sicaires l'avaient enlevé, en plein midi, et poignardé. Cette fois, le pays tenta de se révolter. Pour se sauver, la dictature fut obligée de le charger de lourdes chaînes de fer.

D'abord, ma stupéfaction avait été immense. Une chose paraissait évidente, les nouveaux maîtres avaient peur. Mais peur de quoi, puisqu'ils étaient les maîtres?... Un point demeurerait douteux : dans quelle mesure le chef partageait-il la peur de ses troupes?... Était-il tenu de les suivre, ne pouvait-il vaincre la peur?... Il paraissait si sûr de lui quand il parlait !... Mais je pus, un jour, par un incident singulier, constater que la peur du chef était aussi grande que la peur de ses troupes. Prévenu par le préfet de Florence qu'il avait une communication urgente à me faire, je me rendis au Palazzo Riccardi. D'habitude souriant comme un rayon de soleil, le préfet me reçut, cette fois, avec la mine noire d'un inquisiteur en fonction. Il sortit d'un tiroir, un papier qu'il me lut comme une longue imprécation... cette lettre m'était adressée par le chef du gouvernement en personne. Elle se terminait textuellement par cette phrase : « Dites à M. Ferrero, que la Révolution française traitait ses ennemis d'une manière bien différente, » Quel crime avais-je commis pour que le dictateur tout-puissant me fit entrevoir, comme aboutissement possible à ma malheureuse carrière, un échafaud?... Une lettre privée, dans laquelle, à propos d'un passeport refusé, je me moquais un peu des bienfaits que la grande guerre pour la liberté, la démocratie et le droit, avait assurés à l'Italie ; cette lettre était tombée, à New-York, entre les mains d'un « reporter » qui en avait tiré une petite note un peu mordante de quelques lignes, pour un quotidien de la grande ville. Le Consulat avait aussitôt télégraphié à Rome le texte de la note, et le dictateur m'avait alors mitraillé, par dépêche, de ses malédictions et de ses menaces à la Marat... Le monde, et avec le monde, l'Italie, s'écroulait de toutes parts. On avait donné pleins pouvoirs à un dictateur pour qu'il empêchât la grande ruine ; alors, au milieu des monstres qu'il devait chaque jour affronter, pour accomplir sa tâche herculéenne, le dictateur se laissait effrayer à tel point, par quelques lignes perdues dans l'immensité d'un journal, publié sur un autre continent, à dix ou quinze mille kilomètres de distance?... C'était à peine croyable. Un « premier » anglais, un président français, n'auraient pas même eu connaissance de cette note insignifiante !...

De nouveau, quelques années passèrent... J'avais accepté d'aller enseigner l'histoire moderne à l'Université de Genève. A un certain moment, mon enseignement m'obligea à voir clair dans l'obscurité de l'histoire du 18 Brumaire et de Bonaparte. Lui aussi, quel courage n'avait-il pas eu, quand il avait discuté le texte de la Constitution de l'an VII, dans les salons fermés du Luxembourg, au sein des Comités nommés le soir du coup de force !... Il n'avait même pas reculé devant une conception du pouvoir qui se proposait d'enchaîner le peuple, au moment même où, par le même acte, il le proclamait souverain. Un souverain enchaîné — avait-on jamais vu dans l'histoire, un plus audacieux contresens?... Bonaparte qui, en 1797, avait fait en Italie, par ordre du Directoire, un premier essai colonial de ce contresens révolutionnaire, n'avait pas hésité un instant à le transposer en France et à le formuler en une Constitution futuriste, sans précédent ou justification doctrinale dans toute l'histoire. En haut, un Sénat de quatre-vingts membres, émergé de la Révolution, se recrutant lui-même par cooptation, et assis sur les nuages, comme le Père Éternel de certains peintres d'autrefois. Au-dessous, deux Parlements élus, non par le peuple, mais par le Sénat : un Parlement — le Corps législatif — qui, en dépit de son nom, ne parlait pas, un Parlement muet, dont tout le vocabulaire se réduisait à deux monosyllabes : oui ou non — dont il se servait pour approuver ou repousser les lois. Un Parlement, le Tribunat, qui ne faisait que parler, qui critiquait les lois devant le Corps législatif, sans les voter. A une grande distance du Sénat, — mais beaucoup plus bas, solidement campé sur la terre, au lieu d'être assis sur les nuages, — et complètement indépendant de lui, un pouvoir exécutif omnipotent, flanqué d'un Conseil d'État qui serait chargé de préparer les lois et de les défendre contre les critiques du Tribunat. Bonaparte n'y était pas allé de main morte, quand il s'était agi d'établir les pouvoirs du Premier Consul, c'est-à-dire ses futurs pouvoirs. Il les avait pris tous, sans partage et sans contrôle : la direction suprême de la paix et de la guerre, l'initiative des lois, la nomination de tout le personnel administratif, militaire, judiciaire et diploma-

tique, à l'exception de la Cour de Cassation et des justices de paix. Le Sénat et le Premier Consul avec leurs créatures — le Corps législatif, le Tribunat, le Conseil d'État — trônaient au centre de la Constitution futuriste, véritables souverains, et tenaient sous leurs pieds le prétendu souverain: le peuple. Réduit à établir trois listes de notabilités à forme pyramidale, dans lesquelles le Sénat et le Premier Consul choisiraient eux-mêmes à leur guise les représentants de la volonté populaire dans les assemblées législatives et dans les Conseils municipaux ou départementaux, le peuple n'était que leur esclave, enfermé au fond de la Constitution, comme dans un cachot. Avec l'appui du Sénat, composé exclusivement d'amis et cointéressés, avec le pouvoir législatif dépendant du Sénat, et le pouvoir exécutif et administratif entièrement entre ses mains, Bonaparte était le maître de l'État, il était le Pouvoir absolu. Aucun roi de France ne l'avait été au même degré.

Bonaparte avait eu tous les courages, tant qu'il était resté dans les salons dorés et fermés du Luxembourg, occupé à préparer et à faire voter des textes constitutionnels. Quand il les avait quittés, sa Constitution futuriste en poche, pour passer à l'application, que s'était-il alors passé?... « Si lâche la bride à la presse, je ne resterai pas trois mois au pouvoir... » avait-il dit au lendemain du 18 Brumaire. Et quelques semaines plus tard : « La liberté de presse?... Non, ils ne l'auront sûrement pas. Autant vaudrait tout de suite monter en voiture et aller vivre dans une ferme, à cent lieues de Paris (1)... » Et moins d'un mois après la prise du pouvoir, c'en était fait : un arrêté — on n'avait pas osé faire une loi — avait disposé dans son premier article :

« ARTICLE PREMIER. — Le ministre de la Police ne laissera, pendant toute la durée de la guerre, imprimer, publier et distribuer, que les journaux ci-après désignés : *le Moniteur Universel*, *le Journal des Débats et Décrets*, *le Journal de Paris*, *le Bien Informé*, *le Publiciste*, *l'Ami des Lois*, *le Chef du Cabinet*, *le Citoyen Français*, *la Gazette de France*, *le*

(1) E. D'HAUTERIVE, *Napoléon et la presse*, « Revue des Deux Mondes », 1^{er} janvier 1940, p. III.

Journal des Hommes Libres, le Journal du Soir, le Journal des Défenseurs de la Patrie, la Décade Philosophique, et les journaux s'occupant exclusivement de sciences, arts, littérature, commerce, annonces et avis ».

L'âpre tourbillon des voix qui, depuis 1789, tombaient d'en haut comme des foudres, bondissaient d'en bas comme des geysers, se croisaient dans l'air, éclataient devant, derrière, à droite, à gauche, était maîtrisé et dispersé. Il était remplacé, dans le grand silence survenu, par un chorus plus discret de murmures surveillés et domestiqués, qui caressaient les nerfs du maître tout-puissant, au lieu de les agacer. Et pourtant, ce n'était que de petites feuilles, la plupart mal rédigées par des hommes obscurs, médiocres, sans prestige ! Le Tribunat ne valait guère mieux. Il n'était pas une assemblée de souverains, capables de poignarder un confrère trop ambitieux, mais un chorus de voix dociles, qui ne demandaient qu'à chanter les louanges du pouvoir. Choisis par le petit groupe qui avait machiné le coup d'État, les Tribuns tremblaient devant les chefs du groupe, maintenant maîtres de l'État. Et pourtant... le gouvernement consulaire était entré en fonction le 22 décembre : dix jours avaient à peine passé, et le 2 janvier, le Premier Consul envoyait au Corps législatif un « projet de loi concernant les opérations et communications respectives des autorités chargées par la Constitution, de concourir à la formation de la loi ». Sous ce titre kilométrique, se cachait une loi qui donnait au gouvernement le droit de fixer le jour auquel le Tribunat devait envoyer ses orateurs au Corps législatif, pour exposer son opinion sur les lois présentées par le gouvernement. En somme, la loi limitait au Tribunat le temps, pour étudier les projets du gouvernement, et donnait à celui-ci le pouvoir de diriger ses discussions comme il lui plaisait. C'était une loi qui désarmait les Tribuns, non des poignards, qu'ils ne portaient pas sous leur toge, comme les Sénateurs romains aux Ides de Mars, mais des discours qu'ils portaient au Palais Royal dans leurs serviettes. Le prétendu César redoutait les discours plus que l'ancien César, le vrai, n'avait redouté les poignards.

Il était évident que le pouvoir énorme que la Constitution de l'an VIII avait créé, ne se sentait pas la force de résister à une meute d'aboyeurs folliculaires et aux phrases plus ou moins bien cadencées des orateurs du Tribunat. Toutes les ingénieuses explications à ces étranges mesures, trouvées par les historiens apologistes, se brisaient dans mon esprit contre la plus simple des objections : un pouvoir issu de la Révolution, d'une Révolution qui avait promis à la France le droit d'opposition, n'aurait pas, dès les premiers jours, bâillonné la presse et le Parlement, si, après le succès du coup d'État, Bonaparte s'était vraiment senti le maître, ainsi que ses admirateurs le prétendent. Il ne pouvait d'ailleurs pas échapper à ma sensibilité un peu raffinée d'historien, que toute l'action du pouvoir consulaire — Consulat provisoire et début du Consulat définitif — trahissait des hésitations et des perplexités continuelles, qui n'avaient rien de commun avec l'énergie irrésistible attribuée, aux grandes dictatures : par exemple, les mesures prises en faveur du clergé non assermenté, des émigrés, des nobles. Le pouvoir consulaire aurait voulu faire quelque chose en faveur des victimes du Directoire, mais il eut peur de mécontenter les révolutionnaires, en faisant trop. Il s'en tint toujours à des demi-mesures, qui alarmaient les persécuteurs tout en exaspérant les victimes au lieu de les apaiser. C'est cette exaspération des victimes contre les premières mesures de clémence prononcées en leur faveur, qui semble avoir surtout effrayé le Premier Consul et l'avoir décidé à imposer silence aux voix de la presse. Les journaux supprimés par l'arrêté du 17 janvier étaient presque tous royalistes et catholiques.

Comment expliquer ces craintes, hésitations et perplexités de la part d'un pouvoir si fort et qui était en contradiction avec toutes les idées du XIX^e siècle quant aux dictateurs et aux dictatures? Plus je fouillais dans les détails l'histoire des premiers mois du Consulat, et plus l'analogie avec ce qui m'avait d'abord frappé dans la dictature de mon pays, me semblait manifeste. La suppression immédiate des journaux décrétée par le Consulat, ne relevait-elle pas de la même papyrophobie qui avait fait perdre le sommeil

au dictateur italien, pour quelques lignes imprimées dans un journal de New-York? Ne provenait-elle pas de la même terreur des voix invisibles qui viennent d'en haut, d'en bas, de droite, de gauche — personne ne sait d'où? L'étranglement du Parlement, à peine installé, n'était-il pas le précédent, à la distance d'un siècle et quart, de ce qui allait se passer à Rome en 1924? A Paris comme à Rome, on réduisait le Parlement à n'être plus qu'une fiction inoffensive, en lui enlevant tous les moyens de gêner le Pouvoir. Et pourtant, à Paris comme à Rome, aux premiers mots que la fiction avait prononcés, à seule fin de remplir son rôle de fiction, tout le monde avait perdu la tête. Benjamin Constant, qui avait prononcé le 4 janvier le premier et seul discours d'opposition, à propos de la loi sur les discussions du Tribunat, avait eu plus de chance que Matteotti. Mais tous les milieux officiels avaient protesté, en traitant son discours de scandale intolérable, et le lendemain, le ministre de la police avait ordonné à Mme de Staël d'aller respirer l'air de la campagne. L'analogie entre les deux cas était frappante, c'était la même inquiétude inexplicable, en face d'un danger contre lequel on avait déjà pris toutes les précautions imaginables et possibles... Et plus je comparais ce que j'avais vu en Italie après 1922, avec les textes historiques décolorés et sans vie que je lisais, mieux je comprenais. Les faits du passé revivaient, compréhensibles, à la lumière de mes expériences personnelles, alors même que l'historien ne les avait compris qu'à moitié ou pas compris du tout.

En fin de compte, un jour, un éclair me traversa l'esprit : et si l'analogie n'était pas un accident, mais une révélation? Si le pouvoir conquis par un coup d'État avait la diabolique puissance de remplir d'effroi celui qui s'en est emparé, avant même d'effrayer les autres?

II

LES GÉNIES DE LA CITÉ

« Votre vin est excellent, don Francesco, je l'atteste... Mais quant à savoir si Horace le reconnaîtrait?... »

Don Francesco était un riche propriétaire de l'Italie méridionale, qui tirait de ses vignobles de la Campanie, un vin blanc excellent. Mais il s'était mis dans la tête que son vin était le Falerne d'Horace. Il avait recueilli tous les textes de la littérature latine relatifs au fameux vin et, les-dits textes en mains, il s'efforçait d'établir la glorieuse généalogie de sa cave. Ayant su que je passais à proximité de ses terres pour aller en Sicile, il m'avait cueilli au passage, amené dans sa propriété, sommé de reconnaître qu'il m'avait offert du Falerne authentique. Historien de Rome, j'étais — paraît-il — particulièrement compétent pour décider. C'est en vain que j'avais cherché à le convaincre qu'il était impossible de comparer un vin qu'on boit, avec un vin dont un poète a chanté les mérites, il y a vingt siècles. J'ai su plus tard qu'il était la terreur des archéologues de la région — tout connaisseur de l'antiquité devait prouver sa science, en reconnaissant immédiatement dans le vin qu'il lui offrait le Falerne cher à Horace.

Don Francesco n'était qu'un charmant homme, affligé d'une petite manie inoffensive. Mais je pense souvent à lui, dans les innombrables discussions politiques auxquelles il m'arrive souvent d'assister. Ne prétendons-nous pas résoudre le problème de Don Francesco, quand nous comparons le gouvernement sous lequel nous vivons avec un gouvernement antérieur? Nous connaissons notre gouvernement comme nous connaissons le vin qu'on nous sert à

table, par une expérience directe. Nous l'aimons ou le détestons, d'après le bien ou le mal qu'il nous fait, ou que nous imaginons qu'il nous fait. Nous le jugeons par le dedans. Nous jugeons les gouvernements passés du dehors, comme des objets exposés dans une vitrine. « Quels jolis souliers ! » Nous admirons, dans la fulguration électrique de la vitrine du bottier et sur les lames de verre miroitant qui les soutiennent, les formes, les couleurs, les vernis d'une riche collection de chaussures. Cela ne veut pas dire que nous serions satisfaits, si nous chaussions n'importe quelle paire de ces souliers qui ont donné tant de plaisir à nos yeux. Nous admirons ou nous détestons les gouvernements du passé, parce que nous avons appris à l'école ou par la tradition, qu'ils étaient bons ou mauvais ; mais comment savoir dans quelle mesure et comment, si nous avons vécu sous ces régimes, nous aurions apprécié les qualités et critiqué les défauts, vrais ou imaginaires, que l'histoire leur attribue ? Les deux expériences — la réelle et la littéraire — n'ont rien de commun.

Ajoutez que l'on peut juger les gouvernements défunts d'après les résultats. *Dammelo morto*, dit-on en Italie, quand on juge un homme encore vivant. Tout système politique qui dure, travaille pour l'avenir, sans le vouloir et sans le savoir. Bien que marchant au pas, avec chaque jour qui passe, il se trouve, à la fin, avoir franchi des siècles. Mais la postérité seule arrive avec lui au bout des siècles ; à chaque génération, les contemporains ne voient que la petite marche quotidienne. La monarchie a unifié la France, la papauté a cristallisé l'Italie en un morcellement de petits centres industriels et artistiques, tous merveilleusement actifs. Mais les sujets de Louis XIV et les Italiens du seizième siècle l'ignoraient. Il est possible que les historiens de l'an 2500 découvrent que la III^e République ou le Royaume d'Italie ont accompli quelque partie importante d'un plan providentiel, ce dont nous ne nous doutons pas. Un impôt qui renchérit le vin ou le poulet aura toujours plus d'importance pour la génération contemporaine, que la mission d'un régime, découverte par la philosophie de l'histoire, un siècle plus tard. Telle est l'infirmité naturelle du genre humain.

Pour pouvoir comparer deux régimes, il faudrait inventer une machine du temps, qui nous rendrait actuel le passé, et nous permettrait de vivre sous Louis XV ou dans le Grand Duché de Toscane, avec la même plénitude d'expérience qu'à notre époque. Et même une machine aussi miraculeuse, n'éliminerait pas toutes les difficultés. Il est probable que le duc de La Rochefoucauld ou l'archevêque de Florence, transportés par la machine du temps au dix-septième ou au dix-huitième siècle, ne formuleraient pas le même jugement que l'épicier du coin. Un nouveau problème se poserait alors : à qui donner raison ? Entre les trois points de vue — du duc, de l'archevêque ou de l'épicier — quel est l'étalon de mesure à adopter ?

Eh bien ! non, nous ne comparons des régimes politiques différents, — qui ont existé, existent et existeront, — qu'à l'aide de faux raisonnements, de déductions, de prémisses, arbitraires et fictives. La passion seule réussit à faire de ces faux raisonnements, des trompe-l'œil philosophiques et politiques. On ne peut comparer une expérience directe et une appréhension intellectuelle. Il en est de même des deux régimes politiques coexistant dans le temps, sauf dans le cas de différences énormes qui dépendent du degré de civilisation des peuples en question. La République française et la République suisse sont meilleures que la République de Libéria, personne n'en doute. Mais quand il s'agit de régimes englobés dans la même civilisation — par exemple, avant 1914, la III^e République et l'Empire allemand — la comparaison devient impossible. Les Français et les Allemands se trouvaient, pour se juger réciproquement, aux prises avec les mêmes difficultés : chacun connaissant son propre régime par le dedans et celui du voisin par le dehors. L'embaras d'un étranger qui aurait jugé les deux pays par le dehors n'aurait pas été moindre. Il aurait pu facilement constater qu'en Allemagne il y avait plus d'ordre et une meilleure organisation, mais qu'en France, il y avait plus de liberté et plus d'égalité. Pour juger, il lui aurait fallu décider lequel de ces quatre éléments était le souverain bien : l'ordre, l'organisation, la liberté ou l'égalité ?

L'intelligence humaine ne peut faire plus, dans ce domaine,

que constater, au moment où un État se transforme, l'accentuation de certains défauts ou de certaines qualités. Ceux qui ont vécu sous un État libéral d'avant 1914 et ont largement profité de ses libertés ont ressenti et jugé l'État totalitaire, comme une décadence. Mais, supposé que l'État totalitaire devienne un régime permanent et universellement accepté, il serait impossible de découvrir, dans vingt ou trente ans, si les générations l'ayant accepté, vivraient plus ou moins heureuses que les générations ayant joui d'une large liberté. Le problème est insoluble. Mais alors, pourquoi les hommes, depuis que le monde existe, ont-ils fait tant d'efforts, écrit tant de livres, fabriqué tant de doctrines, versé tant de sang, pour changer les régimes politiques? L'histoire est pleine de révolutions et de guerres provoquées par les révolutions. Tout cet énorme effort est-il donc sans but, puisqu'il est impossible de savoir si le nouveau pouvoir sera meilleur que l'ancien? Changer continuellement le monde, sans jamais savoir si les changements seront salutaires ou néfastes, ne serait-ce pas l'inférieure destinée d'un être complètement fou?...

Non, l'homme, s'il est au fond un peu fou, ne l'est pas à ce point. Les luttes pour le pouvoir occupent dans l'histoire une place si grande pour une raison plus profonde que le désir d'améliorer l'État : à cause de certaines forces qui agissent à l'intérieur des sociétés humaines, et les empêchent de se cristalliser dans une forme définitive. Mais la nature de ces forces est très obscure. Elles naissent, se développent, vieillissent et meurent : elles peuvent mourir au berceau, d'une maladie d'enfance, s'éteindre au bout d'une longue carrière, par épuisement sénile, être détruites par la violence en pleine virilité. Il semblerait donc qu'elles appartiennent à la grande famille des êtres vivants, mais elles ne sont pas, comme les êtres vivants, visibles et tangibles ; elles ressemblent à ces êtres intermédiaires entre la divinité et les hommes, que les Romains appelaient *genii* : génies, et qu'ils imaginaient toujours présents parmi les hommes, toujours actifs, prêts à les aider aussi bien qu'à les tourmenter, mais invisibles et sans corps. C'est pourquoi les hommes finissent trop souvent par ignorer leur présence et oublier même leur

existence. Et pourtant ces génies invisibles règlent toute notre vie : quand ils sont malades, les hommes souffrent ; quand ils entrent en conflit, les hommes se battent, et le sang coule ; quand ils se mêlent en se disputant, les hommes sont désorientés ; quand ils meurent, par violence ou épuisement, la grande peur s'empare des esprits, les hommes s'effraient, tombent dans l'esclavage et la folie ; quand ils vivent en paix les uns avec les autres, forts et bien portants, ils assurent aux hommes le peu de paix, de justice, d'ordre et de bonheur dont l'humanité peut jouir. Et ils ne se divisent pas en génies bons et mauvais — ils sont tour à tour, bons et mauvais, aidant et tourmentant les hommes.

Quels sont donc ces maîtres invisibles de notre destinée ? Moi aussi, j'étais arrivé à l'âge de quarante-sept ans sans soupçonner leur existence. Personne ne m'avait parlé d'eux, ni dans ma famille, ni à l'école, ni dans le monde. J'avais lu un grand nombre de livres, j'avais appris beaucoup de choses ; mais aucun de ces livres ne m'avait enseigné ce qui aurait été le plus important : à savoir que ces génies, tantôt bons, tantôt méchants, m'entouraient, m'assistaient et me tourmentaient. C'était eux, dans un moment de bienveillance, qui m'avaient suggéré l'idée d'où était sortie la conception de *Grandeur et décadence de Rome*, qui avait tant surpris le monde. C'était d'eux, devenus mauvais, que m'étaient venus l'inquiétude et le mécontentement dans lequel je vivais depuis vingt ans, ne pouvant m'adapter à l'Italie de ma jeunesse, sentant que partout, dans le domaine politique comme dans le domaine moral, dans la philosophie comme dans la religion, dans la littérature comme dans la vie sociale, les idées et les volontés n'étaient ni ce qu'elles auraient dû, ni ce qu'elles prétendaient être, mais j'étais impuissant à découvrir et préciser la cause du mal. Ces génies m'entouraient, me conseillaient, me tourmentaient et j'ignorais leur existence. Sous l'influence de ces forces invisibles, ma vie était devenue une énigme insoluble et un tourment incurable. Pour résoudre l'énigme et pour apaiser le tourment, pour savoir davantage et souffrir moins, je m'étais, de 1909 à 1913, enfermé en moi-même, isolé du monde, des miens et de mon passé, pour

accomplir l'effort énorme d'où est sorti *Entre les deux mondes*. En passant de vive force, par dessus et à travers les grands problèmes de la vie, j'étais, au bout de quatre ans, parvenu à la porte du mystère. Mais je ne m'étais pas aperçu qu'il y avait devant moi une porte, et que, pour achever mon voyage, je devais l'enfoncer. Et je m'étais arrêté, haletant et toujours malheureux.

Il fallut cinq années encore, une catastrophe historique et quelques pages d'un vieux livre oublié, pour me révéler l'existence des génies mystérieux qui, à mon insu, m'aidaient ou me persécutaient. Aux premiers jours de novembre 1918, une singulière affection stomacale m'obligea à garder le lit, bien que sans fièvre, pendant plusieurs semaines. La guerre mondiale finissait, et les trônes de l'Europe tombaient l'un après l'autre, avec un épouvantable fracas. Pour passer le temps, je m'étais mis à lire de vieux livres, plus ou moins dans la couleur du temps. Un jour, en lisant les *Mémoires* de Talleyrand, je tombai sur sept pages du second volume, (pages 155 à 162) qui m'apprirent qu'il existait au monde des principes de légitimité. La révélation était décisive. Depuis ce jour, je commençai à voir clair dans l'histoire du monde et dans ma destinée. Pourquoi et comment?... Avant de répondre à cette question, il faut, tout d'abord, découvrir ce qu'est un principe de légitimité.

III

LES QUATRE PRINCIPES DE LÉGITIMITÉ

Tout le monde sait que la Suisse est une Confédération de vingt-deux cantons. Autrefois États souverains, les cantons ne le sont plus qu'à demi, ayant renoncé à leur monnaie et leur armée propres. A l'exception d'un petit nombre de cantons, où la démocratie directe a survécu, partout ailleurs le suffrage universel masculin nomme le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif du canton. Le gouvernement fédéral se charge de la monnaie, de la poste, de l'armée, des douanes et des relations avec des États étrangers. Il est composé de deux grandes assemblées législatives : le Conseil national et le Conseil des États, et d'un organe exécutif : le Conseil fédéral. Le Conseil national et le Conseil des États sont nommés par le suffrage universel masculin, le Conseil fédéral, par les deux Conseils législatifs réunis. Les conseillers fédéraux sont nommés pour trois ans. Il y a enfin, le referendum.

La Constitution, fondée sur le principe de la souveraineté du peuple, joue par la règle de la majorité. Le peuple souverain délègue ses pouvoirs à des représentants chargés de faire les lois ou de les appliquer. Il les choisit dans des élections libres, à la majorité. Les Assemblées et les Conseils délibèrent à la majorité. La majorité a le droit de commander, la minorité a le droit de critiquer le pouvoir, de lui faire opposition, de parler et d'écrire librement pour convaincre la majorité qu'elle s'est trompée, et pour devenir à son tour la majorité. Voilà un premier exemple d'un principe de légitimité ou, pour être plus exact, de deux principes de légitimité combinés : le principe électif et le principe démo-

cratique. L'histoire nous raconte par quelles luttes, en partant de l'idée que le peuple est souverain, les Constitutions suisses ont organisé sa souveraineté, tout en assurant, par le principe électif, et par un certain nombre de règles qui garantissent la liberté des élections, le pouvoir à la majorité et le droit d'opposition à la minorité. Tous les Suisses reconnaissent aujourd'hui, après avoir longtemps disputé, que les deux principes de légitimité et les règles qui en assurent l'application, sont raisonnables et justes : le résultat est qu'ils sont tous convaincus que les gouvernements, nommés d'après les règles constitutionnelles, ont le droit de commander, et que tout le peuple, minorité et majorité a le devoir d'obéir.

Le principe électif et le principe démocratique ne sont pas les seuls principes de légitimité qui ont été reconnus et appliqués par l'Occident. Deux autres principes avaient été largement appliqués en Europe jusqu'en 1914 : le principe aristo-monarchique et le principe héréditaire. Dans les monarchies, une famille avait, de père en fils, le droit héréditaire d'exercer la puissance souveraine — législative et exécutive — soit personnellement, soit par des corps nommés par le roi, soit conjointement avec des corps dont l'origine lui était étrangère. Dans les Républiques aristocratiques, nombreuses jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, la souveraineté appartenait par droit héréditaire à un groupe de familles qui l'exerçaient, soit par des assemblées auxquelles leurs chefs avaient le droit d'appartenir de la naissance à la mort, soit par un magistrat suprême élu par elles. Dans la plus glorieuse de ces Républiques — Venise — le chef s'appelait le « doge ». Le principe aristo-monarchique suppose toujours la supériorité, plus ou moins définie et vérifiable, d'une famille ou d'un groupe de familles. Justifiée par cette supériorité, réelle ou supposée, l'hérédité du pouvoir devient à son tour la confirmation définitive de la supériorité. C'est par ce double jeu que l'hérédité a été acceptée, par beaucoup de peuples et pendant longtemps, comme une règle raisonnable et juste de la transmission du pouvoir.

Les quatre principes de légitimité — électif et le principe héréditaire, aristo-monarchique et démocratique — se sont

enchevêtrés à travers les siècles, en se combattant ou en collaborant. Le principe aristo-monarchique a toujours été inséparable du principe héréditaire. Le principe démocratique est inconciliable avec celui-ci et n'en a toléré, à contre-cœur, que des résidus. Le principe électif, fondamental pour les démocraties, a été utilisé aussi par les monarchies, par les aristocraties et par certaines institutions autoritaires, comme l'Église catholique. Beaucoup de monarchies ont accepté l'élection de Diètes, d'États généraux, de Parlements ou de Conseils municipaux. Le « doge » de Venise et le chef du Saint-Empire étaient élus, comme le Pape l'est encore, par des Collèges électoraux constitués d'une manière spéciale, et soumis à la règle de la majorité, plus ou moins grande.

En somme, les principes de légitimité sont des justifications du Pouvoir, c'est-à-dire du droit de commander. Parmi toutes les inégalités humaines, aucune n'a autant besoin de se justifier devant la raison, que l'inégalité établie par le pouvoir. Sauf quelques rares exceptions, un homme en vaut un autre : pourquoi certains d'entre eux ont-ils le droit de commander, et les autres, le devoir d'obéir? Les principes de légitimité sont des réponses à cette question. Si vous demandez à un Suisse pourquoi tel Conseil d'État de tel canton a le droit de commander, il vous répondra qu'il a été élu par la majorité du peuple. La même réponse vous était donnée avant 1939 par un Français, un Anglais, un Belge, un Hollandais, un Scandinave, si vous posiez à chacun la même question, à propos du Parlement de son pays. Si l'on avait demandé à un Vénitien, à la fin de l'an 1763, pourquoi le sérénissime « doge » Alvèse Mocenigo était le chef de la République, obéi par tout le monde, ce Vénitien aurait répondu que le « doge » avait été élu le 19 avril de la même année par le *Consiglio Maggiore*, où siégeaient par droit héréditaire tous les membres du sexe masculin des quatre cent cinquante familles nobles, inscrites dans le livre d'or de Venise. De même, si, il y a un demi-siècle, on avait demandé à tel Prussien, Autrichien ou Russe, pourquoi tel ministre commandait à tout le pays dans telle branche de l'administration publique, la réponse aurait été :

« Le roi ou l'empereur l'a nommé. » Et toutes ces explications semblaient ou semblent encore, tout à fait pertinentes et péremptoires, à tout le monde.

Que sont et que valent ces principes? Ce qui les caractérise, c'est d'être dépourvus de toute transcendance, d'être justes et rationnels, jusqu'à un certain point, c'est-à-dire, sous certaines conditions, et de devenir absurdes si ces conditions manquent, et de ne pouvoir jamais s'imposer immédiatement et irrésistiblement à l'esprit humain. A la question : « Pourquoi les uns ont-ils le droit de commander, et les autres, le devoir d'obéir? » il n'y a qu'une seule réponse dont la raison se puisse satisfaire; une réponse d'ailleurs très simple, et d'une application quotidienne au sein de la famille. Personne ne conteste qu'un garçon de trois ou quatre ans doive obéir à ses parents, et que son père et sa mère ont le droit de lui commander. Pourquoi? Parce que le père et la mère connaissent le bien et le mal, mieux que leur enfant. Le droit de commander ne peut se justifier que par la supériorité. Le seul chef par droit divin est le plus sage et le plus juste. La majorité ne prouve rien : ni la capacité d'un homme ou d'un parti, ni la vérité d'une doctrine, ni la sagesse d'une décision, ni la justice d'un verdict. Un homme seul peut avoir raison, contre l'univers entier — cela s'est vu, se voit et se verra jusqu'à la consommation des siècles. Souverain, le peuple? Cette masse énorme et informe d'êtres, dont le plus grand nombre ne sont arrivés qu'à une préconscience crépusculaire d'eux-mêmes? La souveraineté suppose la supériorité. La souveraineté du peuple, c'est le troupeau conduisant le berger, c'est la pyramide renversée sur sa pointe. L'hérédité, d'ailleurs, ne vaut guère mieux. La généalogie n'est pas une garantie plus sérieuse que la majorité. Les qualités et les défauts du père peuvent se transmettre ou ne pas se transmettre au fils, personne ne sait pourquoi. C'est un mystère ou, si vous préférez, une loterie. Mais s'il est évident que la majorité peut se tromper, il est évident aussi que, lorsqu'on renvoie la direction d'une affaire importante à un groupe ou à un corps de personnes capables, toutes ces compétences peuvent s'éclairer mutuellement. La majorité aura plus de chances d'aboutir à une

décision sage qu'une personne seule, sauf le cas d'une intelligence exceptionnelle. Le principe de la majorité est donc rationnel, dans une certaine mesure, et si son application est accompagnée des précautions nécessaires ; et la démocratie peut se justifier devant la raison, sous ces conditions. Il est évident qu'il n'y a aucune raison d'attribuer au suffrage universel, le don miraculeux du bon choix ; si l'on dit brusquement à une masse de millions d'hommes et de femmes, habitués à obéir : « Vous êtes des souverains, gouvernez, » Dieu sait ce qu'il va arriver. La démocratie aussi, comme tous les pouvoirs, doit être organisée, préparée, entraînée. Mais l'école populaire, l'action des partis et de la presse, les grands courants de l'opinion, la croyance en certains principes, peuvent faire du peuple un souverain clairvoyant. Le suffrage universel peut, lui aussi, choisir sous le signe de la raison, au moins dans une certaine mesure.

Il en est de même du principe héréditaire et du principe aristo-monarchique. Nous sommes d'accord, la généalogie ne garantit rien. Mais il est évident que la famille peut devenir une excellente école de préparation au pouvoir, quand l'hérédité des grandes charges de l'État est organisée avec intelligence. Dans une aristocratie, chaque génération aura toujours un certain nombre de jeunes éléments bien doués ; en concentrant l'effort sur ceux-ci, on pourra préparer une élite de magistrats, de guerriers, de législateurs, de diplomates, d'administrateurs. Une aristocratie capable, active, désintéressée et dévouée, serait un précieux outil pour n'importe quel régime, même pour une démocratie, en admettant que leur coexistence soit possible. L'usure de la vieille noblesse européenne a été, après 1848, une cause de faiblesse croissante, pour les monarchies comme pour les Parlements.

Tous les principes de légitimité sont donc, en partie au moins, des outils de la raison dont les hommes peuvent se servir pour créer un pouvoir efficace, s'ils le veulent. C'est pourquoi le sort est un moyen inadmissible d'attribuer le pouvoir. Même le plus étrange parmi les principes de légitimité suppose un enfant. A peine, au Tibet, le souverain est-il mort, les prêtres sont chargés de découvrir immédiatement la nouvelle incarnation de Bouddha dans la foule de la

population infantile; dès qu'ils l'ont découvert ils s'en emparent et le préparent à sa tâche souveraine. Est-il possible d'imaginer un principe de légitimité plus absurde? Un enfant choisi au hasard, déclaré souverain et Dieu; un perpétuel jeu de cache-cache entre Bouddha en personne et le peuple thibétain! Et pourtant même ce principe baroque laisse un rôle à la sagesse, à la prévoyance, à l'intelligence, dans le choix de l'enfant et dans son éducation. Ce n'est pas encore le hasard absolu, la Fortune aux yeux bandés.

Mais si tous les principes de légitimité sont, à l'origine, partiellement rationnels, tous peuvent devenir absurdes dès qu'on les applique. Dans les démocraties, la majorité a raison, même si elle a tort; elle est officiellement la vérité, la justice, la sagesse, même quand les erreurs et les iniquités dont elle se rend coupable sautent aux yeux. Dans les régimes aristo-monarchiques, qui supposaient l'infailibilité du pouvoir et niaient le droit d'opposition, si le chef héréditaire ou élu n'était pas à la hauteur de sa tâche, la raison devait s'incliner: l'incapacité était du génie, de la sagesse, de l'inspiration divine, tout, sauf ce qu'elle était en réalité. En somme, dans les principes de légitimité l'élément rationnel est accidentel, ajouté du dehors, et non consubstantiel. Il peut être présent dans l'application, mais il peut manquer totalement ou être insuffisant...

Mais à ce point, le malin intervient et proteste: le malin, c'est-à-dire l'esprit révolutionnaire, la révolte contre la loi, la haine et le mépris de la légalité, qui sommeillent dans le cœur de tous les hommes, et qui s'expriment depuis cent cinquante ans par tant de voies différentes — livres et discours, doctrines philosophiques et programmes politiques, lyriques et critiques. Il intervient, en s'écriant:

« Alors vos principes de légitimité ne sont que des absurdités aux dehors raisonnables et qui passent pour des vérités, parce que les hommes sont bêtes... D'habitude, ils s'arrêtent dans leurs raisonnements et jugements, juste au point après lequel l'absurdité éclate. C'est ainsi que dans les démocraties tout le monde reconnaît le droit de la majorité, sans se demander si ce droit existe; et dans les monarchies et aris-

tocraties, tout le monde accepte la supériorité héréditaire de la noblesse, et de la dynastie, sans se demander si elle n'est pas qu'une supposition arbitraire. Et vous voulez faire de ces principes les Génies invisibles de la Cité qui règlent toute l'existence humaine, qui ont été pour vous le principe de la connaissance du monde et de vous-même? Vous plaisantez. Vos prétendus Génies de la Cité sont des conventions fragiles, arbitraires, toujours flottantes entre la raison et l'absurdité. Les hommes les prennent au sérieux quand ils se laissent gagner par la paresse et rêvent de l'ordre, comme idéal de la vie : l'ordre conçu comme un grand lit moelleux où se prélasser, jour et nuit. Heureusement, je suis là : j'ai à mon service assez de philosophes et de poètes, de journalistes et de professeurs, de salons et de tavernes, de juristes et de bourreaux, de gendarmes et de geôliers, de bombes et de canons, pour empêcher que vos prétendus Génies encroûtent et endorment la Cité... »

L'esprit révolutionnaire voit juste, quand il affirme que les principes de légitimité sont limités, conventionnels, flottants, facilement vulnérables à la raison ; nous l'avons admis nous-même. Il ne se trompe pas non plus, lorsqu'il affirme que ces principes ne semblent justes et vrais que parce que les hommes s'arrêtent à un certain point, quand ils les discutent : au point au delà duquel leur faiblesse se révélerait. Mais il se trompe et manifeste son ignorance du monde qu'il dévaste périodiquement, quand il confond ces principes avec toutes les autres conventions fragiles, dont la vie sociale est remplie. C'est que de tels principes sont doués d'un pouvoir magique : si fragiles qu'ils soient, à peine les hommes se sont-ils laissé persuader par le malin de se révolter contre eux, que ces mêmes hommes sont pris par la peur, la peur sacrée de la règle violée.

C'est grâce à ce pouvoir magique, que les principes de légitimité sont les Génies invisibles de la Cité, dont la tâche principale est de combattre et d'enchaîner justement l'esprit révolutionnaire qui tantôt protestait. La peur des dictateurs n'est qu'un exemple de ce pouvoir magique des principes de légitimité. Le dictateur s'effraie de son pouvoir, parce qu'il l'a acquis en violant un principe de légitimité. Mais d'où

émane ce pouvoir magique des invisibles Génies de la Cité? Pour le découvrir, il faut descendre dans les profondeurs de la nature humaine. Car la peur sacrée des dictateurs jaillit de ces profondeurs; et elle charrie avec elle l'essence de la vie.

IV

RÉFLEXIONS SUR LA PEUR, LE PROGRÈS ET LA CIVILISATION

« Progrès et civilisation » sont des mots dont chacun de nous se sert dix fois par jour sans la moindre hésitation. Pourtant, nous serions bien embarrassés, si nous devions en donner une définition courte et précise.

Au fond, pour notre époque, progrès signifie science et industrie, découvertes et inventions. La définition embrasse tous les efforts que l'homme a faits pour créer l'outillage qui l'aide à vivre : depuis la découverte des métaux, la culture des plantes, la domestication des animaux jusqu'aux dernières inventions de la T. S. F. en passant par les explorations de la planète. Mais inventions et découvertes sont la fièvre de certaines époques ; puis la fièvre se calme, et de longues périodes s'écoulent sans découvrir ou inventer grand'chose. Depuis un siècle et demi l'Occident est en proie à la fièvre des inventions, comme le quinzième et le seizième siècles connurent la fièvre des explorations géographiques. Entre ces deux fièvres, inventions et découvertes n'ont été qu'une préoccupation de second ordre dans l'ensemble de l'histoire. Si l'on remonte du quinzième siècle aux origines de l'histoire connue du monde méditerranéen, on ne trouve que la création de la science grecque, qui pourrait rentrer dans la définition du progrès ; effort d'ailleurs limité dans le temps et dans l'espace. Pendant toute cette période de notre histoire, qui embrasse environ vingt siècles, les progrès techniques et scientifiques se discernent à peine, dans l'écoulement du temps qui les emporte et les submerge. Et pourtant, pendant ces siècles, de grands changements se sont produits. Pour ne citer qu'un exemple : les grandes religions

monothéistes se sont répandues dans le monde. Si l'on identifie le progrès avec la science et la technique, tout l'effort qui a créé le judaïsme, le christianisme et l'islamisme aurait dû être ou nuisible ou indifférent — puisqu'il n'a pas pas été un progrès. Conclusion inadmissible !

C'est d'ailleurs ce que nous admettons confusément, quand nous nous refusons à confondre le progrès et la civilisation, tout en étant incapables de les distinguer. La civilisation est pour nous un état meilleur, parce qu'elle nous assure des biens inconnus à la barbarie ; mais lesquels ? Un plus grand raffinement des goûts, une plus grande douceur de mœurs, un plus fort esprit de justice ou d'humanité ? Nous ne pouvons nous mettre d'accord ; chacun a ses préférences. Nous sommes, en revanche, tous d'accord pour reconnaître que ces biens, quels qu'ils soient, ne dépendent ni de la science ni de la technique ; que celles-ci peuvent les affaiblir, les diminuer, voire les anéantir.

En somme, les idées de progrès et de civilisation, qui pourtant jouent un si grand rôle dans notre existence, ne sont qu'une immense confusion. Y a-t-il un moyen de clarifier un peu cette confusion ? Il est évident que les deux idées — civilisation et progrès — contiennent un élément commun : l'idée du mieux, d'un bien inconnu auparavant, qu'on a acquis, d'un mal dont nous souffrions, qui a été supprimé ou adouci. Y a-t-il, à l'origine, un mal, facile à reconnaître, auquel on pourrait faire remonter tous les changements que nous classons sous les deux termes de « civilisation » et de « progrès » ?

Ce mal primordial semble être la peur. La peur est l'âme de l'univers vivant. L'univers n'entre dans la sphère de la vie, que pour se faire peur à lui-même. Les animaux sont des êtres toujours en état d'alarme ; ils se sauvent à travers la nature et se fuient réciproquement de toutes parts ; ils ont peur et font peur. Qu'est-ce que la domestication des animaux, sinon une victoire sur la peur, avant que celle-ci devienne intraitable ? On ne peut apprivoiser que les animaux très jeunes, pris avant que les réflexes de la peur soient devenus indomptables. Au faite de la nature et de la vie, l'homme est l'être qui éprouve et provoque le maximum de

peur ; c'est le seul être vivant qui a l'idée, l'obsession et la terreur du grand noir où le torrent de la vie s'engouffre depuis l'éternité : la mort ; et il a cette faculté de fabriquer des instruments pour détruire la vie. Sachant qu'il peut mourir à chaque instant, et qu'un jour ou l'autre il devra mourir, il voit des dangers de mort partout. Dérégulée par la peur, son imagination assombrit l'univers, en le peuplant d'êtres fantastiques ou de forces fictives capables comme lui de donner la mort. Autant que nous pouvons juger, les dangers dont les animaux ont peur, sont toujours, sinon réels, du moins possibles. L'oiseau qui picore au milieu d'une rue déserte et qui s'envole en me voyant approcher, se sauve devant un danger inexistant, mais possible. Je n'ai pas l'intention de lui faire du mal, mais je pourrais l'avoir. Comme l'oiseau n'a aucun moyen de se renseigner sur mes desseins, il est raisonnable de sa part de s'envoler, si je peux me servir de cette expression qui, dans l'occurrence, est un peu métaphorique. Une partie de l'humanité — primitifs, sauvages, barbares — a tremblé et tremble encore devant un grand nombre de dangers imaginaires, qui se superposent aux dangers réels et parfois les cachent : les esprits, les morts, les sorciers, les envoûtements, les présages, les divinités méchantes. Pour les crocodiles, par exemple : les témoignages d'un grand nombre de voyageurs qui ont vécu près des grands fleuves de l'Afrique grouillants de crocodiles — M. Levy-Bruhl a recueilli ces témoignages dans son livre : *la Mentalité primitive* — prouvent que le crocodile est considéré comme un animal inoffensif. Les populations n'ont aucune peur de se baigner et même d'envoyer leurs enfants se baigner à quelques mètres d'un groupe de ces monstrueux sauriens. Ils n'ont pas tort d'ailleurs, dans une certaine mesure : le crocodile, comme tous les animaux, est extrêmement peureux ; le bruit que fait un groupe d'hommes ou d'enfants qui se baignent suffit pour l'épouvanter. Il s'en va ou il reste immobile. Comment expliquer alors que de temps en temps le crocodile attaque et dévore un homme ? L'interprétation est partout la même : le crocodile a attaqué l'homme parce qu'un sorcier, qui voulait faire du mal à cet homme, l'y a obligé.

L'homme n'a aucune peur de l'animal, qui est réel et vivant ; il a peur du sorcier, que son imagination a créé. Le sorcier est le vrai coupable, qu'il s'agit de découvrir et de châtier.

Mais l'homme ne s'effraie pas seulement des dangers réels et imaginaires ; il se fait peur à lui-même, de par la faculté qu'il détient de faire peur aux autres. Inimaginable complication : il est l'être qui fait le plus peur, parce qu'il est le seul capable de fabriquer des armes ; mais c'est justement pour cette raison qu'il est l'être qui a, lui-même, le plus peur. Les armes devraient lui inspirer confiance dans sa force et le tranquilliser : ne le défendent-elles pas contre les fauves et ses semblables ? Mais ces armes peuvent servir aussi pour l'attaquer. Plus les hommes s'arment pour être en sécurité, et plus ils ont peur, parce qu'ils deviennent — individus ou groupes — un plus grand danger les uns pour les autres. Le conseil des sages qui, à Genève, en 1932, cherchait la définition de l'arme purement défensive, ne se doutait pas, probablement, que s'il l'avait trouvée, il aurait renversé le destin de l'homme, en amenant sur la terre l'âge où l'homme aurait vécu sans peur.

C'est ainsi que l'homme vit au centre d'un système de terreurs, en partie naturelles, en parties créées par lui-même, les unes vraies, les autres fictives : celles-ci plus terribles que celles-là. Le pouvoir est la manifestation suprême de la peur que l'homme se fait à lui-même par les efforts qu'il déploie pour s'en libérer. Là est peut-être le secret le plus profond et le plus obscur de l'histoire. Un rudiment d'autorité se trouve même dans les sociétés humaines les plus pauvres et ignorantes. Le schéma de l'État est toujours et partout le même : des chefs qui commandent et qui jugent ; des gendarmes et des soldats qui imposent par la force les volontés et les jugements des chefs ; la masse qui obéit spontanément ou par contrainte. L'humanité n'a vécu, ne vit et ne vivra qu'organisée de cette manière, et pour une raison fort simple : les hommes se méfient les uns des autres et se craignent mutuellement, surtout à cause des armes qu'ils ont fabriquées pour se défendre.

Chaque homme sait qu'il est plus fort que certains de ses semblables et plus faible que d'autres ; seul, dans l'anarchie

totale, il serait la terreur des plus faibles et la victime des plus forts ; il vivrait en tremblant et en faisant trembler. C'est pourquoi, partout et toujours, la majorité des hommes renonce à terroriser les plus faibles pour avoir moins à craindre les plus forts : telle est la formule universelle de l'ordre social. Ajoutez à cela la peur de la guerre. Dès que deux groupes humains viennent en contact, ils se méfient et se craignent comme les individus, et pour la même raison : les armes que tous deux possèdent. L'autre groupe n'aura pas de mauvaises intentions ; mais s'il les avait ? Il ne les a pas aujourd'hui ; mais s'il les avait demain ? La précaution s'impose : il faut s'armer et obéir aux chefs qui organisent la défense. Mais ces précautions défensives apparaissent toujours à l'autre groupe comme une menace. Leurs méfiances réciproques se « renvoient » leurs craintes, comme deux miroirs placés l'un en face de l'autre se renvoient les images à l'infini. C'est dans ce jeu miroitant de la peur qu'est l'origine cosmique de la guerre. La cupidité et l'ambition viennent ensuite : justifications ou récompenses de l'effort accompli, conséquences et non causes de la guerre, provoquées à l'origine par la peur.

Le Pouvoir, comme l'arme, est à l'origine une défense contre les deux plus grandes frayeurs de l'humanité : l'anarchie et la guerre. Le Pouvoir est, en même temps, le produit de la peur universelle et de la double race, qui départage l'humanité, les maîtres et les serfs, s'il m'est permis d'employer la formule chère à une mauvaise philosophie fort à la mode depuis un demi-siècle. La majorité des hommes se compose d'êtres timides, modestes, passifs, qui sont la matière plastique du Pouvoir, parce qu'ils sont nés pour obéir. La race des maîtres est une minorité douée d'une force vitale : plus intense les ambitieux, les actifs, les impérieux, qui par l'action ou la pensée ont besoin d'affirmer leur supériorité. L'élan de la supériorité est souvent si fort, chez les hommes de cette espèce, qu'ils se lancent contre les obstacles les plus dangereux, dans cette inévitable alternative : se briser eux-mêmes ou briser les autres.

Si l'on en croit un traducteur solitaire, qui au début du dix-neuvième siècle, a tenté de comprendre les textes sacrés

en s'attachant à leur source première et la plus pure, ces deux races d'hommes seraient représentées dans le quatrième chapitre de la Genèse, par les deux grands personnages mythologiques qui se nomment Caïn et Abel. Caïn serait un nom symbolique, dont la racine exprimerait d'une manière plus générale, ce qui est dense, comprimé, actif, absorbant ; et, appliqué à la nature humaine, ce qui est fort, puissant, rigide, véhément, ce qui est central, qui sert de base, de règle, de mesure ; ce qui agglomère, s'approprie, saisit, comprend, et assimile à soi-même. Le nom d'Abel serait tiré d'une racine qui signifierait, dans l'ordre physique, ce qui est dilaté, ténu, mou, inconsistant ; dans l'ordre moral, la faiblesse, la douceur, la passivité, l'abandon. Bref, dans l'ordre politique, Caïn représente les hommes destinés à commander, Abel, ceux destinés à obéir (1). Cette polarisation de l'humanité en maîtres et serfs, semble corroborer admirablement le plan d'un ordre préétabli dans la nature même des hommes. Puisqu'il y a des hommes prédestinés à commander et des hommes prédestinés à obéir... Puisque ceux-ci sont le plus grand nombre et ceux-là une minorité... Puisque ni les uns ni les autres ne peuvent subsister seuls... Le petit nombre n'aurait donc qu'à se reconnaître et à se mettre à la tête de la masse : le rapport étant complémentaire et d'intégration, il devrait être facile à établir et à maintenir. On en arriverait à ceci, sans grande complication : la nature des moyens de coercition, dont les maîtres doivent se servir pour se faire obéir, et qui participent de la nature des armes : ils répriment la peur et ils la créent. La coercition peut amener les hommes à l'obéissance, mais elle peut aussi provoquer la révolte. Les deux effets sont toujours possibles et ne sont jamais prévisibles à coup sûr ; ils dépendent de circonstances souvent cachées, mystérieuses, impossibles à découvrir : tempérament, disposition du moment, force réelle ou supposée de la résistance, que l'on rencontrera, nature de la coercition — qui peut être plus ou moins juste, plus ou moins intelligente, plus

(1) FABRE D'OLIVET, *La langue hébraïque restituée*. Paris, 1922, II, p. 122 suiv.

ou moins rigoureuse. Cette incertitude des effets et des réactions, inhérente à tous les actes de force, est la raison profonde d'une des complications les plus secrètes et les plus importantes de l'histoire et de la vie : si les sujets ont toujours peur du Pouvoir auquel ils sont soumis, le Pouvoir a toujours peur des sujets auxquels il commande. Caïn a peur d'Abel : c'est pourquoi il finit par l'assommer. Dans les États fortement constitués, au sein des grandes civilisations, la peur peut se réduire à un dernier résidu spectral ; mais elle existe toujours, du moins en puissance. Un incident peut en tout temps la réveiller. Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais un Pouvoir qui soit absolument sûr d'être toujours et totalement obéi ; tous les Pouvoirs ont su et savent que la révolte est latente même dans l'obéissance la plus soumise, et qu'elle peut éclater un jour ou l'autre, sous l'action de circonstances imprévues ; tous les Pouvoirs se sont sentis et se sentent précaires, justement dans la mesure où ils sont obligés d'employer la force pour s'imposer. La seule autorité qui n'a pas peur, est celle qui naît de l'amour : l'autorité paternelle, par exemple. Pour qu'entre l'homme et le Pouvoir n'existe pas ce double rapport de peur réciproque, il faudrait que le Pouvoir fût reconnu et obéi avec pleine et entière liberté, par respect et amour sincère. Dès que les menaces et les rigueurs interviennent, la peur surgit ; les hommes ont peur du Pouvoir, qui peut les frapper ; le Pouvoir a peur des hommes, qui peuvent se révolter.

Mais les sujets ne sont pas la seule cause de la peur inhérente au Pouvoir ; il faut y ajouter ses propres agents et collaborateurs. Tant qu'ils servent avec fidélité, ils sont le bras irrésistible du Pouvoir. Mais ils sont, eux aussi, des hommes à l'humeur mobile ; et que devient le Pouvoir s'ils se révoltent ? Amputé de ses bras, il devient l'Impuissance. Le Pouvoir fait ce qu'il peut, pour s'assurer la fidélité de ses collaborateurs par l'argent, les honneurs, les avantages, la gratitude, l'intérêt, l'admiration, la peur. Mais il n'en découle jamais une sécurité totale, absolue, inconditionnée. Le danger d'une révolte subsiste toujours, au moins comme possibilité, même dans les États les mieux constitués. Toute l'histoire n'est qu'une suite de révoltes, tentées ou réussies.

contre le Pouvoir, et d'efforts pour empêcher ces révoltes, Le Pouvoir n'est jamais en sécurité, il tremble constamment, il se fait peur à lui-même autant qu'il fait peur aux autres. Par une contradiction inhérente à la nature même de l'homme, partout et toujours, le Pouvoir vit dans la peur permanente de ses sujets et des coercitions qu'il doit exercer sur eux pour se faire obéir, parce qu'il sent que l'humanité est, partout et toujours, en état de révolte latente. C'est la peur secrète et sacrée du Pouvoir. Si la traduction de la Genèse de Fabre d'Olivet a pénétré plus profondément le texte sacré, le mythe de Caïn et d'Abel exprimerait ce grand secret de l'histoire. La violence de Caïn sur Abel serait la coercition exercée par le Pouvoir sur la masse docile et résignée de l'humanité. Mais la conséquence de cette coercition est que Caïn, le Pouvoir, vit dans la terreur perpétuelle, tout en étant par prédestination le plus fort et l'invincible.

10. Et Ihoah lui dit : qu'as-tu fait?
11. Maintenant sois maudit...
12. Agité d'un mouvement d'incertitude et d'effroi, tu seras vaguant sur la terre.
13. Alors Caïn dit à Ihoah : que mon iniquité doit être grande, d'après la purification...
14. Vois, tu me chasses aujourd'hui... Je dois me cacher avec soin de ta présence; agité d'un mouvement d'incertitude et d'effroi, je dois être voguant sur la terre : ainsi donc, tout être qui me trouvera pourra m'accabler.
15. Mais Ihoah déclarant sa volonté, lui parla ainsi : tout être qui croira accabler Caïn, le fort et puissant transformateur, sera, au contraire, celui qui l'exaltera sept fois davantage (1)...

Nequaquam ita fiat : sed omnis qui occiderit Caïn, septuplum punietur, traduit la Vulgate. Je ne suis pas à même de juger, par mes propres moyens, laquelle des deux traductions se rapproche davantage du texte primitif; mais il me semble évident qu'il est plus facile de découvrir un sens de ce chapitre énigmatique dans la traduction française que

(1) FABRE D'OLIVET, Œuvre citée, II, p. 322.

dans la version latine. Le voici, en langage simple et clair : le Pouvoir est condamné à vivre dans la terreur, parce qu'il emploie pour gouverner la force physique et la violence ; mais malgré sa peur, il sera toujours plus fort que toutes les révoltes qui éclateront contre lui, parce que son existence comme sa peur sont conformes à la nature humaine. La Bible aurait donc, il y a tant de siècles, annoncé, en langage ésotérique, une vérité obscure et difficile, qui commence à peine aujourd'hui à se révéler à l'esprit humain : fruit d'une longue suite d'expériences douloureuses.

V

LA PEUR DE BONAPARTE

L'homme est donc le plus peureux des êtres. Il naît plein de peur, et il vit en proie aux terreurs. Mais s'il vit en proie aux terreurs, il se distingue des animaux parce qu'il veut être courageux. Parmi toutes les contradictions de la nature humaine, la contradiction fondamentale pourrait bien être celle-ci : l'homme est un être peureux qui veut avoir du courage et vaincre ses peurs — les réelles et les imaginaires.

C'est par cette contradiction qu'on peut définir la civilisation et le progrès. La civilisation est une école du courage ; elle se mesure aux résultats de l'effort que l'homme fait pour vaincre ses craintes chimériques, et pour connaître les vrais dangers qui le menacent. Le progrès est tout ce qui sert à l'homme ou qui l'aide à vaincre les peurs imaginaires, à découvrir et à éliminer les vrais dangers. La civilisation est le résultat du progrès entendu de cette manière.

La science et la religion? Revenons au problème primordial : sont-elles, et dans quelle mesure, des forces de progrès? D'après la conception aujourd'hui courante, toute découverte et invention de la science serait un progrès, aucune transformation religieuse n'en serait un. D'après notre définition, la science et la religion sont des forces de progrès dans la mesure où elles aident l'homme à vaincre ses peurs.

Les grandes religions sémitiques — judaïsme, christianisme, islamisme — ont été un immense progrès. Elles ont nettoyé le bassin de la Méditerranée et le monde antique d'une foule de dieux méchants qui l'infestaient, en les remplaçant par un Dieu unique, qui n'est plus, comme les dieux du polythéisme, la cristallisation d'une peur. Au lieu de

tourmenter les hommes, il les aide. Nous ne savons plus ce qu'étaient les religions de terreur sous lesquelles l'humanité vécut jusqu'à l'avènement du monothéisme sémitique, et ce que fut l'oppression dont ces monstrueux délires de l'imagination, cristallisés en dieux sanguinaires, écrasèrent les esprits. Quand on pense que des peuples qui n'étaient plus barbares sont arrivés à sacrifier aux dieux leurs enfants, en les jetant dans des fours crémateurs, on a presque honte d'appartenir à l'espèce humaine. Le Dieu-Père de la Bible a débarrassé une partie de l'humanité d'un grand nombre de terreurs imaginaires, et il a accru le courage de l'homme, source profonde et obscure d'où ont jailli les progrès que les peuples chrétiens ont faits depuis vingt siècles : y compris les progrès de la science.

Car au commencement de tout notre savoir il y a un acte de courage. Nous avons commencé à arracher des secrets à la nature le jour où nous avons commencé à ne plus avoir peur d'elle. Et la lutte de l'homme contre ses peurs donne un sens au mot progrès aussi dans la sphère de la politique, en nous permettant de distinguer les États civilisés et les États barbares. Comme la Divinité, le Pouvoir aussi s'humanise et se civilise à travers l'histoire, à mesure qu'il se libère de ses peurs actives et passives ; et il s'en affranchit à mesure que les principes de légitimité se multiplient, se précisent, deviennent impératifs. La nature profonde des principes de légitimité, c'est d'être des exorcismes de la peur : de la peur mystérieuse et réciproque qui naît toujours entre le Pouvoir et ses sujets. C'est pour cette raison qu'ils ont droit à la vénération, en tant que Génies de la Cité.

C'est là un point qui doit retenir l'attention. Nous avons vu que le Pouvoir fait peur à ses sujets et a peur d'eux, parce qu'il est obligé de s'imposer à ses sujets par la force. La force n'est jamais assurée d'imposer l'obéissance ; elle peut aussi provoquer la révolte : c'est la raison pour laquelle, si elle fait peur, elle a toujours peur. Nous avons vu que les légitimités sont des principes, qui établissent le droit de commander et le devoir d'obéir. Il est évident que si, dans une société, ceux qui commandent et ceux qui obéissent tombent d'accord sur un de ces principes, le reconnaissent

pour raisonnable et juste, et s'engagent à le respecter, leurs rapports deviendront plus faciles, commodes, sûrs et exempts de frayeurs, à mesure que le respect du principe, persistant à travers les générations, accroîtra la confiance réciproque. Le Pouvoir aura beaucoup moins peur de ses sujets et de leur possible révolte, sachant qu'il peut compter sur leur consentement spontané et sincère. Ayant moins peur de ses sujets, il n'aura plus à les terroriser autant : moins terrorisés, les sujets obéiront avec bonne volonté et bienveillance. Les principes de légitimité humanisent et adoucissent le Pouvoir, parce qu'il est dans leur nature d'être acceptés sincèrement, comme raisonnables et justes, par tous ceux qui commandent et par la majorité au moins de ceux qui obéissent. L'acceptation n'est pas toujours active, voulue, consciente de ses motifs profonds. Elle peut être — elle est le plus souvent, dans les masses — une habitude plus qu'une conviction, un legs paresseux du passé, une espèce de résignation à l'inévitable. On a trouvé tel Pouvoir établi en naissant ; on s'est habitué dès l'enfance à le considérer comme nécessaire et irremplaçable ; on l'accepte comme tant d'autres choses qui ne dépendent pas de nous, sans se demander pourquoi, en se disant qu'il en a été et qu'il en sera toujours ainsi. Mais même par les consentements passifs qu'il assure, le principe de légitimité libère le Pouvoir de ses peurs. Il suffit que la majorité de ses sujets soit plongée depuis plusieurs générations dans cette fidélité passive, pour que le Pouvoir se sente largement reconnu et accepté ; se sentant largement reconnu et accepté, il aura moins peur de la révolte de ses sujets et moins besoin de leur faire peur. Telle est la grande force des vieux gouvernements légitimes.

Il ne faut donc pas s'imaginer les monarchies absolues d'avant la Révolution comme des régimes de terreur et d'oppression. Les historiens et les partis politiques du dix-neuvième siècle ont commis souvent cette erreur : d'où tant d'idées fausses sur l'Ancien Régime, qui nous ont empêché de comprendre le dix-neuvième siècle et ses révolutions. Tout dépend de l'acceptation. Si un peuple se laisse convaincre qu'une famille a été chargée par Dieu de le gouverner, que cette famille connaît son bien mieux que

lui, qu'il faut accepter avec respect et confiance, sans trop critiquer, ses volontés et ses actes, une monarchie absolue est légitime. Elle profitera des avantages communs à tous les gouvernements légitimes ; elle n'aura pas une trop grande peur de ses sujets, et pourra les gouverner sans trop recourir à la peur. L'Italie, avant l'invasion révolutionnaire de 1796, était gouvernée par un régime totalitaire complet, qui n'admettait les critiques du Pouvoir sous aucune forme, fût-elle cauteleuse et voilée. Mais le régime était doux, ne connaissait aucune des horreurs et des violences par lesquelles les États totalitaires s'imposent aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'il était légitime. La grande majorité l'acceptait depuis deux siècles, par habitude, mais sincèrement. Comme nous le verrons plus loin, le despotisme arbitraire et violent est toujours une conséquence de l'illégitimité.

En somme, un gouvernement légitime est un Pouvoir qui s'est libéré de la peur, parce qu'il a appris à s'appuyer sur le consentement actif ou passif, et à réduire en proportion l'emploi de la force. Le consentement impliqué dans tous les principes de légitimité, semble être le noyau de vérité qui se cache au cœur du fameux mythe inventé par Rousseau : le contrat social. La société ne sort pas d'un contrat mais de la nature humaine : quelle que soit son origine, divine ou naturelle, l'homme est l'homme parce qu'il a conscience du bien et du mal, et parce qu'il ne peut vivre qu'à l'état grégaire. C'est l'organe le plus important de la société, le Pouvoir, qui ne peut atteindre sa perfection, la légitimité, que par une espèce de contrat tacite. Les principes de légitimité ne sont que les différentes formules de ce contrat tacite, entre lesquelles le gouvernement et les gouvernés de chaque lieu et de chaque époque peuvent choisir. Chaque principe de légitimité fixe un certain nombre de règles pour l'acquisition et pour l'exercice du pouvoir : le contrat tacite porte sur ces règles et sur l'engagement réciproque, à savoir que tant que le Pouvoir sera acquis et exercé selon les règles par ceux qui commandent, les sujets lui obéiront. Chaque principe de légitimité comporte donc, dès qu'il est accepté activement ou passivement, un engagement d'obéir, conditionné par l'observance de certaines règles : véritable contrat.

Dès que l'une des deux parties ne le respecte plus, le principe de légitimité perd sa force, et il ne rassure plus ni le Pouvoir ni les sujets. La peur recommence.

Ainsi s'explique la peur sacrée des dictatures. Elle n'est que la peur inhérente au Pouvoir, la peur primordiale de la révolte des sujets, qui éclate de nouveau à peine le Pouvoir a-t-il violé le principe de légitimité qui l'avait justifié jusqu'alors. Nous avons vu que les principes de légitimité ne sont que des défenses contre la peur active et passive du Pouvoir. Si les hommes ont fait un si grand effort pour inventer ces principes et pour se les imposer, à mesure qu'ils se civilisaient, c'est qu'il leur répugnait de plus en plus d'être tourmentés par des Pouvoirs qui avaient peur d'eux, s'il leur eût fallu obéir à des dieux tortionnaires qui leur ordonnaient de jeter leurs enfants dans le feu. Mais si, par un accident quelconque, le principe de légitimité, destiné à éliminer la peur, n'est plus respecté, la peur primordiale, la peur inhérente au Pouvoir, la peur de la révolte toujours possible et imminente des sujets, éclate de nouveau, avec la violence d'un retour soudain aux origines. Aucun événement n'est plus extraordinaire et plus simple ; plus facile et plus difficile à comprendre.

Exemple lumineux : Bonaparte. Qu'était-il, Bonaparte, en 1799, au moment où il prêtait son bras au coup d'État du 18 Brumaire ? Le Bonaparte véritable, en chair et os, non le héros mythologique de la légende napoléonienne, émule d'Hercule en plein dix-neuvième siècle ? Un jeune homme de trente ans, dont on avait beaucoup parlé en Europe, parce qu'il avait été mêlé à des événements qui semblaient extraordinaires pour la seule raison qu'ils étaient incompréhensibles ; et ils étaient incompréhensibles, pour la seule raison qu'ils étaient nouveaux, la Révolution étant encore un phénomène inédit. La campagne d'Italie ? Personne en France et en Europe n'avait rien compris à cette aventure spectaculaire et insensée, à commencer par les protagonistes, — le Directoire et Bonaparte. Elle n'a d'ailleurs livré son secret qu'il y a une trentaine d'années, lorsqu'on se prit à jeter à la rue les dossiers archi secrets des archives de Vienne. Les imaginations et les intérêts avaient fait un

énorme battage autour de cet événement incompréhensible ; sincèrement convaincu que Bonaparte avait, en quelques mois, défait la Maison d'Autriche, dans la vallée du Pô, conquis, libéré, régénéré l'Italie, le public s'était enthousiasmé. L'enthousiasme avait un peu baissé, par la suite, au milieu des complications de la guerre ; mais il avait repris dans la seconde moitié de 1797, après la paix de Campo-Formio. Trompée par la propagande officielle, la France avait cru que Campo-Formio était la paix, la paix véritable, la paix définitive. Et comme elle préférait la paix à la gloire et à la puissance... De tous ces enthousiasmes, admirations et espoirs, il ne restait plus grand'chose en 1799, à l'époque du coup d'État. La paix de Campo-Formio n'avait été que l'illusion de quelques mois ; une immense guerre générale était sortie de cet abominable traité ; et avec la guerre générale, l'immense charge pour les masses, de la conscription. La loi du 5 septembre 1798, — par laquelle le Directoire imposait à la France, et indirectement à l'Europe, la conscription, — découlait de la situation créée en Europe par la destruction de Venise et le partage de l'Italie du Nord entre la France et l'Autriche, perpétré à Campo-Formio... Quant à l'expédition d'Égypte, qui avait suivi l'aventure d'Italie, le public ne savait pas encore, à la fin de 1799, que la France avait perdu dans cette expédition la moitié de sa flotte et sa meilleure armée. Mais l'oligarchie qui gouvernait la République le savait fort bien. Quand Bonaparte avait tenté de justifier son retour et l'abandon de l'armée, par son impatience à venir sauver la République, on lui avait froidement répondu que la République avait déjà été sauvée par Masséna à Zurich.

Beaucoup d'historiens ont raconté que Bonaparte aurait été porté au Pouvoir, à la fin de 1799, par un courant irrésistible de l'opinion populaire. C'est un roman. Le coup d'État du 18 Brumaire se prépara dans une atmosphère opaque, sourde, d'incertitude, de méfiance et de terreur universelles. Aucun courant chaud d'opinion, aucun *gulf-stream* d'enthousiasme, ne pouvait traverser et fondre cet océan glacé par sa peur. Si le Directoire était impopulaire, personne n'osait manifester son opposition. Les organisateurs du coup d'État

comptaient sur l'invisible mécontentement de la majorité ; mais ils savaient que le mécontentement n'aurait éclaté qu'après le succès du coup d'État. Cette atmosphère explique la préparation défectueuse du coup d'État, ses lenteurs, ses complications maladroités, ses contradictions, qui faillirent le faire échouer. Au moment décisif les soldats avaient refusé de marcher, et Bonaparte avait manqué le coup de force contre le Parlement. C'est Lucien, en sa qualité de président légitime des Cinq-Cents, qui ébranla et entraîna la troupe, à l'aide d'une incroyable supercherie, en lui faisant croire qu'elle allait non pas assommer le Parlement, mais le défendre contre une bande de spadassins aux gages de l'Angleterre, qui voulait l'étrangler. Le 18 Brumaire, — de Saint-Cloud au Luxembourg et à la Constitution de l'an VIII, — est une suite de coups de force, accomplis en présence d'une opinion passive, par peur et désespoir. Tout le monde était mortellement las du despotisme révolutionnaire, tout le monde désirait une libération, un répit, un changement au moins ; mais personne ne savait en quoi pourraient consister la libération, le répit, le changement et comment ils pourraient se produire.

Il nous est possible aujourd'hui de comprendre ce grand mystère qui a trompé l'histoire pendant plus d'un siècle : pourquoi Bonaparte, à peine sorti des salons du Luxembourg, pour aller appliquer la Constitution de l'an VIII, a été pris par la peur. Il faut revenir sur cette peur, car elle a été un moment décisif de l'histoire du monde occidental. De quoi Bonaparte s'est-il effrayé, au lendemain du coup d'État ? Il a craint que la révolte générale ne réponde aux huis clos du Luxembourg et à l'artificieuse Constitution qu'on y avait élaborée. Cette Constitution futuriste — nous en avons déjà étudié la structure — était une construction ingénieuse, mais qui ne reposait sur rien ; ni sur une tradition, ni sur un principe reconnu et accepté au moins par une partie de la France, ni sur des expériences antérieures, ni sur des exemples étrangers. Le Sénat, le Tribunat, le Corps législatif de l'an VIII n'avaient rien de commun ni avec les États généraux de l'Ancien Régime, ni avec le Parlement anglais ou avec la Chambre et le Sénat de Washington, qu'une partie

de l'opinion prenait comme modèle ; ni avec aucun des Conseils héréditaires qui gouvernaient les républiques aristocratiques du dix-huitième siècle ; ni avec les assemblées électives que la Révolution avait essayé d'organiser dans les années précédentes, en s'inspirant de la Constitution anglaise ou de la Constitution américaine. Les trois assemblées de l'an VIII n'étaient ni héréditaires ni élues, personne ne savait ce qu'elles étaient. Et l'autorité du Premier Consul, placé à la tête de l'État pour dix ans avec des pouvoirs plus étendus que ceux de l'ancien roi de France, sans partage et sans contrôle, — d'où sortait-elle ? Par quel principe, doctrine, précédent, modèle ou tradition pouvait-elle se justifier ? Elle ne pouvait se présenter aux royalistes et aux républicains que comme une scandaleuse usurpation, une pure imposition de la force dénouée de toute justification légitime. Les lauriers d'Italie pouvaient être un titre pour le commandement suprême de l'armée, non pour une souveraineté presque sans limites, comme celle que la Constitution de l'an VIII conférait à Bonaparte.

La Constitution de l'an VIII était donc, du commencement à la fin, une improvisation aventureuse et une totale nouveauté : la plus dangereuse des faiblesses, pour une Constitution. Si Bonaparte avait été assez téméraire pour l'approuver, il eût été le plus inconscient des étourdis pour ne pas sentir, au moment où il commençait à gouverner, que ce système d'improvisations ingénieuses ne pouvait compter sur aucun consentement sérieux : nulle part, ni chez les républicains ni chez les royalistes, ni parmi les catholiques ni parmi les libres penseurs, ni dans l'élite ni dans la masse plus ou moins passive et incolore ; que tout le système ne s'imposerait que par la force. Mais la force provoque toujours en même temps la soumission et la révolte, et plus la pression est grande, plus il est difficile de prévoir laquelle des deux éventualités se produira... Que l'appareil de coercition nécessaire pour imposer une si extravagante Constitution s'enrayât l'espace de vingt-quatre heures, et la révolte latente pouvait éclater partout, par le désespoir qu'appelaient les malheurs innombrables de la Révolution : un tiers de la France ravagé par la guerre civile, la guerre extérieure

sur toutes les frontières, la menace de multiples invasions, les finances de l'État et la fortune du peuple en ruine complète, partout la discorde, la haine, la méfiance, le désespoir, la peur du présent et la terreur de l'avenir. Les révolutions sont comme les tremblements de terre : on vit dans l'angoisse permanente d'une nouvelle secousse. Dans un tel enfer, il est naturel que Bonaparte se soit effrayé de toute opposition, même innocente : articles de journaux, discussions parlementaires, murmures dans le privé, conseils supposés de Mme de Staël à Benjamin Constant. « Si je lâche la bride à la presse, je ne resterai pas trois mois au pouvoir, » c'est l'aveu sincère de cette frayeur de l'opposition, indicible et justifiée, que le dictateur éprouve, parce qu'il perçoit partout la révolte à l'état latent, près d'éclater. Ne se sentant plus soutenu, couvert, protégé par un principe de légitimité, capable de lui assurer le consentement des sujets, il a peur de tout : de la critique la plus réservée et la plus prudente, de la manifestation la plus innocente du mécontentement qui couve partout. Il faut que tout le monde renonce à penser : un mouvement un peu vif sur un seul point peut provoquer la révolte générale, comme un cri dans la montagne suffit pour déclencher l'avalanche.

Tels furent les débuts du Consulat, du premier despotisme totalitaire de l'époque moderne. Une équipe brillante d'illustres historiens français et d'autres pays a décrit le Premier Consul qui s'empare du gouvernail, comme un surhomme sûr de lui-même et de ses plans, qui seul voit clair dans le présent et dans l'avenir. S'il supprime le droit d'opposition, c'est qu'il est trop supérieur à ses contemporains : seul voyant au milieu des aveugles, quels services l'opposition aurait-elle pu lui rendre? En somme, s'il a supprimé toutes les libertés, c'est dans l'intérêt bien compris de la France, pour la sauver plus rapidement. Envisager de cette manière le gouvernement consulaire, c'est faire, de l'histoire du dix-neuvième siècle et du vingtième, une énigme insoluble. A l'origine de toute l'histoire qui va de 1800 à 1814, il y a un accès de peur : la peur qui s'empare immédiatement, dès le début, de tous les pouvoirs fondés par un coup de force, en violant le principe de légitimité, antique ou moderne,

capable de les justifier. Toute l'histoire du Consulat et de l'Empire n'est que le développement de cet accès de peur primordial, dans des complications de plus en plus énormes. L'histoire a fait des efforts inouïs, depuis un siècle, pour transformer cet accès primordial de peur, qui devait avoir tant de conséquences, en un acte de puissance et d'énergie à l'usage des philosophies nietschéliennes plus ou moins authentiques. Moi-même je n'ai retrouvé cette tragédie sous la couche épaisse des falsifications historiques superposées pendant quatre générations, que parce que j'ai vu l'accès de peur se répéter à Rome, de 1922 à 1926, au sein de circonstances moins tragiques. L'expérience actuelle m'a éclairé le passé. Mais après avoir compris cette peur primordiale, j'ai pu ramener à quelques formules communes, intelligibles et claires, l'énorme désordre dans lequel le monde se débat aujourd'hui et l'énorme désordre qui a dévasté l'Europe de 1789 à 1815. En fouillant ce désordre en profondeur, j'ai trouvé, à l'origine, le même phénomène : la terreur qui s'empare du dictateur au moment même de la prise du pouvoir, parce qu'il l'a conquis en faisant violence à un principe de légitimité. Les principes de légitimité ont pour tâche de libérer le Pouvoir et ses sujets de leurs peurs réciproques, en remplaçant de plus en plus, dans leurs rapports, la force par le consentement. Ils sont donc les piliers de la civilisation, si la civilisation est un effort pour libérer l'humanité des peurs qui la tourmentent. Mais si, en pleine civilisation, un principe de légitimité est brusquement violé, et le pouvoir conquis par un coup de force, un peuple retombe immédiatement dans la peur et la barbarie.

Arrivés là, une question préliminaire se pose, plus vaste et plus grave que celles que nous avons affrontées : pourquoi des rechutes dans la peur et la barbarie sont-elles possibles ? Pourquoi les principes de légitimité sont-ils, parmi tous les piliers de la civilisation, les plus faciles à ébranler ? C'est la question des questions, l'énigme des énigmes, dans l'histoire de l'humanité. Pour la résoudre, il faut étudier la vie profonde des principes de légitimité.

VI

LE GÉNIE DE L'ANCIEN RÉGIME ET LE GÉNIE DE LA RÉVOLUTION

Les principes de légitimité naissent, grandissent, vieillissent et meurent ; parfois ils se heurtent et se battent. Leurs cycles vitaux et leurs luttes sont le fond invisible de l'histoire. Invisible, parce que l'humanité a la plus grande difficulté, tout en les subissant, à comprendre ces cycles et ces luttes, qui se développent dans les profondeurs obscures de l'histoire. C'est la raison pour laquelle notre époque ne comprend rien à l'immense drame qui a commencé avec la guerre de 1914, et qui depuis un quart de siècle se développe en une suite de catastrophes surprenantes, inattendues, en apparence inexplicables. Elles semblent inexplicables, parce qu'elles naissent de la lutte entre le principe de légitimité héréditaire, aristocratique, monarchique, et le principe de légitimité électif et démocratique : lutte obscure, profonde, aux origines lointaines, qui depuis deux siècles oblige les hommes à se battre sans qu'ils sachent exactement pourquoi. A partir de la Révolution, le principe aristocratique et monarchique a été attaqué par des hommes sincèrement convaincus de combattre pour la liberté et le progrès du monde, et soutenu par des hommes non moins convaincus de défendre l'ordre, la famille, la religion, la civilisation, sauvagement attaqués par les nouveaux barbares. Mais les deux convictions n'étaient que des accès opposés de la même maladie — la fièvre chaude de la passion politique : fièvre trop intermittente et capricieuse, pour expliquer un événement de proportions si vastes et d'une portée si profonde. Nous avons vu qu'il est impossible de comparer et de hiérarchiser les principes de légitimité,

faute d'un étalon de mesure. Nous avons vu que les deux principes de légitimité en lutte depuis deux siècles — hérédité ou élection, démocratie ou monarchie — ne sont rationnels et justes que d'une manière partielle, et qu'ils peuvent être l'objet de critiques équivalentes. Nous avons vu qu'il est impossible d'établir une comparaison entre des démocraties et des aristocraties, entre des républiques et des monarchies, pour savoir quel est le meilleur gouvernement, quand le degré de civilisation est le même. Ceux qui ont lutté pour le Génie de l'Ancien Régime ou pour le Génie de la Révolution en croyant qu'il était meilleur que son rival, ont été aveuglés par une illusion de la passion. Mais alors voici que, sous les espèces d'un cas particulier, revient le problème que nous nous étions posé sous une forme générale au début de ce livre : pourquoi les hommes font-ils tant d'efforts pour changer les institutions et les lois, quand ils n'ont aucun moyen sérieux leur permettant de découvrir si ces changements sont bons ou mauvais? Pourquoi a-t-on versé tant de sang pour la monarchie et la république, pour l'aristocratie et la démocratie, quand monarchie et république, aristocratie et démocratie se valent au tribunal de la raison, qui n'a nul moyen d'établir entre elles une hiérarchie?

Nous avons répondu à cette terrible question, au début de ce livre, en affirmant que « les luttes pour le pouvoir occupent une place si grande dans l'histoire, pour une raison plus profonde que le désir d'améliorer l'État : à cause de certaines forces qui agissent à l'intérieur des sociétés humaines, et les empêchent de se cristalliser dans une forme définitive ». Ces forces sont les principes de légitimité ou les Génies de la Cité. Mais l'explication n'était en réalité qu'une hypothèse provisoire, une thèse à vérifier. Le moment est venu de vérifier la thèse et l'hypothèse en étudiant justement ce cas particulier : la lutte entre le Génie de l'Ancien Régime et le Génie de la Révolution ; comment cette lutte a éclaté à la fin du dix-huitième siècle, et, en un siècle et demi, a embrasé d'abord toute l'Europe et ensuite le monde entier. C'est le problème qui domine toute l'histoire occidentale du dix-neuvième siècle et du vingtième. Pour le

résoudre, il faut prendre comme point de départ un fait d'importance capitale : à savoir qu'un principe de légitimité n'est jamais isolé et ne vit, n'agit, ne s'impose jamais par sa seule force. Il s'harmonise toujours avec les mœurs, la culture, la science, la religion, les intérêts économiques d'une époque ; avec l'orientation générale des esprits, pour employer l'expression de Mme Gina Lombroso. Quand les mœurs, la culture, la science, la religion, les intérêts économiques, — en un mot, l'orientation générale, — changent, le principe de légitimité aussi se modifie. C'est ainsi que le principe aristo-monarchique s'est imposé à l'Europe pour des siècles, grâce à un état social qui avait commencé à s'organiser dans la confusion barbare du haut moyen âge et qui atteignit sa plénitude entre le quinzième et le dix-septième siècles. La concentration par droit héréditaire du pouvoir dans un petit nombre de dynasties et de familles nobles s'appuyait alors sur une concentration parallèle de la richesse ; la subordination des masses, sur un déséquilibre permanent des fortunes. Partagée en un petit nombre de grandes propriétés, la souveraine richesse — la terre — appartenait presque exclusivement aux Cours, aux familles nobles, à l'Église, à la partie de la société qui gouvernait ; elle était presque l'apanage des grandes charges militaires, politiques, judiciaires et ecclésiastiques. Aux masses dominées étaient réservés les emplois subalternes de l'État et de l'Église, les professions libérales, le travail agricole et industriel, le petit commerce, le grand commerce, surtout dans certaines républiques, et les grandes charges de l'Église, dans tous les États partagés entre le groupe dominant et les masses dominées. Mais l'industrie indépendante, exercée par des artisans libres, et le commerce, qui écoulait ses produits, n'étaient pas très développés, chaque grande propriété s'efforçant de produire tout ce dont elle avait besoin. Les métaux précieux étaient rares et chers, l'intérêt de l'argent chose interdite, le crédit inexistant. La vie était à la fois pauvre et fastueuse. Peu de besoins, aucun confort même dans les classes les plus riches, mais quelle profusion d'objets de luxe ! Fourrures, dentelles, soies, brocarts, perles, rubis, diamants, saphirs, or, argent, chevaux, équipages, palais,

villas, banquets, bals, musique, peinture, sculpture : depuis le moyen âge, toutes les Muses ont travaillé pour tisser à la monarchie et à l'aristocratie la somptueuse parure de splendeurs, dont les derniers lambeaux sont aujourd'hui conservés dans les vitrines des musées. L'aristocratie et la monarchie ont grandi et atteint la plénitude de leur développement au sein des civilisations qualificatives, qui ont précédé dans le monde occidental la grande révolution quantitative du dix-neuvième siècle ; au sein de civilisations, qui ne se proposaient pas de multiplier la richesse et d'augmenter la puissance des hommes, mais d'atteindre certains modèles de perfection. L'art n'était d'ailleurs que la plus sensuelle et la plus populaire parmi les perfections, dont l'Ancien Régime se parait pour éblouir les masses et les convaincre de la supériorité du Pouvoir. Il y avait aussi la religion, avec ses ordres monastiques, ses cathédrales, ses cérémonies, ses fêtes, ses saints, ses hiérarchies, ses œuvres charitables, ses doctrines. Mais le christianisme est égalitaire, il reconnaît tous les hommes comme fils de Dieu au même titre. Les inégalités inhérentes à l'organisation de la société, les hiérarchies sociales et les principes de légitimité qui les justifient, ne sont pour lui que des accidents humains, subordonnés tous à l'unique problème qui domine tous les autres : le salut de l'âme. Comment une religion égalitaire a-t-elle pu être pour tant de siècles le pilier sacré du régime aristocratique et monarchique ? Car les rois et les princes ont gouverné l'Europe, pendant des siècles, au cœur d'un pullulement prestigieux d'églises, de couvents, de docteurs, de saints, au son des cloches qui carillonnaient du matin au soir dans toutes les rues des villes et des villages. Ce fut, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, une des complications les plus extraordinaires de l'histoire occidentale. Mais le christianisme a superposé à sa doctrine de l'universelle égalité, une métaphysique de l'âme et du corps, qui a exaspéré le dualisme platonicien jusqu'à l'anéantissement total de la chair, et une morale qui, comme l'a dit Léo, a exalté l'amour de Dieu et des hommes jusqu'à l'anéantissement total de l'égoïsme. Métaphysique et morale, qui dépassaient la masse, qui ne pouvaient être comprises et appliquées que par une

élite. Le christianisme est une religion des masses, couronnée par une resplendissante superaristocratie de docteurs et de saints. L'aristocratie et la monarchie, à l'époque de leur grandeur, ont su accueillir, encadrer, soutenir cette élite dans leurs hiérarchies. Elles ont ainsi augmenté leur prestige, et créé entre les institutions de l'Ancien Régime et les Églises chrétiennes, une solidarité qui, sans être imposée par la doctrine et malgré des conflits passagers, se montra forte, profonde et tenace au cours des siècles. On va le voir, au milieu des tempêtes déchaînées par la Révolution française.

S'appuyant sur le principe héréditaire, sur la richesse foncière, sur la Bible, sur l'Église, sur les splendeurs les plus prestigieuses des civilisations qualitatives d'autrefois, les monarchies et les aristocraties de l'Ancien Régime avaient réussi à faire accepter par les masses, comme légitimes, leurs hiérarchies ; un petit nombre de familles gouvernait d'immenses multitudes, convaincues que leur soumission était juste, raisonnable, conforme à la volonté de Dieu et à leur intérêt. A la différence des États modernes, ces hiérarchies demandaient aux masses peu de sacrifices : la conscription était inconnue, les impôts légers et le gouvernement peu coûteux, beaucoup de fonctions publiques étant exercées gratuitement par la noblesse. Mais les hiérarchies dominantes exigeaient le respect total, absolu, inconditionné. Le cérémonial, compliqué, minutieux, tyrannique, reproduisait et fixait, dans chaque moment de la vie quotidienne, le drame éternel de la hiérarchie, par un code de formes, qui étaient les miniatures de toutes les supériorités et infériorités sociales. L'Ancien Régime ne reconnaissait pas le droit d'opposition, tel que nous le concevons : le droit de la minorité de supposer que le Pouvoir se trompe systématiquement et de le lui démontrer tous les jours. Il reconnaissait seulement aux groupes sociaux organisés le droit de présenter leurs remontrances, d'exposer leurs désirs, de consentir ou de ne pas consentir à certaines obligations de la loi. C'était la tâche des nombreuses assemblées, que nous trouvons sous différents noms dans les républiques et les monarchies de l'Ancien Régime : Diètes, Parlements, Conseils,

États, *Staende*. Si pendant le dix-septième et le dix-huitième siècles, dans toute l'Europe continentale, l'absolutisme monarchique a empiété plus ou moins, sur les droits de ces assemblées, c'est par crainte que le droit à l'opposition totale ne vînt à prendre naissance dans l'exercice de ces droits plus modestes. En échange du respect, le Pouvoir devait la protection : défendre les faibles, imposer la justice, maintenir l'ordre, assurer la prospérité du peuple et des classes moyennes, fût-ce en engageant des guerres de profit et en se ruinant. Les familles nobles et les familles régnantes devaient périodiquement s'endetter jusqu'au cou, parce que leur luxe faisait prospérer le commerce et assurait du travail au peuple.

Tant que cette orientation fut universelle et sûre d'elle-même en Europe, la légitimité héréditaire, aristocratique et monarchique, resta solide comme les Alpes. Les générations se suivaient, habituées aux hiérarchies du système comme cycle des saisons ou aux phases de la lune. Mais l'orientation et le système qu'elle avait créé commencèrent à être ébranlés par les grandes explorations géographiques du quinzième siècle et par la Réforme. Au Concile de Trente, les légats du Pape ne manquaient aucune occasion de dire aux princes allemands protestants : « Vous soutenez le peuple contre le Pape. Mais prenez garde : après s'être révolté contre le Pape, le peuple se révoltera contre les princes, les rois et l'empereur ! » A partir du seizième siècle, l'or et l'argent de l'Amérique provoquent en Europe les premières fièvres de l'inflation ; Calvin autorise l'intérêt de l'argent ; les marchands s'enrichissent, les industries se développent, les artisans se multiplient. En même temps, la Renaissance de l'antiquité laïcise la culture. Les premières découvertes de l'érudition et de la science, les travaux de Copernic et de Galilée pour l'astronomie, la colonisation de l'Amérique, l'accroissement de la richesse, le développement des armées augmentent la confiance des hommes dans la force de leur volonté et de leur intelligence. L'esprit critique se réveille ; au dix-septième siècle déjà, on commence à chuchoter dans les salons que le Pouvoir pourrait faire mieux, à esquisser timidement des plans de réformes. Et surtout, la préoccupation de mieux cultiver la terre, de

multiplier les industries, d'augmenter le volume du commerce, domine de plus en plus les esprits. La science des sciences du moyen âge — la théologie — décline, et les ferveurs mystiques commencent à tiédir : prémisses de l'incrédulité générale des classes supérieures au dix-huitième siècle. Au milieu de ces changements, on voit apparaître l'idée que le Pouvoir a besoin de la sanction du peuple pour être légitime, Cette conception ne se présente pas sous des dehors agressifs, comme l'ennemie de la légitimité héréditaire, résolue à la supplanter ; elle se présente timidement, modestement, comme un perfectionnement du principe dominant, un remède à ses abus toujours possibles. Si bien disposées que soient les aristocraties et les cours envers leurs sujets, on sent de plus en plus, en haut et en bas, que le destin des hommes ne peut pas être confié exclusivement à la bienveillance ou aux bonnes dispositions des puissants ; que tous les hommes, même les plus humbles, ont une âme et des droits, que le Pouvoir doit respecter.

L'Angleterre, d'ailleurs, est là, pour entretenir avec son exemple l'idée que le pouvoir, dans une certaine mesure au moins, doit être contrôlé par ceux qui lui obéissent. En Angleterre, l'absolutisme monarchique n'a pas triomphé pendant le dix-septième siècle, comme en France et dans l'Europe continentale ; le droit d'approuver l'impôt, tâche primordiale de tous les Parlements, États ou Diètes de l'Ancien Régime, s'y est développé en une collaboration permanente de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords, à la direction de l'État. Si le pouvoir du Parlement est justifié non par un principe de légitimité particulier, opposé au principe aristo-monarchique, mais par une Charte et des traditions, les Communes sont un pouvoir dirigeant nouveau, non héréditaire, électif, détaché et indépendant de l'aristocratie et de la Couronne, et qui contrôle et limite les deux pouvoirs traditionnels, en transformant l'opposition, avec toutes les libertés qu'elle comporte, en un droit fondamental. Dans toute l'Europe, mais surtout en France, on observe ce qui se passe en Angleterre, et de génération en génération, toujours plus nombreux sont ceux qui se disent qu'un contrôle et une limite de même nature

pourraient être utiles ailleurs. En même temps, le prestige, la cohésion, l'esprit de caste faiblissent au sein de la noblesse. Des vieilles familles s'éteignent ou sont ruinées, et leur place est prise par des marchands, des avocats, des médecins enrichis. Les gouvernements multiplient la vente des titres de noblesse, l'argent élargit et en même temps ébranle les cadres de l'aristocratie, qui devient plus mobile, moins respectueuse des lois divines et humaines, plus avide de savoir, de plaisirs, d'argent et de puissance. Partout éclatent des luttes politiques, où intervient la question des limites du pouvoir de l'aristocratie et des Cours. Les luttes s'exaspèrent surtout dans les républiques, où le principe électif est largement appliqué ; et parmi les républiques, surtout dans une république minuscule accrochée aux collines qui bordent l'extrême pointe occidentale du lac Léman. La petite ville était, depuis deux siècles, l'acropole de l'hérésie calviniste. Elle était gouvernée par une aristocratie héréditaire à deux étages : en haut, les citoyens qui seuls pouvaient occuper les magistratures les plus importantes ; au-dessous, les bourgeois qui avec les citoyens — environ 1 500 — composaient le Conseil Général ou Conseil Souverain. Le pouvoir législatif, le droit de guerre et de paix, le droit d'approuver les impôts appartenaient au Conseil Général. Mais cette double aristocratie se dédoublait une deuxième fois en grosses et petites bourses. Si la majorité du Conseil Général se composait d'artisans aisés et de modestes marchands, une super-aristocratie de familles riches, maîtresse des grandes magistratures, du Petit Conseil et du Conseil des deux cents, gouvernait la République et s'efforçait de dominer le Conseil Général, en s'appropriant la souveraineté. Non sans luttes violentes, au cours desquelles commence à se poser la question des droits respectifs des assemblées.

Cette fermentation générale des esprits ne fait qu'augmenter pendant tout le dix-huitième siècle. En même temps l'agriculture progresse, l'industrie et le commerce se développent, les métaux précieux affluent, la soumission des classes dirigées — surtout des artisans et des marchands — diminue à mesure que leur nombre, leur aisance ou leur richesse s'accroissent. Le tiers État grandit par la richesse

et la culture, surtout en France ; l'esprit de tradition s'affaiblit au sein de la noblesse ; l'incrédulité et la curiosité intellectuelles gagnent les classes supérieures, y compris le clergé. La science entreprend ses premières explorations de la nature ; le panthéisme et l'empirisme démolissent la vieille métaphysique aristotelicienne, cristallisée dans l'Église par le thomisme ; l'esprit critique s'attaque à l'État, à la morale, au droit, à la société tout entière (1). Les idées nouvelles traversent l'effervescence générale dans toutes les directions, comme des étoiles filantes la nuit de saint Laurent ; parfois elles semblent même tomber comme des bolides, de quelque point inconnu du ciel. Un de ces bolides, tombé en pleine Europe aristocratique et monarchique, fut le *Contrat social*, paru en 1762. La distinction entre le souverain et le prince, entre l'État et le gouvernement, par exemple, d'où vient-elle ? Quelle portée et signification a-t-elle dans la société aristo-monarchique du dix-huitième siècle ? Le souverain ou l'État — pour Rousseau, les deux expressions sont synonymes — serait le peuple tout entier, qui en se réunissant fait la loi : la loi qui, d'après Rousseau, est un acte authentique de la volonté générale sur un sujet d'intérêt commun. Mais qu'est-ce que la volonté générale, source de la loi et par conséquent de l'autorité ? La volonté unique, indivisible de tout le corps social, qui aspire à l'ordre, à la justice, à la sécurité, quand elle statue sur des sujets d'intérêt commun. Sa forme la plus parfaite est l'unanimité. Elle n'admet pas des interprétations différentes par les partis ; elle est unique. Quand les volontés particulières — les intérêts, dirions-nous aujourd'hui — empêchent la volonté générale de se manifester dans un élan unanime, on peut convenir qu'on s'efforcera de la découvrir par la pluralité des voix. Mais la convention n'aura de valeur que parce qu'elle est acceptée à l'unanimité ; et la majorité n'impliquera aucune garantie sur l'authenticité de la volonté générale, qu'elle prétend exprimer. La majorité peut se tromper. Elle

(1) Sur cette transformation intellectuelle et morale, voir le grand ouvrage de Paul HAZARD : *La Crise de la conscience européenne, 1680-1715*. Paris, 1935.

n'est légitime que quand elle exprime la véritable volonté générale. Mais à quoi va-t-on reconnaître celle-ci? La question ne se pose pas, pour Rousseau. La volonté générale est un absolu, de caractère religieux. Elle ne peut être découverte que, par l'esprit, quand il est en état de grâce, pour employer le langage religieux. Et l'état de grâce politique, nécessaire pour reconnaître la volonté générale, consiste à se libérer des volontés particulières que chacun de nous peut avoir comme homme, pour ne garder que la volonté générale qu'il a comme citoyen.

Il s'ensuit que le pouvoir législatif est le souverain et s'identifie avec le peuple. Le peuple, qui seul peut exprimer la volonté générale et faire les lois, est donc le seul et véritable souverain. Mais il ne suffit pas de faire des lois, il faut aussi les appliquer : or si les lois en elles-mêmes sont des prescriptions générales, leur application concerne toujours des cas particuliers. Le souverain qui fait les lois — le peuple — ne pourrait les appliquer, sans confondre le général avec le particulier. Pour les appliquer, il faut un organe nouveau, — le prince ou le gouvernement, comme Rousseau l'appelle : le pouvoir exécutif. Mais le pouvoir exécutif n'est pas un pouvoir souverain, le pouvoir législatif et le peuple sont le pouvoir souverain, auquel le pouvoir exécutif doit être subordonné, parce que celui qui fait les lois a le droit de surveiller leur exécution.

« La puissance législative — dit Rousseau, III, 11 — est le cœur de l'État, la puissance exécutive en est le cerveau. Le cerveau peut tomber en paralysie et l'individu vivre encore... Mais aussitôt que le cœur a cessé ses fonctions, l'animal est mort ».

Par conséquent (III, 13) :

« Il ne suffit pas que le peuple assemblé ait une fois fixé la constitution de l'État, en donnant la sanction à un corps de lois : il ne suffit pas qu'il ait rétabli un gouvernement perpétuel, ou qu'il ait pourvu une fois pour toutes à l'élection des magistrats. Outre les assemblées extraordinaires que des cas imprévus peuvent exiger, il faut qu'il y en ait de fixes et de périodiques que rien ne puisse abolir ni pro-

roger, tellement qu'au jour marqué le peuple soit légitimement convoqué par la loi, sans qu'il soit besoin pour cela d'aucune autre convocation formelle ».

La Révolution alors? Une attaque de front contre l'Ancien Régime? Il est évident que la doctrine de la légitimité démocratique, telle que le *Contrat social* l'expose, est la négation totale du principe héréditaire, aristocratique et monarchique, sur lequel l'Ancien Régime était bâti depuis des siècles. En France par exemple, le souverain était le roi : pouvoir législatif et pouvoir exécutif cumulés dans son unique personne et exercés par un Conseil nommé par lui et qui l'aidait dans sa tâche herculéenne. Appliqué à la France, le *Contrat social* n'aurait reconnu le roi de France comme légitime que dans la mesure où le peuple l'aurait choisi et tant qu'il lui aurait conservé sa confiance. Mais Jean-Jacques, dans sa modeste situation d'étranger, d'hôte, d'écrivain vivant en marge de la société française, ne pouvait même pas songer à un tel défi. Il avoue lui-même, dans la sixième de ses *Lettres écrites de la montagne*, qu'il a pensé, en écrivant le *Contrat social*, non à la France et à l'Europe, mais à sa patrie, à Genève, aux luttes entre le quartier de Saint-Gervais et le quartier de Saint-Pierre, entre les grosses bourses et les petites, entre les deux Conseils dominés par les grandes familles et le Conseil Général. Il est facile de reconnaître dans le peuple souverain et législateur du *Contrat social*, organe de la volonté générale, le Conseil Général de Genève; et dans l'auteur, un Genevois de modeste condition, membre de ce Conseil, peu satisfait de sa souveraineté illusoire, qui cherche à justifier philosophiquement les revendications de sa classe et les résistances du Conseil Général contre les usurpations de l'obligarchie riche.

A son origine, le *Contrat social* n'est pas une attaque contre le système aristo-monarchique qui dominait l'Europe, mais un pamphlet de politique genevoise, une offensive philosophique contre l'oligarchie de la rue des Granges. La rue des Granges faisait moins peur à Rousseau que le château de Versailles. Mais le génie de Rousseau fut une étrange combinaison de qualités contradictoires. Croyant et critique, poète

et juriste, dialecticien périodiquement emporté par des souffles lyriques, réaliste et rêveur, timide et rebelle, avide de tranquillité, de paix, de protection, et toujours en guerre avec la société, il n'a pas résisté à la tentation de chercher une formule de légitimité universelle et éternelle ; de faire, — lui, en fin, — la plus grande des découvertes, celle qui nous permettrait de créer le gouvernement parfait, et de s'en aller à la campagne pour toujours, jouer de la flûte et jouir de la paix. Et qu'a-t-il fait pour trouver cette formule ? Il a projeté sur le plan de l'éternel les institutions de la minuscule république de Genève, en donnant une valeur universelle à la doctrine de la souveraineté du peuple, qu'il avait trouvée et formulée pour Genève. Il glisse du local à l'universel, du particulier au général, du pamphlet politique au traité philosophique, presque sans s'en apercevoir, par un enchaînement de raisonnements qui peut être rétabli de la manière suivante : qu'est-ce qui fait que l'État est un ? L'union de ses membres. D'où naît cette union ? De l'obligation qui lie les membres. Quel est le fondement de cette obligation ? La force ? Non, parce que la force, étant un état transitoire, ne peut créer ni un droit ni un devoir. Qu'est-ce qu'un droit ou un devoir qui disparaît quand la force cesse ? Puisque aucun homme n'est investi d'une autorité naturelle sur son semblable, et puisque la force ne crée aucun droit, les conventions seules restent comme base de toute autorité légitime parmi les hommes. Une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et demeure aussi libre qu'auparavant : tel est le nœud gordien que le *Contrat social* doit trancher. Et il le tranchera par un acte d'association entre les individus, qui engendre un corps moral composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son *moi* commun, sa vie, sa volonté. Chaque contractant s'engage, en même temps qu'il reçoit l'engagement des autres, tous se trouvant au moment du contrat sur un pied de complète égalité ; et il s'engage à accepter pour règle la volonté générale de tous, qui est l'ordre et la règle suprême — c'est-

à-dire le souverain ou l'État. Mais comment agit ce souverain abstrait? Par des lois : des déclarations publiques et solennelles de la volonté générale sur un objet d'intérêt commun. La souveraineté étant l'exercice de la volonté générale, elle est inaliénable : on peut transmettre le pouvoir mais non la volonté. Pour la même raison, elle est indivisible. Rousseau cherche à démontrer aussi qu'elle est infail-
lible, mais la démonstration est compliquée, confuse et passablement sophistique.

Il est évident que le contrat social, — la convention spontanée et libre entre tous les membres de la société, d'obéir à leur volonté générale — peut être interprété de deux manières : ou comme un départ, ou comme un terminus ; ou comme un fait historique réel, préliminaire à la formation de tous les gouvernements, ou comme une perfection, vers laquelle tous les gouvernements tendent. Quelle que soit l'interprétation acceptée, nous sommes loin du lac Léman, de la colline de Saint-Pierre et de ses luttes ; nous nous trouvons en présence rien moins que d'une doctrine de la légitimité, qui aspire à une valeur universelle et éternelle, et qui nie totalement la légitimité héréditaire, aristocratique et monarchique, fondement de tout l'Ancien Régime. En effet, si le contrat social est un fait historique préliminaire et réel, un départ, tous les régimes qui s'en éloignent au cours de l'histoire, aristocraties et monarchies comprises, se délégitimisent et doivent être ramenés à leur origine. Si le contrat social est pour le Pouvoir un terme, le pouvoir devra, pour se légitimer pleinement, s'en rapprocher de plus en plus. Dans les deux cas, princes, rois et empereurs devront être déposés de leur trône ; les aristocraties et les monarchies remplacées par des régimes où le peuple serait le souverain et le Pouvoir l'organe de la volonté générale.

Rousseau a-t-il alors été entraîné par la force latente de son génie, à prendre une attitude agressive contre les principes de légitimité, qui depuis tant de siècles justifiaient le Pouvoir dans le monde occidental? En aucune manière. Rousseau a résisté, presque à chaque pas, désespérément, à l'esprit révolutionnaire de sa doctrine. Il n'a jamais choisi, entre les deux interprétations du contrat social — l'histo-

rique et la philosophique ; — ce qui lui a permis de n'approfondir ni l'une ni l'autre, et de laisser sa doctrine dans une imprécision, où sa nature révolutionnaire s'éclipse et devient insaisissable. Parfois elle éclate dans une phrase, comme celle-ci, empruntée au chapitre XVIII :

« Quand il arrive que le peuple institue un gouvernement héréditaire, soit monarchique dans une famille, soit aristocratique dans un ordre de citoyens, ce n'est point un engagement qu'il prend : c'est une forme provisionnelle qu'il donne à l'administration, jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en adonner autrement. »

Il serait impossible de déclarer avec plus de netteté qu'il n'y a qu'un seul principe de légitimité — la volonté du peuple ; — que les aristocraties et les monarchies ont le droit de commander aussi longtemps que la volonté générale du peuple le leur reconnaît. Mais ce n'est qu'un éclair : il fend l'horizon pour un instant, et il s'éteint. Rousseau n'insiste pas.

De même, s'il fait du peuple le souverain, il ne le définit jamais. Il n'est point douteux que quand Rousseau parle du peuple, il a dans l'esprit les citoyens et les bourgeois de Genève, qui composaient le Conseil Général de la république : ce Conseil Général qui n'était pas une assemblée parlementaire, composée de représentants élus du peuple, mais toute l'aristocratie genevoise souveraine par droit héréditaire, en chair et os. Le peuple souverain auquel il songe est en réalité l'aristocratie privilégiée de 1 500 personnes, qui dirigeait la république comme un roi absolu, sans avoir à rendre aucun compte à ses sujets, son seul devoir étant de se défendre contre les volontés particulières de ses membres, qui pouvaient troubler et fausser la volonté générale, l'unanimité mystique où réside la source profonde du pouvoir légitime. Cette conception du peuple souverain, calquée sur le Conseil Général de Genève, explique l'affirmation de Rousseau, d'après laquelle le peuple souverain ne peut jamais se faire représenter. La démocratie directe serait alors, si on appliquait la doctrine jusqu'au bout, le seul gouvernement légitime ; le gouvernement représentatif, une

forme de tyrannie. Mais si le peuple est ainsi conçu, quelle signification le mot va-t-il prendre, transporté en France, en Angleterre, en Allemagne, ou dans le dix-neuvième siècle? Rousseau ne nous donne aucune lumière sur cette question capitale. Le souverain qu'il crée est partout difficile à identifier, irréparable, clandestin : on sait qu'il doit se trouver quelque part, mais personne ne sait où. Rousseau n'a pas osé aller jusqu'au bout de sa pensée, s'expliquer à fond avec lui-même et éclairer le chemin qu'il parcourait, pour voir où il allait ; il a préféré marcher dans le brouillard vers un terme incertain, s'embrouiller dans des explications confuses et tortueuses, parce qu'autrement il aurait fini par s'apercevoir lui-même et faire comprendre aux autres que, voulant défendre les droits du Conseil Général de Genève, sans le dire, il avait fini par créer une doctrine ultra-révolutionnaire, qui rendait impossible tous les gouvernements héréditaires et électifs. La volonté générale du peuple souverain, cet absolu de caractère religieux, dont l'unanimité spontanée était le signe révélateur, ne s'accordait ni avec l'absolutisme monarchique alors dominant, ni avec les régimes futurs basés sur le droit d'opposition, dont l'Angleterre élaborait le premier modèle ; et il était d'une réalisation difficile, accidentelle, peu sincère, dans les républiques aristocratiques qui en avaient donné la première idée à Jean-Jacques. Rousseau a fait des efforts désespérés pour cacher à lui-même et aux autres, l'esprit révolutionnaire de son livre : d'où les confusions et contradictions qui l'étouffent. Mais du moins a-t-il réussi à faire lire son petit livre en France, avec curiosité et sans effroi, par une petite élite qui ne se douta jamais de l'explosif dont il était chargé. A Genève, au contraire, l'oligarchie dominante ne se laissa pas tromper par les brumes philosophiques dont Rousseau avait voilé son souverain et elle livra au bourreau le pamphlet incendiaire.

Quatorze ans plus tard, en 1776, un événement immense s'accomplit : les colonies anglaises de l'Amérique du Nord se révoltent et créent une fédération de républiques, dans lesquelles pour la première fois le principe héréditaire — aristocratique et monarchique — est supprimé, et intégralement remplacé par le principe électif et représentatif. Pour

la première fois, l'Occident verra un grand État et une grande civilisation se développer sans rois, empereurs, princes et nobles, en partant du principe que tous les citoyens sont égaux. Dans la Déclaration d'Indépendance, publiée le 4 juillet 1776, l'influence du *Contrat social* est visible. On y lit :

« Nous regardons comme incontestables et évidentes les vérités suivantes : que tous les hommes ont été créés égaux et qu'ils ont été doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; que, parmi ces droits sont la vie, la liberté et la recherche du bonheur ; que, pour assurer ces droits, les gouvernements ont été établis parmi les hommes et qu'ils tirent leur juste autorité du consentement de ceux qui sont gouvernés ; que, quand un gouvernement ne tend point à ces fins, le peuple est en droit de le changer et de l'abolir et d'en établir un nouveau, fondé sur les principes qui lui paraîtront les plus convenables à sa sûreté et à sa félicité... »

Suit l'exposé des griefs qui obligent les colonies d'Amérique à la nécessité d'user de ce droit suprême :

« En conséquence, nous les représentants des États-Unis de l'Amérique, assemblés en congrès, prenons à témoin de la droiture de nos intentions le Juge suprême de l'Univers, publions et déclarons solennellement, au nom et par l'autorité du bon peuple de ces colonies, que ces provinces unies sont et ont droit d'être des États libres et indépendants ; qu'elles sont absoutes de la fidélité qu'elles devaient à Sa Majesté Britannique ; que toute liaison entre elles et la Grande-Bretagne est et doit être rompue ; et que, comme États indépendants, elles ont pouvoir de déclarer la guerre et de faire la paix, de former des alliances, d'établir un commerce, en un mot, de faire tout ce que les autres États indépendants ont droit de faire, et, pour le soutien de cette Déclaration, comptant d'ailleurs sur la protection de la divine Providence, nous engageons mutuellement nos vies, nos biens et notre honneur sacré. »

Mais dans cette déclaration, le consentement de ceux qui sont gouvernés est considéré comme possible pour tous les régimes ; tous les régimes peuvent donc être légitimes,

s'ils respectent les droits inaliénables des hommes. Les colonies américaines se révoltent, non parce que les principes de légitimité de l'Ancien Régime sont contraires à la raison et à la justice, mais parce que le Pouvoir a mal gouverné. Le *Contrat social* est encore interprété dans le sens moins révolutionnaire ; il n'est qu'un bastion défensif pour protéger les peuples contre les abus du pouvoir, non pas une tranchée de départ pour aller attaquer un vieux monde destiné à périr... L'explosif révolutionnaire que Rousseau avait mis sans le vouloir, dans son petit livre, y aurait dormi longtemps encore comme la foudre au sein du nuage, si un énorme accident historique n'était venu le faire éclater. Lequel et de quelle façon ? C'est ce que nous allons voir. Nous touchons au nœud vital de toute l'histoire de l'Occident.

VII

UN TOURNANT DÉCISIF DE L'HISTOIRE

On sait que depuis 1780, la France — Paris et provinces — était en effervescence, et que la cause immédiate et visible de l'agitation était la question des États généraux, que la Cour avait cessé de convoquer depuis 1614. En ne convoquant plus les États généraux, la Cour s'était libérée du contrôle que la noblesse, le clergé et le tiers État pouvaient exercer sur sa politique ; mais elle n'avait plus osé imposer les ordres les plus riches de la société sans leur consentement, qui eût exigé la convocation des États généraux. Comme les guerres coûtaient cher et que les dépenses augmentaient, la royauté avait été obligée de pressurer toujours davantage la partie la moins riche de la population et d'abuser des expédients les plus ruineux : emprunts, vente de titres de noblesse, de charges et d'exemptions. Les abus avaient été faciles parce que les budgets étaient ultra-secrets ; et la dette publique avait augmenté pendant un siècle et demi, tandis que la matière imposable avait diminué ou était devenue plus résistante. Mais une si dangereuse contradiction ne pouvait aboutir qu'à la banqueroute.

On avait dû le reconnaître à la fin de la guerre d'Amérique, qui avait coûté un demi-milliard. L'impossibilité de continuer à équilibrer le budget par des emprunts était devenue si évidente, qu'en 1786 Calonne se décida à soumettre à la taille toutes les terres, y compris celles de la noblesse et du clergé. Il n'osa toutefois faire une si grande réforme par simple décret royal, sans le consentement des ordres, qu'exigeait la constitution de la monarchie, inappliquée, mais non abolie. La conclusion eût été : convoquer les

États généraux. A son tour la Cour, si elle ne se sentait pas assez forte pour imposer la réforme fiscale à la noblesse et au clergé par un procédé révolutionnaire, se refusait à reconnaître, en convoquant après cent soixante-quatorze ans les États généraux, qu'elle rentrait dans la constitution par désespoir, parce que l'absolutisme n'était plus capable de gouverner. Calonne eut recours à une demi-mesure : le 29 décembre 1786, il convoqua une réunion de 144 notables pour le 22 février 1787. Mais tout le monde protesta que la réforme fiscale ne pouvait être consentie que par les États généraux ; l'Assemblée des notables se rangea à l'unanimité à cette opinion, Calonne démissionna. Une lutte acharnée commence alors entre la Cour, qui ne voulait pas convoquer les États généraux, et l'opinion de plus en plus excitée, qui les réclamait. On connaît les incidents dramatiques de cette lutte et son aboutissement : en fin de compte, le 8 août 1788, la Cour céda et décida de convoquer les États généraux pour le 5 mai de 1789. Après cent soixante-quatorze ans ! Un saut dans l'inconnu ?

Retour au passé, disait-on. Sous l'agitation que soulevait la question, des impôts et des États généraux, se cachait une inquiétude plus profonde, dont l'origine était dans les Génies de la Cité qui règlent, invisibles, le sort des générations ; dans le principe de légitimité aristo-monarchique qui vieillissait, dans le principe démocratique qui prenait force. Entre les deux, la France commençait à s'agiter, sans savoir exactement pourquoi. A l'approche de la Révolution, l'orientation nouvelle, qui érodait depuis trente ans la légitimité aristo-monarchique, n'était plus la goutte invisible qui, tombant à chaque seconde, creuse le rocher, mais le torrent souterrain qui ronge les entrailles de la montagne. Un torrent d'idées, d'aspirations, d'espoirs, de haines, d'enthousiasmes, qui se formait dans les cerveaux des écrivains et des penseurs, dans les imprimeries qui publiaient leurs livres, dans les salons qui les discutaient et les répandaient, dans les Académies, les Sociétés littéraires, les Chambres de lectures, les Loges, les Sociétés de pensée ou les Sociétés philosophiques, comme les a appelées M. Augustin Cochin, et dont le réseau couvrait toute la France. Un torrent qui

traversait la société française, se frayant un lit au milieu des traditions, des institutions, des intérêts, des ordres — noblesse et clergé — qui étaient les soutiens actifs de la légitimité aristo-monarchique. Un torrent, qui emportait un certain nombre d'esprits même dans ces groupes ; mais qui s'enflait d'année en année, surtout par les adhésions enthousiastes de la partie du tiers État plus mécontente et moins dépendante de la noblesse et du clergé — médecins, avocats, notaires, rentiers petits et moyens, marchands aisés, intellectuels. Ce torrent entraînait beaucoup d'illusions : toutes les illusions que les premières hardiesses de la raison, les premiers succès de la science, l'enrichissement, la maîtrise du globe, la connaissance plus approfondie de la géographie et de l'histoire, l'exemple des États-Unis, l'illumination et l'Encyclopédie avaient répandues dans les classes supérieures de toute l'Europe. Faut-il alors ne voir, avec M. Cochin, dans la passion philosophique qui s'empare de la France après 1750, qu'une capricieuse révolte de la raison et de l'orgueil contre les lois du réel ? La tentative de bâtir une cité imaginaire dans les nuées, sur le modèle d'Aristophane, une « étrange cité qui naît et qui vit contre toutes les règles, de ce qui tue les autres » ; une cité « dont les habitants se trouvent par la force des choses placés à un autre point de vue, sur une autre pente, devant d'autres visées, que dans la vie réelle ? (1) » Non, la génération qui a préparé en France la Révolution, n'a pas voulu « jouer au philosophe et au citoyen » ; le jeu que M. Cochin a cru découvrir au fond de ces fièvres et agitations était une épreuve tragique aux causes profondes. L'histoire de la France après 1750 est intelligible, et risque d'apparaître comme un accès de folie collective, si l'on ne remonte pas de ce que l'on voit à ce que l'on ne voit pas : à la lutte souterraine du principe de légitimité aristo-monarchique et du principe démocratique. A partir de 1750, l'invisible Génie de l'Ancien Régime tombe en décrépitude ; personne ne s'en aperçoit clairement et ne se l'avoue à soi-même, mais tout le monde le sent, la France commence à s'épuiser dans une espèce de langueur irritable.

(1) A. COCHIN, *Les Sociétés de pensée et la Démocratie*. Paris 1921, pp. 8 à 9

parce qu'elle commence à douter, sans le savoir, du vénérable pilier de l'ancien ordre social, de la légitimité aristo-monarchique ; et elle commence à douter, pour des raisons complexes, dont certaines — nous les avons déjà examinées — tiennent à l'orientation générale des esprits dans toute l'Europe ; mais d'autres doivent être cherchées en France, dans l'histoire, dans l'évolution de la société et du pouvoir des deux siècles précédents. Depuis les privilèges de la noblesse, du clergé, des congrégations religieuses jusqu'aux monopoles des corporations et à la foule encombrante des charges et des exemptions, achetées à prix d'argent, les intérêts des groupes s'étaient cristallisés à tel point qu'ils obstruaient de plus en plus la circulation de la vie nationale, menaçant la France d'une congestion. En même temps, tout le pouvoir législatif et exécutif s'était concentré dans le Conseil du roi : petit comité, composé du roi lui-même et de quatre ou cinq ministres, choisis par le roi comme il pouvait, dans la Cour fermée de Versailles, dont il était l'idole et le prisonnier. Cinq ou six personnes, sur le choix desquelles la nation n'avait aucune action ; qui n'étaient liées qu'au roi et responsables seulement envers lui ; qui agissaient dans le vide, sans aucun contact avec la nation et ses intérêts, et devaient faire toutes les lois, diriger l'administration, la finance, la politique intérieure et extérieure de l'État le plus important de l'Europe, d'un royaume de 25 millions d'habitants, d'une monarchie aux immenses responsabilités. On n'avait jamais vu un pouvoir législatif et exécutif à base si restreinte pour un si grand État ; un instrument si frêle, pour une tâche si gigantesque. Si l'on veut comprendre quel monstre était le pouvoir, dans l'Europe du dix-huitième siècle, il n'est pas même nécessaire de comparer la France de l'Ancien Régime à l'Angleterre ; il suffit de la comparer à Venise. Venise était, au dix-huitième siècle, un petit État de 5 millions d'habitants, aux responsabilités limitées. Et pourtant, le pouvoir législatif y était exercé par une assemblée : le *Consiglio Maggiore*, où siégeaient par droit héréditaire environ 1 500 personnes, issues de 500 familles nobles ; le pouvoir exécutif était partagé entre un grand nombre de Commissions et de Comités

tous issus de l'aristocratie dominante choisis selon des modes différents. Il est facile de voir à quel point les assises de la Sérénissime république de Saint-Marc étaient plus larges et solides, que celles de la royauté française.

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, la France n'était plus assez fortement attachée à la vieille légitimité aristo-monarchique, pour accepter cet état de choses : il faut partir de ce fait capital, si l'on veut comprendre la Révolution. La France aspirait à une décongestion générale des groupes et de leurs intérêts, à une unification plus profonde de la société, à une organisation du pouvoir, qui permit aux classes aisées et cultivées d'exercer une certaine influence sur lui. Et elle avait raison. C'est pour cette grande réforme de la société et du pouvoir et non pour bâtir une cité sur les nuées, que la France a tant discuté, après 1750, sur la nature, les origines, les transformations et justifications du pouvoir. Elle a discuté comme elle a pu, cherchant la solution dans des directions différentes, s'égarant parfois... Y a-t-il raison de s'étonner? La vie serait facile, si aux grands tournants de l'histoire l'esprit humain voyait toujours clair devant lui. Et au tournant décisif de la fin du dix-huitième siècle, il était impossible à la France de voir clair dans l'avenir. Si le Génie de l'Ancien Régime, en vieillissant, jette la France dans une langueur véritable, le Génie de la Révolution, le principe nouveau de légitimité qui s'annonce, au lieu de calmer et de rassurer les esprits, les exaspère. Le principe nouveau n'est ni clair ni précis ; ses justifications sont confuses et vacillantes ; les intelligences même les plus hardies ne le comprennent pas toujours ou le comprennent de manière différente ; le grand nombre, attiré et effrayé, ne l'accepte ni ne le repousse, il hésite : seule une minorité résolue fait front contre lui. Entre les deux Génies, la France s'agite, en proie à une inquiète perplexité. Nous ne pouvons comprendre cet état d'âme mieux qu'en comparant le *Contrat social* paru en 1762 et le fameux pamphlet de l'abbé Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers Etat?* paru sans nom d'auteur au début de 1789, sitôt après la délibération royale qui avait reconvoqué les États généraux. Il est aisé de constater, en le lisant, que Rousseau avait fait du chemin, en un quart de

siècle. Sieyès accepte sa doctrine sur la volonté générale ; mais il la précise, la développe, la force à des conclusions décisives. Le peuple, le vague peuple mal défini de Rousseau, qui masque dans le *Contrat social* le Conseil Général de Genève, est remplacé par la nation, par la nation française ; entité bien définie, qui ne comporte aucune équivoque. La nation française est là totalité de tous les Français qui se partagent « les travaux *particuliers* et les fonctions *publiques* » par lesquels la société subsiste (1). Toutes les classes en font partie, le tiers État comme la noblesse et le clergé ; le tiers État à un titre supérieur par rapport à la noblesse et au clergé, parce qu'il est à lui seul « une nation complète ». Il pourrait, lui, gouverner seul la société, sans la noblesse et le clergé, tandis que la noblesse et le clergé, sans le tiers État, ne pourraient même pas subsister. La volonté générale de la nation, c'est-à-dire de tous les Français, est donc la source profonde de tous les pouvoirs légitimes, même de celui du roi : l'éclair fugitif qui a traversé pour un temps le ciel de Rousseau, se fixe en une doctrine claire et précise.

« La Nation existe avant tout, elle est l'origine de tout. Sa volonté est toujours légale, elle est la Loi elle-même. Avant elle, et au-dessus d'elle il n'y a que le droit *naturel*. Si nous voulons nous former une idée juste de la suite des lois *positives* qui ne peuvent émaner que de sa volonté, nous voyons en première ligne les lois *constitutionnelles*, qui se divisent en deux parties : les unes règlent l'organisation et les fonctions du corps *législatif* ; les autres déterminent l'organisation et les fonctions des différents corps *actifs*. Ces Lois sont dites *fondamentales*, non pas en ce sens, qu'elles puissent devenir indépendantes de la volonté nationale, mais parce que les corps qui existent et agissent par elles, ne peuvent point y toucher. Dans chaque partie, la constitution n'est pas l'ouvrage du pouvoir constitué, mais du pouvoir constituant. Aucune sorte de pouvoir délégué ne peut rien changer aux conditions de sa délégation. C'est en ce sens que les lois constitutionnelles sont *fondamentales*. Les premières, celles qui établissent la législature, sont *fondées* par la volonté nationale avant toute constitution ; elles en forment le

(1) SIEYÈS, *Qu'est-ce que le tiers État?* Paris 1789, p. 4.

premier degré. Les secondes doivent être établies par une volonté représentative *spéciale*. Ainsi toutes les parties du gouvernement se répondent, et dépendent en dernière analyse de la Nation. Nous n'offrons ici qu'une idée fugitive, mais elle est exacte (1). »

Aucun doute n'est plus possible. Pour Sieyès, les États généraux, qui sont un pouvoir constitué, sont incompétents pour résoudre le problème du pouvoir législatif et les autres problèmes fondamentaux qui se posent à la France. Ce qu'il faut à la France, c'est un pouvoir constituant illimité, devant lequel tous les pouvoirs constitués, la royauté comprise, devront s'incliner. S'il accepte, comme un expédient transitoire, les États généraux, c'est sous trois conditions : que les représentants du tiers État ne soient choisis que parmi les citoyens qui appartiennent véritablement au tiers ; que les députés du tiers État soient en nombre égal à ceux des ordres privilégiés ; que les États généraux votent non pas par ordres mais par têtes.

Jusqu'à ce point, Sieyès ne s'enveloppe pas d'obscurités et de confusions, comme Rousseau ; il est clair, voire agressif ; il nie le droit souverain de la royauté et le remplace par le droit souverain de la nation et de sa volonté générale. Il précise encore la pensée de Rousseau, bien que d'une manière moins incisive, quand il définit la volonté générale et ses manifestations légitimes. La volonté générale n'est pas, comme dans le *Contrat social*, un absolu de caractère religieux, dont l'expression directe et l'unanimité sont les deux perfections nécessaires. Pour Sieyès aussi, l'expression directe est, pour la volonté générale, la perfection ; mais elle n'est possible que dans les petits États ; dans les grands, la volonté générale doit être exprimée par des représentants. Le gouvernement représentatif est donc admis, comme une forme légitime du pouvoir. De même Sieyès ne cherche plus la volonté générale dans l'unanimité de Rousseau, il se contente de la trouver dans la « pluralité », — la « majorité » dirions-nous. D'après Rousseau la majorité ne signifie rien

(1) SIEYÈS : *Qu'est-ce que le tiers État?* pp. 75-76.

par elle-même ; elle vaut seulement en tant qu'elle exprime la volonté générale. Pour Sieyès, la « pluralité » est par elle-même l'expression légitime de la volonté générale. Le droit de commander de la majorité, pierre angulaire du régime représentatif, est reconnu. Mais arrivé à ce point, Sieyès s'arrête. Il ne souffle mot ni de la minorité, ni de ses rapports avec la majorité, ni des droits et devoirs respectifs de la majorité et de la minorité ; il ne fait aucune allusion au droit d'opposition. Il se borne à dire que l'élection doit être libre et générale (1). Enfin il ne considère pas le Parlement anglais et le jeu de ses partis comme un modèle, tant s'en faut.

« Le gouvernement est en Angleterre le sujet d'un combat continuel entre le Ministère et l'aristocratie de l'opposition. La Nation et le Roi y paraissent presque comme simples spectateurs. La politique du Roi consiste à adopter toujours le parti le plus fort. La Nation redoute également l'un et l'autre parti. Il faut, pour son salut, que le combat dure ; elle soutient donc le plus faible pour l'empêcher d'être tout à fait écrasé. Mais si le peuple, au lieu de laisser le maniement de ses affaires servir de prix dans cette lutte de gladiateurs, voulait s'en occuper lui-même par de véritables représentants, croit-on, de bonne foi, que toute l'importance que l'on attache aujourd'hui à la *balance* des pouvoirs, ne tomberait pas avec un ordre de choses qui seul la rend nécessaire ? (2) »

Les députés anglais ne sont donc pas encore de véritables représentants du peuple. Où les trouvera-t-on, et comment les choisir ? Sieyès ne précise pas. Sieyès était un éclairé, un chef d'avant-garde, qui attaquait les positions du passé, les tranchées de l'Ancien Régime, un peu à l'aventure, sur quelques points faibles, sans se demander trop en détail ce qu'on ferait, si ces positions tombaient. Il se faisait lire, il ébranlait les esprits, mais il n'emportait pas les adhésions en masse. Prise dans la lutte obscure entre le Génie de l'Ancien Régime et le Génie de la Révolution, la majorité, même

(1) SIEYÈS, p. 65.

(2) SIEYÈS, pp. 65-66. Note (1).

dans la partie du tiers État la plus indépendante des ordres privilégiés, hésitait. Les idées de Sieyès l'attiraient et l'effrayaient. On le vit, quand, au début du mois de mai, les députés arrivèrent à Versailles, portant avec eux les fameux cahiers : trente-six volumes in-folio de réclamations, d'illusions, de chimères. La France ne demandait qu'à être complètement refaite en un tournemain. Poussés par l'enthousiasme universel, les États généraux auraient dû se mettre immédiatement à leur besogne titanesque. Il n'en fut rien. A peine réunis, ils semblent frappés de paralysie ; ils ne font rien, absolument rien pendant un mois, jusqu'au 10 juin. Ils restèrent arrêtés devant une question de procédure que le gouvernement n'avait pas osé résoudre et qu'il avait renvoyée aux États généraux : voterait-on par ordre, ou par tête ? La signification de cet arrêt, au seuil du nouveau monde, est claire. Les États généraux étaient une vieille institution du moyen âge, qui faisait partie du système touffu des légitimités aristo-monarchiques de l'Ancien Régime. Leur légitimité reposait sur la volonté du roi, qui seul pouvait les convoquer, et sur les lois qui, depuis des siècles, en réglaient la constitution et les compétences. Ils ne possédaient pas le pouvoir législatif, qui était une prérogative royale exclusive ; ils ne pouvaient que signaler au roi des abus, lui demander des explications, insister auprès de lui pour qu'il adopte une certaine politique ou promulgue certaines lois, donner ou refuser leur consentement à certains impôts. Les trente-six in-folio de désirs et illusions, les États généraux ne pouvaient que les déposer aux pieds du roi en les recommandant à sa bienveillance. Mais le roi avait convoqué les États généraux parce qu'il n'avait plus la force, à lui seul, d'équilibrer le budget : imaginer s'il pouvait traduire en lois du royaume trente-six in-folio de réclamations ! Les États généraux n'avaient qu'un moyen, pour échapper à cette contradiction : suivre Sieyès, réclamer pour les États généraux non seulement le pouvoir législatif, mais le pouvoir constituant illimité, devant lequel tous les pouvoirs constitués, la royauté comprise, devraient s'incliner. C'est cette option décisive — être ou ne pas être — qui se cachait sous la question de procédure, devant laquelle les

États généraux piétinaient depuis le 5 mai. Le vote par ordre, c'était les précédents, les parchemins, le droit écrit, l'ancienne constitution de la monarchie, le Génie de l'Ancien Régime ; la votation par tête, c'était la révolution et son Génie, le principe de légitimité nouveau, annoncé par Sieyès.

Mais c'est pour cette raison aussi, que le tiers État hésitait. Il voulait donner satisfaction à la France, régénérer la société, ouvrir une ère nouvelle et plus heureuse de l'histoire de l'humanité. Mais revendiquer le pouvoir constituant ou même le simple pouvoir législatif, signifiait se révolter contre le roi, contre un pouvoir séculaire, qui était la source de la légitimité même des États généraux ; se révolter au nom d'un principe de légitimité nouveau, peu connu, peu précis, peu compris, qui flottait entre la volonté générale de Rousseau et le droit souverain de la nation, affirmé par Sieyès. Les deux Génies de la Cité, l'ancien et le nouveau, se regardaient pour la première fois dans les yeux, l'un et l'autre peu sûrs d'eux-mêmes : l'ancien parce qu'il était trop vieux, le nouveau parce qu'il était trop neuf. Mais les États généraux ne pouvaient s'user dans la perplexité et l'inaction, quand toute la France frémissait dans l'attente d'une miraculeuse palingénésie. Il fallait sortir de la contradiction. Le 10 juin enfin, Sieyès proposa aux Communes de se former en « assemblée active » et de « sommer » les membres des deux ordres privilégiés dans la salle des États « pour assister, concourir et se soumettre à la vérification commune des pouvoirs ». La proposition n'abordait pas de front, elle sous-entendait par l'expression « assemblée active » la question capitale — la revendication du pouvoir constituant — la véritable révolution ! Et pourtant le tiers État hésite encore : une longue discussion aboutit à un résultat incertain — 247 voix pour l'arrêté pur et simple, mais expurgé du mot « sommer » qui est remplacé par le mot « inviter » ; 246 voix pour l'arrêté amendé ; 51 voix contre. L'arrêté avait-il été approuvé ou non ? On discuta longuement ; il fallut renvoyer la délibération à la séance du soir, et le soir enfin la première motion révolutionnaire fut approuvée. Mais l'invitation du 10 juin n'ayant pas réussi à vaincre les résistances des ordres privilégiés, Sieyès propose, dans

la séance du 15 juin, que le tiers État se proclame le seul représentant de la nation française. C'était l'acte révolutionnaire décisif, le Génie de l'Ancien Régime remplacé par le nouveau... Et une fois encore, le tiers État hésite. Il discute durant trois jours ; il examine de nombreuses propositions, il écoute pendant ces trois jours un merveilleux discours qui lui révèle le secret de la Révolution dans une anticipation prophétique vraiment prodigieuse. On dirait qu'au seuil d'une des plus grandes convulsions de l'histoire, les deux Génies de la Cité, d'habitude invisibles et introuvables, ont voulu parler directement aux hommes par la bouche d'un homme, d'un grand tribun, de Mirabeau. Voici ce que ce discours biblique avait annoncé au tiers État, aux États généraux, à la France : la légitimité des États généraux était établie par la convocation du roi et les anciennes lois du royaume ; elle tomberait, le jour où les États généraux se révolteraient contre le roi et la constitution de la monarchie. Ce jour-là, la volonté de la nation pourrait-elle établir une légitimité nouvelle, à la place de l'ancienne ? Le tiers État ne devait pas se faire trop d'illusions : la volonté générale de la France, qui avait envoyé à Versailles les 1 200 membres de l'assemblée, était ardente, mais elle était aussi confuse, contradictoire, désorganisée et comme suspendue dans le vide. Elle n'était pas encore reconnue comme un pouvoir constitutionnel permanent, avec un rôle précis ; ses manifestations étaient vigoureuses, mais occasionnelles et précaires.

Pour finir, le 17 juin, l'assemblée du tiers État se décide, Elle décide, par 490 voix contre 90, de s'appeler Assemblée Nationale, et fait savoir aux deux autres ordres qu'on allait se constituer avec ou sans leur concours. Cette fois, enfin, le Rubicon était franchi. La suite est connue : la Cour tenta un coup de force contre l'Assemblée ; l'Assemblée résista, se réunit dans la salle du Jeu de paume, prêta le célèbre serment, défia le pouvoir royal et le Génie de l'Ancien Régime. Effrayée par l'inévitable banqueroute qui aurait suivi le coup de force, la Cour capitula le 28 juin. Le roi envoya à la noblesse et au clergé l'ordre de s'unir à l'Assemblée Nationale. Sinon le pouvoir constituant rêvé par Sieyès, du

moins le pouvoir législatif était passé au roi à l'Assemblée, une grande révolution, et une révolution nécessaire était accomplie. Nous l'avons déjà vu : s'il y avait beaucoup d'illusions et de rêveries dans les aspirations de l'opinion publique, sur un point la France avait raison de se plaindre ; la France était devenue un pays trop compliqué, trop grand, d'une civilisation trop avancée, pour que toutes les lois dont elle avait besoin pussent être faites par un roi héréditaire et par quatre ou cinq ministres choisis par lui comme il pouvait, dans la Cour fermée de Versailles, dont il était l'idole et le prisonnier. Il fallait à la France un pouvoir législatif à base plus large, en contact plus direct et immédiat avec la nation. Comment donner autrement satisfaction à la partie raisonnable des cahiers ? Le pas décisif accompli, les perplexités de l'Assemblée auraient dû disparaître. Elles continuent. Les trois semaines qui suivirent cette première révolution ne sont pas plus actives que les précédentes. Tout le monde est mal à l'aise. L'Assemblée est inquiète de sa victoire, autant que la Cour de sa défaite. Pour quelle raison ? Mirabeau avait été prophète, dans son grand discours du 15 juin : l'Assemblée Nationale, après son acte révolutionnaire, ne pouvait plus ni se justifier, comme les États généraux, par la convocation royale et les vieilles lois du royaume, ni s'appuyer sur la traditionnelle division de la société en classes, qu'elle avait reniée. Mais elle ne pouvait pas non plus se justifier par la doctrine de la volonté générale de la nation, telle que Rousseau et Sieyès l'avaient formulée : elle n'était encore comprise et admise que par un nombre très réduit, elle était trop nouvelle, trop sommaire, trop confuse ; elle n'était soutenue, comme dans les États parlementaires modernes, ni par des vieilles lois et traditions, qui auraient établi sans discussion possible ses compétences et ses modes d'action ; ni par une solide organisation des partis et de l'opinion. L'Assemblée Nationale était encore une assemblée novice, en l'air, dont les pouvoirs et les droits étaient incertains.

Ce flottement aurait pu se stabiliser en s'encadrant dans le système des légitimités aristo-monarchiques de l'Ancien Régime. Il aurait fallu pour cela une cession régulière et

définitive du pouvoir législatif par le roi. C'est ainsi que le rôle du Parlement avait grandi en Angleterre, à côté du pouvoir royal. Le roi pouvant céder ses pouvoirs, la transmission royale aurait légitimé le nouveau pouvoir législatif, de même que la délégation du roi légitimait tous les organes exécutifs et judiciaires qui administraient la France en son nom. C'est d'ailleurs ce que Louis XVI et l'Assemblée s'apprêtaient à faire, après le 28 juin, en transformant la France en une monarchie constitutionnelle et en adoptant, comme en Angleterre, le système séculaire des légitimités aristo-monarchiques à l'esprit nouveau des temps. C'est alors que seize jours après la révolution du 28 juin, un événement sans précédent, unique dans l'histoire de l'humanité, presque surnaturel, vint surprendre la malheureuse humanité au milieu de ses rêves, et transformer la miraculeuse palingénésie attendue par tant d'esprits en une apocalypse révolutionnaire, qui dure déjà depuis plus d'un siècle et demi.

VIII

LA PREMIÈRE JOURNÉE DE L'APOCALYPSE RÉVOLUTIONNAIRE : 14 JUILLET 1789

Le pouvoir est toujours une minorité organisée, qui n'a affaire qu'à des individus isolés ou à de petits groupes. C'est pour cette raison qu'il s'impose sans trop de difficulté. Le pouvoir le plus fort s'effondrerait en quelques heures ; ses bras — police et justice — seraient paralysés instantanément, si tous les sujets s'entendaient pour refuser en même temps l'obéissance. Le monde vit dans un ordre relatif, et chaque État réussit à se faire obéir, parce que le refus universel de l'obéissance est une opération impossible.

Du moins avons-nous le droit de la déclarer impossible, tellement elle est difficile. Mais elle n'est pas tout à fait impossible, puisqu'il y en a eu un exemple : unique à ma connaissance, comme la contagion spirituelle d'où il est sorti. Le 14 juillet 1789, la Bastille était prise par une colossale émeute populaire, dans les circonstances que tout le monde connaît. Ce qui est moins connu, c'est que la victoire de l'émeute fut suivie, pour la première fois dans l'histoire, par l'événement que nous tenons pour impossible : en France, pendant six semaines, à mesure et aussitôt que les nouvelles de Paris se répandirent, tout le peuple — masses paysannes, ouvriers, petite bourgeoisie, fonctionnaires, classes supérieures — comme à un signal donné et par une entente secrète, refusa l'obéissance. Corrélation instantanée et irrésistible, les masses se révoltent parce qu'elles sentent l'autorité paralysée ; l'autorité cesse d'agir parce qu'elle sent que les masses lui ont échappé. La majorité est entraînée par une frénésie inexplicable ; la minorité suit, de gré ou de

force, convaincue jusqu'à un certain point seulement ; mais tous se révoltent. Casernes et couvents se vident : soldats et moines désertent, l'armée se disperse et l'administration se disloque, la justice et la police ne fonctionnent plus, personne ne paye plus les impôts et les redevances seigneuriales, partout les couvents et les châteaux sont assaillis et pillés. La hiérarchie aristocratique et monarchique n'est pas attaquée et renversée par une force hostile, qui veut la remplacer ; elle s'engouffre dans le néant, disparaît dans une énorme faille de l'histoire, qui s'ouvre tout à coup sous ses bases séculaires. La monarchie n'est pas tombée le 10 août 1792, mais pendant les six semaines qui ont suivi la prise de la Bastille. Le 28 juin, le roi avait été dépouillé de son pouvoir législatif à la suite d'un conflit constitutionnel entre la Couronne et les États généraux, dont le sens était clair et défini : dans les semaines qui ont suivi la Bastille, Louis XVI devient un roi sans armée, sans police, sans juges, sans lois, sans argent ; il est dépouillé de tous ses pouvoirs, par l'universel refus d'obéissance ; il est déposé non en droit mais en fait, sans aucun conflit constitutionnel et sans qu'un pouvoir nouveau en profite. On n'avait pas encore vu, dans l'histoire de l'Occident, une contagion spirituelle si inattendue et si énorme ; un des plus grandioses édifices historiques bâtis par l'humanité s'effondrer à l'improviste en quelques semaines, au centre de l'Europe et en pleine paix ; une des civilisations les plus antiques et raffinées, se trouver d'un jour à l'autre complètement dénudée sous les yeux du monde entier ; se réveiller un beau matin sans armée, sans justice, sans police, sans administration, sans lois, sans même un dernier lambeau d'ordre et d'autorité pour se couvrir.

Y a-t-il un rapport entre la révolution du 28 juin et l'effondrement du mois suivant ? Il est évident que la victoire du tiers État avait encouragé l'esprit de révolte et discrédité la Cour. Mais il est évident aussi qu'il n'existe aucune proportion entre l'humiliation royale du 28 juin et l'effondrement total de la légalité monarchique et aristocratique, survenu un mois après. L'humiliation du 28 juin est une cause trop minime pour une catastrophe si énorme ; ce ne

fut que le dernier coup de vent qui abat le vieil arbre aux racines depuis longtemps rongées par une invisible maladie. Laquelle? A quels signes la reconnaître? A quelles causes prochaines et lointaines ramener la catastrophe? Je crois qu'on pourra comprendre l'histoire du dix-neuvième siècle jusqu'à nos jours, seulement dans la mesure où l'on pourra répondre à cette immense question, qui se pose au seuil du monde moderne. Je tâcherai d'y répondre plus tard, dans la mesure de mes forces; pour le moment, il faut s'efforcer de découvrir la nature, la portée, l'importance, les conséquences d'un événement, qui est si difficile à saisir parce qu'il est unique. Mais un tel examen est la préparation nécessaire pour découvrir l'origine et les causes de cet événement. Non, les six semaines qui ont suivi la prise de la Bastille ne sont pas, comme elles apparaissent dans les histoires écrites depuis un siècle et demi, une des nombreuses explosions de désordre, — plus ou moins analogue aux autres, — qui jalonnent l'histoire de la Révolution française. Les six semaines qui ont suivi la prise de la Bastille sont la véritable ouverture de la Révolution française. Si l'on entend par Révolution française l'ensemble des événements qui ont bouleversé la France et l'Europe de 1789 à 1814, l'événement initial décisif qui l'a déchaînée n'est ni l'agitation des sociétés philosophiques et des loges, ni le pamphlet de Sieyès, ni le déficit du budget, ni la convocation des États généraux, ni la révolte du tiers État, ni le Serment du Jeu de paume, ni la capitulation royale du 28 juin : c'est l'effondrement de la légalité monarchique et aristocratique après la Bastille, ce gigantesque cataclysme qui surprit tout le monde, parce que personne ne l'avait voulu ni prévu. Après la Bastille, la Révolution abandonne le grandiose programme initial, avec lequel elle était venue à Versailles; et elle concentre tous ses efforts sur un but unique : reconstruire une légalité acceptable pour la France et conciliable avec le repos de l'Europe. Mais il faudra vingt-cinq ans et des torrents de sang pour refaire ce que six semaines avaient suffi à démolir! Voilà toute la philosophie profonde de la Révolution. J'ajoute que la prise de la Bastille et ses conséquences immédiates

sont un événement encore plus significatif à un point de vue universel ; l'événement le plus grave, le plus mystérieux, le plus extraordinaire de l'histoire peut-être. On danse encore sous les lampions à Paris, le soir du 14 juillet, en souvenir de la Bastille. La grande pitié de l'inconscience humaine ! Il faudrait, ce jour-là, se recueillir tous les ans et méditer sur la destinée humaine, en se représentant cet événement sous sa véritable lumière, tel qu'il a été. Il pourrait être ainsi défini : parce que, à la fin du dix-huitième siècle, un des premiers peuples de l'Europe a refusé pendant six semaines, pendant six semaines seulement, l'obéissance, il a provoqué une espèce d'apocalypse révolutionnaire, qui dure depuis plus d'un siècle et demi, qui menace de s'étendre à tout le globe, après avoir dévasté l'Europe, et de détruire tout. C'est ce que je m'efforcerai de démontrer.

Commençons par étudier ce que fut la réaction première, immédiate, universelle, à ce cataclysme sans exemple. Ce fut une panique effroyable, la première « grande peur » de l'histoire moderne, qui éclata en quelques jours, d'un bout à l'autre de la France. Elle commença dans les masses rurales et citadines. Dans les campagnes et dans les petites villes, les bruits les plus alarmants se propagent : on dit que des bandes de brigands viennent brûler les bois, couper les blés, piller les villes ; que les troupes du roi, conduites par des princes de la famille royale, approchent ; que des troupes étrangères envahissent la France pour châtier, enchaîner, exterminer le peuple. On s'arme, on barricade les villes et les villages, on bat la campagne pour repousser ces ennemis imaginaires. Pour la première fois, en 89, les masses se sont révoltées en France avec un succès complet, et le premier effet de leur victoire fut qu'elles s'effrayèrent de leur révolte... Quelle leçon pour tous les révolutionnaires, de foi ou d'action ! Avec la grande peur des masses, effrayées par leur révolte, commence la grande peur de toute la société, effrayée par la révolte des masses ; la grande peur de la Cour, de l'Assemblée Nationale, de la noblesse, du clergé, du tiers État. Grands et humbles, riches et pauvres, savants et ignorants, tous sont saisis ensemble par la même terreur, maintenant que la loi est tombée, que personne

n'est plus garanti en rien, que tout est possible... Si les masses ont peur d'un complot aristocratique inexistant, qui mobilise des brigands et des troupes imaginaires, l'aristocratie commence à fuir devant un danger qui n'existe pas encore et que cette fuite va créer. Au moment où les masses hallucinées le voyaient en différents points de la France à la tête d'une armée et en marche pour se rendre à Versailles mater l'Assemblée Nationale, le frère de Louis XVI, le comte d'Artois passait les Alpes avec quelques secrétaires et quelques domestiques, pour se réfugier à Turin. Il avait été le premier prince de la maison royale à fuir après le 14 juillet : il ne reviendra qu'après un quart de siècle.

La « grande peur » est la bête qui monte de la mer de l'Apocalypse révolutionnaire ; la bête qui ressemble à un léopard et qui a une gueule de lion : la bête à laquelle « fut donné de faire la guerre aux saints et de les vaincre » ; la bête qui a « autorité sur toute tribu, tout peuple, toute langue et toute nation ». Invisible protagoniste du drame de la Révolution, la grande peur va tenir le premier rôle jusqu'à 1814, et obliger toute une génération à s'entr'égorger, en la jetant dans un délire exaspéré d'hallucinations sanguinaires. Elle disparaîtra brusquement, par une espèce de miracle, en 1814, et les générations suivantes, grandies dans l'ordre et la paix, en perdront le souvenir, ne réussiront plus à s'imaginer son invisible et terrible présence, et ne comprendront plus rien au grand drame qui, vidé de son protagoniste, n'aura plus aucun sens. Parce qu'elles ignorent la « grande peur », les générations de la paix ne comprendront pas non plus l'incroyable audace de l'Assemblée Nationale et ne verront en elle que la première grande folie de la Révolution. L'anarchie déborde dans toute la France, il n'y a plus ni armée, ni justice, ni police, ni trésor, ni administration : mais il y a, à Versailles, douze cents personnes qui se réunissent tous les jours et font des lois... Des gouttes d'encre, diluées sur du papier : les lois ne sont en elles-mêmes pas autre chose. Mais avec ces gouttes d'encre diluées sur du papier, cette extraordinaire Assemblée détruit toute la vieille organisation aristocratique et monar-

chique de la France et construit une organisation nouvelle sur des bases métaphysiques, en dehors de toute expérience. Le 27 août 1789, l'Assemblée achève la discussion et approuve les derniers articles de la *Déclaration des droits de l'homme*. Élan sublime : elle déclare que les hommes naissent libres et égaux ; que le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme — la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ; que le principe de toute souveraineté réside dans la nation ; que la loi est l'expression de la volonté générale ; que tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants, à sa formation ; qu'elle doit être la même pour tous ; que tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, la libre communication des pensées étant un droit de l'homme, sauf à répondre de cette liberté dans les cas prévus par la loi. La souveraineté du peuple, le droit d'opposition, les libertés politiques qui en sont la conséquence, l'égalité juridique, sont reconnus comme les bases de l'État.

Toutes les aspirations à une orientation nouvelle du pouvoir et de l'État dont la philosophie et la littérature du dix-huitième siècle avaient été les porte-parole en France et en Angleterre sont traduites en une loi fondamentale de la France nouvelle. Voltaire, Montesquieu, Rousseau, les encyclopédistes, les physiocrates, Hume, Locke, les doctrinaires du droit naturel : tout se retrouve comme distillé et condensé dans cet étonnant document. On comprend l'immense impression qu'il fit sur le monde entier. Le règne de la raison, de la liberté, de l'égalité, de la justice, allait-il commencer ? Jamais le monde n'avait vu plus grande révolution ! Mais dans quelles conditions se trouvait la France, au moment où elle faisait ce grand effort constructif ? Nous l'apprenons par un discours que l'archevêque de Bordeaux, garde des sceaux, tint le 7 août à l'Assemblée : « Les propriétés sont violées dans les provinces ; des mains incendiaires ont ravagé les habitations des citoyens ; les formes de la justice sont méconnues et remplacées par des voies de fait et par des proscriptions ; la licence sans frein, les lois sans force, les tribunaux sans

activité, le commerce et l'industrie suspendus. Et cependant, Messieurs, ce n'est pas l'indigence seule qui produit tout ce trouble : c'est la subversion totale de la police et de toutes les autorités régulières qui est la cause de tous les maux. » Dans la même séance, Necker avait annoncé que les paiements des impôts et des taxes de toutes espèces avait presque entièrement cessé dans toute la France. Dans son discours, on lit cette phrase textuelle : « Les bureaux des droits d'aide ont été pillés, les registres dispersés, les perceptions arrêtées ou suspendues, dans une infinité de lieux dont l'énumération prendrait trop de place. »

Il est évident qu'une telle situation aurait exigé la proclamation non pas d'une charte métaphysique des droits de l'homme, mais de la loi martiale dans toute la France. Le roi va d'ailleurs rappeler bientôt l'attention de l'Assemblée sur cette contradiction. En septembre, l'Assemblée jette les bases de la future constitution du royaume en approuvant dix-neuf articles, qu'elle envoie au roi, le 1^{er} octobre, avec la déclaration des droits de l'homme, pour solliciter son auguste sanction. Ces articles donnaient à la France le nouveau pouvoir législatif dont le pays avait besoin, en créant une assemblée permanente ; ils reconnaissaient le roi comme le chef du pouvoir exécutif, avec le droit de nommer et de congédier les ministres ; ils lui attribuaient le droit de veto suspensif sur les délibérations de l'Assemblée. Dans une lettre qui fut lue à l'Assemblée le matin du 15 octobre, le roi, après avoir dit que « des nouvelles lois constitutives ne peuvent être bien jugées que dans leur ensemble », ajoutait :

« J'accorde selon votre désir mon accession à ces articles, mais aux conditions positives et dont je ne me départirai jamais : c'est que par le résultat général de vos délibérations, le pouvoir exécutif ait son entier effet entre les mains du monarque. Une suite de faits et d'observations, qui sera mise de ma part sous vos yeux, vous fera connaître que dans l'ordre actuel des choses je ne puis protéger ni la perception des impositions, ni la circulation des grains, ni la liberté individuelle des citoyens. Je veux cependant remplir ce

devoir essentiel à la royauté. Ainsi je demande que nous levisions en commun tous ces différents obstacles. »

Trahison ! — s'écrient depuis un siècle les historiens de gauche. Mais en substance, que dit le roi à l'Assemblée ? Il dit : « Vous m'envoyez une Déclaration des Droits de l'Homme et les premiers articles de la nouvelle constitution : c'est très bien ; mais je vous prie de ne pas oublier qu'en ce moment, dans toute la France, il n'y a plus ni justice, ni ordre, ni État ; que partout on pille et on tue impunément ; que personne ne paye plus les impôts ; que le commerce est partout arrêté et que Paris risque de mourir de faim. Vous vous bornez à affirmer que le pouvoir exécutif m'appartient ; ce n'est pas assez : il est d'extrême urgence que vous me donniez aussi les moyens de l'exercer : une armée, une police, une magistrature, une administration. Je n'ai plus rien. »

Le roi avait raison à son point de vue. L'Assemblée Nationale faisait des lois qui, très belles sur le papier, étaient inapplicables, parce que la France s'effondrait dans l'anarchie. Mais l'Assemblée Nationale accueillit mal la lettre du roi et continua, intrépide, à détruire la vieille France pour rebâtir la nouvelle. L'autorité royale avait toujours reculé devant les droits acquis, les intérêts cristallisés, les traditions : l'Assemblée, en quelques mois, dans la seconde moitié de 89, abolit les derniers vestiges du régime féodal, la distinction des ordres, la vénalité des charges, toutes les exemptions et les inégalités fiscales, la dîme ecclésiastique, les privilèges des corporations, des bourgs et des provinces, les Parlements, contre lesquels les rois avaient en vain tenté tant de coups d'État. Elle refait de fond en comble tout le système de la justice, introduit le jury, réforme le droit criminel. Le 10 octobre, Talleyrand propose de dévoluer à l'État tous les biens ecclésiastiques en mettant à sa charge les frais du culte ; et le 2 novembre, l'Assemblée approuve par 568 voix contre 346 et 40 abstentions, une motion de Mirabeau, qui mettait à la disposition de la nation toute la fortune de l'Église. En vingt jours, une institution encore plus ancienne, plus ramifiée, plus enveloppante

que la monarchie — le monarchisme — était abattue.

Nous avons vu que Rousseau parle toujours du peuple et ne le définit jamais. En novembre, l'Assemblée affronte la question capitale : où est le peuple? Ou, pour parler le langage de la Déclaration des Droits de l'Homme : où est la nation souveraine? L'Assemblée distingue les citoyens passifs et les citoyens actifs. Les citoyens passifs sont ceux qui ont le droit à la protection de leur propriété et de leur liberté, mais qui n'ont pas le droit de participer à la formation des pouvoirs publics : les femmes, les enfants, les hommes qui ne possèdent rien ou qui possèdent au-dessous d'un certain niveau. Les citoyens actifs, capables de contribuer à la confection de la loi et à l'exercice du pouvoir, sont ceux qui possèdent une certaine richesse. Ils forment la nation souveraine et sont divisés en trois catégories d'après l'importance de leurs propriétés. La première catégorie, la plus pauvre, n'a que le droit de se réunir en Assemblées primaires pour choisir les électeurs qui éliront les membres des différentes Assemblées ; la seconde, plus riche, fournit à la première, pour ses choix, les électeurs de second degré et les membres des Assemblées départementales et municipales ; la troisième, plus riche encore, peut être élue à toutes les charges, l'Assemblée Nationale comprise.

Les électeurs primaires étaient environ 4 300 000, pour les deux tiers, des hommes âgés de vingt-cinq ans. Suffrage très large, sinon universel. Mais il est évident que la véritable nation souveraine était représentée par la minorité aisée et cultivée, dans laquelle seule, les membres de toutes les Assemblées électives pouvaient être choisis. Constitution bourgeoise alors, comme l'a affirmé M. Aulard? Constitution raisonnable, au moins en théorie, tel devrait être, à mon avis, le jugement de l'histoire. Elle admettait, dans la Cité, des masses assez nombreuses pour que le principe démocratique de la souveraineté du peuple ne fût pas une mystification ; et elle assurait le pouvoir aux classes qui possédaient la richesse et la culture. On ne pouvait, en 1789, demander une constitution plus démocratique, même aux esprits les plus hardis. De Maistre s'est moqué avec beau-

coup d'esprit des constitutions que les hommes prétendent tirer de quelques gouttes d'encre. On ne fait pas une constitution en l'articulant sur quelques feuilles de papier : une constitution est l'œuvre lente et dense de la vie et du temps — lois, coutumes, traditions superposées, adaptées les unes aux autres, souvent même contradictoires. La constitution anglaise, par exemple, ou la constitution de la monarchie française à sa grande époque. Le grand Joseph avait raison, sur le plan rationnel. Mais la Révolution n'avait pas tort dans l'ordre des possibilités. L'ancienne constitution monarchique écroulée, dans le vide immense où elle était suspendue, que pouvait-elle faire, sinon des constitutions écrites, qui ne seraient que des dilutions de gouttes d'encre? Le vide était là, et avait englouti l'œuvre des siècles ; il fallait bien tâcher de le remplir, et que pouvait-on jeter dedans, sinon des textes de loi, aussi bien rédigés que possible? C'est ainsi que l'Assemblée, comme poussée par un démon intérieur, passe d'une loi constituante à l'autre, au milieu de l'anarchie grandissante. Après avoir défini, reconnu et couronné le nouveau souverain, la nation, l'Assemblée vote en décembre une grande loi sur les Assemblées législatives, destinées à réorganiser le pouvoir exécutif d'après le principe électif. C'est la nation, c'est-à-dire le corps des citoyens actifs, qui doit, avec des élections à deux degrés, choisir, dans l'élite aisée d'un régime censitaire ; les juges au civil et au criminel ; les officiers de la garde nationale, c'est-à-dire de la force chargée de maintenir l'ordre ; tous les administrateurs chargés de gérer les intérêts publics à tous les degrés. Par un système complexe de *self-government*, calqué sur des modèles anglo-saxons, la plus grande partie du pouvoir exécutif est attribuée aux membres des Assemblées départementales et municipales élus par le peuple. Bien que la loi mît tous ces magistrats sous la direction du roi, en réalité, le roi et ses ministres, n'avaient plus rien à faire dans la nouvelle constitution. De l'ancien pouvoir exécutif, le roi ne gardait que le commandement de l'armée, qui d'ailleurs était complètement désorganisée, et sans le pouvoir de déclarer la guerre et de faire la paix, transmis à l'Assemblée. Le principe héréditaire

était totalement évincé, au profit du principe électif ; il ne survivait que dans le roi, qui n'était plus qu'une ombre. Le peuple devait maintenant administrer lui-même ses intérêts, à l'aide des représentants élus par lui.

L'édifice des siècles est écrasé sous une avalanche de lois. Sieyès semble triompher au delà de ses espoirs les plus hardis : la nation est entrée en action, avec une puissance constituante illimitée, sur le passé, le présent et l'avenir. Et pourtant cette Assemblée, qui semble investie d'une souveraineté presque surhumaine pour faire l'histoire, tremble, elle aussi, comme la Cour, la noblesse et l'Église, devant le peuple en révolte. La grande peur s'est emparée d'elle, comme de tous les autres organes de la société. On sait ce qui s'est passé le 5 octobre : une immense démonstration, tout un peuple de femmes part de Paris, arrive à Versailles, envahit l'Assemblée Nationale, qui n'ose pas le faire chasser à coups de baïonnette, dénonce les complots imaginaires de la Cour et de l'Église contre le peuple, réclame du pain. L'Assemblée, désemparée, délibère d'envoyer une députation au roi, dont douze femmes, et qui demandera la ratification de la Déclaration des Droits de l'Homme et des autres lois encore en suspens. A 10 heures du soir, le roi déclare qu'il accorde toutes les ratifications demandées ; on croit que tout est fini. Mais les émeutières passent la nuit à Versailles, et, avec des renforts arrivés de Paris, envahissent au matin suivant le château et le Parlement, s'emparent de la famille royale et transportent tout le monde à Paris. C'est le rapt d'une Cour et d'un Parlement, par une émeute de femmes : événement unique dans l'histoire. L'Assemblée, le démiurge qui refaisait le monde, n'a pas osé un geste de résistance contre ces furies de la disette ; elle s'est laissée, comme la Cour, emmener docilement à Paris, par une émeute en jupons.

Omnipotence presque surhumaine et impuissance presque ridicule : comment expliquer cette contradiction ? C'est le cas unique d'une Assemblée qui s'est trouvée, après le 14 juillet, dans le vide, sans plus rien devant elle qui lui résiste et rien autour d'elle qui la soutienne. Roi, Cour, princes, noblesse, haut clergé, haute bureaucratie : tout le

monde, après la Bastille, est tellement terrifié par son impuissance, que personne n'ose plus faire une opposition sérieuse, même aux idées et aux actes les plus absurdes. Toutes les oppositions paralysées, il suffit d'un petit groupe de députés résolus, des vociférations et brailleries de quelques folliculaires, d'une démonstration populaire, pour assurer, dans l'Assemblée, une majorité aux propositions les plus audacieuses. Il n'est pas certain, par exemple, que l'Assemblée fût favorable à la loi sur la sécularisation des biens de l'Église : quelques démonstrations populaires suffirent pour assurer à la loi une grosse majorité. Dans ces conditions, les forces qui voulaient la démolition de l'Ancien Régime devenaient irrésistibles. Mais cette Assemblée, à laquelle aucune force n'ose plus résister, ne s'appuie sur rien. L'immense autorité, qui auréolait au mois de mai les États généraux réunis à Versailles, provenait de deux sources : les anciennes lois du royaume, et l'élan un peu confus mais ardent de la volonté de la France, qui avait envoyé les États à Versailles avec trente-six in-folio d'espoirs. En juin, les États généraux avaient renoncé au prestige et à l'appui de la légitimité traditionnelle. Après la Bastille, dans la seconde moitié de 89, l'élan unanime de la France tombe. Si la Cour, la noblesse, le haut clergé, les riches du tiers État étaient réduits à l'impuissance, ils n'étaient pas contents. Les démolitions et les reconstructions de l'Assemblée lésaient beaucoup d'intérêts : suscitaient beaucoup de frayeurs, de méfiances, de haines ; envenimaient les discordes au sein de l'Assemblée et dans toute la France. Le dualisme des Génies invisibles commence au sein de la grande peur : la légitimité aristo-monarchique a vieilli mais elle n'est pas morte encore, tant s'en faut ; la légitimité démocratique a l'élan de la jeunesse, mais elle est encore confuse, incohérente, mal comprise. L'unanimité enthousiaste du mois de mai s'est déjà brisée dans l'Assemblée, à la fin de 89, en deux partis, qui se débattent dans le vide : l'un qui a peur de la Révolution et voudrait l'arrêter, mais ne peut ; l'autre qui se trouve poussé à développer son programme au delà du raisonnable, par manque complet de toute résistance. Les classes sociales,

prises par la peur, se massent derrière les deux partis, effrayés et menaçants; les nobles, les riches et le haut clergé deviennent de plus en plus suspects aux classes moyennes et aux masses populaires; et à mesure que celles-ci les accusent de complots imaginaires, eux voient de plus en plus, dans ces masses, des hordes barbares qui veulent mettre la société à sang et à feu. Si l'Assemblée Nationale a des admirateurs qui n'hésitent pas à déclarer divine la constitution qu'elle prépare, en revanche, les sceptiques qui doutent de son œuvre, qui la dénoncent comme un désastre, augmentent au sein de l'Assemblée, et au dehors, dans les classes supérieures. L'émigration des familles nobles, commencée après la prise de la Bastille, s'accroît dans les mois suivants; la noblesse fuit devant l'agitation des masses, qui, dès l'automne de 89, souffrent cruellement de la disette et du chômage. Le pain manque — question de mauvaises récoltes et de transports entravés par l'anarchie. Mais le peuple explique autrement la disette : la Cour, la noblesse, le haut clergé empêchent les convois de blé d'arriver pour châtier le peuple qui est favorable à la Révolution; l'archevêque de Paris donne de l'argent aux meuniers pour qu'ils arrêtent les moulins. Complication plus grave : les fanatiques capables d'exploiter le délire de persécution et l'esprit de révolte des masses se mettent à la tâche à l'ombre de la Déclaration des Droits de l'Homme et des libertés qu'elle a octroyées. Journaux et clubs champignonnent partout : le 13 septembre, Marat sort le premier numéro du *Publiciste de Paris*, qui va devenir *l'Ami du Peuple*. Les mois suivants, en octobre, la Société des Amis de la Constitution, fondée le 30 avril 1789, suit l'Assemblée à Paris, s'installe rue Saint-Honoré, dans la bibliothèque du Couvent des Jacobins, et commence à étendre sur toute la France le grand réseau des clubs jacobins.

Dans un désordre si fabuleux, le danger d'une constitution nouvelle presque exclusivement appuyée sur le principe électif, était manifeste. La France avait besoin d'un exécutif vigoureux, qui relèverait la loi abattue après le 14 juillet : pour le créer à l'aide d'un système de *self-government*, la France aurait eu besoin d'un corps électoral

organisé, expérimenté et capable. Pouvait-on supposer que même un pays aussi cultivé que la France, aurait pu créer en quelques mois un corps électoral si capable, dans un moment où tout le peuple était en révolte et où la grande peur dominait? L'Assemblée d'ailleurs ne se faisait pas beaucoup d'illusions sur cette possibilité; et elle tâcha de seconder le nouveau pouvoir exécutif à l'aide de ses Comités, qui correspondaient directement avec les nouvelles autorités, leur donnant des ordres et traitant les ministres comme leurs commis. Le *Comité des recherches*, constitué le 28 juillet 1789, au début de la grande peur, dirigeait de haut la police politique, s'informant directement auprès des nouvelles municipalités, ordonnant des enquêtes, délivrant des mandats d'arrêt. Le *Comité Diplomatique*, établi le 29 juillet 1790, se faisait remettre les lettres des ambassadeurs et dirigeait la politique étrangère. Le *Comité des finances* eut, dès le 19 décembre 1789, sa caisse spéciale, dite Caisse de l'extraordinaire, distincte du trésor royal: il s'occupait surtout des assignats et des biens nationaux. Le *Comité féodal*, créé le 12 août 1789, ne se bornait pas à préparer le rachat de redevances seigneuriales; il correspondait directement avec les autorités locales, pour les aider à trancher les difficultés d'application des lois. Le *Comité militaire*, institué le 1^{er} octobre 1789, collaborait étroitement, dès le début, avec le ministre de la Guerre et surveillait toute l'administration militaire.

C'est un troisième pouvoir exécutif qui se superpose au roi, et au *self-government*, créé par la grande loi de décembre 1789. Mais il s'ensuivit que la faiblesse de l'État et l'anarchie ne firent qu'augmenter de mois en mois. Les trois pouvoirs, en se faisant concurrence, se débilitaient les uns des autres et se paralysaient au lieu de s'entr'aider, en un moment où il eût fallu un seul pouvoir, simple et fort. Une seule politique aurait pu épargner au monde occidental la catastrophe apocalyptique à laquelle cette anarchie va aboutir: la Cour et l'Assemblée s'entendant pour réorganiser rapidement l'armée, la police, la justice, la finance et rétablir l'ordre. Après, la constitution aurait pu entrer en fonction et ouvrir la nouvelle ère. Comment expliquer que

l'Assemblée Nationale, qui comptait tant d'hommes supérieurs, ne se soit pas aperçue de la nécessité, si évidente et si urgente d'un seul pouvoir, simple et fort? La peur, la grande peur, l'a aveuglée. A mesure que l'Assemblée s'enfonçait dans sa grande activité réformatrice, que le désordre provoqué par l'effondrement de juillet augmentait et que les courants d'opposition prenaient force à la Cour, dans la noblesse et dans le clergé, la peur augmentait partout. La Cour, la noblesse, le clergé, avaient peur de l'Assemblée; l'Assemblée avait peur de la Cour, de la noblesse, du clergé; les actes les plus innocents étaient interprétés des deux côtés comme des signes d'intentions hostiles; les interprétations tendancieuses étaient renforcées des deux côtés par des accusations fantaisistes. Tout le monde vivait dans l'hallucination permanente de complots imaginaires. Comment l'Assemblée aurait-elle pu s'allier à la Cour, à la noblesse et au clergé, dont elle se méfiait de plus en plus, pour réprimer la révolte des masses? Les masses en révolte et en délire étaient les amies de l'Assemblée, parce qu'elles voyaient dans l'Assemblée une protection contre les complots imaginaires de la Cour, de la noblesse et du clergé; elles étaient toujours prêtes à aller faire des démonstrations en sa faveur : démonstrations qui, dans la carence de tous les pouvoirs, acquéraient l'importance d'un coup de force décisif...

C'est alors — entre 1790 et 1793 — que, du sein de l'Apocalypse révolutionnaire commencée le 14 juillet, et de la grande peur qu'elle avait provoquée, sort l'événement décisif : la rupture définitive, déclarée, irréparable, entre le Génie de l'Ancien Régime et le Génie de la Révolution : la guerre d'extermination entre les deux principes de légitimité — l'aristo-monarchique et le démocratique — guerre qui fera couler tant de sang. Jusqu'alors, les deux principes avaient lutté en Angleterre, mais sans en venir jamais à une rupture décisive. Les Communes avaient défendu les droits du peuple, comme des droits empiriques, établis par des textes et des lois, qui, au nom d'un principe supérieur et absolu, limitaient mais ne niaient pas, les droits de la Couronne et de la Noblesse. C'est ce qui avait permis

et permettra aux libertés anglaises de se développer par transactions successives, et d'aboutir à la collaboration des Génies invisibles, de la Couronne, de la Noblesse et du Peuple. A partir de 1790, la Révolution française se détache de la révolution anglaise ; et devient une révolution métaphysique, qui annonce le principe nouveau de légitimité démocratique comme un absolu à caractère presque religieux, comme la vérité, le bonheur, le bien, le salut. L'autre principe, le Génie de l'Ancien Régime, n'est plus que l'erreur, le mal, la perdition, qu'il faut exterminer par la plume et par le fer, dans les institutions et dans les esprits. Le Génie de l'Ancien Régime relève le défi ; et l'Apocalypse révolutionnaire s'annonce au monde dans sa première manifestation : un ouragan de sang et de feu, qui va durer un quart de siècle. D'un côté, ce seront les effroyables despotismes sanguinaires de la Terreur, les proscriptions impitoyables, les confiscations, les meurtres judiciaires, les coups d'État, les délations, les lois des suspects, les déportations. L'Ancien Régime répondra par la révolte et la guerre civile en permanence, les attentats, les conspirations avec les ennemis de la France, les invasions préparées à l'étranger. Des deux côtés ce sera une guerre implacable de diffamations et d'exterminations systématiques : une guerre philosophique, plus atroce que les vieilles guerres de religion... Faut-il mettre en cause, comme responsable de cette apocalypse révolutionnaire, d'après la thèse de M. Cochin, la philosophie du dix-huitième siècle, qui semble « avoir pris sa demeure dans la Cité des nuées, son centre sur le vide » et s'être livrée à « l'ivresse de quitter la terre et de s'envoler... par-dessus les flèches des cathédrales » ? Non, c'est toujours la bête de l'Apocalypse, fille de la Bastille : la grande peur. L'Assemblée Nationale avait encore trouvé un certain soutien dans le souvenir de l'élan national qui l'avait créée, un certain prestige dans les grandes réformes qu'elle accomplissait... L'Assemblée législative et la Convention, qui lui succèdent, ne s'appuient plus sur rien, elles sont suspendues sur le vide. Elles ne peuvent se légitimer ni par le principe aristo-monarchique, qu'elles nient ; ni par le principe démocratique, que la majorité ne com-

prend pas, et que les élections rendent encore plus inacceptable, par l'application incohérente et contradictoire qu'elles en font. En outre, ni l'une ni l'autre ne disposent d'un organe d'exécution solide et sûr : ni d'une police, ni d'une gendarmerie, ni d'une justice qui leur garantisse indépendance et sécurité ; ni d'une armée capable de défendre le territoire ; ni d'un trésor assez régulièrement pourvu pour suffire aux dépenses publiques les plus nécessaires. L'Assemblée législative a encore ajouté aux horreurs de l'incurable anarchie la guerre. Sans aucun appui dans la nation, sans un principe de légitimité pour se justifier, sans police, sans justice, sans armée, sans argent, et en guerre avec la moitié de l'Europe, la Convention est encore déchirée à l'intérieur par la lutte des factions, de plus en plus réduites, qui se détestent parce qu'elles ont peur l'une de l'autre. Il est impossible de comprendre quoi que ce soit à l'histoire de la Législative et de la Convention, sans se rendre compte que les membres des deux assemblées étaient tous fous de terreur, qu'ils voyaient des ennemis partout, en Europe, en France, au sein même de leur assemblée, de leur gouvernement, de leur parti. La peur poussait les individus, comme les groupes et les pouvoirs publics, à des actes de violence ; les violences augmentaient la peur, qui exaspérait de plus en plus la férocité des esprits. C'est ainsi que de violence en violence, la Convention en est arrivée aux massacres, aux exterminations, aux meurtres judiciaires, aux noyades et mitraillades de la Terreur.

Mais plus ces malheureux en proie à la grande peur répandaient de sang, plus ils avaient besoin de croire à leurs principes comme à un absolu. Seul l'absolu pouvait encore les absoudre devant eux-mêmes et soutenir leur énergie désespérée. Les Jacobins n'ont pas versé tant de sang parce qu'ils croyaient à la souveraineté du peuple comme à une vérité religieuse ; ils se sont efforcés de croire à la souveraineté du peuple comme à une vérité religieuse, parce que la peur leur faisait verser tant de sang. Sans ce renversement, la Révolution française ne serait qu'un drame insensé, joué par des acteurs ivres. Marat, qui dans son journal réclamait tous les jours 200 000 têtes, ne pouvait

pas voir tourmenter un animal. La contradiction semble bizarre ; et on l'attribue aux chimères insensées de la philosophie de son temps. Mais l'explication est plus simple : Marat souffrait de voir tourmenter un chien, parce que le chien ne lui faisait pas peur ; quand il réclamait 200 000 têtes, il était un homme fou de peur, qui craignait du matin au soir et du soir au matin d'être emprisonné, assassiné, guillotiné par les ennemis qu'il voulait exterminer. La peur en faisait une bête féroce ; et la bête féroce cherchait dans l'absolu une justification à ses fureurs. C'est la peur et le besoin d'absolu qui ont amené la Révolution à faire du *Contrat social* sa Bible et de Rousseau son Moïse. Dans l'immense vide sur lequel elle était suspendue, ne pouvant s'appuyer sur un principe de légitimité clair et précis, la Révolution s'est accrochée à un livre et à une métaphysique, qu'elle a trouvés à portée de sa main. Le *Contrat social* avait beaucoup d'avantages pour devenir le texte sacré de la Révolution : il était court, il semblait clair et précis tout en l'étant beaucoup moins qu'il n'y paraissait, à une première et rapide lecture ; il fourmillait de contradictions qui justifiaient les interprétations les plus différentes. Enfin il donnait à la théorie de la volonté générale une valeur de vérité religieuse, que M. Cochin a très bien mise en évidence ; et il ne précisait rien sur les procédés juridiques et politiques par lesquels la véritable volonté générale, source du pouvoir légitime pouvait ou devait s'exprimer. Ce qui était fort commode pour une Révolution, obligée de remplir les prisons au nom de la liberté, et de couper tant de têtes au nom de l'humanité !

C'est ainsi que le Génie de l'Ancien Régime et le Génie de la Révolution, le principe de la légitimité aristo-monarchique et le principe de la légitimité démocratique se sont déclaré la guerre. Et l'insomnie du monde a commencé.

IX

L'INSOMNIE DU MONDE (1814-1914)

La Révolution française restera un inexplicable mystère, tant qu'on n'aura pas compris qu'elle ne pouvait, et pourquoi elle ne pouvait, ni appliquer, ni renier la doctrine de la souveraineté du peuple. Effroyable contradiction, nœud du grand drame ! Nous avons vu qu'aucun principe de légitimité n'est si juste et rationnel, qu'il s'impose immédiatement et irrésistiblement. La majorité des Français, en 89, n'avait jamais entendu parler de la volonté générale et de la souveraineté de la nation ; elle était encore attachée à la monarchie, à l'Église, au passé ; elle ignorait sa souveraineté et ne désirait pas l'exercer. Les premières applications du nouveau principe accrurent encore ses répugnances. Résultat : dès que la Révolution livre au peuple les outils de la nouvelle souveraineté, le peuple s'en sert pour démolir les institutions de la Révolution. C'est l'insoluble contradiction dont le Directoire a péri, beaucoup plus que des vices et des erreurs dénoncés par ses détracteurs. Après la chute de Robespierre et la fin de la Terreur, la Révolution avait tenté pour la première fois de vaincre ses peurs et de reprendre le programme grandiose de 89. A ses débuts, le Directoire s'était efforcé d'appliquer loyalement la formule de la légitimité démocratique, en octroyant les libertés qu'elle sous-entend — liberté de presse, de parole, d'association ; en respectant le droit d'opposition. Mais il n'avait pas tardé à s'apercevoir que le droit d'opposition et la liberté profitait surtout aux royalistes et aux catholiques, parce que la majorité du pays était avec eux. Au jeu loyal de la majo-

rité et de la minorité, le principe aristocratique et monarchique aurait gagné la partie. Ses fidèles se seraient emparés du pouvoir par les voies légales, et auraient exterminé la République.

Impossible de renier, impossible d'appliquer le principe de la souveraineté populaire : que faire? Sieyès n'était pas l'imbécile que les apologistes de Napoléon ont décrit. Esprit orgueilleux et fortement spéculatif, prompt à s'engouer de ses idées, un peu parce qu'elles n'étaient jamais banales, un peu parce qu'elles étaient les siennes ; courageux, agressif, avide d'argent, avide de la gloire que peut donner un grand rôle historique, mais peu friand des soucis et ennuis quotidiens qui sont l'apanage du pouvoir ; plus entreprenant dans l'exceptionnel qu'actif dans la norme ; voyant loin et juste, capable d'agir avec courage quand ses passions le poussaient, ne voyant rien à droite et à gauche de la ligne choisie et suivie ; esprit, en somme, profond à sa façon dans certaines directions, et faux dans tout le reste, le Génie de la Révolution, le principe de la légitimité démocratique, s'était emparé de lui. Il croyait sincèrement, passionnément, avec toute la force de sa conviction et de son orgueil, à la doctrine de la volonté générale et de la souveraineté de la nation ; et au moment décisif, il avait su agir. C'est lui qui, en 1789, avait fait la Révolution, en entraînant le tiers État à l'assaut de l'Ancien Régime. Il avait choisi pour l'attaque le secteur du front, qui lui semblait la clef de la position ; il avait réussi à disloquer le front dans ce secteur ; il avait remplacé la souveraineté royale par la souveraineté de la nation, le Conseil du roi par l'Assemblée Nationale. Révolution immense ! Il avait été, en définitive, le protagoniste du prologue prometteur de la Révolution, son éclaireur ; mais il ne l'avait été que pour un moment. Il ne s'attendait pas, lui non plus, que trois semaines après sa victoire, tout le front, dont il avait attaqué un point, s'écroulerait de lui-même ; que la légalité aristocratique et monarchique s'effondrerait tout entière ; que la souveraineté de la nation, établie par lui à la place de celle du roi, serait entraînée dans la ruine par la vague énorme de la grande peur. Que faire? Il avait disparu, comme tant d'autres, sous la grande

peur, et il n'était réapparu qu'après le Directoire, pour l'aider à organiser sérieusement et loyalement la souveraineté de la nation. C'était d'ailleurs naturel : en aidant le Directoire, le chef hardi de 89 n'avait fait que reprendre son œuvre, interrompue par la grande peur. Et voici — seconde et plus effroyable déception — que la nation, proclamée par lui souveraine en 1789, veut en 1799 abdiquer en faveur des anciens pouvoirs. C'est alors que le chef du tiers État et de sa révolte accomplie en 1789, réapparaît, dix ans plus tard, en 1799, comme l'organisateur d'une seconde révolution, qui finira par être, malgré lui, l'antithèse et la négation de la première, de celle de 89 : le 18 Brumaire et la Constitution de l'an VIII. Nous avons vu que la Constitution de l'an VIII « était une construction ingénieuse, mais qui ne reposait sur rien, ni sur une tradition, ni sur un principe reconnu et accepté, du moins par une partie de la France, ni sur des expériences antérieures, ni sur des exemples étrangers... Du commencement à la fin, une improvisation aventureuse et une totale nouveauté ». Elle était sortie du néant, par la seule force de l'intelligence qui l'avait créée. Était-elle alors, comme tant d'historiens l'ont dit, l'œuvre d'un idéologue habitué à se repaître de chimères? Mais l'homme qui avait ouvert dans l'Ancien Régime la brèche du 28 juin 1789, était un trop puissant démolisseur et constructeur de vieilles et nouvelles murailles, pour s'amuser à fabriquer des bulles de savon. S'il avait fini par imaginer une constitution toute nouvelle, sans antécédents dans l'histoire, sans base dans le passé et dans l'expérience, par un pur effort de son ingéniosité dans le vide, c'est qu'il voulait résoudre un problème qui se présentait pour la première fois dans l'histoire de l'humanité ; problème qui était insoluble, mais que Sieyès devait croire soluble et voulait résoudre à n'importe quel prix, parce que sa vie, son œuvre et toute la Révolution dépendaient de la solution. C'était l'effort d'un Titan ; il s'agissait de rien moins que de justifier par la volonté souveraine de la nation un régime dont la majorité du peuple français, à tort ou à raison, ne voulait pas. Sieyès croyait avoir trouvé, au bout de ses longues méditations solitaires, la formule

magique, qui libérerait la Révolution de ses contradictions. C'était la formule : « La confiance doit monter d'en bas et l'autorité descendre d'en haut ; » et elle devait être réalisée, comme nous l'avons vu, par un pouvoir supérieur au peuple et indépendant de lui, mais solidement aux mains de l'oligarchie révolutionnaire, qui choisirait les représentants de la volonté populaire parmi 6 000 personnes, indiquées par le peuple selon un système de votation à trois degrés.

Œuvre d'un esprit spéculatif très vigoureux, indiscutablement ! Quel but Sieyès se proposait-il ? Il est évident qu'il ne voulait que continuer son œuvre de 1789, sauver la Révolution et la souveraineté de la nation, qu'elle devait à ses soins, avec les libertés dont la nouvelle souveraineté avait à s'entourer. Mais l'homme qui avait conçu cette constitution unique, n'avait ni envie de l'appliquer, ni peut-être les qualités nécessaires pour l'appliquer. Il fallut chercher parmi les révolutionnaires un homme moins spéculatif, plus rompu à l'action quotidienne et plus capable de supporter les efforts et les ennuis du pouvoir. Et l'homme d'action, en l'appliquant, a faussé en partie la formule. On peut se demander si un autre homme aurait pu appliquer la formule de Sieyès, en faussant moins les intentions de son auteur. Mais puisque le Destin a choisi pour cet office le nommé Napoléon Bonaparte, le mieux est de constater ce qu'il en a tiré. Sieyès était un homme courageux. Il l'avait montré en 1789 ; il le montra une seconde fois en 1799, en affrontant à ses risques et périls le problème insoluble, qui confondait la Révolution. Mais le sort bizarre de ce courage hautain fut de se heurter toujours aux peurs des autres : en 1789, à la grande peur de toute la France, qui avait démoli son œuvre ; en 1799, à la peur de Bonaparte, qui va dénaturer la Constitution de l'an VIII. Nous avons vu que, chargé de l'appliquer, Bonaparte s'est effrayé d'une Constitution sans précédents, qui lui attribuait un pouvoir immense, mais sans appuis. Poussé par cette peur — la peur sacrée des pouvoirs illégitimes — Bonaparte, en quatre ans, a tiré de la Constitution de Sieyès un gouvernement, qui prétendait se justifier en même temps par les deux principes de légitimité aux prises. Après s'être déclaré le chef

d'une dynastie héréditaire, Napoléon s'était fait sacrer par le pape, reconnaître par ses frères couronnés et admettre par mariage dans le cercle de leurs familles. Mais en même temps, il s'était fait plébisciter empereur par le suffrage universel, par 3 572 329 *oui* contre 2 569 *non*, sur la proposition, présentée par le gouvernement et ainsi conçue : « Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte ; et dans la descendance directe, naturelle, légitime de Joseph et de Louis Bonaparte, ainsi qu'il est réglé par le *Senatus consulte organique* du 28 floréal an XII. » Ce n'était pas tout : l'empire, comme le consulat, reconnaissait, parmi les organes de l'État, des assemblées qui étaient censées être l'expression de la volonté de la nation et assurer à l'autorité impériale un apport de légitimité démocratique.

Si la génération révolutionnaire, ne les ayant jamais vus ni touchés, ne connaissait pas les Génies invisibles, qu'elle avait brouillés avec une si candide inconscience en 1789, Bonaparte dépassait en inconscience tous ses contemporains. Il s'était imaginé pouvoir accoupler les deux principes, les atteler presque, comme deux chevaux dociles, au char de sa fortune, avec quelques cérémonies, spectacles, mariages et mystifications. Ni le pape, ni Marie-Louise, ni la reconnaissance par les dynasties légitimes, ne pouvaient remplacer l'antique état de possession, comme disait Talleyrand, le sacre des siècles, la légitimation ancestrale, élément essentiel de la légitimité monarchique sous l'Ancien Régime. Quoi qu'il fit, Napoléon restait le fils d'un avocat d'Ajaccio, un parvenu, un faux empereur, une contrefaçon révolutionnaire de la souveraineté monarchique. Mais son pouvoir ne pouvait pas non plus se justifier par la légitimité démocratique. Les plébiscites qui l'avaient proclamé successivement Premier Consul, consul à vie et empereur, n'avaient pas été l'expression sincère et libre de la volonté du peuple, mais une formalité imposée par la coercition du pouvoir et de par l'absence de toute alternative. De même les assemblées qui auraient dû apporter au régime le consentement populaire, n'étaient que des marionnettes, dont l'empereur

tirait les fils. Nommées indirectement par lui, elles n'avaient aucun contact avec la nation, aucune capacité d'opposition et de résistance ; leur tâche se bornait à balbutier oui ou non, au gré de l'empereur. La prétendue conciliation des deux principes aboutissait à un monstre : à un gouvernement issu d'une constitution futuriste, conçue en dehors du temps et de l'espace ; à un gouvernement, qui n'était ni une monarchie, ni une république, ni une aristocratie, ni une démocratie ; personne ne savait, même ceux qui l'avaient créé, ce qu'il était. Ce monstre indéfinissable a terrorisé la France et l'Europe, parce qu'il était le premier à avoir peur de lui-même. Là est le secret de toute l'histoire de Napoléon. Comme nous l'avons vu, il a, à peine élu Premier Consul, supprimé toutes les libertés que Sieyès espérait sauver, parce que la moindre opposition le terrorisait : vice incurable d'un pouvoir qui était le premier à s'effrayer de son injustifiable énormité. Sa politique extérieure a la même cause et la même origine. Les ambitions démesurées de Napoléon et ses plans grandioses n'ont jamais existé que dans l'imagination des historiens. Après avoir eu la chance de signer les traités de Lunéville et d'Amiens, qui avaient fait de la France la première puissance du monde, pourquoi met-il la main sur la Suisse, sur la république italienne et enfin sur le Piémont ; violations des deux traités et qui finissent par provoquer, en 1803, la rupture avec l'Angleterre, et la grande guerre de onze ans au bout de laquelle la France perdra tout ce que la Révolution lui avait apporté ? Parce qu'il veut s'emparer des voies de communications qui, de la France, conduisent dans l'Italie du Nord à travers le Piémont et la Suisse ; et il veut s'en emparer, parce qu'il a peur de l'Autriche. S'appuyant sur les éléments favorables à l'Ancien Régime, l'Autriche est, en Italie, plus forte que la France : Bonaparte craint qu'elle ne renverse l'édifice fragile construit dans la péninsule par la Révolution, si la France n'est pas à même d'envoyer promptement des secours. Après Austerlitz, par le traité de Presbourg, il expulse l'Autriche de l'Italie, fait de toute l'Italie un protectorat français... Se tranquillise-t-il enfin ? Non ; ses terreurs se transfèrent en Allemagne : maintenant

il a peur d'une possible revanche de l'Autriche. Pour affaiblir l'Autriche, il détruit l'Empire, il crée la confédération du Rhin, il commence d'armer et d'unifier l'Allemagne, dans l'illusion qu'il pourra s'en servir contre l'Autriche et la Prusse. Il finit par rompre avec la Prusse ; il la bat à Iéna, l'envahit, l'anéantit ; succès culminant, il réussit à conclure une alliance avec la Russie... L'Allemagne et l'Italie soumises, la Russie alliée, il est le maître du continent. Il devrait être enfin tranquille : que peut l'Angleterre seule et sans alliés ? Mais non, il est plus inquiet que jamais : il désarme la Prusse, il fait une cabale pour désarmer l'Autriche, il voit partout le danger allemand, même en Espagne... L'Espagne est couverte de plaies. N'importe ; elle lui fait peur, parce qu'elle pourrait s'unir à l'Allemagne, le jour où celle-ci se révolterait... Et il ne se fie que jusqu'à un certain point à son alliée... Oui, l'empereur de toutes les Russies se dit son ami et admirateur ; il ne lui marchandé pas les compliments, en toute occasion. Mais Napoléon sait que l'alliance avec l'empire révolutionnaire répugne, en Russie, à la Cour, à la noblesse, à la haute bureaucratie. Il sait que la Cour de Saint-Pétersbourg est toujours en contact avec les Cours de Vienne, de Berlin et de Londres. Il a peur de la Russie, comme de la Prusse, de l'Autriche, de l'Espagne, de tous les États qu'il a battus ; il voit en tous des ennemis possibles pour demain, parce qu'il n'est pas sûr de son pouvoir, et il sait qu'il tombera à la première bataille qu'il perdra. « Croyez-vous que votre maître pourrait rentrer ainsi à Paris, après avoir perdu une bataille, comme celle que j'ai perdue ? » — C'est la question que François II, rentré à Vienne après Austerlitz parmi les acclamations du peuple, pose à l'ambassadeur de France.

Comme la France est militairement plus forte que n'importe quel État continental, c'est toujours lui qui attaque. Sa peur est agressive : voilà ce qui l'a transfigurée, aux yeux des contemporains et de la postérité, en une ambition insatiable ou en une extraordinaire puissance. Illusion ! Napoléon a pris l'initiative de tant de guerres, toujours pour écarter le danger d'une attaque future ; danger ou complètement imaginaire ou fortement exagéré. Mais si toutes les

Cours de l'Europe tremblaient devant lui, et si les coalitions qui l'empêchaient de dormir étaient difficiles à nouer, il finit par provoquer lui-même la coalition, qui le renverse, par la peur immense qu'il en avait, et par les coups insensés dont, sous l'effet de cette peur, il frappait l'Europe à droite et à gauche.

Son gouvernement, à l'intérieur et à l'extérieur, n'a été qu'un immense accès de peur, qui terrorise l'Europe en y mettant le feu. Pendant dix ans l'Europe a tremblé et n'a pu dormir, sous la menace incessante de la guerre, parce que l'empereur Napoléon avait peur. Mais pourquoi avait-il peur? Nous pouvons maintenant donner la réponse définitive à cette question capitale, qui nous a arrêtés au début de notre recherche, et à laquelle nous avons déjà donné une première réponse provisoire. Le tout puissant empereur, le maître de l'Europe, le surhomme nietzschéen de la pitoyable littérature du siècle dernier, tremblait du matin au soir et du soir au matin, parce que les deux Génies invisibles, qui seuls sont capables de donner au pouvoir la force d'avoir du courage, ne le soutenaient pas : ni la légitimité monarchique, ni la légitimité démocratique. Tous deux avaient déserté les Tuileries et son maître — parce que ni lui ni son gouvernement ne prenaient au sérieux ni l'un ni l'autre. Chef d'une immense armée, d'une grande administration, du plus puissant État du monde, il était resté seul aux Tuileries, et il avait eu peur de sa solitude, du commencement à la fin.

En 1814 un grand roi rentre chez lui aux Tuileries, en y ramenant les deux Génies que la Révolution avait mis en fuite après les avoir brouillés à mort : le droit divin et la Charte. Et il tente, lui aussi, de les accoupler, cette fois au service non pas d'une ambition, mais de l'ordre et de la paix. Il avait trouvé la formule théorique de son plan chez Montesquieu, et un premier exemple d'application dans le cadet des États occidentaux : la république des États-Unis. La vieille dynastie française ne redoutait pas les temps nouveaux, puisqu'elle allait chercher ses inspirations et ses modèles dans la philosophie du dix-huitième siècle et au delà de l'Atlantique... Comment se ferait la conciliation,

qui ramènerait en France et réconcilierait les deux Génies invisibles, protecteurs contre la peur, que la Révolution avait d'abord mis aux prises et enfin expulsés, en précipitant la France dans toutes les terreurs? Par un partage des deux pouvoirs — exécutif et législatif. Délégué par Dieu au gouvernement des hommes, le roi garderait le pouvoir exécutif : il choisirait, nommerait et dirigerait les ministres, qui à leur tour nommeraient et dirigeraient les fonctionnaires. De l'ancien pouvoir législatif, que les rois de France avaient cumulé jusqu'à 1789 avec le pouvoir exécutif, le roi garderait l'initiative de proposer les lois et le droit de les promulguer : le droit de les discuter et de les approuver, avec le droit d'établir et de voter les budgets, serait reconnu au Parlement. Mais à un Parlement véritable, qui représenterait dans une certaine mesure l'autre Génie invisible, le principe démocratique, parce qu'il admettrait une chambre élue par un corps électoral restreint mais libre, et le droit d'opposition, avec un commencement des libertés — presse, parole, association — que comporte le droit d'opposition. La gloire immortelle de Louis XVIII est d'avoir compris qu'un Parlement n'est une institution sérieuse et ne peut assurer à un État les sécurités inhérentes au principe démocratique, que dans la mesure où il possède et exerce le droit d'opposition. Après toutes les sottises que la peur avait fait commettre à la Révolution, dans l'état presque désespéré où se trouvait la France en 1814, il fallait du génie pour discerner cette vérité et pour avoir le courage de l'appliquer.

La Charte et la politique qui l'appliqua furent une grande tentative pour résoudre le conflit, provoqué entre les deux principes de légitimité du monde occidental par la décadence de l'ancienne légitimité aristo-monarchique d'abord, par les erreurs et les malheurs de la Révolution ensuite. Grande idée et grande tentative, que le dix-neuvième siècle, occupé à gonfler les fausses grandeurs de la Révolution, n'a pas comprises. Mais si l'idée et la tentative étaient grandes, elles n'ont pas aidé la France à retrouver à son tour le sommeil, dans lequel l'Europe était retombée après 1815 ; elles ont même exaspéré son insomnie jusqu'à une convulsion finale. Dès que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif

sont divisés selon la formule de Montesquieu, des conflits peuvent éclater. S'ils éclatent, une solution légale est possible, — à Washington, ou à Berne, ou à Genève, ou à Zurich, dans une république démocratique. Les deux pouvoirs ne sont pas, dans une république démocratique, deux souverains ; l'un et l'autre sont les organes et les représentants, à titre égal, du peuple, qui est le seul souverain. Si les deux pouvoirs sont en conflit, c'est que le souverain — le peuple — s'est contredit quand il a choisi les deux pouvoirs. Chaque pouvoir étant également légitime et représentant la volonté souveraine du peuple à titre égal, tous deux ont le même droit de s'en tenir à leur point de vue respectif, en attendant que le souverain — le peuple, décide entre les deux pouvoirs et rétablisse la concorde, revenant de sa contradiction. Tant que les deux pouvoirs seront en conflit, l'administration sera paralysée, les affaires publiques souffriront ; mais le peuple, le souverain, ne pourra s'en plaindre, car c'est sa faute. La contradiction est son œuvre : elle ne peut être éliminée que par lui, mais par lui elle le peut.

Dans la monarchie française de la Restauration, le roi et le Parlement n'étaient pas les deux organes équivalents d'un souverain unique et supérieur, mais deux pouvoirs également souverains, l'un faisant les lois et l'autre les appliquant. Un pouvoir supérieur, capable de décider, n'existant pas, un conflit entre les deux souverains devenait un choc de forces, si l'un des deux ne se résignait pas à se subordonner à l'autre. Transportée dans la monarchie, la doctrine de Montesquieu y crée un conflit permanent entre le roi et le Parlement, entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. En France, le conflit des deux forces a commencé immédiatement après l'avènement de Louis XVIII et la promulgation de la Charte, dans une mêlée furieuse de discours, de pamphlets, de journaux, pour éclater enfin, brusquement, en 1830, à propos des fameuses ordonnances de Charles X contre la presse, en une bataille de barricades dans les rues de Paris. Paris devient le champ clos d'un tournoi révolutionnaire entre les deux Génies invisibles, tous deux destinés à guérir le pouvoir du mal de la peur, mais

qui ne peuvent pas collaborer. Le tournoi dure trois jours, et à la fin, le principe aristo-monarchique se déclare battu. Charles X abdique et s'exile. La Charte de Louis XVIII avait le défaut d'être une solution dualiste qui, au lieu d'apaiser le conflit, l'exaspère. Un conflit entre deux forces spirituelles ne peut être apaisé que par une solution unitaire, le retour à l'unité par la fusion ou l'extermination ; ou par une solution trinitaire, l'apparition d'une troisième force médiatrice.

Louis-Philippe, qui succède à Charles X, fut, dans l'histoire de l'Europe, un personnage aussi important et aussi méconnu que Louis XVIII. Il invente une conciliation des deux principes ennemis et une méthode de gouvernement, qui eurent, après lui, une longue histoire, jusqu'à 1914. Son secret a consisté à reconnaître en théorie et publiquement la supériorité du pouvoir législatif ; en réalité et sans jamais l'avouer, à le faire contrôler invisiblement par le pouvoir exécutif et l'autorité royale, autant qu'il était nécessaire pour l'empêcher de verser soit à droite soit à gauche. Sans modifier le texte de la Charte, Louis-Philippe accepta le principe qu'aucun ministre ne resterait au pouvoir malgré le Parlement, que tout ministre ou ministère, mis en minorité par les Chambres, devrait, comme en Angleterre, démissionner. En théorie, la France, après 1830, était gouvernée comme l'Angleterre. En réalité, le nouveau roi manœuvra dès le commencement et en secret pour que le Parlement ne donnât sa confiance qu'à des ministres et à des ministères qui acceptaient les grandes lignes de sa politique. L'influence de la Cour, qui était encore grande, en France, dans la première moitié du dix-neuvième siècle ; l'autorité personnelle qu'assuraient au nouveau roi son intelligence, sa volonté, son expérience, son passé, ses capacités, son courage ; la confusion intellectuelle et morale où la France était plongée depuis la Révolution ; la faiblesse et les discordes des groupes et des partis politiques ; l'antipathie que les principes démocratiques et les institutions représentatives inspiraient à une partie de la France ; l'ignorance de l'opinion, qui ne voyant pas de ses yeux les deux principes en lutte n'en connaissait même pas l'existence

et ne comprenait rien aux réalités profondes cachées sous les questions constitutionnelles du régime, assurèrent pour quelques années le succès de cette politique subtile, invisible, hermétique, qui ne pouvait réussir qu'à la condition de rester occulte, dans une époque où la grande publicité s'emparait de plus en plus de toutes les affaires de l'État. Mais le succès ne fut ni facile ni immédiat. Pendant les dix premières années de son règne, Louis-Philippe eut à remonter les rapides d'un mécontentement tumultueux des salons et des rues, qui se ruait sur son trône et l'emportait vers les cataractes d'une nouvelle révolution : crises ministérielles à répétition, élections générales aux résultats douteux, attentats à la vie du roi, polémiques furibondes des journaux, guerre de pamphlets, scandales politiques et financiers, émeutes populaires. Le roi ne réussit à imposer son système à la France qu'à partir de 1840, après avoir trouvé en Guizot l'homme de sa politique. Soutenu par l'influence occulte du roi et aidé par un groupe politique, dont il était le chef, Guizot réussit à tenir le pouvoir sans interruption depuis 1840. Le Parlement devint un instrument docile du pouvoir exécutif, qui semblait émaner de lui ; le corps électoral, très restreint d'ailleurs — 300 000 électeurs — se laissa gagner par le groupe dominant et vota toujours en majorité, pour ses candidats, la stabilité ministérielle fut assurée ; sur les flots houleux de l'opinion publique agitée, nerveuse, attirée et déchirée par les idées extrêmes, le pouvoir suivit une ligne moyenne, entre la gauche et la droite, que le vieux roi clairvoyant et son habile ministre lui traçaient : le ministre en pleine lumière, le roi invisible.

Au fond, Louis-Philippe a repris, avec plus de moyens et en un moment plus favorable, l'idée première d'où était sortie la constitution de l'an VIII, et que la peur de Bonaparte avait fait échouer dans les antinomies et les terreurs totalitaires du régime napoléonien. Nous avons vu que Sieyès avait voulu assurer à la France un régime représentatif, avec le droit d'opposition et les libertés qu'il comporte ; mais tout en le soumettant au contrôle d'un organe supérieur et indépendant qui, sans enchaîner la volonté populaire, empêcherait ses écarts trop violents, à droite et à gauche.

C'est la même idée qu'on trouve au fond du système de Louis-Philippe. Y a-t-il eu une influence personnelle de Sieyès? Louis-Philippe peut l'avoir connu pendant sa jeunesse. Quoi qu'il en soit, Louis-Philippe reprenait, le voulant ou à son insu, la tentative de Sieyès, mais en remplaçant, comme organe de contrôle du pouvoir législatif, le *jury* constitutionnel de Sieyès ou le Sénat de la constitution de l'an VIII — une assemblée révolutionnaire sans autorité et sans prestige — par le roi et par la Cour, qui en France étaient encore une force dans la première moitié du dix-neuvième siècle. Le pouvoir royal n'était plus l'émanation divine qui dirigeait seule l'État, comme sous l'Ancien Régime; il devenait dans le système philippiste le régulateur des forces anciennes et nouvelles, qui, s'appuyant sur les deux principes de légitimité, se disputaient la direction de l'État; la force médiatrice et conciliatrice qui s'efforçait de coordonner et de limiter leurs efforts, trop souvent contradictoires et violents. La solution n'était plus dualiste, comme celle de Louis XVIII, mais trinitaire. Le roi ne s'identifiait plus avec le principe aristo-monarchique, comme sous l'Ancien Régime; il s'en détachait, autant qu'il était nécessaire pour soutenir, dans certains moments, le principe démocratique contre l'autre principe, dont son pouvoir était issu.

Mais le pouvoir royal ne devenait la force médiatrice et conciliatrice, qu'en se cachant derrière le principe démocratique, en faisant croire qu'il n'agissait pas, qu'il était à la remorque des majorités parlementaires et de la volonté du peuple: en mystifiant, en somme, la France et le monde. Le principe démocratique était, dans le régime philippiste, une réalité, parce que le droit d'opposition, avec les libertés qu'il comporte, était reconnu et admis dans une mesure capable de limiter et de gêner le pouvoir. Mais le principe démocratique aussi, en paraissant être le pouvoir directeur, quand en réalité il n'était qu'un pouvoir de contrôle, devenait une partielle mystification. Or un principe de légitimité ne peut devenir une mystification, même partielle, sans provoquer une confusion générale dans les esprits. Les invisibles génies, dont la tâche est de libérer le pouvoir de

ses craintes, se fâchent, deviennent méchants et se transforment en ennemis et tourments des hommes qu'ils devraient protéger, quand les hommes tentent de les fausser. Un pouvoir qui agit en faisant semblant de se dérober, et un pouvoir qui se vante de diriger quand il est dirigé, se corrompent et se discréditent réciproquement. Le système de Louis-Philippe a discrédité le principe aristo-monarchique et fait mépriser le principe démocratique. L'aristocratie, le haut clergé, les classes riches, l'intelligence, les masses populaires, qui pendant tant de siècles, avaient vénéré, dans la personne du roi, le principe aristo-monarchique, se sont refroidis à mesure que la figure du roi devenait énigmatique et équivoque — dans cette ombre où le souverain se cachait pour agir en médiateur. Mais ce que la monarchie perdait n'allait pas au profit de la démocratie. Incomplet, contradictoire, peu sincère, le gouvernement représentatif, tel qu'il fonctionnait sous Louis-Philippe, ne donnait satisfaction ni aux doctrines ni aux ambitions ; et finissait par irriter tout le monde. La solution de Louis-Philippe, en somme, était une fausse solution trinitaire.

L'insomnie de la France s'exaspère. Pour la calmer, le régime de Louis-Philippe commence à droguer l'esprit public. C'est sous Louis-Philippe et en France qu'on commence à préparer les cachets de stupéfiants, dont les partis et les groupes politiques empoisonneront pour un siècle toute l'Europe : la légende napoléonienne, le mythe romantique de la Révolution libératrice, le nationalisme impérialiste, l'égalitarisme humanitaire, le socialisme. Le goût de ces drogues se répand en Europe, qui vers 1840 commence à se réveiller, contagionnée par l'insomnie de la France. Mais l'abus des stupéfiants ne fait que précipiter en France la crise latente de la fausse solution trinitaire, inventée par Louis-Philippe. La force qui la provoqua fut la logique inhérente à tous les principes de légitimité. Un principe de légitimité n'est juste et raisonnable qu'en partie. Mais dans la mesure où il est juste et raisonnable, il comporte certaines applications et déductions, qui sont impératives, parce qu'elles sont dans la logique du principe. D'habitude, ce sont ceux qui souffrent des incohérences

avec lesquelles le principe est appliqué, qui font appel à la logique. Le régime philippiste prétendait appliquer la doctrine de la légitimité démocratique, en identifiant le peuple souverain avec les 300 000 électeurs. Pouvait-on soutenir que ces 300 000 citoyens seuls fussent le souverain, et pour la seule raison qu'ils possédaient une certaine richesse? Que tous les autres — une trentaine de millions et plus — ne pussent être que les sujets d'une minuscule oligarchie de riches? Sous Louis-Philippe, il fallait, pour être électeur et souverain, payer 300 francs d'impôt. Si quelqu'un payait 295 francs, tout le reste — culture, intelligence, respectabilité, capacité, zèle civique — ne comptait pour rien; pour cinq francs, le plus capable et dévoué des citoyens passait de la catégorie des souverains à celle des sujets. Était-il juste et conforme à la raison de tirer de la doctrine de la souveraineté du peuple, le privilège souverain de 300 000 citoyens favorisés, dans un pays de 30 ou 35 millions, regorgeant de capacités et de zèles de toute espèce?

Sur le plan de la logique, le privilège censitaire était une faiblesse manifeste de la Restauration comme de la Monarchie de Juillet. Après 1840, dès que le pouvoir fut, solidement, dans les mains de Guizot, de sa coterie et du roi, l'opposition, sentant que la majorité du petit corps électoral était définitivement acquise au groupe dominant, commença de l'attaquer par un large mouvement tournant, en soulevant la question de la réforme électorale. Le suffrage strictement censitaire de la Monarchie de Juillet était une injustice; le principe démocratique ne serait une chose sérieuse que si l'on popularisait le droit de vote! Les plus hardis commencèrent à parler du suffrage universel, et la revendication des droits souverains du peuple devint l'objet d'une vaste agitation. Tous les historiens admettent que les masses populaires — villes et campagnes — s'intéressaient fort peu à cette revendication. Mais la logique du principe démocratique, la décadence du principe aristo-monarchique, la turbulence et le déséquilibre de l'époque finirent par cristalliser autour de la réforme électorale tous les mécontentements et toutes les inquiétudes. La réforme électorale, qui par elle-même intéressait au fond bien peu

de personnes, devint le symbole d'un grand changement que beaucoup d'esprits désiraient, sans savoir précisément en quoi il devait consister. Louis-Philippe et Guizot n'ignoraient pas qu'un élargissement du suffrage aurait détraqué tout leur système ; et ils s'opposèrent à la réforme. Mais les passions s'échauffèrent, et de nouveau, comme en 1830, les deux génies invisibles et ennemis finirent par se battre dans les rues. De nouveau, comme en 1830, le roi s'avoua vaincu.

La Monarchie de Juillet était tombée, sur la question de la réforme électorale. Il n'y avait pas, dans la famille royale, de successeur possible. La légitimité aristo-monarchique n'avait plus à sa disposition, dans une autre famille souveraine, un souverain capable de régner. Une seconde fois, il fallut proclamer la République, et pour la même raison qu'en 1792 : parce qu'il n'y avait pas d'autre solution. Personne ne voulait la République ; et tout le monde fut obligé de l'accepter. Mais cette fois, la logique du principe démocratique s'imposa : puisqu'il n'y avait plus d'autre souverain que le peuple, on ne pouvait identifier le peuple avec une petite fraction de la France ; le peuple ne pouvait être que la totalité des citoyens de sexe masculin, arrivés à l'âge de raison. A cette époque, les femmes n'étaient encore que les fleurs de la cité ! La logique du principe démocratique aboutissait, en 1848 comme en 1792, au suffrage universel. La France et l'Europe pâlirent de terreur, quand ils apprirent que la République invitait, pour le 17 avril, tous les citoyens français, riches et pauvres, savants et ignorants, à élire une Assemblée nationale. Le principe démocratique allait-il gouverner seul la France, en déployant le drapeau rouge et en s'entourant d'une garde de partis révolutionnaires ? C'est en 1848, après les journées de Février, que le parti socialiste, jusqu'alors semi-clandestin, commença à se montrer et à fixer l'attention publique, dans l'agitation un peu confuse des partis de gauche, plus ou moins extrémistes, qui tous s'affirmaient champions, porte-parole et zélés serviteurs du nouveau souverain : le peuple. L'Europe monarchique et aristocratique, affaiblie amis encore vivante, tremblait. Le suffrage universel lui

semblait la révolution en permanence, la subversion totale.

Et enfin, le 17 avril, au son des cloches de Pâques, sous les yeux de l'Europe trépidante, le peuple de France accomplit son premier acte de souverain, en nommant l'Assemblée qui devait organiser la République. Sept millions de Français votèrent librement, en dehors de toute pression officielle, en véritables souverains. Quel usage le nouveau souverain fit-il de son pouvoir le premier jour de son règne, qui devait être le règne de la Révolution? Décréta-t-il la subversion universelle de la société, le renversement de la table des valeurs, la « sublimation des infimes » ou autre énormité de cette nature? Non, il nomma une assemblée dont une moitié se composait de monarchistes déclarés, orléanistes ou légitimistes, et l'autre moitié de républicains convertis depuis février. Les républicains authentiques, ceux qui avaient affirmé les droits souverains du peuple avant la Révolution, et voulaient les soutenir en tant qu'excluant le principe opposé, n'étaient qu'une petite minorité. Les partis révolutionnaires n'avaient presque pas de représentants dans l'Assemblée. Le peuple souverain ouvrait son règne par une espèce d'abdication tacite et anticipée. Embarrassé par sa souveraineté un peu inattendue, il se déclarait disposé à la rétrocéder aux anciens pouvoirs, ou au moins à la partager avec eux.

Alors éclata la première grande tragédie du suffrage universel : les journées de juin. Que furent les journées de juin? L'insurrection armée des partis d'extrême gauche, des partis champions de la souveraineté du peuple et du principe de légitimité démocratique, contre l'Assemblée Nationale, accusée d'être trop conservatrice et trop liée à l'ancien principe. Mais l'Assemblée Nationale était l'expression sincère et libre de la volonté souveraine du peuple français. En juin, les partis d'extrême gauche s'étaient donc révoltés, les armes à la main, contre la souveraineté du peuple, parce qu'elle s'était montrée trop conservatrice. Cela signifiait qu'ils étaient champions de la souveraineté du peuple à la condition que le peuple souverain votât pour leur programme, pour leurs doctrines, pour leurs personnes. Dans ce cas, le souverain, c'était eux et non le

peuple, puisque celui-ci devait leur donner le pouvoir, sous peine d'être dépossédé par la force.

Ce fut la catastrophe. En juin 1848, la révolution de février se trouve avoir échoué, et de la manière la plus lamentable ! Le suffrage universel était l'application la plus immédiate, cohérente et sincère du principe démocratique ; mais pouvait-on fonder un État sur le suffrage universel, quand d'un côté les classes supérieures en avaient peur comme d'une force révolutionnaire, et que, de l'autre, les partis démocratiques s'insurgeaient contre lui, parce qu'il était trop conservateur ? Menacé à droite et à gauche, dans un pays où le peuple était souverain malgré lui, le suffrage universel ne pouvait gouverner l'État. Si la monarchie était tombée, la République ne pouvait pas la remplacer. Comment sortir d'un si affreux contresens ? A la fin de l'année, en décembre, la France tenta de s'ouvrir une brèche désespérée, en élisant président de la République le prince Louis Napoléon, neveu de l'Empereur, par cinq millions et demi de voix, librement exprimées, en dehors de toute pression du pouvoir. L'élection de Décembre, après celle d'Avril, fut le second acte authentique, parce que libre, issu de la volonté du peuple français proclamé souverain par la Révolution de février. Les historiens répètent depuis un siècle que la France a voté pour le neveu de l'Empereur parce qu'il représentait les deux principes du bonapartisme ; l'égalité et l'autorité. Il faudrait admettre que les Français de 1848 étaient un peuple de sots, s'ils avaient identifié les deux principes avec le fils de la reine Hortense. L'égalité ? Mais il était un prince, le membre d'une famille souveraine, qui, bien que d'origine bâtarde, avait fini par être reconnue par l'Europe monarchique de l'Ancien Régime. Bien ou mal, c'est le principe aristo-monarchique de l'Ancien Régime, et non l'idéal égalitaire de la Révolution et de la démocratie, que le prince Louis Napoléon représentait. L'autorité ? Mais il ne s'était distingué jusqu'alors que par des tentatives de sédition et de révolte contre l'ordre établi, que par un livre plein d'absurdités subversives : *Les idées napoléoniennes*. Si le peuple français avait voulu mettre à la tête de l'État un champion de l'égalité et de l'autorité,

il aurait dû voter pour le général Cavaignac. C'était un bourgeois d'origine modeste, dont l'élévation était due non à sa naissance, mais à ses capacités et à son travail ; et au lieu de préparer des séditions ou d'écrire des livres révolutionnaires, il avait réprimé, d'une main de fer, l'insurrection de juin. Voilà, au moins pour les partisans de l'égalité et de l'autorité, des titres plus authentiques que la principauté bâtarde, les conspirations et le bouquin imbécile de son concurrent.

Non, en décembre 1848, le peuple français a préféré comme chef de l'État le prince Louis Napoléon au général Cavaignac, malgré la supériorité des titres de celui-ci, parce que le neveu de Napoléon, étant prince et appartenant à une famille reconnue comme souveraine, ressemblait à un roi d'Ancien Régime, plus que le général Cavaignac, de famille bourgeoise et fils de ses œuvres. Le prince était, si vous voulez, un souverain de second ordre, en comparaison avec un Habsbourg, un Hohenzollern, un Wittelsbach ou un Bourbon, mais en somme il appartenait au clan souverain ; et, faute de mieux, il pouvait donner à la France l'illusion de la monarchie. En 1848, un bourgeois sur le trône du roi apparaissait encore, au peuple souverain de France, comme une monstruosité. La votation de décembre est, après celle du 17 avril, la seconde preuve des tendances profondément conservatrices du suffrage universel, des répugnances que le génie de la Révolution et leur propre souveraineté inspiraient encore, en 1848, aux masses populaires. Les partis d'extrême gauche s'étaient fourré le doigt dans l'œil en croyant que le suffrage universel serait une force révolutionnaire.

Que faire ? Le problème de 1814 et de 1830 se posait de nouveau. Le neveu de Napoléon tenta à son tour de concilier les deux invisibles Génies en guerre depuis la Révolution. Il ne pouvait agir autrement. D'un côté il essaya de raviver la monarchie, dont la France avait tant de peine à se détacher, en rétablissant l'empire. L'empire n'était qu'un succédané révolutionnaire de la monarchie. Mais le sentiment monarchique n'était plus, vers le milieu du dix-neuvième siècle, aussi fort, aussi susceptible, aussi ombrageux qu'il

l'était au commencement. On s'était habitué, dans toute l'Europe, à considérer les Bonaparte comme une famille souveraine, et l'empire napoléonien comme un succédané acceptable des autres souverainetés dynastiques de l'Europe. La littérature, en cocainisant toute l'Europe avec la légende napoléonienne, avait largement contribué à jeter la confusion dans les esprits, en France et ailleurs. Le second Empire fut en somme accepté — ou subi — par la France et par l'Europe, plus facilement que le premier. Mais en France, la tradition de l'Ancien Régime était encore trop forte, surtout dans les hautes classes, pour que Napoléon III pût être accepté comme le légitime continuateur des rois de France, sans répugnances et sans de débilitantes résistances. En même temps, l'empire avait trop emprunté à l'institution monarchique pour échapper à la haine des républicains. Trop révolutionnaire pour les véritables monarchistes, l'empire était encore — malgré ses origines — une monarchie héréditaire pour les républicains.

Le génie de l'Ancien Régime ne pouvait aider beaucoup le second Bonaparte à légitimer son pouvoir. Le génie de la Révolution encore moins. Le neveu de Napoléon rétablit le suffrage universel, que la majorité conservatrice de l'Assemblée avait mutilé ; mais ce fut pour l'enchaîner. En ressuscitant et adaptant à son époque le système politique de son oncle, il supprima de nouveau, avec toutes les libertés qui en sont la condition, le droit d'opposition, que la Restauration et la Monarchie de Juillet avaient reconnu dans une mesure suffisante, pour que le principe démocratique ne fût pas une mystification. Il fit du gouvernement, comme sous le premier Empire, une machine de corruption et d'intimidation, chargée de transformer le suffrage universel, le prétendu souverain, en un serf du Pouvoir. Il fit des élections une comédie, et des assemblées législatives une fiction : des comparses à la place d'organes vivants. Mais la farce d'une démocratie, dépouillée du droit d'opposition et de la liberté des suffrages, ne pouvait que discréditer, au lieu de soutenir, le gouvernement qui s'en servait.

Napoléon III avait cherché, comme Louis-Philippe, une

solution trinitaire du grand problème, avec la dynastie révolutionnaire des Bonaparte, médiatrice des deux Génies en lutte : médiatrice non plus cachée comme la Monarchie de Juillet, mais se déclarant et agissant en pleine lumière. Or la nouvelle solution trinitaire était encore plus fautive que la précédente. Ce qu'elle s'imaginait concilier n'était pas les deux Génies en guerre, mais deux contrefaçons sans vie, parce que les deux Génies avaient déserté une seconde fois les Tuileries, fui le neveu comme ils avaient abandonné l'oncle. Abandonné par les deux Génies, doublement illégitime comme monarchie et comme démocratie, le second Empire fut, comme le premier, un régime en proie à la peur. Autant que le premier Empire, il eut peur du peuple auquel il commandait. S'il eut moins peur de l'Europe, c'est que l'Europe était solidement pacifiée, et qui ne pouvait la bouleverser. Mais pour justifier par une grande réalisation sa double illégitimité, Napoléon III essaya de déchirer les traités de 1814-1815, qui avaient livré à l'Autriche, tant de fois battue dans les bulletins de son oncle, l'hégémonie continentale. S'il favorisa en Italie et en Allemagne le mouvement national, ce fut pour chasser l'Autriche de l'Italie et de l'Allemagne, et non pour son prétendu amour des chimères du siècle, comme trop d'historiens le répètent. Il réussit à diminuer l'Autriche, mais à l'avantage du Piémont et de la Prusse, sans aucun profit pour la France : sa revanche a abouti, même en 1870, à une catastrophe qui fit tomber son absurde et incohérent régime.

Cette fois, c'est la solution unitaire que la France tente : fonder une République, où le pouvoir sera légitimé par le seul principe démocratique ; terminer la lutte entre les deux principes par l'élimination totale du principe aristo-monarchique. La Suisse avait été, après 1848, le premier et le seul exemple en Europe d'une république démocratique ; mais la Suisse était un petit État, jouissant d'une situation internationale particulière. Essayer d'une république démocratique à base de suffrage universel au cœur de l'Europe monarchique, c'était là une entreprise risquée, pour un grand État, comme la France. Mais la France devait la tenter :

l'heure avait sonné au cadran de l'histoire. L'Europe monarchique s'était, elle aussi, réveillée ; elle aussi commençait à souffrir de l'insomnie française, parce que la lutte entre les deux Génies invisibles avait également éclaté dans son sein à partir de 1848. Après 1870, l'Europe marche presque sur deux plans à la recherche d'une solution définitive du grand problème : en tête, la France avance hardiment vers la solution unitaire ; derrière elle, à la distance d'un demi-siècle, l'Europe monarchique reprend la solution dualiste de Louis XVIII ou la fausse solution trinitaire de Louis-Philippe. L'Europe monarchique répète, avec un retard de deux générations, l'histoire de la France, mais sans la rapidité et la netteté des conflits qui caractérisent celle-ci, avec une lenteur confuse, qui semble éterniser le conflit des deux principes dans la stagnation d'une maladie incurable.

Après 1848, la Prusse et la plus grande partie de l'Allemagne, après 1866 l'Autriche, essayent de reprendre, malgré son échec en France, la tentative dualiste de Louis XVIII. Parmi les influences que l'esprit français a exercées sur le monde germanique depuis deux siècles, la Charte de Louis XVIII fut l'une des plus occultes et des plus puissantes. Par la division du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, conçue et appliquée d'après le modèle dualiste de Louis XVIII, la monarchie avait réussi, en Allemagne et en Autriche, à maintenir intacts jusqu'à 1914 ses droits souverains, tout en appelant à collaborer des parlements élus avec une certaine liberté et qui, dans certaines limites, pouvaient faire une certaine opposition, critiquer et exprimer des réserves, sans jamais gêner sérieusement la politique de la Cour et de la haute administration, qui échappait complètement à leur direction. Dans le monde germanique, la monarchie avait réussi jusqu'à 1914 à empêcher l'explosion qui avait ruiné en 1830 l'œuvre de Louis XVIII ; mais la contradiction refoulée par le jeu politique des deux cours, en partie ouvert et en partie souterrain, agissait à l'intérieur, en provoquant à chaque instant des perturbations étranges, inattendues, d'origine mystérieuse, que les autres peuples ne réussissaient pas à comprendre. Le dua-

lisme qui, en France, avait fait explosion dans une convulsion libératrice, couvait, irréductible, dans les deux empires germaniques, comme une maladie secrète, dont le malade souffrait et préférait mourir que d'en connaître la nature.

De même le régime philippiste, qui n'a duré en France que dix-huit ans, eut plus longue vie dans les pays qui l'ont imité. Ils furent nombreux : l'Italie, dès 1878 à 1922 ; l'Espagne, après 1870 et jusqu'à la révolution de 1931 ; les pays balkaniques. Tous ces États ont été gouvernés, comme la France sous Louis-Philippe, par les Cours et par le pouvoir exécutif, avec la collaboration subordonnée de parlements, souverains en théorie et en apparence. Les parlements étaient supposés avoir le droit de faire et de défaire, avec les ministères, la toile de Pénélope de la grande politique ; mais en réalité, ils ne possédaient qu'un modeste, bien que très utile pouvoir de critique et de contrôle ; et ils ne pouvaient s'en servir que dans certaines limites fixées par la Cour et la haute bureaucratie. Celles-ci étaient les Pénélopes véritables de la grande politique et gouvernaient le pays comme elles l'entendaient, que le peuple et son représentant putatif, le Parlement, le voulût ou non ! Le peuple pouvait en tout cas se consoler dans la conviction, un peu arbitraire, que le roi régnait mais ne gouvernait pas.

Je n'ai jamais réussi à découvrir qui eut l'idée de transporter le « philippisme » en Italie, — clef invisible de tous les mystères de notre histoire depuis plus de soixante ans. Ce qui est certain, c'est qu'il a été introduit après l'avènement du roi Humbert, monté au trône en 1878. Son père, Victor-Emmanuel II, avait gouverné avec un autre système, plus proche de Louis XVIII. Initiative personnelle du roi ? Influence secrète de conseillers clandestins ? Je ne sais pas. Je me suis souvent demandé si le philippisme n'aurait pas été importé en Italie par Urbano Rattazzi, le grand ami de jeunesse du roi Humbert, son conseiller préféré, et pendant de longues années, son ministre de la Maison Royale, c'est-à-dire administrateur des biens de la Couronne. Mais ce sont des mystères qui, très probablement, ne seront

jamais éclaircis. Les hommes d'État italiens n'ont pas l'habitude d'écrire des *Mémoires*, et quand ils les écrivent, c'est non pas pour révéler la vérité, mais pour la cacher. Ainsi M. Giolitti, par exemple, et ses *Mémoires* : il y raconte tous les incidents importants qui ont jalonné sa carrière parlementaire jusqu'à sa longue présidence du Conseil. On dirait, en le lisant, un premier anglais, hissé au pouvoir par la majorité du Parlement. Il s'est bien gardé de raconter que, nommé député pour la première fois en 1882, il fut présenté quelques semaines après par Urbano Rattazzi au roi Humbert, dans le salon de la duchesse Litta Bolognini, Piazza Esquilino numéro 2, où tous les soirs le roi rencontrait quelques amis, dont le général Pelloux et l'ingénieur Brin. Il s'est bien gardé de raconter que, dans le salon de la duchesse, il a commencé à faire la cour au roi, et qu'il l'a faite avec tant de succès, que dix ans plus tard, en 1892, le roi le nomma tout à coup président du Conseil, à la grande stupéfaction du Parlement, qui ne s'y attendait pas. Telle fut la véritable origine de la fortune politique de M. Giolitti... Mais tout est mystère dans les pouvoirs qui ont gouverné l'Italie depuis 1860. Le mystère était si épais, si bien monté, si impénétrablement gardé, que ses créatures et bénéficiaires ont fini par être dupes de leurs dissimulations et falsifications. Je suis sûr que M. Giolitti aurait été très surpris et n'aurait pas compris, si quelqu'un lui avait dit qu'il était le Guizot de Victor-Emmanuel III et que Victor-Emmanuel III était un Louis-Philippe numismate.

Mais en Italie et en Espagne le philippisme ne s'est pas épuisé en dix-huit ans et n'est pas mort d'une apoplexie, comme en France. On chercherait en vain dans ces deux pays la rapidité et le déroulement logique qui caractérisent la catastrophe de Louis XVIII en France. En Italie et en Espagne le système philippiste s'est lentement gangrené comme le système de Louis XVIII en Allemagne et en Autriche, discréditant à la fois la monarchie et la démocratie, jetant dans les esprits une confusion, une légèreté, un cynisme qui rendaient de plus en plus inintelligibles jusqu'à l'existence même d'un principe de légitimité. Le pouvoir appa-

raissait de plus en plus comme un jeu de prestidigitateur et d'illusionniste, monté pour tromper le peuple par des formules fallacieuses et tirer de lui le plus d'argent et d'obéissance possible.

Ainsi, tandis qu'en France, après 1900, la lutte entre les deux Génies invisibles de l'histoire semblait s'apaiser, de par l'élimination définitive du principe aristo-monarchique à l'avantage du principe opposé, dans l'Europe monarchique, elle s'exaspérait sourdement en des déchirements secrets, plus ou moins obscurs, dont les peuples patients ignoraient l'origine et le danger. Une seule exception : l'Angleterre. L'Angleterre seule, entre la fièvre qui baissait dans la France républicaine et la fièvre qui montait dans les pays monarchiques, vivait à une température normale. L'Angleterre est le seul, parmi les grands États de l'Europe, où les deux principes antagonistes de légitimité ont escarmouché sans jamais se déclarer une guerre à outrance ; où les institutions représentatives ont fini par partager amicalement le pouvoir avec l'aristocratie et la monarchie ; où l'Ancien Régime a pu s'entendre avec le dix-neuvième siècle, et survivre, sans s'obstiner trop à vouloir vivre. C'est la raison pour laquelle le destin de l'Angleterre, à partir de 1789, fut si différent du destin du continent. Elle n'a pas connu la lutte déchirante des deux Génies invisibles de l'histoire. C'est ainsi qu'au centre de l'insomnie du monde, l'Angleterre s'est endormie ; Léo l'a vue et comprise dans son sommeil.

En fin de compte, pour un moment, la fièvre et l'insomnie du monde parurent se dissiper par l'élimination définitive et universelle du Génie de l'Ancien Régime, par la victoire du principe rival. En 1914 éclate la guerre mondiale ; en 1917 la monarchie moscovite est abattue ; l'année suivante les Habsbourg, les Hohenzollern, les Wittelsbach et toutes les dynasties allemandes tombent presque en même temps les unes sur les autres : amas confus de cadavres. La République est proclamée à Moscou, à Berlin, à Vienne, à Budapest ; le suffrage universel devient loi universelle ; la Révolution de 48, qu'on croyait morte et enterrée, ressuscite triomphante après soixante-dix ans. Parmi les

grands États du continent, deux seules monarchies survivent : l'italienne et l'espagnole, toutes deux affaiblies, tremblantes, impuissantes à continuer le système philippiste. L'espagnole va bientôt tomber elle aussi. La France semble un instant dominer et éclairer l'Europe, comme la nation qui a frayé le chemin, posé et résolu l'archiprblème : fonder en Europe un grand État régi par le seul principe de la légitimité démocratique. Sa solution unitaire, trouvée au bout d'un siècle de lutttes, de sacrifices, d'insomnie, semble s'imposer comme un modèle et un exemple à toutes les nouvelles républiques. Elle semble même l'aboutissement de l'apocalypse révolutionnaire, commencée le 14 juillet 1789 ; la fin du grand conflit, la pacification définitive, qui efface et résorbe, en le justifiant, tout le sang versé pendant l'Apocalypse. Que vaut, en comparaison, le musée d'anachronismes et de modernismes, où l'Angleterre se renferme depuis 1689 ? La France qui, jusqu'à 1918, avait été parmi les grands États de l'Europe monarchique la cadette républicaine, en est devenue la doyenne, à la tête des jeunes républiques qui depuis 1917 se multiplient. Elle semble dominer toute l'histoire du dix-neuvième siècle, comme l'héroïque exploratrice des voies obscures de l'avenir.

Mais l'illusion ne dura qu'un jour. Des révolutions ne tardèrent pas à éclater un peu partout, qui déclarèrent refuser la solution du grand problème, trouvée par la France à la suite d'un siècle et demi de lutttes et de sacrifices ; qui annoncèrent des solutions nouvelles, plus profondes et meilleures. La Russie fut la première ; l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne suivirent, pour ne parler que des grands États. Où étions-nous ? Où allions-nous ? Personne ne le savait. Quand tout à coup la France, elle aussi, renia comme une déplorable erreur cent cinquante ans de son histoire, pour rejoindre les peuples et les États qui avaient refusé sa solution du grand problème.

Après cet événement, toute l'histoire du dix-neuvième siècle n'a plus aucun sens. La confusion est générale. Il faut reprendre le problème *ab imis*, distinguer les gouvernements légitimes et les gouvernements illégitimes par des définitions qui touchent le fond du problème ; étudier les formes

intermédiaires et déblayer le chaos spirituel, où nous sommes tombés, en le comprenant. Pour nous aider à comprendre, il ne nous reste plus, parmi les grands États, comme exemple et modèle d'État légitime, que l'Angleterre; mais une Angleterre qui du moins s'est réveillée, cette fois sous une pluie de bombes, tombée subitement sur elle de tous les coins du ciel.

LÉGITIMITÉ ET PRÉLÉGITIMITÉ

« Le gouvernement légitime, le bon gouvernement, c'est celui qui fait ce qu'il a à faire, celui qui le fait bien, celui qui réussit l'œuvre du bien public. Sa légitimité se vérifie par son utilité. On prévoit qu'il sera utile quand ses moyens d'action, par leur force et par leur structure, apparaissent appropriés et proportionnés à l'objet. Le pouvoir juste naît pour procurer aux hommes ce qu'il leur faut quand ils sont réunis en communauté : sa présence se décèle à ce qu'il le fait. Il est là quand ce bien nécessaire est là. L'absence de ce bien révèle l'absence de ce pouvoir, qu'il ait été aboli, ou détourné, ou perverti. La malfaisance d'un pouvoir est le signe et l'aveu de sa mauvaise nature ou de sa mauvaise structure. Elle prouve qu'il est inapte à faire ce pour quoi il est fait.

« Naturellement, on n'ira pas discuter du bien et du mal des nations comme du bien et de mal des personnes. Les personnes disposent d'une moyenne de vie de trente-cinq ans ; les nations qui comptent leur âge par générations de mortels sont des espèces d'immortelles. Bien public, mal public, s'entendent de bien qui dure, de mal qui se prolonge. Il faut noter aussi le degré du bienfait procuré ou des dégâts causés. Chaque point de l'échelle comporte des possibilités de doute, de débat, que le barreau voisin élève ou diminue. Mais il est un degré auquel la discussion s'arrête. C'est le point de critère au-dessous duquel on ne peut plus douter. Il a nom le salut public. Un pouvoir qui n'y suffit pas est un pouvoir que son incapacité destitue. Un pouvoir qui assure la défense de la société et de l'État acquiert un titre incontestable à la durée. Ce n'est qu'un titre, mais qui compte. Cette majesté du salut de la nation et de la patrie suffit à créer une discipline. Cette discipline s'est vue égale-

ment à l'origine de gouvernements transitoires et de gouvernements séculaires.

« Bien public. Mal public. Parce que les Carolingiens n'assuraient pas la sûreté du territoire et des populations contre Bulgares et Normands, ils cédèrent la place à nos Capétiens. Parce que les Capétiens protégeaient efficacement, l'onction du sacre est logiquement venue sur leur front. Si la démocratie eût donné les principaux de ces biens, elle aurait mérité même consécration. Ses mécomptes, aggravés par le souvenir de ses fastueuses promesses, portant tous sur des points vitaux, emportent sa destitution rationnelle et fatale. La qualité de génératrice de mal public est un brevet d'illégitimité auquel nul vote populaire ne peut remédier. La condamnation sort des faits (1). »

Telle est la réponse dont le dix-neuvième et le vingtième siècle se sont contentés, les rares fois qu'ils se sont arrêtés un instant, entre deux révolutions, pour se demander, *stans pede in uno*, ce qu'est un gouvernement légitime. Le gouvernement légitime serait le gouvernement efficace, le gouvernement bon. Dans le texte que nous avons reproduit, la doctrine est exposée par un homme de lettres. On la trouve, sous des formes plus savantes, dans les livres d'éminents philosophes et juristes : M. Hans Kelsen, par exemple, un des maîtres du droit constitutionnel et international de notre époque.

Que faut-il penser de cette doctrine? Dialoguons la discussion.

— La légitimité d'un pouvoir se vérifie par son utilité.

— Soit : mais par qui et par quoi son utilité se vérifie-t-elle?

— On prévoit qu'il sera utile quand les moyens d'action, par leur force et par leur structure, apparaissent appropriés et proportionnés à l'objet.

— Soit encore : mais qui sera le juge de ces choses? — comme disait Richelieu. Un gouvernement sera légitime, quand tout le monde sera d'accord pour reconnaître que

(1) Charles MAURRAS : *Enquête sur la monarchie*. Hachette, Paris 1928, pp. CVII-CVIII.

les moyens dont le pouvoir dispose sont appropriés et proportionnés à l'objet? Alors il y aura un gouvernement légitime dans le monde entier, tous les mille ou deux mille ans. Si un pouvoir réussit ou ne réussit pas, le bien public est la plus insoluble controverse de l'histoire. Faut-il réserver le jugement à une partie de la société — autorité particulière ou groupe sélectionné? Il s'agira alors de justifier sa suprême compétence : le problème de la légitimité se transportera à cette autorité ou à ce groupe. Finira-t-on par reconnaître le droit de juger à la majorité? Il faudra alors savoir à quels signes on reconnaîtra la véritable opinion de la majorité ; et ce qu'on fera si la majorité ne sait ou ne veut pas l'exprimer. C'est encore un cas possible.

— Mais il est un degré auquel la discussion s'arrête. C'est le point de critère au-dessous duquel on ne peut plus douter. Il a nom le salut public. Un pouvoir qui n'y suffit pas est un pouvoir que son incapacité destitue... La condamnation sort des faits.

— Est-ce bien sûr? La preuve la plus incontestable qu'un pouvoir « ne suffit pas au salut public » c'est qu'il se laisse déposséder. Et pourtant, voyez le cas de Louis XVI : il est décisif. Le 5 mai 1789, quand les États généraux se sont réunis à Versailles, il était vénéré par toute la France comme son roi légitime : les fameux cahiers sont là, irrécusables témoins. Après la prise de la Bastille, toute la France a cessé de lui obéir : le voilà devenu, en deux mois et demi, le plus inefficace des pouvoirs : roi sans armée, sans police, sans justice, sans administration et trésor. Avait-il, oui ou non, atteint en moins de trois mois « ce point de critère au-dessous duquel on ne peut pas douter? » Le 10 août aurait par conséquent chassé un roi, déjà destitué par son incapacité au moins depuis le 14 juillet 1789. Comment expliquer alors qu'une si grande partie de la France ait dénoncé pendant plusieurs générations et qu'une partie dénonce encore la déposition de Louis XVI comme une révolte inexpiable? Que Louis XVIII ait pu, à un certain moment, remonter sur le trône et se faire obéir, en tant qu'héritier de son frère? Les droits de celui-ci, la légitimité de son pouvoir, n'avaient donc pas été supprimés par l'inef-

ficacité, qui semblait avoir destitué Louis XVI déjà en 1789. D'après la doctrine de l'efficacité, tous les pouvoirs seraient légitimes tant qu'ils auraient la force de se faire obéir, et ils perdraient leur légitimité dès qu'ils ne l'auraient plus. Fait et droit s'identifieraient, et tous les gouvernements au pouvoir se vaudraient. On résoudrait la question de la légitimité en la supprimant : c'est la méthode qu'ont largement appliquée les épigones de la philosophie idéaliste. Mais on ne résout pas les questions en les supprimant. L'efficacité du pouvoir n'est pas une « constante », puisqu'elle est continuellement sujette à variation. Grandeur et décadence, c'est le cycle auquel tous les pouvoirs humains sont soumis. Mais le droit de commander, comme tous les droits, est par sa nature une « constante » ; il s'étend, immuable et identique à lui-même, sur une période plus ou moins longue, pendant laquelle l'efficacité d'un pouvoir peut augmenter ou diminuer. Impossible donc d'identifier une « constante » et une « variable ». La légitimité ne peut être établie que sur un étalon de mesure fixe, clair, compris de la même manière par tout le monde, et d'application non controversée. Où trouver cet étalon de mesure ? Il n'y a pas l'embarras du choix : on ne peut le trouver que dans les principes de légitimité.

Nous voilà donc revenus, après une excursion historique de deux siècles, aux modestes considérations par lesquelles nous avons entamé notre recherche. « Que sont les principes de légitimité ? » — C'est la question que nous nous sommes posée dès le début, après avoir appris par les *Mémoires* de Talleyrand l'existence un peu mystérieuse, semi-clandestine, ésotérique, de ces principes. La première réponse était qu'ils sont des justifications du Pouvoir, capables d'immuniser celui-ci contre le mal le plus terrible dont il peut souffrir : la peur de ses sujets. Et nous avons ensuite constaté que dans la civilisation occidentale, ils se réduisent à un petit nombre, quatre en tout : le principe électif, le principe héréditaire, le principe aristo-monarchique et le principe démocratique. De ces quatre principes on a tiré un certain nombre de règles qui sont d'une observance strictement obligatoire pour l'attribution et l'exercice du pouvoir, si

l'on veut que le pouvoir soit légitime. Un pouvoir est légitime quand les procédés employés pour l'attribuer d'abord et pour l'exercer ensuite sont conformes à ces principes et aux règles qu'on en a tirées. C'est cette conformité, et non le jugement sur l'efficacité, qui établit le droit de commander ; parce qu'elle est une « constante », vérifiable sans trop de difficultés. On peut discuter s'il est juste et raisonnable que le pouvoir suprême soit transmis par hérédité de père en fils, ou que le droit de commander soit attribué par la majorité d'un corps électoral. Mais le principe de l'hérédité ou le principe de la majorité admis, la descendance ou la majorité sont des faits de vérification facile et non controversée. Le fils sera le roi légitime ; les favoris de la majorité auront le droit de mettre la main sur les leviers du commandement.

Un gouvernement est donc légitime, si le pouvoir est attribué et exercé d'après des principes et des règles acceptés sans discussion par ceux qui doivent obéir. Il y a encore des peuples qui, sans connaître la notion abstraite de la légitimité, savent discerner dans le respect de ces règles et principes, la source du droit de commander. Avant 1914 et la grande tornade révolutionnaire qui s'est abattue sur l'Europe, tous les peuples occidentaux possédaient, sans s'en douter, cette science simple et profonde du pouvoir. Nous l'avions remarqué au commencement de notre recherche :

« Si vous demandez à un Suisse pourquoi tel Conseil d'État de tel canton a le droit de commander, il vous répondra qu'il a été élu par la majorité du peuple. La même réponse vous était donnée avant 1939 par un Français, un Anglais, un Belge, un Hollandais, un Scandinave, si vous posiez à chacun la même question, à propos du Parlement de son pays. Si l'on avait demandé à un Vénétien, à la fin de l'an 1763, pourquoi le sérénissime « doge » Alvèise Mocenigo était le chef de la République, reconnu et obéi par tout le monde, le Vénétien aurait répondu qu'il avait été élu le 19 avril de la même année, par le « Consiglio Maggiore », où siégeaient par droit héréditaire tous les membres de sexe masculin des quatre cent cinquante familles nobles, inscrites dans le livre d'or de Venise. De même, s'il y a un demi-siècle, on

avait demandé à tel Prussien ou Autrichien ou Russe pourquoi tel ministre commandait à tout le pays dans telle branche de l'administration publique, la réponse aurait été : « Le roi ou l'empereur l'a nommé. » Et toutes ces explications semblaient ou semblent tout à fait pertinentes et péremptoires, à tout le monde (1). »

Ces réponses semblaient pertinentes et péremptoires, parce qu'elles reconnaissent la seule justification du droit de commander, qui fût claire et précise, compréhensible et capable d'orienter les esprits au lieu de les égarer. L'efficacité est une justification apparente, qui suppose qu'on peut établir une hiérarchie de supériorité et d'infériorité entre les principes de légitimité : problème insoluble, comme nous l'avons vu. Elle est née de la confusion que la lutte des deux principes a provoquée depuis un siècle et demi dans la société occidentale ; et elle n'a fait que l'augmenter. Les esprits simples qui se sont contentés d'identifier le droit de commander avec le respect de quelques principes et règles clairs simples, et universellement acceptés, sans les soumettre à une critique trop exigeante, ont eu, sur le problème de l'ordre humain, une vue plus profonde que les philosophes de l'efficacité. Nous pouvons maintenant affirmer, après notre excursion historique, que ces principes sont vraiment les Génies invisibles de la Cité et les fondements de l'ordre universel. Dès qu'ils vieillissent, ou tombent, ou sont détruits, ou se brouillent, la peur entre dans l'esprit de ceux qui commandent et de ceux qui obéissent, les idées se confondent, les sentiments se pervertissent, la guerre commence dans chaque Cité et entre les Cités. Pour qu'une Cité puisse vivre sans peur et prospérer selon un ordre humain, il faut qu'elle accepte un de ces Génies pour souverain, qu'elle lui soit fidèle et l'applique avec loyauté, sans ruse et perfidie. Une Cité peut aussi se confier à deux Génies et être heureuse ; mais alors, il faut que les deux Génies soient d'accord et collaborent. Malheureuse la Cité qui est le champ clos où deux Génies ennemis se livrent

(1) Page 18.

bataille : la Discorde enfoncera ses griffes sanglantes dans son sein et le déchirera jusqu'à épuisement.

Mais ici une difficulté, que nous avons déjà effleurée, surgit de nouveau, et cette fois redoublée. Que la légitimité des gouvernements dépende du respect de ces règles et principes, qu'elle soit le remède souverain contre la peur, le fondement de l'ordre universel et la source du bonheur de la Cité, c'est un fait qu'il est facile de constater dans le passé et dans le présent. Mais c'est un fait contre lequel l'homme est toujours en état de révolte au moins en puissance. Le Malin, l'esprit révolutionnaire, est une force permanente de l'histoire parce qu'il donne satisfaction à ce besoin obscur de révolte, que la raison justifie. Est-il possible que l'éternelle hiérarchie de l'humanité s'appuie sur des colonnes si fragiles, sur des principes qui n'ont rien d'absolu, de transcendant, d'éternel? Nous l'avons vu : les quatre principes de légitimité que le monde occidental a appliqués dans le passé ou applique aujourd'hui, sont limités, et les règles qu'on en tire, conventionnelles ; les uns et les autres ne sont rationnels et justes que jusqu'à un certain point, et sous des conditions dont l'existence n'est jamais garantie. Pour peu que l'égoïsme, la légèreté et l'inconscience des hommes interviennent — et ils sont toujours présents dans les grandes affaires humaines — les quatre principes, — et par conséquent la monarchie, l'aristocratie, la démocratie, — deviennent également absurdes.

Ces objections sont exactes, et la question qu'elles posent est peut-être la plus grave parmi toutes celles dont l'esprit humain cherche infatigablement la solution. Nous tâcherons d'y répondre un peu plus loin, à la fin de notre recherche. Pour le moment, nous nous bornerons à déduire de ces justes objections, quelques conséquences, qui nous aideront à comprendre plus profondément la nature des principes de légitimité. La première est que la légitimité n'est jamais un état naturel, spontané, simple, immédiat. C'est un état à la fois artificiel et accidentel ; l'aboutissement d'un long effort qui peut échouer. Aucun gouvernement ne naît légitime ; un certain nombre le deviennent en réussissant à se faire accepter ; et pour y réussir il leur faut du temps. Il faut

qu'un peuple s'habitue à son principe de légitimité — comme Talleyrand l'a remarqué.

« Je parle en général de la légitimité des gouvernements, quelle que soit leur forme, et non pas seulement de celle des rois, parce qu'elle doit s'entendre de tous. Un gouvernement légitime, qu'il soit monarchique ou républicain, héréditaire ou électif, aristocratique ou démocratique, est toujours celui dont l'existence, la forme et le mode d'action sont consolidés et consacrés par une longue succession d'années, et je dirais volontiers par une prescription séculaire. La légitimité de la puissance souveraine résulte de l'antique état de possession de même pour les particuliers la légitimité du droit de propriété. »

Pour qu'un peuple reconnaisse un pouvoir comme légitime, il faut un certain temps : cela s'explique facilement, puisque les principes de légitimité ne sont rationnels et justes que partiellement. La mauvaise volonté de ceux qui ne veulent pas accepter un principe nouveau de légitimité, par misonéisme, par peur, par attachement à d'autres pouvoirs, peut toujours se justifier par son absurdité occasionnelle. Un républicain protestera toujours qu'il est irraisonnable de n'attacher rien moins que des droits de souveraineté à un accident aussi capricieux que l'hérédité ; un monarchiste aura toujours beau jeu en dénonçant l'incompétence encyclopédique du suffrage universel...

La légitimité est donc précédée par un état préparatoire, qu'on peut appeler la prélégitimité. La prélégitimité est la légitimité au berceau. Tout gouvernement légitime a commencé par être un gouvernement qui n'a pas encore gagné, mais qui s'efforce de gagner le consentement universel et a des chances sérieuses d'y réussir ; il deviendra légitime le jour où il aura réussi à désarmer les oppositions provoquées par son avènement.

Entre 1920 et 1930, en discutant de la légitimité et de ses formules, il m'arrivait souvent de répondre à cette question :

« La République de Weimar est-elle un gouvernement légitime? »

Ma réponse était la suivante :

« Non, la République de Weimar n'est pas encore un gouvernement légitime. A tort ou à raison, une partie trop grande de l'Allemagne se refuse encore à accepter les institutions républicaines et la formule démocratique de légitimité qui les justifie : suffrage universel et souveraineté du peuple. Une opposition active, passionnée, véhémente, de groupes et d'influences différents, soufflant sur le pays en vent de tempête, empêche la cristallisation du consentement général, actif et passif, qui crée la légitimité. La III^e République s'est trouvée en France dans la même situation, de 1870 à 1900. L'opposition aux institutions républicaines était trop grande encore, pour que la III^e République pût être considérée comme légitime. Elle l'est devenue après 1900, avec la nouvelle génération grandie dans ses libertés. Celle-ci l'a acceptée. La République de Weimar pourra avoir le même sort, si elle ne succombe pas avant que la majorité se décide ou se résigne à l'accepter. »

L'observation s'applique aussi à la République espagnole de 1931. Elle aussi a été, dans sa courte et héroïque existence, un gouvernement pré-légitime. Mais la pré-légitimité est la plus difficile des épreuves auxquelles un État puisse être soumis. Dans l'État légitime, le pouvoir et les sujets respectent également le principe de légitimité ; leur accord établit une sorte d'équilibre, qui rend la tâche du pouvoir relativement aisée et sûre. Dans l'État pré-légitime, le pouvoir doit respecter le principe, aucun pouvoir ne pouvant espérer qu'il dressera jamais ses sujets au respect de ce qu'il ne respecte pas lui-même. Mais si l'État doit respecter le principe, une partie importante de la population, parfois même la plus grande partie ne l'accepte pas, et se trouve pour le moins en état de désobéissance potentielle... Il s'ensuit que, dans la période de pré-légitimité, le principe de légitimité, au lieu de soutenir le pouvoir, a besoin d'être soutenu par lui contre les oppositions ouvertes ou cachées qu'il rencontre. Le principe ne peut assurer au pouvoir que le consentement d'une minorité ou d'une majorité restreinte, insuffisante pour libérer le pouvoir de la peur ; le pouvoir a donc raison d'avoir peur, de redouter l'opposition

et la révolte de la majorité ou de quelques minorités puissantes, capables de tourner à leur profit le mécontentement de la majorité. Mais en même temps il faut qu'il résiste à sa peur, dans la mesure nécessaire pour ne pas faire trop peur à ses sujets et empêcher, en les effrayant, la cristallisation définitive du consentement universel.

La difficulté est particulièrement grande pour les démocraties : nous verrons plus loin pourquoi. Mais comment un État peut-il passer de l'état de pré-légitimité à l'état de légitimité? Nous l'avons vu : il lui faut avant tout du temps. Mais le temps ne suffit pas, parce qu'il ne peut créer que l'habitude, l'acceptation passive : assurer le consentement par adhésion, qui est la forme la plus timide de la légitimité. En général, les masses s'arrêtent à l'adhésion passive ; elles acceptent un régime comme juste et rationnel parce qu'elles l'ont trouvé déjà établi, et sont convaincues que le monde a été et sera toujours gouverné de la même manière. Mais au-dessus de l'adhésion passive, nous trouvons l'une des plus grandes forces de l'histoire : le consentement actif et ardent, qui collabore. On le trouve d'habitude dans les élites. Pour qu'une légitimité atteigne sa pleine maturité, il faut qu'une minorité au moins croie activement dans son principe, avec une ferveur presque religieuse, qui le sublimise en lui prêtant une splendeur transcendante. Et cette transfiguration d'un principe de légitimité ne peut se faire que par une cristallisation sentimentale : de l'admiration, de la gratitude, de l'enthousiasme, de l'amour, qui, se déposant autour du principe de légitimité, transforment ses imperfections, ses limitations, ses lacunes de principe conventionnel, en un semblant d'absolu, qui provoque le dévouement. La légitimité atteint sa complète maturité, son plus haut degré d'efficacité dans cette ferveur, dans cette reconnaissance totale, sincère, joyeuse, — fût-elle en partie illusoire, — de la supériorité du pouvoir, qui le transforme en une sorte d'autorité paternelle.

Par quels moyens cette plénitude de la légitimité peut-elle se réaliser? Les moyens sont nombreux. L'art a toujours été l'un des plus puissants. La peinture, la sculpture, l'architecture, ont travaillé non seulement dans les monarchies

et les aristocraties de l'Ancien Régime, mais dans toutes les époques, sous toutes les latitudes, pour concrétiser, aux yeux des masses, dans des œuvres magnifiques, la grandeur du Pouvoir sa supériorité sur la médiocrité habituelle du monde, où la vie des hommes est quotidienne. De même l'or, l'argent, l'ivoire, les diamants, les pierres précieuses, les fourrures, les étoffes magnifiques, les dentelles : ce ne sont plus aujourd'hui que l'apanage des femmes, et des moyens de séduction — des femmes, en s'en parant, des hommes, en les offrant. Mais ces belles choses ont été dans l'histoire de l'humanité jusqu'à la Révolution française quelque chose de beaucoup plus grand : des *instrumenta regni*, des splendeurs dont le Pouvoir se couvrait pour ouvrir à ses sujets des soupiraux féeriques sur une hypothétique vie supérieure. Ajoutez les parades, les processions, les revues militaires, les triomphes, les champs de mars, les grandes fêtes publiques ; ajoutez les magnificences fastueuses des grandes cérémonies religieuses ou civiles, et le cérémonial qui s'y rapporte...

Toutes ces splendeurs ont aidé les légitimités encore closes dans la chrysalide de la prélégitimité à atteindre leur pleine maturité. La littérature — poésie et histoire — aussi. Dans toutes les époques, la littérature a aidé le Pouvoir, en éclairant de lumières attrayantes ses actions et ses fins. Travail bienfaisant et honorable, tant qu'il se borne à polir la vérité pour éliminer ses aspérités scabreuses, à l'embellir, pour seconder des pouvoirs légitimes et sérieux ; travail funeste et détestable, quand il fausse et pervertit la vérité, pour seconder des pouvoirs illégitimes et violents à mystifier leurs victimes. Tite Live est un maître du premier genre, et il peut servir d'exemple. Il a stylisé la noblesse romaine de la grande époque et ses vertus, réelles mais un peu raboteuses, dans un tableau de majestueuse perfection, où la vérité resplendit à travers les siècles dans l'éblouissement d'un modèle éternel.

La religion, enfin. Le Pouvoir ne s'est laïcisé que dans une petite partie de l'humanité et depuis quelques générations seulement. Partout, ailleurs, il a cherché à faire avaliser par la Divinité ses titres toujours douteux et contestables.

A certaines époques les rois et les nobles ont osé se présenter comme des dieux eux-mêmes, en chair et os, ou comme des descendants des dieux. En Égypte et dans les monarchies asiatiques de l'antiquité, les souverains étaient des dieux à forme humaine, avec temples, cultes et prêtres. Les nobles romains se contentaient de placer dans le Ciel leur souche. Jules César prétendait que sa famille descendait de Vénus ; je ne vous garantirai pas qu'il y croyait, mais soyez sûrs qu'il espérait que les autres y croiraient. Les grandes religions sémitiques ont purgé de cette souillure la partie la plus noble de la terre, mais en Europe, le régime aristo-monarchique s'est toujours appuyé sur le christianisme. J'ai déjà expliqué le paradoxe : une religion égalitaire qui, pendant tant de siècles, a fait sonner les cloches en l'honneur et pour le salut des empereurs, rois, princes, doges, ducs et autres pouvoirs titres. Contradiction qui montre combien peu la légitimité est affaire de doctrine, à quel point elle est affaire de passion.

Mais si puissants qu'ils soient, toutes les splendeurs de l'art et tous les prestiges de la religion ne suffiraient pas à parer la légitimité d'une vénération presque transcendante sans que s'y ajoute la conviction universelle que le pouvoir rendra certains services particulièrement appréciés de ceux qui doivent obéir. Cette conviction est nécessaire pour que naisse et persiste l'attachement qui crée la légitimité. Quand un peuple accepte un gouvernement comme légitime, il sous-entend toujours que, dans l'ensemble, il est et il sera satisfait de son action. Les services par lesquels un gouvernement légitime prouve son efficacité peuvent être très différents : l'ordre et la prospérité à l'intérieur, la sécurité à l'extérieur, la victoire dans les guerres, le prestige sous toutes ses formes : colonies, empires, supériorité militaire, diplomatique, intellectuelle, administrative, souvenirs glorieux d'une grande histoire, splendeur des monuments, modèles de civilisation largement admirés. Dans la longue liste des services à rendre, chaque gouvernement légitime s'efforce de choisir ceux qu'il sait être plus appréciés par le peuple, et qu'il est plus capable de rendre : quand les désirs du peuple et la capacité du pouvoir légitime coïncident, on

a la combinaison la meilleure et la chance moins incertaine d'une période heureuse de l'histoire. Quand le peuple demande des services qui dépassent plus ou moins la capacité du Pouvoir légitime, de grandes difficultés peuvent surgir. Le jour où un peuple commence à douter du pouvoir et de son efficacité, sa légitimité vacille. L'efficacité joue son rôle dans le drame éternel de la légitimité, mais un rôle différent de celui que lui confie la philosophie contemporaine. Tout en y étant liée, la légitimité ne dépend jamais directement de l'efficacité du pouvoir, qui peut augmenter et diminuer pendant un temps assez long, sans que la légitimité en soit affectée. La légitimité peut même, dans une certaine mesure, remplacer l'efficacité. Les meilleurs gouvernements sont pleins de défauts, et aucun pouvoir ne serait obéi si les hommes lui réclamaient la perfection. La légitimité, et l'attachement qu'elle engendre, voilent, noyent, aident à supporter les défauts et les erreurs inévitables du pouvoir. Comment un peuple pourrait-il tenir pour légitime et respecter soit la monarchie, soit la démocratie, s'il éprouvait le besoin irrésistible, à chaque inconvénient ou difficulté qui le présente, de dénoncer comme intolérable le régime du privilège ancestral ou la domination de la majorité?

Telles sont les raisons profondes, pour lesquelles, comme nous l'avons vu (1), « un principe de légitimité n'est jamais isolé... il s'harmonise toujours avec les mœurs, la culture, la science, la religion, les intérêts économiques d'une époque. » Mais l'attribution et l'exercice du pouvoir conformément au principe de légitimité et aux règles qui en sont déduites, font la substance de la légitimité. L'admiration, la gratitude, l'attachement qu'un régime légitime réussit à provoquer, sont sa brillante parure. Comme la parure est brillante et que la substance se réduit à un principe conventionnel, aride et discutable, il y a toujours danger qu'un peuple ou une époque finissent par confondre la parure et la substance. De graves désordres peuvent alors se produire. Pour bien juger un État et sa politique, il faut

(1) Page 56.

savoir exactement à quels signes on peut reconnaître un gouvernement légitime. Nous allons étudier le problème pour les deux gouvernements qui depuis tant de siècles ont régné sur le monde occidental : la monarchie et la démocratie.

XI

LA MONARCHIE LÉGITIME

Jamais la légitimité n'a exorcisé, invisible, le mal de la peur, avec autant de succès qu'en Europe, de 1814 à 1914 : ce grand siècle qui, s'il a peu dormi, a moins tremblé que les autres siècles de l'histoire. La légitimité indiscutée du pouvoir monarchique assurait à une partie du monde une sécurité dont il n'y avait pas encore d'exemple. Ma génération — la génération née entre 1870 et 1880 — l'a connu, souvenir inoubliable, ce moment unique, où l'Europe semblait sur le point de se libérer enfin du mal de la peur. De 1870 à 1917, il n'y avait que deux républiques en Europe : la Suisse et la France. Dans toutes les autres capitales du continent, les cours, grandes et petites, dirigeaient l'État, ostensiblement ou en se dérochant, mais partout avec le consentement, actif ou passif, des peuples. Nulle part on n'aurait pu constater un doute sérieux sur la légitimité de leur pouvoir, malgré les efforts que le Génie rival, le principe démocratique, faisait pour gagner les masses. Jusqu'en 1917, nous étions tous convaincus, en Europe, que les dynasties gouverneraient pour des siècles. Si quelque Jérémie ou Isaïe occidentalisé avait annoncé en 1910 qu'avant dix ans les trônes les plus puissants de l'Europe seraient tombés, il aurait provoqué un immense éclat de rire.

Et voilà que tout à coup, en 1917, les Russes se révoltent contre le petit père, le déposent et le massacrent avec toute la famille impériale. Un an plus tard, toutes les dynasties germaniques s'écroulent, l'une sur l'autre, en deux semaines : gigantesque amas de ruines. Comme la légitimité française en 1789, les autres légitimités monarchiques de l'Europe disparaissent tout à coup, dans une énorme faille de l'histoire,

qui s'est ouverte sous leurs bases séculaires. Comment s'expliquer la double faille — celle de 1789 et celle de 1917-18? C'est le problème capital de l'histoire occidentale des trois derniers siècles. Nous tâcherons de le résoudre en étudiant la nature profonde de la légitimité monarchique.

Roi, royauté, monarchie, sont des mots polyonomiques, qui ont signifié des choses différentes à travers les siècles. L'histoire a appelé rois des chefs à vie, élus soit par l'armée, ou par le peuple, ou par une assemblée : les sept rois de Rome, certains rois germaniques de l'époque barbare, ou les rois juifs. Il est évident que ces « rois » étaient fort différents de Louis XIV, de Frédéric II et des autres rois héréditaires de la monarchie occidentale, bien que les uns et les autres eussent en commun l'unicité du pouvoir suprême et sa durée à vie. De même, on trouve dans l'histoire, des États — l'Empire romain des trois premiers siècles, par exemple — dirigés par un pouvoir suprême unique, qui choisit seul son successeur ou avec le concours d'autres pouvoirs. On peut, si l'on veut, appeler ces États des monarchies, mais il est évident qu'ils appartiennent eux aussi à une famille fort différente des monarchies héréditaires. La légitimité monarchique, dont nous allons chercher la loi, est celle des dynasties, des « maisons » (Maison de France, Maison d'Autriche), qui furent la clef de voûte de l'histoire de l'Europe depuis le moyen âge jusqu'en 1918. Il s'agit d'un certain nombre de grands États, dans lesquels le pouvoir suprême était confié à une seule personne, et celle-ci était désignée, à l'exclusion de toute forme de choix et de toute considération de capacité personnelle, par l'hérédité biologique. Nous allons tâcher de découvrir comment a pu s'établir et se maintenir, à travers tant de siècles, au sein d'une des plus grandes civilisations de l'histoire, la légitimité héréditaire du pouvoir monarchique, et, si possible, comment et pourquoi elle a si subitement disparu.

Posons donc la question : que faut-il pour qu'une monarchie héréditaire soit légitime, et par conséquent aussi libre de la peur du pouvoir qu'une monarchie peut l'être?

Il est avant tout nécessaire que la règle de la succession soit claire, précise et strictement observée. Comme le sou-

verain, le successeur possible doit être universellement connu et reconnu, sans hésitation ou divergence. Autrement, c'est la porte constamment ouverte aux conspirations, aux coups de main, aux guerres civiles pour la dispute de la succession ; aucun souverain ne sera jamais sûr de son pouvoir ; tous vivront dans la peur permanente d'être tués ou dépossédés par un rival ; les sujets ne sauront jamais avec sécurité quel est le souverain auquel ils doivent obéir. La légitimité chancellera par le haut et par le bas. Mais fixer la règle de succession ne fut jamais et nulle part une tâche aisée. Nombreuses sont les dynasties, qui ont fait naufrage sur cet écueil, surtout dans le monde antique, où le mariage était un changement permanent de femmes, qui s'évinçaient grâce à la facilité des divorces, — et de concubines qui partageaient la couche souveraine avec les femmes légitimes. Les fluctuations des mariages et les enchevêtrements des maternités provoquaient une oscillation permanente de la légitimité dynastique ; les femmes qui se succédaient dans le lit du souverain, et les concubines, souvent ambitieuses et entreprenantes, qui disputaient leur place aux épouses, mettaient au monde des enfants légitimes et des bâtards, dont les droits respectifs n'étaient jamais clairs et précis. Chaque enfant avait des amis qui, par affection ou par intérêt, le poussaient à revendiquer le pouvoir...

Alexandre le Grand, par exemple. Sa mère, Olympie, n'était que la seconde femme du roi Philippe, et elle avait été supplantée par une troisième. La première avait eu un fils, et la troisième plusieurs. Les droits d'Alexandre à la succession n'étaient pas incontestables. Pour les soustraire à toute discussion, Alexandre inaugura son règne par un massacre familial : les descendants mâles de la première et de la troisième femme de Philippe furent tués. La plupart des souverains antiques ont fait leurs débuts sur le trône par des massacres similaires, sans d'ailleurs s'assurer ainsi la tranquillité. Malgré ces exterminations, ils ne voyaient dans leur famille qu'un nid de vipères — rivalités, usurpations, conspirations et révoltes — et que pouvaient-ils devenir, les malheureux, sinon des tourments pour eux-mêmes et des bourreaux pour les autres ? Je serais

presque tenté d'affirmer que, dans l'antiquité, la monarchie héréditaire n'est parvenue que par exception à sortir de la phase préliminaire de la prélégitimité et à atteindre la plénitude de la légitimité, parce qu'elle n'a presque jamais réussi à établir une règle fixe et précise de succession. C'est ce qui explique que, dans l'histoire antique, les tentatives de fonder une dynastie héréditaire — dans l'empire romain, par exemple, la tentative de Constantin et de ses successeurs — ont abouti presque toujours à d'effroyables catastrophes : guerres civiles, invasions et évasions sur toute la ligne.

La monarchie héréditaire n'est devenue un pouvoir capable d'obtenir la légitimité, et par conséquent régulier et relativement exempt de peur, que grâce à Jésus-Christ. En faisant du mariage un sacrement, en sanctifiant le droit éminent et exclusif de la femme légitime, le Christianisme a stabilisé la famille autant qu'il était nécessaire, pour qu'une règle de succession pût se cristalliser au sein des dynasties. Grâce à cette stabilité, l'hérédité a pu être acceptée, en fin de compte, par un grand nombre de peuples chrétiens, comme un principe de légitimité, bien qu'au prix de luttes très vives et de difficultés très grandes. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi : l'hérédité est le principe de légitimité qui place la plus grande au hasard, et la moindre à l'intelligence, c'est-à-dire, de tous les principes de légitimité, le moins rationnel et le plus absurde. Malgré cette faiblesse, il a fini par s'imposer dans le monde occidental à partir du moyen âge, mais il n'a pu s'imposer que par un effort compliqué, inlassable, sur les esprits, dont un des buts suprêmes fut de faire adorer par les hommes les inégalités dont ils sont victimes. Il ne faut pas attacher de crédit aux hommes saisis d'une passion innée et invincible pour l'égalité. Ils peuvent, de deux manières opposées, se consoler de l'obscur modestie à laquelle la plupart d'entre eux sont condamnés : ou en en faisant l'état de perfection, que tous doivent partager, ou en admirant chez quelques privilégiés, les luxes, les splendeurs, les jouissances, les supériorités qui leur sont interdites à eux-mêmes. L'admiration du privilège des autres est encore une évasion hors de sa propre médiocrité, vers

une sorte de vie supérieure. Pour se légitimer, les monarchies occidentales ont dû parvenir à faire admirer par les masses, comme un bien propre, les privilèges dont ils sont investis.

Nous l'avons déjà vu : dans tous les pays où les religions sémitiques n'ont pas pénétré, les rois et les nobles avaient tenté de se présenter aux masses comme des dieux ou des descendants des dieux en chair et os. « Vous n'êtes que des hommes ; nous sommes des dieux, » — c'était la solution radicale du problème de l'autorité. Elle n'a pas résisté à la révolte de la conscience humaine, et en Occident la monarchie a dû se servir de moyens de persuasion plus profanes : de la richesse, en première ligne. La légitimité monarchique a été, dans tous les temps, établie par l'alliance du fer et de l'or, par le mariage du pouvoir et de la richesse. La dynastie devait non seulement posséder la plus grande fortune de l'État, à l'exception de l'Église, mais être beaucoup plus riche que les familles les plus riches ; et dépenser sans répit, avec une prodigalité épuisante et qu'on supposait inépuisable, pour les buts les plus divers : guerres, armements, travaux publics, bienfaisance et protection de toutes les classes ; luxe public, luxe de la Cour, luxe des membres de la dynastie, palais gigantesques et châteaux aux mille chambres, fêtes et parades en proportion. Éblouir les masses par le spectacle d'une vie supérieure, donner du travail aux artistes et aux artisans, faire prospérer le commerce — voilà le but. Quand Moïse prescrit que le roi « n'ait pas un grand nombre de chevaux », et « qu'il ne fasse pas de grands amas d'or et d'argent (1) » il proscriit la monarchie, telle que l'Occident l'a conçue depuis le moyen âge.

La prodigalité fut, à toutes les époques et dans tous les pays, un péché vital des dynasties. L'avarice aussi, avec ses coordonnées constantes — cupidité et rapacité. Il fallait continuellement remplir les caisses qui se vidaient incessamment. Les embarras financiers de la Cour furent une des difficultés les plus universelles des monarchies légitimes, surtout avant la Révolution, à l'époque de sa plus grande puissance. Mais la prodigalité et l'avarice ne suffisaient

(1) *Deut.*, XVII, pp. 16-17.

pas : il fallait en même temps deux attitudes, également contradictoires. — l'exhibition et l'isolement. Dans une monarchie héréditaire, la masse doit être comme obsédée par l'omniprésence du souverain, penser continuellement à lui, sentir partout sa volonté et son action, sans que jamais le souverain se mêle à elle. Comme toute sa famille, le souverain ne peut être un homme parmi les hommes en aucun moment, en aucune circonstance ou nécessité de la vie : il lui est interdit de naître, de grandir, de manger, de dormir, de s'habiller, de parler, d'écrire, de se promener, de s'amuser, de se marier, et enfin de mourir, à l'égal de la commune humanité. Chaque acte et chaque geste, chaque désir et volonté du souverain et de sa famille sont réglés et fixés dans un cadre préétabli, solennel et rituel. Autrefois, quand ils n'en pouvaient plus de leur factice superexistence, et voulaient plonger un peu dans la foule, vivre quelques semaines en hommes parmi les hommes, souverains et princes devaient s'éclipser : faire un voyage à l'étranger, sous un faux nom, *incognito*.

La plus grande difficulté était l'amour et le mariage. Rois et reines, princes et princesses étaient de la chair inflammable comme tous les autres hommes et les autres femmes ! Mais ils devaient vivre et se reproduire à l'abri des déflagrations et conflagrations de l'amour : de toutes les servitudes obligatoires qu'impose le règne, la plus lourde. Dans certains pays, où le roi était un dieu vivant — en Égypte, par exemple — on était arrivé à composer les couples souverains avec frères et sœurs. Prérrogative divine, l'inceste devait empêcher la décoloration du sang de la dynastie. Cléopâtre et son frère, Ptolémée Aulète, ne furent jamais considérés par les Égyptiens comme des souverains complètement légitimes, parce qu'ils avaient été conçus dans la matrice mortelle d'une simple concubine. Le Christianisme a débarrassé la monarchie occidentale de cette horreur, mais dans toutes les monarchies, même en Europe et jusqu'à ces derniers temps, les choix nuptiaux ont été étroitement limités. Seuls les mariages contractés dans le cercle des familles souveraines possédaient la vertu mystique de transmettre le droit au pouvoir : cercle étroit, que la raison d'État

restreignait encore davantage, au mépris total du bonheur et de la santé des époux. Si à la loterie du mariage, tous les mortels peuvent tirer un numéro bon ou mauvais ; dans les Cours, le loto était combiné de telle manière, que les joueurs avaient neuf chances sur dix de tirer le mauvais numéro. D'où les lamentables désordres matrimoniaux — bâtards, concubines, favorites, mariages morganatiques — que les Cours grandes et petites de toutes les époques ont cherché à cacher et à étouffer. Victor-Emmanuel II était resté veuf en 1853, à trente-deux ans ; un nouveau mariage dynastique pouvait être un atout dans le jeu diplomatique, pour l'unification de l'Italie. Une bourgeoise sortie on ne sait pas d'où, la « bella Rosina », arrache cet atout à Cavour, par un mariage morganatique. Le dernier héritier direct de la couronne des Habsbourg, l'archiduc Rodolf, s'est suicidé pour échapper à la double horreur d'un mariage officiel trop répugnant, et d'un amour adultérin trop attrayant. Le frère aîné de l'actuel roi d'Angleterre a préféré une Américaine divorcée à la plus puissante couronne du monde.

Les Cours auraient dû être de splendides laboratoires d'eugénétique où l'on aurait cherché à préparer des générations de princes sains, intelligents, moralement solides. Elles étaient une espèce de Cour des miracles pour toutes les infirmités de la génération : stérilité, dégénérescence, mortalité des enfants, folie héréditaire, impuissance ou psychopathie. Combien de princes sont nés trop tard ou sont morts trop tôt ! De quels à-coups les accidents de la naissance, de la maladie et de la mort ont bouleversé, dans toutes les Cours, l'ordre des successions et la continuité du pouvoir ! Louis XIII, Louis XIV, Louis XV : pour ne citer que cet exemple. Une des raisons des succès de la Révolution française, c'est que, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, les dynasties de l'Europe avaient presque toutes été atteintes par les formes les plus graves de la dégénérescence physique et mentale. La Révolution a réduit le nombre des dynasties, simplifié et humanisé le cérémonial, assaini un peu les Cours. La monarchie s'est ressaisie et revigorée. Mais la faiblesse profonde restait incurable.

En 1914, au seuil de la guerre mondiale, la plupart des

dynasties de l'Europe étaient en état d'épuisement physique, surtout pour l'hérédité en ligne directe, qui est la plus importante, l'avènement des lignes collatérales affaiblissant toujours le régime monarchique. Mais la complication la plus sérieuse de la légitimité monarchique, c'était que toutes ces faiblesses, si elles étaient graves et tendaient toujours à s'aggraver, devaient être ignorées, comme si elles n'existaient pas. Nous avons vu que tout gouvernement légitime suppose une efficacité suffisante ; que le respect pour sa légitimité aide les sujets à supporter les défauts et les erreurs, inhérents à tout système politique. Dans les monarchies héréditaires, la légitimité doit, dans ce domaine, accomplir tous les jours et en permanence une espèce de miracle : convaincre les sujets que le souverain a toutes les vertus ; qu'il est sage, bon, juste, courageux, loyal, généreux, clairvoyant ; que tout ce qu'il dit ou fait est parfait ; bref, qu'il est infallible et ne se trompe jamais. Un pouvoir héréditaire, n'étant pas donné par les hommes, ne peut non plus être révoqué par eux ; il ne peut dépendre que de Dieu ou du sort. Ne pouvant pas être révoqué, devant durer autant que la vie, c'est-à-dire un temps indéterminé, il ne peut pas être critiqué, ne pouvant être critiqué, il est censé être infallible. C'est une chaîne de fer. La critique d'un pouvoir peut aboutir à la conviction universelle de son incapacité : dans quelle situation se trouverait un État où le pouvoir suprême est irrévocable, le jour où tout le monde serait persuadé que le pouvoir suprême est incapable ? Le droit de critique et d'opposition suppose toujours la possibilité d'une sanction contre le pouvoir incriminé. Tout pouvoir criticable est révocable, tout pouvoir irrévocable doit être soustrait à la critique et reconnu infallible. Contresens effarant, mais inhérent au pouvoir héréditaire : plus le souverain est faible, incapable, médiocre, plus l'admiration officielle doit être totale, affirmative, sans réserves. Un souverain très capable comme Louis XIV ou Frédéric II, est encore défendu, dans une certaine mesure, par ses faits et gestes, contre les murmures du peuple ; un souverain incapable ne peut admettre aucun blâme : ses œuvres le découvriraient trop si elles étaient appréciées pour ce

qu'elles sont. *Parum de deo, nihil de principe* — c'est une nécessité vitale pour toutes les monarchies héréditaires, absolues ou constitutionnelles.

Mais ce miracle, à la fois impossible et nécessaire, crée une difficulté inextricable. Un pouvoir héréditaire est un défi à la raison ; mais un pouvoir héréditaire et soustrait à toute critique et opposition, est une absurdité à la deuxième puissance. On comprend que les Anciens, pour imposer un tel monstre, aient eu recours à l'expédient désespéré de faire de leurs souverains des dieux vivants. Depuis que le Christianisme a ramené les rois à la commune humanité, l'absolutisme monarchique n'a plus pu se justifier. Bossuet nous a fourni une preuve curieuse de ce fait capital, dans son livre : *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*. Destiné d'abord au dauphin et livré aux presses après la mort de son auteur, ce livre recueille dans la Bible tout ce qui pouvait justifier l'autorité d'un roi de France et lui apprendre la meilleure manière de s'en servir. Il le recueille avec une richesse de citations et de commentaires vraiment splendide, dans de longs chapitres qui se déroulent comme des fleuves majestueux d'éloquence. Mais les fleuves se rétrécissent en un très petit ruisseau à l'article premier du quatrième livre, ainsi formulé : « Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne. » Thèse capitale pour justifier, le livre saint en main, l'absolutisme. Mais l'Aigle de Meaux qu'a-t-il trouvé dans toute la Bible pour ce article ? Deux textes, dont il s'est débarrassé en dix-sept lignes, et qui disent tout autre chose. Le premier texte est tiré de l'Ecclésiaste, VIII, 2-5 :

« Je dis, moi : observe l'ordre du roi, et cela en raison du serment fait à Dieu. Ne sois pas pressé de sortir de sa présence, ne t'engage pas dans une mauvaise affaire, car il fait tout ce qu'il veut. En effet la parole du roi est souveraine, qui oserait lui dire : que fais-tu ? Celui qui exécute son ordre n'éprouvera rien de fâcheux, un esprit avisé connaît l'heure propice et la bonne règle. »

C'est le conseil d'un sage désabusé, qui constate, hélas ! avec raison, que trop souvent il n'y a aucun recours ou

aucune défense contre les abus du pouvoir royal. Le sage en déduit certains conseils de prudence à l'usage de qui aime sa propre paix ; il ne reconnaît en aucune manière au roi, au nom de Dieu, le droit d'ordonner ce qu'il lui plaît sans rendre de comptes à personne. La seconde citation est encore moins pertinente : c'est un texte tiré de l'Épître de saint Paul aux Romains (XIII, 3) :

« Veux-tu ne pas craindre l'autorité? Fais le bien et tu auras son approbation. »

Quel rapport y a-t-il entre ce conseil, d'ailleurs raisonnable, et les monstrueux pouvoirs que Louis XIV avait usurpés (1)?

Ces deux textes sont tout ce que l'évêque de Meaux a trouvé dans les archives de la sagesse divine, pour sanctifier l'absolutisme de Richelieu, de Louis XIII et de Louis XIV. Poison asiatique, l'Occident chrétien a toujours vomit l'absolutisme monarchique, et il ne l'a absorbé que dans des dilutions constitutionnelles de plus en plus fortes. Une position initiale contraire à la raison comme celle de la monarchie héréditaire, et incontrôlable, peut se développer dans les deux sens, jusqu'aux absurdités extrêmes les plus opposées. Déjà au moyen âge, l'Europe est couverte de Diètes, d'États généraux, de Parlements, de *Staende*, de corps publics, recrutés de différentes manières, qui ont le droit de présenter au roi des remontrances, de lui exprimer des désirs, de collaborer avec lui dans certains actes du pouvoir, susceptibles d'être plus fortement critiques — les impôts, par exemple. Ces institutions sont le premier effort pour atténuer en le limitant, le dangereux et absurde principe du pouvoir infailible. Elles furent les premiers embryons d'où sont sorties les institutions parlementaires, le droit d'opposition et le principe de légitimité démocratique lui-même. En se développant, elles aboutiront en Angleterre à la monarchie constitutionnelle qui sauvera le principe de

(1) Voir *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte*, à Monseigneur le Dauphin, ouvrage posthume de Messire Jacques-Benigne BOSSUET, évêque de Meaux, Paris 1709, pp. 118-119.

l'infaillibilité du roi en renonçant à en faire faire l'expérience au peuple, en bornant le pouvoir royal à des actes dans lesquels il est impossible ou sans importance que le roi se trompe : en en faisant en somme une pure fiction.

Solution extrême, en elle-même irrationnelle, de l'absurdité qu'est un pouvoir irrévocable et incontrôlable. Une solution également irrationnelle mais opposée fut adoptée par la monarchie française au début du dix-septième siècle : faire de l'infaillibilité souveraine une réalité totale. Puisque le roi est infaillible, qu'il fasse tout sans rendre de comptes à personne. A partir de Richelieu, la monarchie française revendique l'infaillibilité non comme une fiction constitutionnelle de plus en plus désarmée, mais comme un attribut divin, efficient dans sa totalité, de la puissance royale : le droit surnaturel de gouverner les hommes et de n'en répondre qu'à Dieu — maître lointain et commode qui n'a pas la mauvaise habitude de demander des comptes à échéances fixes. L'Asie envahit l'Europe et ses Cours, l'Angleterre seule résiste. Mais engagée dans cette voie, la royauté française est allée jusqu'au bout, et a cherché à justifier son infaillibilité par des résultats extraordinaires. Elle s'est lancée dans une suite d'entreprises plus grandioses l'une que l'autre : conquérir toutes les primautés — militaire, navale, industrielle, commerciale, artistique, littéraire ; agrandir la France de tous les côtés et l'unifier ; affaiblir l'Europe en exploitant à fond ses discordes religieuses et politiques ; disputer le continent à la Maison des Habsbourg et à l'Empire, les mers à l'Angleterre et à la Hollande, les féériques royaumes de la beauté à l'Italie ; coloniser l'Asie, l'Afrique, l'Amérique ; refouler en même temps le Protestantisme et la Papauté ; imposer l'absolutisme par les armes et l'exemple, à l'Europe entière ; éblouir le monde par les splendeurs orientales de la plus fastueuse des cours européennes. Programme grandiose, mais d'une impossible énormité, qui dépassait les forces de la royauté et de la France. Un seul roi, Louis XIV, a provoqué trois guerres européennes, qui ensemble ont duré plus de trente ans ! Pour l'exécuter, la monarchie a poussé les revendications

de l'infailibilité jusqu'aux plus extravagantes témérités : l'isolement et la vénalité.

1) — L'isolement, d'abord. A partir de Richelieu, à mesure que la royauté s'engage dans des tâches plus difficiles et affronte des responsabilités plus vastes, elle s'isole. Pour se débarrasser des résistances, elle renonce aux appuis que la noblesse, le clergé, le tiers État auraient pu lui fournir, s'ils avaient eu le droit, comme les Lords et les Communes en Angleterre, de collaborer au grand programme royal avec une certaine autonomie de vues, d'aspirations et de volonté, en y apportant leur propre contribution. Mais non, le roi étant infailible, toutes les initiatives doivent partir de la Cour, toutes les réserves ou les critiques doivent être proscrits. Les États généraux, premier organe d'une possible collaboration nationale, sont étouffés, la noblesse, le clergé, le tiers État ne seront que pépinières de commis et de fonctionnaires, capables d'exécuter les plans de la Cour, sans contribuer à les préparer. C'est ainsi que tout le pouvoir législatif et exécutif de l'État le plus peuplé, le plus riche, le plus puissant de l'Europe se concentre, comme nous l'avons vu, dans le Conseil du roi : une clique de six ou sept personnes, que la volonté irresponsable du roi réunissait au hasard, sans qu'il y eût de lien entre eux, en les choisissant comme il pouvait les choisir dans la Cour de Versailles, dont il était l'idole et le prisonnier : une clique qui, sans aucun contact avec la France, ses classes, ses intérêts, ses aspirations, décidait de la guerre et de la paix, faisait les lois et les traités, dirigeait la marine, l'armée, l'industrie, l'agriculture, la police, établissait le budget et décrétait les impôts, en secret, sans rendre de comptes à personne, sauf au roi, qui le plus souvent ne connaissait son activité universelle que par des détails insignifiants.

— La vénalité, ensuite. Pour pouvoir dépenser sans compter, en canons, fusils, guerres, travaux d'utilité publique et de magnificence, la royauté, à partir du dix-septième siècle, a tout vendu, même les vases du temple, les titres de noblesse, les charges judiciaires et militaires, le droit de gouverner et d'administrer le pays. Elle a monnayé l'honneur, la justice et l'autorité. En 1692, pour payer les frais de la guerre contre

la ligue d'Augsbourg, un des plus grands fous de l'histoire universelle, Pontchartrain, mit aux enchères les libertés municipales de la France, supprima partout les élections, pour vendre, dans chaque ville, à quelques habitants le droit héréditaire de gouverner et d'administrer leurs concitoyens ! A-t-on jamais vu dans l'histoire plus grande extravagance ? Le régime féodal était, en comparaison, un chef-d'œuvre de justice et de bon sens. La constitution politique de la France, pendant les cent cinquante ans qui ont précédé la Révolution, est une des plus grandes absurdités de l'histoire. Elle n'est pas oppressive ou tyrannique ; elle est un défi au bon sens : un défi qui ne peut s'expliquer que par la possibilité, inhérente à tout ce qui est contraire à la raison, d'arriver à l'extrême de l'absurde, sous l'effet de la passion. Tandis que pendant le dix-septième et le dix-huitième siècles, la France se développait, que son corps et son âme grandissaient ensemble, l'absolutisme royal se cristallisait en un système d'expédients, de privilèges, de traditions, d'intérêts, de procédures de plus en plus étroit, absurde, rigide, méfiant, lent et irritable. De génération en génération, les difficultés croissantes de sa tâche et la peur des oppositions toujours renaissantes le resserrent et le raidissent. A mesure que le respect des légitimités aristocratiques et monarchiques s'affaiblit, à mesure que la France se rend mieux compte des absurdités et des extravagances de la politique de la Cour, le pouvoir royal devient plus jaloux de sa supériorité totale et incontrôlée, et moins capable de satisfaire les exigences de la France dont il marque même l'accroissement continu en affirmant et en imposant sa supériorité révolutionnaire. Il s'affaiblit donc à mesure qu'il étend sa suprématie sur tous les autres pouvoirs : double déséquilibre, qui augmente de génération en génération, en dépit et, pour une part, à cause des efforts de plus en plus compliqués qu'on fait pour le cacher.

Nous avons vu que M. Cochin reproche à la philosophie du dix-huitième siècle « d'avoir pris sa demeure dans la Cité des nuées, son centre sur le vide ». C'est ce qui expliquerait les erreurs de la Révolution. Mais même si le reproche était exact, on pourrait toujours répondre que la philosophie

est aérienne par sa nature ; sa tendance à s'envoler dans les nuées s'expliquerait. Ce qui était plus grave, c'est qu'au dix-huitième siècle, non point seulement la philosophie, mais la royauté française, — dont la nature n'était pas du tout aérienne, — avait mis « son centre sur le vide ». Forte de la vénération des masses, rassurée par sa légitimité presque religieuse, la royauté avait de plus en plus abusé de ses pouvoirs, sans s'apercevoir que l'outil qu'elle maniait devenait plus mince à mesure que sa tâche grandissait et se compliquait ; le roi et son conseil, en théorie maître de tout le pouvoir, n'étaient, en réalité, plus capables d'équilibrer le budget, et ne pouvaient plus donner aucun ordre à la moitié de leurs fonctionnaires, parce que ceux-ci avaient acheté leurs charges et les exploitaient comme des fermes... Au dehors, l'autorité royale restait intacte, le peuple continuait à la vénérer et à lui obéir. Pilier central de la légalité monarchique, le pouvoir du roi de France était encore un des plus majestueux monuments de la légitimité occidentale. Jusqu'à Sieyès, personne n'en avait contesté le droit souverain ; l'effervescence intellectuelle du dix-septième et du dix-huitième siècle avait eu pour lui beaucoup plus d'égards que pour Dieu et pour l'Église. Mais au dedans, une rouille invisible rongait les ressorts du pouvoir. C'est sur le vide que l'édifice de la royauté se dresse, encore imposant et, aux yeux du monde, intact, dans le demi-siècle qui précède la Révolution.

Et maintenant, nous allons peut-être réussir et donner une réponse, au moins approximative, à la question des questions, — la question dont nous avons vu qu'elle était la question préalable de toute l'histoire du dix-neuvième siècle, parce qu'elle nous permet d'arriver jusqu'à la cause la plus profonde de la Révolution française : pourquoi la plus puissante monarchie de l'Europe s'est-elle écroulée en six semaines — les six semaines qui ont suivi la Bastille — sous un coup de bise noire, au souffle d'une émeute parisienne ? L'Ancien Régime n'a pas été démoli par une attaque venant du dehors, il s'est effondré par le dedans, parce que, tout à coup, en un jour prédestiné, le peuple s'est aperçu que le roi n'avait plus même une gendarmerie, une police et une

magistrature pour imposer les lois élémentaires ; et alors, en six semaines, l'inévitable s'est réalisé, l'édifice des siècles a disparu dans le vide, en prouvant par un exemple décisif combien est justifiée cette peur secrète d'une révolte générale, qui obsède le Pouvoir. La royauté, en poussant à ses extrêmes conséquences le principe de son infailibilité, avait fini par se charger d'une tâche trop grande pour les moyens dont elle disposait. Trop frêle pour sa tâche, fatigué par le surmenage de deux siècles, l'outil à la fin s'est brisé.

Les conséquences de cet événement unique se sont fait sentir à travers tout le dix-neuvième siècle jusqu'à nous. Nous avons vu que la chute de la monarchie française déchaîna dans toute l'Europe la lutte entre les deux Génies invisibles de la Cité, entre le principe aristo-monarchique et le principe démocratique. Les progrès du principe démocratique, en encourageant l'esprit critique, en revendiquant l'opposition comme un droit imprescriptible de l'homme et du citoyen, ont interdit au dix-neuvième siècle la solution extrême du problème monarchique que le dix-septième et le dix-huitième siècles avaient adoptée en s'inspirant de l'exemple français : la reconnaissance intégrale et effective de l'infailibilité du pouvoir royal, à la mode asiatique. Dans l'empire russe seulement, l'absolutisme a tenu jusqu'au début du vingtième siècle. Mais dans presque tous les États du continent européen, le dix-neuvième siècle a également refusé l'autre solution extrême, trouvée par l'Angleterre : maintenir l'infailibilité du pouvoir royal comme une fiction et un symbole, vidé de tous pouvoirs effectifs. Dans presque toutes les monarchies continentales, le souverain est resté jusqu'à 1914 un pouvoir plus ou moins agissant, et un pouvoir qui justement parce qu'il n'était ni nommé par les hommes, ni révocable, ne pouvait, par sa nature même, être jugé. Comment mettre d'accord cet impératif catégorique de la monarchie héréditaire avec les irrésistibles progrès de l'esprit démocratique qui réclamait partout, même en Russie, le droit d'opposition ?

A partir de 1848, ce problème fut pour toute l'Europe une espèce de quadrature du cercle. Nous avons vu que la France proposa deux solutions à l'Europe. La première,

celle de Louis XVIII : partager la souveraineté entre la Couronne et le Parlement. La seconde, celle de Louis-Philippe : maintenir l'autorité du roi à côté de celle du Parlement, en la dissimulant. Nous avons vu aussi que la solution de Louis XVIII fut adoptée, après 1848, par le monde germanique, mais que, pas plus qu'en France, elle n'a réussi à mettre d'accord le droit d'opposition avec l'infailibilité du souverain. En Allemagne, elle n'a pas abouti à une réplique germanique des journées de Juillet, mais elle a provoqué, au sein du peuple, une sourde irritation contre le souverain, dont Guillaume II fut la victime la plus illustre. L'Allemagne avait, d'après la Constitution, un chancelier responsable devant le Parlement et le peuple, comme si toute la politique de l'Empire était son œuvre. On pouvait, en théorie, la critiquer en pleine liberté dans la presse et au Parlement. Mais comme le chancelier était nommé, non par le Parlement, mais par l'Empereur, l'opposition frappait, par personne interposée, non le chancelier seul mais le souverain aussi, qui l'avait choisi et qui le maintenait au pouvoir. De là dans les partis et l'opinion un refoulement constant des élans critiques, toujours paralysés, à un certain moment, par l'invisible présence de l'infailibilité souveraine... Le roi de Prusse et empereur allemand était encore entouré de ce respect dont la couronne jouit dans les vieilles dynasties ; mais le respect se doublait d'une sourde irritation contre sa personne, comme s'il était la cause, non de par la contradiction insoluble entre le droit d'opposition et l'infailibilité monarchique, mais par ses défauts personnels, des gênes et obstacles qui empêchaient à l'esprit d'opposition de se manifester pleinement. Cette sourde irritation, réfrénée dans les murmures domestiques et amicaux, se traduisait par un affaiblissement de l'autorité et du prestige de l'infailible souverain : affaiblissement invisible, qui fut une des causes de la guerre de 1914.

La solution imaginée par Louis-Philippe fut adoptée dans les pays latins. Comme nous l'avons déjà vu, elle a provoqué un discrédit général de l'institution monarchique et des principes démocratiques. Si maintenant nous envisageons et coordonnons dans leur ensemble toutes ces notions

sur la nature et l'histoire de la monarchie héréditaire, il nous sera possible de comprendre, au moins dans une certaine mesure, pourquoi, depuis vingt-cinq ans, elle a presque complètement disparu en Europe : événement énorme, qui a précipité le monde entier dans le chaos. Elle a disparu brusquement, à la suite de la guerre mondiale, malgré les services qu'elle avait rendus et ceux que probablement elle aurait pu rendre encore. Elle a disparu parce que les conditions qui avaient, pendant tant de siècles, aidé le principe de légitimité aristo-monarchique à s'imposer, s'étaient très profondément altérées. Avant tout, le nombre des dynasties avait par trop diminué au cours du dix-neuvième siècle. Après 1870, plus des deux tiers de l'Europe continentale étaient gouvernés par cinq grandes dynasties — Habsbourg, Hohenzollern, Romanoff, Bourbons, Savoie. Le reste — à l'exception des deux républiques, France et Suisse — était divisé entre une dizaine de dynasties moyennes, et une trentaine de dynasties minuscules, la plupart allemandes. Au dix-huitième siècle, les dynasties petites et moyennes se comptaient par plusieurs centaines, et se partageaient, avec les principautés ecclésiastiques survivantes et un certain nombre de républiques aristocratiques, une partie beaucoup plus grande de l'Europe, chacune disposant d'un territoire restreint. Mais sur ces petits territoires, les petites dynasties, comme les petites républiques du dix-huitième siècle, étaient plus fortement enracinées que les grandes dynasties du dix-neuvième. Le jeu subtil et contradictoire de l'omniprésence et de l'isolement, nécessaire à leur prestige, leur réussissait mieux qu'aux grandes ; elles pouvaient plus facilement être présentes partout, se faire aimer et ne pas trop s'isoler en perdant le contact avec les masses, comme il arrivait trop souvent aux grandes dynasties. Ce n'est pas un hasard que la première royauté tombée en Europe ait été celle qui avait réussi la première à unifier sous son sceptre un plus vaste territoire, en exterminant les souverainetés moyennes et petites. A toutes les autres causes de décadence qui avaient usé la royauté française, il faut encore ajouter la faiblesse de la grandeur : malgré sa splendeur et sa puissance, la dynastie de Louis XVI tenait

l'énorme masse du peuple français moins fortement que les innombrables duchés, grands-duchés, principautés, électors, royaumes, ne tenaient l'Allemagne, chaque dynastie agissant sur un territoire plus réduit et sur un moins grand nombre de sujets. Des milliers de petits arbustes peuvent empêcher les éboulements d'une côte, mieux que ne ferait un seul chêne gigantesque.

La disparition d'un grand nombre de dynasties petites et moyennes, la concentration de vastes territoires sous le sceptre d'un petit nombre de grandes dynasties, ont affaibli le principe aristo-monarchique en Europe pendant le dix-neuvième siècle. Les souverains se sont isolés à l'écart des masses, et les masses, sans s'en apercevoir, ont commencé à les ignorer. En facilitant la concentration dynastique par des guerres et des invasions, la Révolution a frappé la monarchie d'un coup plus fort que par sa propagande ou ses exemples. Les guerres et les révolutions qui éclatèrent en Europe, à partir de 1814, la lutte entre le principe aristo-monarchique et le principe démocratique qui sévit après 1848 avec plus ou moins de violence dans toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre; le développement de la civilisation quantitative — grande industrie, urbanisme, conscription militaire universelle, progrès et enrichissement rapides des pays nouveaux, vulgarisation de la culture, du bien-être et du luxe, avènement des masses dans l'économie et dans la politique — acheva l'isolement spirituel des dynasties, dans un monde qui les comprenait de moins en moins. Empereurs, rois, princes se dissimulèrent de plus en plus au fond de leurs immenses palais et de leurs immenses châteaux, que les nouvelles générations n'admiraient plus comme les hommes d'antan, qu'elles regardaient d'un œil stupéfait et malveillant. Pourquoi des bâtiments si gigantesques pour une seule famille? Quel gaspillage insensé de l'argent du peuple! Des souverains, plus modestes ou plus timides, crurent s'adapter à leur époque en quittant les palais de leurs ancêtres, en allant vivre en un de ces hôtels, relativement modestes, où, dans les grandes villes modernes s'installent les grandes fortunes industrielles et bancaires. Vaine précaution! A mesure que les fortunes des dynasties

étaient submergées par la crue gigantesque de la richesse mondiale et perdaient une partie de leur importance relative par rapport à la fortune globale de la bourgeoisie grande, moyenne et petite, la prodigalité et l'avarice des dynasties étaient également détestées. Si elles dépensaient largement les opulentes listes civiles et les revenus de leurs grandes fortunes, elles étaient accusées de porter outrage à la misère des masses ; si elles vivaient modestement, elles étaient dénoncées comme d'insatiables sangsues du peuple par leur avarice ! En habituant les nouvelles générations à préférer leur confort privé et leurs plaisirs personnels aux splendeurs babyloniennes du luxe public et des grandes fêtes collectives d'autrefois, la civilisation quantitative a transformé une des attractions les plus puissantes du régime aristo-monarchique en un motif d'hostilité. Ajoutez l'irrésistible expansion de l'esprit égalitaire, en haut et en bas, et la fusion progressive de toutes les cristallisations hiérarchiques et cérémonielles de l'Ancien Régime en une immense promiscuité de toutes les classes et en une croissante liberté de mœurs. En 1890, le Sénat de Turin — sorte de Conseil d'État — avait donné un avis négatif à l'établissement d'une ligne d'omnibus dans les rues de la capitale du royaume de Sardaigne, en affirmant qu'une voiture, dans laquelle toutes les classes pouvaient se mêler, était contraire aux principes de l'État monarchique. Le Sénat de Turin était, à son point de vue, moins bête qu'il n'a semblé à la postérité. Les principes d'égalité, la promiscuité des classes, la liberté des mœurs ont multiplié, pour les membres de toutes les dynasties, les difficultés à vivre d'une vie singularisée, exceptionnelle, différente de la vie commune, qui était un de leurs devoirs les plus impératifs. Tandis que les masses, au lieu de se laisser éblouir, s'irritaient de ces différences, les membres des familles souveraines se laissaient séduire de plus en plus par la croissante liberté des mœurs dont toutes les classes jouissaient, et sentaient devenir plus lourdes les chaînes du cérémonial, dont leur grandeur était chargée. Vers la fin du dix-neuvième siècle, il y eut, à Vienne, autour du vieux François-Joseph, une espèce de grève d'archiducs. Les accidents matrimoniaux se sont multipliés dans toutes

les Cours, après 1848. Dans les vingt ans qui ont précédé la guerre de 1914, il était de plus en plus fréquent qu'on rencontrât des membres de familles souveraines dans les wagons-lits, dans les grands hôtels, dans les maisons privées. La foule, à laquelle ils se mêlaient, les engloutissait peu à peu.

La contradiction insoluble entre l'infailibilité souveraine et les progrès de l'esprit démocratique qui réclamait le droit d'opposition ; l'insuccès des deux solutions proposées à l'insoluble problème — celle de Louis XVIII et celle de Louis-Philippe — ont achevé après 1848 le travail d'érosion du principe aristo-monarchique, qui se poursuivait depuis deux siècles. L'institution déclinait, mais on ne s'en apercevait pas. Ma génération a grandi dans l'illusion que les dynasties étaient inébranlables en Europe ; que les masses russes, allemandes, autrichiennes, ne se détacheraient jamais de leur petit père ou de leurs kaisers. La révolution turque de 1908, la révolution chinoise de 1911 avaient été un premier avertissement. Mais les deux révolutions avaient éclaté en Asie, et l'Europe n'y fit presque pas attention. En 1917-18, un des plus vastes séismes de l'histoire emportait toutes les grandes dynasties de l'Europe, comme le séisme de 89 avait emporté la royauté française. Un destin terrible, préparé depuis longtemps dans le sein obscur de l'histoire, était en train de s'accomplir. Les racines de l'institution s'étaient desséchées sous la terre, sans que personne s'en doutât : une rafale enflammée, le mécontentement que provoquait une guerre immense et malheureuse, arracha et abattit tous les troncs. Les masses qui avaient déjà, sans s'en apercevoir, échappé depuis une génération à la discipline séculaire de la monarchie, à peine se furent-elles avisées de leur affranchissement, qu'elles se jetèrent sur l'autre formule de légitimité : la solution démocratique ; et comme la France de 1792, elles fondèrent partout des républiques. Mais elles ne devaient pas tarder à s'apercevoir que si la légitimité aristo-monarchique était usée, il ne serait pas facile de créer des démocraties légitimes. Les conditions de la démocratie légitime ne sont pas moins compliquées et difficiles que celles de la monarchie.

XII

LA DÉMOCRATIE LÉGITIME

Rousseau passe, depuis un siècle et demi, pour le grand maître de la démocratie. Mais nous avons vu qu'il a écrit le *Contrat social* pour arbitrer les conflits de l'aristocratie genevoise et soutenir les droits du Conseil Général contre les usurpations du Conseil des deux cents et du Petit Conseil. Le Conseil Général, où tous les bourgeois et les citoyens de la république de Genève siégeaient par droit héréditaire, n'était pas une assemblée représentative, comme les parlements du dix-neuvième siècle, mais l'aristocratie genevoise tout entière en chair et os. De là découle la théorie de la « volonté générale ». Celle-ci serait la volonté unique et indivisible de tout le corps social, qui aspire à l'ordre, à la justice, à la sécurité, quand elle décide des sujets d'intérêt commun. Doctrine, *in abstracto*, obscure, fuyante, presque insaisissable : elle ne se clarifie, ne se précise et ne se livre, que si on la ramène au concret, à Genève et à ses luttes politiques, que Rousseau avait dans l'esprit, quand il écrivait son *Contrat*. La volonté générale de Rousseau, source de la souveraineté, c'est le Conseil Général de Genève en action, auquel les deux autres Conseils devaient se subordonner. Nous sommes en plein régime aristocratique, à une distance incommensurable de la démocratie du dix-neuvième siècle. Rousseau avait voulu être le médecin d'une aristocratie malade : la Révolution, qui après l'effondrement de la monarchie, cherchait une justification doctrinale, en fit l'accoucheur de la démocratie moderne. En profitant des obscurités complaisantes du *Contrat social*, elle a réussi à en tirer des applications auxquelles Jean-Jacques n'avait jamais songé.

Laissons de côté les obscurités contradictoires du *Contrat social* et cherchons la justification de la démocratie moderne là où elle est, dans le principe électif, et dans sa forme la plus simple, la plus immédiate, d'application plus générale et fréquente : la délégation du pouvoir. On le voit tous les jours : un certain nombre de personnes, qui veulent marcher ensemble vers un but commun — s'amuser, s'instruire, s'entr'aider, propager certaines idées, défendre certains intérêts — que font-elles? Elles se réunissent, nomment un président, un secrétaire, un conseil; leur délèguent le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire pour que les buts communs soient atteints, sous réserve de contrôler leur gestion. Comment contester que le procédé soit conforme à la raison et tout à fait pertinent? La démocratie n'est que le principe de la délégation par l'élection, appliqué à la société, pour résoudre les problèmes du pouvoir. Les sujets du pouvoir s'entendent pour choisir un certain nombre de magistrats, qui géreront les intérêts communs : l'ordre public, la justice, la défense du territoire. Même quand le choix est un acte souverain de la plus vitale importance, l'opération reste ce qu'elle est dans les cas infiniment plus modestes : une délégation de pouvoirs par le procédé de l'élection, qui comporte la surveillance et la révocation des pouvoirs délégués.

C'est un principe très simple, complètement humain, exclusivement pratique, dépourvu de toute transcendance, et qui s'applique à toutes les affaires humaines qui ne sont pas strictement individuelles. Mais ici, une question se pose : peut-il s'appliquer au pouvoir, être employé pour faire la plus décisive des distinctions entre les hommes : entre ceux qui auront le droit de commander et ceux qui auront le devoir d'obéir? Le pouvoir peut-il être l'objet d'une délégation, de la part de ceux qui devront obéir? On l'a nié depuis le commencement des siècles et on le niera jusqu'à la fin. Deux objections ont été formulées. La première soutient que la démocratie est contraire d'après la nature même de l'autorité, parce qu'elle veut la faire monter d'en bas. « Le pouvoir vient d'en haut, » s'écrie M. Izoulet, éloquent porte-voix d'une opinion très répandue. Mais l'objec-

tion procède d'une équivoque. En réalité, la démocratie s'impose aujourd'hui au jeune Suisse ou au jeune Américain, de la même manière que la monarchie s'imposait autrefois aux nouvelles générations : comme un pouvoir préétabli par les générations précédentes et qui est placé trop haut au-dessus d'eux, pour qu'ils ne soient obligés de se courber devant lui, qu'il leur plaise ou leur déplaise. Dans les démocraties, les jeunes apprennent à exercer leur parcelle de souveraineté, comme ils apprenaient, dans les monarchies, à servir le roi ; parce qu'ils y sont obligés par des institutions préexistantes. Aucune différence, à ce point de vue, entre la démocratie et la monarchie. On se tromperait également en attribuant la différence à l'origine, en affirmant que la démocratie dès ses débuts, admet le principe selon lequel le pouvoir vient d'en bas. Nous avons vu qu'aucun principe de légitimité ne s'impose par lui-même et par sa seule force ; tous sont, à l'origine, imposés par une minorité organisée, qui s'efforce de vaincre les répugnances et les incompréhensions de ceux qui doivent obéir. Les débuts de la monarchie et de la démocratie sont les mêmes : l'une et l'autre s'organisent par un effort qui vient d'en haut. Nous le verrons mieux, un peu plus loin, quand nous parlerons du suffrage universel.

La seconde objection est plus grave, parce qu'elle porte sur la difficulté d'appliquer le principe de la délégation aux affaires publiques, qui sont beaucoup plus difficiles à gérer que les affaires privées les plus complexes. La souveraineté ne dépasse-t-elle pas la capacité intellectuelle de la plupart des hommes? — L'objection est juste, mais elle peut s'appliquer à toutes les formes de gouvernement. Nous l'avons déjà vu : l'hérédité, pas plus que l'élection, ne garantit à l'État un bon personnel ; d'une époque à l'autre, les principes de légitimité se succèdent, non parce qu'on peut prouver que le plus récent est meilleur que le précédent, mais parce qu'il convient mieux à l'orientation spirituelle dominante, quels qu'en soient les inconvénients. L'idée que ceux qui doivent obéir ont le droit de choisir et de contrôler ceux qui doivent commander s'est répandue dans tout l'Occident, dès la seconde moitié du dix-huitième siècle, à mesure que

le prestige des monarchies et des aristocraties déclinait pour les raisons que nous avons exposées. Quand s'effondrèrent les grandes monarchies en 1917 et 1918, l'idée que les peuples allaient se gouverner eux-mêmes, cette idée qui depuis cinquante ans s'accumulait dans la société européenne comme un gaz explosif, prit feu d'un bout à l'autre de l'Europe. Partout des minorités hardies profitèrent des circonstances pour imposer des républiques démocratiques aux peuples, déclarés tout à coup souverains. L'initiative, comme toujours, est venue d'en haut. La masse s'est laissé entraîner.

C'est ainsi que vers 1920, tous les États de l'Europe, grands et petits, se sont efforcés de trouver dans le principe de la délégation la source nouvelle du pouvoir. Des républiques partout. L'objection de l'incompétence populaire ne pouvait arrêter l'immense mouvement même pour un instant. Mais alors un terrible problème se posa, le même qui s'était posé autrefois aux fondateurs des monarchies : légitimer la république ; persuader tous les citoyens que chacun d'eux était une parcelle infinitésimale de la souveraineté abstraite du peuple, comme les monarchies avaient réussi à convaincre leurs sujets, que le service du roi était le devoir et le bonheur suprêmes. Si dans les démocraties et dans les monarchies, le pouvoir vient d'en haut, dans les monarchies et dans les démocraties la légitimité vient d'en bas, puisque seul le consentement de ceux qui doivent obéir peut la créer. Dans tous les régimes, c'est donc au point de rencontre de deux lignes — l'une descendante, le pouvoir, l'autre ascendante, la légitimité — que se réalise la plénitude de l'État. Mais si l'opération de la légitimation par le bas est la même dans les monarchies et dans les démocraties, elle est beaucoup plus difficile pour les démocraties. Une opinion très répandue veut que rien ne soit plus aisé que de convaincre le peuple qu'il est roi. Mais c'est encore une illusion. Les minorités qui ont fondé des démocraties se sont heurtées à des difficultés encore plus grandes que celles qui ont fondé des monarchies. Nous avons vu avec quelle ténacité une partie — la majorité, probablement — de la France s'est dérobée à la souveraineté dont la Révolution voulait l'investir.

Au moment où l'Ancien Régime s'effondre, presque toute l'aristocratie, presque tout le haut clergé, une partie importante de la bourgeoisie, des classes riches et intellectuelles refusent de prendre la direction de l'État — vide effroyable, où la Révolution s'engouffre et se perd. Habitée depuis des siècles à vénérer et à servir le trône et l'autel comme courtisans, commis, fonctionnaires, gens de lois, gens de lettres, professeurs, artistes, une partie trop grande de la noblesse et de la bourgeoisie est encore, en France, à la fin du dix-huitième siècle, une classe non pas souveraine mais sujette et contente de l'être ; contente de se courber devant une autorité supérieure, dont elle dépend et qui ne dépend pas d'elle. Dans les générations suivantes, cet esprit de sujétion s'affaiblira, surtout dans la bourgeoisie ; mais il restera encore assez fort pour influencer les masses et en paralyser une partie importante, dans une espèce d'indifférence méfiante envers le nouveau principe de légitimité. Il s'ensuivra que, comme nous l'avons vu, en 1848 encore, plus d'un demi-siècle après la Révolution, le peuple français hésitera et reculera devant la couronne que la seconde République va lui offrir. C'est après 1870 seulement, que le principe démocratique put être appliqué sérieusement en France par la troisième République, en dépit des luttes acharnées qui sévissaient alors. Le drame de la France se répète avec des variantes, dans toute l'Europe, depuis vingt ans, à la suite de l'effondrement monarchique de 1917 et 1918. Dans tous les pays d'Europe sujets aux grandes monarchies — en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Autriche, en Russie — il n'y eut jamais des aristocraties, des bourgeoisies, des classes riches et intellectuelles capables de gouverner l'État. Les classes supérieures et moyennes n'ont jamais eu l'âme royale, n'ont jamais sérieusement pensé et senti qu'elles pourraient réclamer les droits et assumer les responsabilités de la souveraineté ; elles ont toujours préféré se sentir sujettes à un pouvoir suprême qui leur assurerait l'ordre et les avantages de la supériorité sociale, sans les responsabilités et les efforts d'une participation active au gouvernement de l'État. Après 1848, les contradictions et les absurdités de l'infailibilité monar-

chique avaient provoqué, même dans les pays où la monarchie était plus forte, des courants souterrains de mécontentement ; mais il aurait fallu une préparation bien plus profonde que ces vagues nervosités, pour que les classes supérieures, habituées à servir depuis tant de siècles, fussent capables de commander à la place des dynasties, brusquement disparues dans une faille de l'histoire. Naturellement, le peuple aussi, dans tous les pays monarchiques, était indifférent et passif, sauf la partie touchée par la propagande socialiste.

L'Europe, comme l'Asie, est encore un continent monarchique. Les seuls États où le peuple veut et sait exercer la souveraineté, sont l'Angleterre, la Suisse, la Hollande, les pays scandinaves. La France et la Belgique occupent une position intermédiaire : l'aptitude au gouvernement démocratique est largement répandue, mais les résistances sont encore fortes. Le reste du continent en est encore aux premières peurs et répugnances de la liberté. Légitimer la démocratie, c'est-à-dire la faire accepter par les peuples autrefois sujets à la monarchie, sera une tâche difficile, bien que la démocratie soit le seul gouvernement susceptible de devenir légitime après la disparition de la monarchie. La tâche sera difficile, justement parce que les conditions nécessaires pour qu'un pouvoir issu de la délégation, apparaisse comme légitime, sont beaucoup plus difficiles à remplir, que pour la monarchie. Nous allons le voir, en examinant les principales de ces conditions.

Pour bien comprendre cette terrible difficulté, il ne faut jamais oublier qu'un principe de légitimité ne saurait être une mystification et une farce. Juste ou injuste, rationnel ou absurde, il doit contenir un noyau substantiel, être une réalité, quelque chose d'effectif et d'efficent. Comment, sous quelles conditions et dans quelles limites la souveraineté du peuple peut-elle être une réalité effective et efficiente ? Le problème serait simple et facile, s'il y avait toujours, sur les personnes, les méthodes et les buts du pouvoir, une opinion populaire unanime, claire et précise. Mais l'unanimité n'est qu'un accident fort rare, et l'indécision un accident très fréquent, dans les volontés collectives

encore plus que dans les volontés personnelles. Il est conforme à la nature des choses que dans toutes les grandes questions, la volonté du peuple se divise en une majorité et en une minorité, et que la division soit laborieuse et pénible, beaucoup de gens ayant de la peine à décider s'ils voteront avec la majorité ou avec la minorité. Dans quel rapport la majorité et la minorité se trouveront-elles avec la volonté souveraine du peuple? Tel est le problème cardinal de toutes les démocraties qui aspirent à devenir légitimes. Quel que soit le suffrage par lequel le peuple souverain s'exprime — plus ou moins restreint, universel pour les hommes, ou universel pour les deux sexes — il est évident que sa volonté ne peut être identifiée ni avec la volonté de la majorité ni avec la volonté de la minorité; que l'une et l'autre sont deux fractions de l'unique volonté souveraine; que celle-ci se trouve dans les deux volontés juxtaposées — majorité et minorité. Impossible donc de supprimer la volonté de l'une ou de l'autre, sans mutiler la volonté souveraine et tarir la source de la légitimité. Il faut que les deux volontés opposées puissent se manifester, et agir ensemble toutes les deux, sans s'entraver mutuellement, c'est-à-dire chacune dans une sphère particulière, que l'autre respecte. Quelles sont les deux sphères particulières réciproquement inviolables? Le pouvoir et l'opposition. La majorité a le droit de gouverner, la minorité a le droit de faire opposition et de critiquer la majorité, pour tenter de devenir à son tour majorité. C'est pour cette raison que dans les démocraties, l'opposition est un organe de la souveraineté du peuple, aussi vital que le gouvernement. Supprimer l'opposition signifie supprimer la souveraineté du peuple. Les démocraties anglo-saxonnes ont reconnu cette vérité capitale, en portant simultanément au budget, un traitement pour le chef du gouvernement et pour le chef de l'opposition.

Majorité et minorité, droit de commander et droit d'opposition : voilà les deux piliers de la légitimité démocratique. Mais ici surgit une terrible complication, aussi dangereuse pour la démocratie que ne l'était pour la monarchie la difficulté d'établir la loi de la succession. Pouvoir et opposition,

c'est un dualisme ; or, tout dualisme tend à se modeler sur le couple ennemi qui, inconciliable, éternellement en lutte, domine toute la vie, le bien et le mal ; à provoquer des luttes, dans lesquelles chaque force se considère comme le bien et considère la force ennemie comme le mal. Le dualisme aboutit alors à la haine, au mépris, à l'impossibilité de se comprendre, à la nécessité de s'entre-détruire — seule issue du conflit. Mais un État, quel qu'il soit, ne devient pleinement légitime — nous l'avons vu — que s'il réussit à gagner tous ses sujets par un attachement, qui voile ce que son principe cache de conventionnel et d'irrationnel. Cet attachement ne peut être créé que par l'amour ou par le respect ; et l'amour et le respect ne peuvent naître, si l'application du principe provoque un dualisme destructeur. En somme, la démocratie est soumise à la même loi vitale que la monarchie : ou bien elle est une unité, ou bien elle n'est pas. C'est la signification profonde, presque ésotérique, de la « volonté générale » de Rousseau. Comment concilier l'unité avec le dualisme du pouvoir et de l'opposition ? C'est encore un problème que la démocratie doit résoudre, pour atteindre la plénitude de la légitimité.

Pour en dégager la solution, commençons par établir ce qui est nécessaire à la majorité et à la minorité, pour que le droit de commander et le droit d'opposition soient deux réalités effectives et efficientes. Il faut avant tout que la majorité ne soit pas une minorité camouflée par la violence et la fraude, mais une majorité réelle ; il faut en outre que la minorité puisse faire une opposition sérieuse et féconde. Les deux conditions sont interdépendantes, se tiennent, ne peuvent exister qu'en coexistant. Pour que la minorité puisse faire une opposition sérieuse et féconde, il lui faut un système, solidement établi, de libertés politiques — presse, parole, association, — et la garantie de la liberté de suffrage, établissant que la volonté du peuple ne sera pas faussée par la coercition, l'intimidation et la corruption. Mais une fausse majorité, qui ne serait qu'une minorité camouflée, aura toujours trop peur de l'opposition pour la laisser loyalement utiliser les libertés politiques dont elle a besoin, et pour respecter sincèrement la liberté du suffrage. Aucun

des gouvernements démocratiques que la Révolution française a créés n'est devenu légitime, parce que toutes les prétendues majorités qui réclamaient le pouvoir n'étaient que des minorités camouflées, et aucune n'eut le courage de respecter le droit d'opposition. La démocratie n'atteint la plénitude de la légitimité, en unifiant le pouvoir et l'opposition dans la volonté générale, que par la correction et la loyauté des mœurs politiques ; le *fair-play* — comme disent les Anglais. Mais comme le *fair-play* n'est possible, que si la majorité est une majorité réelle, la majorité doit être réelle, pour que le *fair-play* soit possible : voilà le premier impératif catégorique, auquel la démocratie doit se soumettre. Et c'est aussi le premier grand obstacle auquel se heurtent les pays monarchiques quand ils tentent de se démocratiser, car rien n'est plus difficile que de créer une majorité véritable, là où les classes supérieures n'ont pas l'âme souveraine, et plutôt que de gouverner préfèrent se soumettre à un pouvoir supérieur, qui ne dépend pas d'elles. La plupart des Parlements qu'on a créés en Europe pendant le dix-neuvième siècle, ne furent que des avortons, pour cette raison-là : ils n'étaient pas les organes d'une majorité véritable, mais de minorités camouflées et ennemies. Le *fair-play* n'étant pas possible, ils sont devenus trop souvent des musées de supercheries, fraudes et violences, inventées pour fausser la volonté des corps électoraux à double fin de créer de fausses majorités et de supprimer le droit d'opposition. Le *fair-play* est la vertu cardinale de la démocratie légitime, mais une vertu très difficile, et qui doit être continuellement surveillée, même dans les pays vraiment libres. « Dans mon pays, les jours des élections sont horribles » — me disait un jour ma cuisinière, après m'avoir raconté les intrigues et les manœuvres auxquelles se livrent les partis dans son pays. Elle appartient à un pays où la démocratie est ancienne et a atteint un degré considérable de perfection. Les inconvénients qu'elle dénonçait étaient bien minimes. en comparaison de ce qu'on a vu dans les pays où l'évolution démocratique fut plus lente. Ils suffisaient, cependant, à entretenir dans la conscience d'une femme du peuple, pieuse et honnête, un certain malaise, un sentiment de

répulsion, et à refroidir l'attachement qu'un gouvernement légitime doit inspirer.

Une seconde condition pour que le droit de commander et le droit d'opposition soient deux réalités effectives et efficientes, est que la majorité ne soit pas seulement réelle, mais sache qu'elle est mobile, et renonce à se servir du pouvoir pour s'y éterniser — pour empêcher, par la violence et la fraude, que la minorité devienne majorité. Ceux qui ont le pouvoir aspirent à le garder, pour eux d'abord, pour ceux ensuite à qui ils désirent le transmettre quand, le plus tard possible, ils seront obligés d'y renoncer. Rien ne répugne à n'importe quel pouvoir comme de se savoir précaire. Une démocratie ne devient légitime, que si le pouvoir réussit à se mettre dans cet état de renonciation préventive, presque sublime; à accepter loyalement, sans arrière-pensée, la loi de la subordination à la volonté souveraine du peuple, exprimée librement et par des procédés égaux pour tous les partis. Une majorité réelle sera seule capable de respecter le droit de la minorité de devenir majorité, avec une aussi admirable loyauté.

Une troisième condition pour que les droits de la majorité et de la minorité soient effectifs et efficientes, est que la minorité doit faire l'opposition, en respectant à son tour, et non seulement dans sa lettre mais dans son esprit, le droit de la majorité de commander. Le droit de critique peut être exercé avec une âpreté, une injustice et une mauvaise foi capables de paralyser le pouvoir et de compromettre sa légitimité autant que les manipulations et les fraudes électorales de la majorité. Les grandes affaires humaines sont pleines d'incertitudes et de difficultés; le pouvoir le plus intelligent et le mieux intentionné provoque toute sorte de mécontentements, justifiés ou non. Ces mécontentements, qui dans les régimes n'admettent pas le droit d'opposition, se trouvant refoulés, peuvent s'exprimer dans les démocraties. De là le danger que la critique dégénère en un dénigrement féroce et injuste; qu'elle n'ébranle la légitimité du régime, en le faisant haïr ou mépriser, en brisant l'unité de la volonté générale, dans laquelle le pouvoir et l'opposition doivent se fondre, tout en luttant. L'opposition,

pour qu'elle confirme au lieu d'infirmier la légitimité d'une démocratie, doit s'exercer, comme les opérations électorales, avec certaine loyauté, certaine cordialité, entre adversaires et non entre ennemis. Le *fair-play*, une fois encore. Comme la majorité, la minorité doit être véritable, exprimer un courant large et profond d'opinion, et pouvoir à chaque instant devenir majorité dans le cadre du régime, soit par transaction, soit par multiplication. Rien n'est plus dangereux pour une démocratie que de petits groupes exaspérés par une haine implacable, qui n'acceptent pas le régime, et dont l'opposition ne peut aboutir qu'à une subversion totale de la légalité : l'histoire de la troisième République en fournit une preuve décisive.

Dans le respect et par le respect de ces limites réciproques, le pouvoir et l'opposition unifient leur dualisme en devenant les deux organes solidaires de l'unique volonté générale. L'Angleterre et la Suisse sont la preuve que l'unification du pouvoir et de l'opposition dans la volonté générale par le respect de ces règles, n'est pas une utopie puisqu'elle a été réalisée par quelques peuples supérieurs, destinés à servir d'exemple, pour le jour, prochain ou lointain, du salut. Le fruit le plus précieux de l'unification est l'attachement des masses aux institutions de la démocratie : attachement nécessaire pour que la légitimité démocratique atteigne sa plénitude, et dont le lien le plus fort est le respect. Une démocratie ne peut pas se faire aimer, comme une monarchie, parce qu'elle est une forme de gouvernement plus abstraite et impersonnelle. Une dynastie a, à sa tête, un roi, une reine, des princes et des princesses : êtres vivants, pour lesquels les masses peuvent se passionner, dans un attendrissement presque filial. Toutes les dynasties, au moins dans le monde chrétien, se sont efforcées de faire aimer le souverain presque comme un père commun, et la dynastie comme une espèce de superfamille, à laquelle chaque sujet était attaché par un lien d'affection. Les démocraties seront toujours représentées par leurs institutions — surtout par les Parlements, qui font les lois, créent les gouvernements et discutent leur politique. Il est évident que les masses ne pourront jamais ressentir un attendrissement filial pour un

Parlement. Un Parlement peut et doit inspirer le respect par la qualité de ses membres, par l'élévation de ses discussions et par la sagesse de ses décisions ; apparaître comme une noble palestine de l'intelligence, de l'éloquence et du dévouement civique au service du peuple. Nous sommes une civilisation quantitative ; nous ne pouvons pas parer les démocraties des diadèmes — éblouissements et splendeurs artistiques — dont rayonnaient les monarchies et les aristocraties d'autrefois. Édifices publics, cérémonies, fêtes, réunions, démonstrations, actes du pouvoir — tout est devenu plus terne. Le pouvoir aussi s'habille aujourd'hui au « Bon Marché ». Le prestige du pouvoir ne peut jaillir, dans une démocratie, que du zèle réciproque : du peuple pour le gouvernement, du pouvoir pour le peuple. Il faut que le peuple soit conscient et fier de sa parcelle infinitésimale de souveraineté ; qu'il reconnaisse la supériorité morale de l'homme libre sur le sujet, dans le droit qu'il a d'être informé et consulté par le pouvoir dans toutes les grandes affaires communes ; qu'il veuille exercer son droit, soit dans la majorité, soit dans la minorité, selon les circonstances. A son tour, le gouvernement doit chercher à gagner l'attachement du peuple par le respect et la confiance, en s'affirmant comme un pouvoir simple, humain, ferme, mais aussi peu méchant que le pouvoir peut l'être ; comme un pouvoir qui, issu du peuple et travaillant pour lui assurer le bien-être, la sécurité et la justice, n'en a pas peur et n'a aucun besoin de lui faire peur. La démocratie, quand elle réussit à atteindre la plénitude de la légitimité, est le gouvernement qui a le moins peur et le moins besoin de faire peur : moins que la plus légitime des monarchies. La Suisse en est la preuve décisive.

Il est dès lors possible d'aborder un autre problème vitale de la démocratie : la liberté politique. Il ne faut pas la confondre avec d'autres formes de la liberté, qui, tout en ayant des racines communes, se détachent de la liberté politique comme les branches d'un arbre. La liberté philosophique par exemple. On rétorque parfois que les États-Unis ne sont pas une démocratie, parce que, dans certains États, la doctrine du darwinisme est proscrite légalement. La troisième

République fut souvent l'objet de la même accusation, parce que l'Église catholique ne jouissait en France que d'une liberté limitée, pour propager et défendre ses doctrines. Mais au fond de ces accusations et constitutions, il y a une confusion. La liberté nécessaire à la légitimité démocratique, est la liberté politique ; et la liberté politique est l'ensemble des conditions et des facultés indispensables pour que le droit d'opposition soit réel et la souveraineté populaire libre. Il est évident que la liberté politique ainsi conçue, n'est pas nécessairement liée à la liberté philosophique. Dans les démocraties de haute culture, la liberté politique se combine toujours avec une large liberté philosophique et religieuse, mais la combinaison n'est pas nécessaire. On peut imaginer une démocratie qui respecte scrupuleusement le droit d'opposition de la minorité, et qui, en même temps, défend de mettre en doute ou de soutenir l'inspiration des livres saints ou la nature divine de Jésus-Christ.

La distinction sert à éliminer un malentendu, dont les ennemis de la démocratie ont abusé : à savoir que la démocratie, s'étant engagée à respecter la liberté politique, est tenue de reconnaître à tous les citoyens le droit de tout discuter, même les principes sur lesquels la légitimité démocratique repose. Ces discussions appartiennent au domaine de la liberté philosophique, au respect de laquelle aucune démocratie n'est tenue sans condition. La démocratie, comme tous les régimes, a le droit de défendre le principe de légitimité qui justifie chez elle le droit de commander ; de le défendre, même par la force, contre tous ceux qui l'attaquent par la plume ou par les bombes, par la parole ou par les émeutes. Elle en a le droit, non le devoir. En période tranquille, une démocratie sûre d'elle-même peut laisser ses adversaires philosopher sur les droits de la majorité et de la minorité. Mais si les temps se troublent, personne ne peut contester à une démocratie le droit de disperser ses ennemis ou de les contraindre au silence. « Je vous réclame la liberté au nom de vos principes, je vous la nie au nom des miens, » — on attribue à un illustre polémiste catholique, François Veillot, cette réfutation du libéralisme

et de la démocratie, qui a semblé décisive à beaucoup de catholiques. Si Veuillot a réellement formulé cette objection, il n'a dit qu'une sottise. Dans une démocratie légitime, aucun individu, aucune école, aucune Église n'a le droit de refuser aux citoyens, au nom de ses principes, les libertés nécessaires pour que la souveraineté populaire soit une réalité effective et efficiente. Les individus, les écoles, les Églises qui refuseraient aux autres les libertés indispensables, pourraient être expulsées de la communauté, comme des violateurs du contrat social. Dans une démocratie, personne n'a le droit de soutenir que la minorité a le droit de commander à la place de la majorité, ni que la majorité a le droit de supprimer la minorité et son opposition. Hérésies politiques : le bras séculier peut être, en cas de nécessité, légitimement employé.

Mais à ce point, la tâche d'une démocratie légitime n'est pas encore achevée. Il lui reste un problème très difficile à résoudre. Il est évident que, pour que la souveraineté du peuple ne soit pas une fiction, il faut que le peuple souverain soit un être vivant, doué d'une volonté véritable ; qu'il ait un corps et une âme. Où sont le corps et l'âme du peuple souverain ? La question est décisive pour la démocratie : si le peuple est souverain, il faut savoir qui est et où est le souverain. Pour résoudre cette question, il faut se rappeler qu'un principe de légitimité ne pouvant pas être une mystification ou une comédie, il est tenu, dans la mesure où il est rationnel, de rester d'accord avec lui-même dans tous les développements que la logique est capable d'en tirer. Or, si l'on reconnaît d'abord que le peuple est le souverain, et si l'on se demande ensuite où il faut aller le chercher, la conclusion définitive à laquelle la logique pousse la raison, est bien simple : si le peuple qui paye les impôts, qui sert dans l'armée, qui fait la guerre, ne présente la totalité des citoyens, comment justifier que le peuple se réduise à une minorité quand il s'agit de déléguer le pouvoir, de choisir les autorités qui établiront les impôts, qui décideront de la paix et de la guerre ? Seule la force irrésistible de ce raisonnement, conjointement avec la nécessité, pour tout principe sérieux de légitimité, d'être d'accord avec lui-même, peut

expliquer pourquoi, dans tous les États de l'Occident qui, après la Révolution française, ont accepté, même partiellement, le principe démocratique de la délégation, on remarque un glissement lent mais irrésistible vers le suffrage universel. Mais ce serait une erreur d'attribuer ce glissement à la pression des masses. Quand on écrira une histoire sérieuse du suffrage universel, on constatera que dans tous les pays monarchiques de l'Europe, même en France, les masses n'ont rien fait pour conquérir leur souveraineté, qu'elles avaient peine à comprendre. Partout le suffrage universel a été imposé aux masses par une minorité recrutée dans les classes supérieures et appuyée par de petits groupes populaires ; il est descendu d'en haut, comme le pouvoir monarchique. Et il est descendu d'en haut parce que le pouvoir, après avoir admis que la volonté du peuple était la source de l'autorité légitime, n'a pu s'arrêter à des paliers intermédiaires, à des distinctions arbitraires, qui limitaient les droits souverains à une partie de la nation. Le peuple, c'est tout le monde. Solution simple et impérative.

Mais ce glissement a été longuement ralenti par une opposition tenace. Depuis la Révolution française, tout l'Occident est comme dominé par l'horreur et la terreur invincible du suffrage universel, qui est l'aboutissement logique de la démocratie. La Révolution française fut la première à en avoir peur. Nous avons vu que Rousseau parle partout, dans le *Contrat social*, du peuple qui est le souverain, mais il ne le définit jamais. Étrange omission, qui a permis à la Révolution de faire de Rousseau le grand maître de la démocratie du dix-neuvième siècle. Si Rousseau avait dit que le peuple auquel il pensait était l'aristocratie genevoise, tout le monde aurait compris qu'il ne fallait pas chercher dans le *Contrat social* la solution des problèmes politiques, posés en France par l'effondrement de la royauté. Ne trouvant pas en Rousseau une définition du peuple, la Révolution en a profité, en suivant Sieyès, pour remplacer le « peuple » par la « nation ». Les 17 et 18 juin 1789, à Versailles, dans la salle du tiers État, Sieyès et Mirabeau avaient déjà discuté longuement le point de savoir si le tiers État

se déclarerait représentant du « peuple » ou de la « nation » française. L'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme est ainsi conçu :

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité, qui n'en émane expressément. »

Le « peuple » est évincé par la « nation ». Pour quelle raison? En quoi consiste la différence? Le « peuple » n'est et ne peut être que la somme de tous les citoyens sans distinction; la « nation » est le peuple organisé et hiérarchisé en classes et en professions. La Révolution a remplacé le « peuple » par la « nation », pour ne pas identifier le peuple souverain avec la totalité des citoyens, ce qui l'aurait obligée à octroyer le suffrage universel, comme étant la seule expression légitime de la souveraineté populaire. La Convention fut d'ailleurs la seule assemblée de la Révolution élue par le suffrage universel; et parmi les constitutions de la Révolution, une seule, celle du 24 juin 1793, a reconnu dans le suffrage universel l'organe de la souveraineté populaire. Mais elle ne fut jamais appliquée. Toutes les autres constitutions étaient des constitutions censitaires avec doubles élections. De même, toutes les constitutions rédigées en Europe à partir de la Révolution jusqu'à 1848, dans le dessein de démocratiser plus ou moins certains États, se sont efforcées d'identifier le peuple souverain avec une minorité riche et cultivée, en excluant la majorité du peuple. C'est la Révolution de 48 qui octroya à la France le suffrage universel comme nous l'avons vu, sans que le peuple l'eût sérieusement revendiqué, et bien que tout le monde en eût peur, pour la seule raison que la Révolution devait être conséquente avec elle-même, ne voulait et ne pouvait se contredire. Mais nous avons vu le drame effroyable que cette « conséquence » a provoqué : le peuple, proclamé souverain, qui hésite à accepter la couronne; les partis d'extrême gauche, champions de la souveraineté populaire, qui s'insurgent, les armes à la main, dans les journées de Juin, contre le suffrage universel, parce qu'il est trop conservateur; les hautes classes, prises de panique et se jetant dans la folle aventure du

second Empire. Le neveu de Napoléon viendra enchaîner le nouveau souverain...

Après 1848, l'histoire de l'Europe est agitée par une lutte sourde entre la logique du principe démocratique, qui pousse tous les États vers le suffrage universel, et les résistances profondes, obscures, tenaces, que la tradition et la peur lui opposent. Cette lutte s'ajoute à la lutte sourde entre le droit d'opposition et le principe de l'infailibilité monarchique, pour exaspérer l'insomnie de l'Europe. Il faudra la guerre mondiale de 1914 et l'écroulement dynastique de 1917 et 1918, pour faire tomber toutes les résistances ouvertes et secrètes et pour couronner roi partout le suffrage universel. Mais alors, l'Europe entière se trouve d'un jour à l'autre en présence de la plus grande difficulté de la démocratie. Pour que la démocratie se légitimise, il faut que la souveraineté du peuple soit une réalité vivante ; et pour qu'elle soit une réalité vivante, il faut que le groupe dans lequel elle s'incarne, soit conscient de sa tâche, et actif dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités. Quand la démocratie aboutit au suffrage universel, c'est la masse tout entière qui doit accepter et apprendre à exercer la souveraineté, autant qu'il est nécessaire pour que la souveraineté du peuple ne soit plus une fiction. Mais la difficulté de dresser le peuple à l'exercice de la souveraineté augmente avec sa masse. Les masses humaines sont plus passives, pèsent davantage sur elles-mêmes, à mesure que leur volume grandit ; et plus le peuple souverain est massif, plus il est difficile à la minorité qui lui a donné le pouvoir de secouer sa passivité et d'en faire un souverain actif ; plus grand est le besoin d'intermédiaires qui ont à se partager la masse pour l'organiser, la mobiliser, l'éclairer. C'est la tâche des partis, qui deviennent à leur tour des organes nécessaires de la souveraineté populaire. Mais avec la masse souveraine qu'on mobilise et la multiplication des partis, s'accroissent aussi la possibilité des discordes, la difficulté de dégager une volonté majoritaire nette, claire, précise, source d'action rapide et résolue. Les grandes démocraties, à base de suffrage universel, sont lentes et imprévoyantes.

La démocratie est une forme de gouvernement plus

« difficile » que la monarchie. Tandis que la monarchie s'adapte facilement à des époques barbares et à des peuples pauvres, la démocratie exige partout aisance et culture. C'est la raison d'une autre différence capitale qui oppose les monarchies et les démocraties. Nous avons vu que, pour devenir légitime, la monarchie doit cultiver dans les masses pauvres l'admiration des privilèges, dont le pouvoir aristo-monarchique jouit — richesse, luxe, culture. La démocratie ne se légitimise que par le développement du sens de l'égalité. La démocratie répugne aux grands déséquilibres de la richesse, de la culture, du luxe et du bien-être, qui ont auréolé d'un si grand prestige les monarchies et les aristocraties. Richelieu a pu écrire qu'il faut que le peuple ne soit pas trop aisé, parce qu'il devient difficile à gouverner s'il s'enrichit. Le ministre d'une démocratie, qui prendrait à son compte cet aphorisme, risquerait d'être écharpé. Entre la démocratie et les grandes fortunes, entre la démocratie et le luxe babylonien de l'Ancien Régime, il y a un antagonisme irréductible. On le voit aux États-Unis, où les milliardaires doivent se faire pardonner leurs richesses, en offrant des cadeaux gigantesques au peuple souverain et en vivant avec une relative simplicité. Le luxe américain est une légende : les Européens qui ont vu les maisons des milliardaires, savent qu'en Europe elles auraient encore passé, il y a trente ans, pour de modestes demeures.

Il est facile, maintenant, de comprendre pour quelle raison les peuples, assujettis aux monarchies depuis des siècles, et qui en 1917 et 1918 improvisèrent tant de républiques parlementaires, n'ont réussi ni à surmonter la phase de la pré-légitimité ni à y rester le temps nécessaire pour faire un apprentissage démocratique suffisant. Leur impréparation était trop grande. Si le principe de légitimité aristo-monarchique s'était, depuis un siècle, affaibli dans toute l'Europe, il gardait encore assez de force, pour accumuler les obstacles au principe qui aurait dû le remplacer. L'immense désordre provoqué par la guerre de 1914-18, les terribles erreurs des traités de paix et de la politique des vainqueurs, ont aggravé la difficulté. La plus grande partie de l'Europe s'est trouvée comme suspendue dans le vide, entre la monarchie qui n'était

plus possible et la démocratie qui ne l'était pas encore. Et elle s'est ruée dans les gouvernements révolutionnaires : nouvelle aventure, que nous allons étudier à la lumière de la première expérience, faite il y a presque un siècle et demi.

XIII

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Nous avons étudié les gouvernements prélegitimes et legitimes. Il nous reste à étudier les gouvernements illégitimes : leurs origines, leurs formes et leurs caractères.

Revenons une fois encore à la question décisive : qu'est-ce qu'un gouvernement légitime? Nous l'avons vu : c'est un gouvernement dans lequel le pouvoir est établi et exercé d'après des règles établies depuis longtemps, connues et acceptées par tous, interprétées et appliquées sans flottes ou hésitations, avec un accord unanime, selon la lettre et l'esprit des lois, renforcées par les traditions. L'Angleterre et la Suisse en sont des exemples. Le gouvernement illégitime est l'opposé du gouvernement légitime : c'est un gouvernement, dans lequel le pouvoir est attribué et exercé d'après des principes et des règles imposés par la force depuis peu de temps, et que la grande majorité n'accepte pas. Mais cette première définition, si elle est exacte, est insuffisante, car elle s'applique aussi au gouvernement prélegitime. Il faut la compléter en y ajoutant ce qui différencie le gouvernement révolutionnaire du gouvernement prélegitime. La différence semble consister en ceci : que le gouvernement prélegitime veut et peut respecter le principe de légitimité, auquel la majorité résiste encore ; il compte même sur l'exemple qu'il donne, pour habituer ses sujets à le respecter. Le gouvernement illégitime, au contraire, ne peut ni ne veut respecter le principe de légitimité, par lequel il prétend justifier son pouvoir, imposé au peuple pénitent.

Le gouvernement prélegitime est donc un gouvernement dans lequel le pouvoir est attribué et exercé d'après des

règles et des principes que le peuple n'accepte pas encore, mais que le gouvernement respecte, le gouvernement illégitime est un gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé et attribué d'après des règles et principes que le peuple n'accepte pas, que le gouvernement proclame mais qu'il ne veut et ne peut pas respecter, qu'il transforme en une mystification.

Cette différence établie, une première constatation s'impose. En théorie, une monarchie illégitime peut se concevoir dans la personne d'un usurpateur, qui prendrait la place de l'héritier légitime, en se faisant passer pour celui-ci. Mais on ne trouve aucun exemple d'une usurpation de cette espèce, du moins en Occident. Une dynastie nouvelle, quelle qu'en soit l'origine, est plutôt un cas de gouvernement pré-légitime que de gouvernement illégitime. Ainsi l'empire napoléonien : il n'était pas reconnu par une partie considérable de l'opinion en France et en Europe. Il lui manquait la légitimation ancestrale. Mais s'il avait duré, le temps et la prescription dont parle Talleyrand, auraient pu le légitimer. On peut imaginer la seconde ou troisième génération reconnaissant Napoléon IV ou V comme le souverain légitime de la France.

Il n'en est pas de même de la démocratie. Dans le monde occidental du moins, les cas les plus graves d'illégitimité ont été provoqués depuis un siècle et demi par des applications à contresens ou à rebours, du principe démocratique. Les gouvernements que nous appelons révolutionnaires, ou totalitaires, ne sont que des démocraties qui ne remplissent pas les conditions de leur légitimité, soit le droit d'opposition et la liberté du suffrage. En effet, le gouvernement révolutionnaire dont on parle tant aujourd'hui, a fait sa première apparition en Occident avec la Révolution française et l'échec de la première démocratie, tentée en France de 1789 à 1799. Reprenons l'histoire de la Révolution française à ce point de vue, qui est décisif ; cherchons dans l'illégitimité démocratique aux prises avec elle-même, dans l'insoluble contradiction des principes de la Révolution, affirmés comme un absolu presque théologique et constamment violés ou faussés dans l'application, l'origine du gouvernement révolutionnaire et ses développements jusqu'au moment

où elle atteignit sa plénitude, avec la constitution de l'an VIII et le Consulat.

Nous avons vu que la Constitution de 1791 était dans l'histoire de la France une trop grande nouveauté pour qu'elle pût être comprise et acceptée immédiatement par la majorité. L'Assemblée législative aurait dû être le premier gouvernement prélegitime du nouveau régime, chargé par l'histoire de commencer à habituer la France aux institutions représentatives. Pour accomplir sa tâche, la Législative aurait dû donner l'exemple dans le respect et l'application des principes de l'ordre nouveau. Qu'a-t-elle fait, au contraire? On sait que, dans les élections de 1791, l'abstention avait été considérable. Les masses, en majorité encore attachées à l'Ancien Régime, avaient laissé tomber leur souveraineté, par indifférence. Affolées par la grande peur qui avait suivi la prise de la Bastille, exaspérées par la Constitution civile du clergé et la persécution de l'Église, les classes supérieures avaient profité des élections de 1791 pour tenter d'asphyxier le nouveau régime dans le vide. Grâce à cette abstention générale, en haut et en bas, la Législative avait été une assemblée de moyens et petits bourgeois — d'avocats, médecins, journalistes intellectuels — la plupart très jeunes, et qui avaient fait un court apprentissage démocratique dans les assemblées municipales et départementales organisées depuis le commencement de 1790. La noblesse, le haut clergé faisaient presque totalement défaut dans ces assemblées.

Élue par une minorité, dans des élections, peu loyales, tant par inexpérience que par mauvaise volonté; composée d'éléments tirés à leur tour d'une minorité homogène mais terne et sans prestige, l'Assemblée législative ne pouvait s'estimer l'expression et l'organe de la volonté de la nation française. Première faiblesse : nous avons vu que pour qu'une démocratie soit légitime, il faut que la volonté souveraine de la nation ou du peuple ne soit pas une fiction constitutionnelle, mais une réalité vivante et opérante. Seconde faiblesse : le nouvel État représentatif ne disposait ni d'une police, ni d'une justice, ni d'une administration, capables d'assurer l'ordre. A peine installée, l'Assemblée fut prise

par la peur : la peur de son inexpérience, la peur de sa légitimité méconnue ou mal reconnue, la peur de son impuissance ; elle se laissa dominer par des minorités violentes exprimées dans son sein ou agissant du dehors — démonstrations populaires, campagnes de presse, intimidations systématiques. La démocratie est le gouvernement de la majorité : dès que la Législative laissa la minorité s'imposer, elle n'était plus une démocratie ni prélegitime ni légitime ; elle était devenue, sans le savoir ni le vouloir, un gouvernement révolutionnaire. Inconsciente, tâtonnante, balbutiante, elle apparut d'abord la démocratie. Mais telle elle suffit pour déchaîner une guerre générale, qui durera vingt-deux ans.

Dès son origine, la Convention ne peut être ni un gouvernement légitime, ni un gouvernement prélegitime ; elle doit être un gouvernement révolutionnaire, parce qu'elle apparaît en violant les deux principes cardinaux de la démocratie légitime : le droit de la majorité et la liberté du suffrage. La Convention est élue par un suffrage en théorie universel, mais qu'une minorité mutila et enchaîna dans l'application, en se justifiant par l'état de danger où se trouvait la France. La justification était sérieuse ; si sérieuse qu'elle n'a pas seulement empêché la Convention d'appliquer les principes de 89, mais l'a obligée à les supprimer tous. La Convention a peur de la France, dont la révolte lui semble possible et imminente à chaque instant ; elle a peur de l'Europe, des cours, grandes et petites, avec lesquelles la Révolution est en guerre ; elle a peur d'elle-même, divisée comme elle est en groupes qui se haïssent et ont peur l'un de l'autre, parce qu'ils se disputent le pouvoir, sans qu'aucun ait un droit clair et incontestable, aucun n'étant la majorité. Sous la combinaison de ces peurs multiples, brusquement, en quelques mois, le gouvernement révolutionnaire apparaît dans sa terrible plénitude. Il abat le principe de légitimité démocratique, et sur ses ruines, il établit le Salut public tel que sa frayeur frénétique le conçoit : idole sanguinaire, Moloch insatiable, auquel il sacrifie la majorité, tous les droits de l'homme, l'opposition, et des victimes par milliers décapitées, noyées, fusillées...

Il versa tant de sang, qu'à la fin la Convention elle-même

se révolta, et fit un effort pour rétablir l'accord entre la Constitution et le pouvoir. Le 9 Thermidor et la Constitution de l'an III rétablirent le droit d'opposition avec les libertés qu'il comporte; le Directoire fit un effort pour devenir un gouvernement prélegitime, capable de donner l'exemple du respect des règles et des principes nouveaux, que le peuple n'acceptait pas encore. Mais il échoua, lui aussi, parce qu'il avait trop peur de l'intérieur et de l'extérieur. A partir du coup d'État du 5 septembre 1797, il plonge à son tour dans les fièvres révolutionnaires : fièvres intermittentes, au cours irrégulier, avec des accès aigus et des répit. En 1799, il était manifeste que la Révolution de 89 avait échoué. Le temps de l'apprentissage nécessaire avait manqué au peuple français; l'anarchie générale, qui avait suivi la prise de la Bastille, avait tout submergé; les gouvernements qui s'étaient succédé depuis 1791 n'avaient pas eu la force d'affronter la preuve de la prélegitimité; en proie à la peur, ils s'étaient tous révoltés, plus ou moins, contre les principes qui seuls auraient pu les justifier et les faire vivre; mais aucun n'avait résisté longuement dans sa révolte... L'un après l'autre, ils s'étaient éliminés et remplacés, en s'accusant d'être ou trop ou trop peu révolutionnaires. Une suite de suicides spectaculaires, en somme. Vers 1798 et 99, le Directoire apparaissait voué au même sort; tout le monde sentait qu'il ne pouvait plus durer longtemps, parce qu'il avait épuisé la terreur des coups d'État; mais par qui allait-il être remplacé? La république impossible, la monarchie aussi : que faire? Comment gouverner la France?

Nous avons vu qu'en 1799 un homme croyait avoir trouvé une constitution nouvelle, qui ne s'inspirait d'aucun modèle et serait capable de résoudre la quadrature du cercle dans le domaine de la politique : appliquer sérieusement la doctrine de la souveraineté de la nation, dans une nation où la majorité se refusait à être souveraine, par indifférence ou répugnance. Cet homme — l'abbé Sieyès — était le plus habile architecte politique de l'époque, le plus hardi entrepreneur de démolitions et de reconstructions constitutionnelles : on l'avait vu à l'œuvre en 89. Nous avons déjà exposé sa constitution de 99; nous allons en rappeler les grandes

lignes, maintenant que, à la lumière des définitions du gouvernement légitime et du gouvernement révolutionnaire, nous pouvons chercher sa source première dans les profondeurs historiques de la Révolution, d'où elle a jailli; et, l'ayant comprise, justifier dans une certaine mesure son évidente absurdité. En partant du principe que l'autorité doit venir d'en haut, et la confiance d'en bas, Sieyès avait imaginé une grande Assemblée indépendante du suffrage populaire et investie d'une autorité auguste, qui choisirait les membres des Assemblées législatives et administratives dans une élite, elle-même choisie et élue par le suffrage populaire à large base. En composant l'Assemblée suprême d'hommes profondément attachés au nouveau principe de légitimité affirmé par la Révolution; en prenant les précautions nécessaires pour que l'Assemblée ne pût pas se désagréger par la suite, Sieyès espérait donner à la France un gouvernement représentatif, qui pourrait gouverner en respectant ses principes : le droit d'opposition, le jeu de la majorité et de la minorité, avec toutes les libertés qu'ils comportent. La souveraineté de la nation deviendrait une réalité presque malgré la nation, dans un gouvernement équilibré et sage, qui assurerait l'ordre et la prospérité, en respectant les droits de l'homme.

Il n'est point douteux que l'habile architecte ne voulait pas, en 1799, démolir, mais rebâtir sur des bases plus solides l'édifice qu'il avait élevé en 1789; sauver, par les combinaisons ingénieuses de sa constitution un peu futuriste, les principes de la Révolution. Et il y aurait peut-être réussi, si le groupe chargé d'appliquer la Constitution avait eu le courage de la respecter; si, après le 18 Brumaire, la Révolution s'était enfin décidée à affronter, avec la Constitution de l'an VIII, l'épreuve dangereuse et décisive de la prélégitimité. Mais le groupe tout entier fut immédiatement pris par la crainte que toute la France ne se révoltât contre une constitution aussi futuriste. Nous connaissons la peur de Bonaparte : mis à la tête du groupe chargé d'appliquer la Constitution, il fut le premier à s'effrayer; et en moins de trois mois, il supprimait, de quelques traits de plume, la liberté de la presse, la liberté parlementaire, le droit d'opposition

et toute la décentralisation créée par la Révolution. Ni la suppression du droit d'opposition, ni la centralisation à outrance par la dictature départementale des préfets, n'étaient inscrites dans la Constitution de l'an VIII ; Bonaparte les y a introduites, l'une après l'autre, en trois mois, parce qu'il ne s'est pas senti assez fort pour résister à une opposition un peu vigoureuse. Il l'a avoué lui-même, comme nous l'avons vu : « Si je laisse la presse libre, je ne resterai pas au pouvoir un mois. » Il est d'ailleurs évident, qu'il n'aurait pas, dès le commencement, étouffé l'opposition avec une telle violence, s'il s'était senti de force à lui résister. La France se plaignait du Directoire, parce que c'était un gouvernement révolutionnaire qui violait tous les principes de la Révolution, et avait supprimé toutes les libertés politiques et toutes les garanties constitutionnelles... Le 18 Brumaire avait été imaginé par Sieyès et ses amis pour donner à la France un gouvernement qui ne serait plus révolutionnaire, qui s'efforcerait de devenir légitime, et qui, dans cet effort, se libérerait de la peur...

Le Sénat aurait dû s'y opposer. Sieyès l'avait imaginé et la Constitution de l'an VIII l'avait créé, pour être, dans le nouveau régime, la garde du corps des principes de la Révolution, le custode des tables de la Loi. Pour quelle raison a-t-il aidé Bonaparte à fausser la lettre et l'esprit de la nouvelle Constitution ? Parce que, comme tant d'historiens le prétendent, il n'a pas su résister à l'entraînement prestigieux du Premier Consul ? Mais non : parce qu'il a eu peur, lui aussi, comme Bonaparte, et pour les mêmes raisons. Le Sénat de la Constitution de l'an VIII n'était pas électif : il avait été composé par Sieyès lui-même, par Roger Ducos, par le second et le troisième consul, qui l'avaient bourré de leurs amis ; et il devait se maintenir au complet par cooptation. Il ne représentait donc rien, sauf le désir de Sieyès et de ses amis de rester au pouvoir en donnant, si possible, satisfaction à certaines aspirations justifiées de la France. Ne représentant rien, il ne s'appuyait que sur la force organisée de l'État, qui à son tour ne s'appuyait que sur la Constitution de l'an VIII. Mais cette Constitution ne plaisait à personne, ne donnant satisfaction ni à l'un ni à

l'autre des deux principes de légitimité en lutte. La masse ne la comprenait pas, les républicains s'en méfiaient, les royalistes la détestaient. Ils déclenchèrent, de 1800 à 1804, avec l'appui de Londres, une guérilla implacable contre le Consulat : attentats et complots de toute espèce. Dans ces conditions, il est facile de comprendre pourquoi le Sénat n'a pas eu plus de courage que le Premier Consul et pourquoi le Sénat et le Premier Consul se sont entendus en un clin d'œil pour supprimer l'opposition.

Mais en supprimant l'opposition, ils ont complètement faussé la Constitution de l'an VIII, et en ont tiré le gouvernement révolutionnaire le plus complet, le mieux coordonné dans ses parties, et en même temps le plus absurde, le plus impossible : le plus contraire à la nature profonde du pouvoir et par conséquent le plus incapable de fonctionner d'une manière régulière. Il faut bien comprendre ce point, car il est décisif. Je rappelle une fois encore en quoi consistait le système de Sieyès : six millions de Français en choisissaient 600 000, qui en choisissaient 60 000, qui en choisissaient 6 000 : parmi ceux-ci, tous pris dans les hautes classes, le Sénat choisissait les membres des Assemblées législatives, organes de la souveraineté de la nation. Cette organisation de la souveraineté de la nation était compliquée et très artificielle ; elle aurait pu néanmoins préparer la France à se gouverner par un régime représentatif légitime, si la souveraineté de la nation était restée, dans les liens artificiels dont la Constitution l'avait entourée, une réalité vivante. Nous l'avons vu : c'est la condition pour qu'une démocratie se légitimise. Mais pour que la souveraineté de la nation ne devînt pas une fiction, dans la Constitution de l'an VIII, il fallait au moins que les opérations successives fussent libres, par lesquelles six millions de Français déclareraient se reconnaître dans les six mille du dernier tirage. Pour qu'elles fussent libres, il fallait que la liberté de presse et de parole, le droit d'opposition, la liberté du suffrage fussent respectés. L'opposition supprimée, la volonté de la nation n'était plus qu'une fiction, une comédie, une mystification ; les Assemblées législatives étaient nommées par le Sénat, c'est-à-dire par le gouvernement ; elles n'étaient pas les

organes de la volonté de la nation, mais l'expression de la volonté du gouvernement. La formule de la souveraineté de la nation était complètement renversée, appliquée à rebours : au lieu de créer le pouvoir, la volonté de la nation était créée par le pouvoir ; le pouvoir, qui prétendait d'être légitimé par la volonté de la nation, en réalité se légitimait lui-même, car il fabriquait, comme il lui plaisait, la volonté de la nation.

C'est par ce renversement de la formule démocratique que le gouvernement révolutionnaire atteignit pour la première fois sa plénitude avec la Constitution de l'an VIII et le Consulat. Sa plénitude, qui comportait la prétention d'être un régime définitif, pour les circonstances ordinaires. La Législative, la Convention, le Directoire avaient été des gouvernements révolutionnaires, mais par exception, en affirmant ou sous-entendant que leur illégitimité était justifiée par le salut public et durerait autant que le danger. Ni Bonaparte, quand il faussait dans l'application la constitution de l'an VIII, ni le Sénat et les autres organes constitutionnels, qui l'aidèrent à la fausser, ne pensèrent jamais qu'ils créaient un régime exceptionnel et transitoire. Ils l'ont toujours considéré comme l'aboutissement définitif de la Révolution ; et il n'a pas dépendu d'eux, que leur régime ne durât que quatorze ans.

Le Consulat est donc le premier exemple d'un gouvernement révolutionnaire qui tente de légaliser la violation systématique de la légitimité démocratique, la suppression du droit d'opposition et de la liberté du suffrage, en appliquant à contresens et à rebours le principe de la souveraineté de la nation. Premier exemple, que tous les gouvernements révolutionnaires ont copié depuis presque un siècle et demi. L'essence de tous les gouvernements révolutionnaires du monde occidental est le renversement de la formule démocratique, appliqué pour la première fois par Bonaparte à la France sous le Consulat, après un premier essai dans la Cisalpine ; la volonté de la nation, enchaînée et dirigée par le pouvoir qui devrait en être l'émanation, proclamée souveraine et mutilée par la privation des organes essentiels de la souveraineté, le droit d'opposition et la liberté du suffrage.

Mais l'opération est contradictoire, et comme un principe de légitimité — nous ne le répéterons jamais assez — ne peut pas être une mystification, elle a échoué et échouera partout et toujours. Dans sa plénitude, le gouvernement révolutionnaire — totalitaire dit-on aujourd'hui — reste, plus que jamais, un gouvernement illégitime qui, au lieu de se libérer de la peur, en devient de plus en plus victime, à mesure qu'il s'efforce de s'en affranchir. Le gouvernement révolutionnaire est le régime de la peur par excellence ; son destin infernal est que, plus il cherche à se mettre à l'abri, plus il a peur des dangers, vrais et imaginaires, qui le menacent. Il a supprimé l'opposition légale des journaux : est-il tranquille pour cela ? Point du tout : il a plus peur que jamais de l'opposition latente dans les esprits. Il sait que le peuple murmure, mais comme il a brisé le manomètre du mécontentement public et qu'il ne peut plus le mesurer, il y pense toujours, il en est obsédé, et il finit par le croire plus grand qu'il n'est. Il flaire, entrevoit, croit découvrir des signes d'hostilité partout : entre les lignes des journaux soumis à la censure ; dans les discussions qui ont lieu au café ; dans les conversations privées, derrière les huis clos de toutes les familles. Le souffle le plus ténu du mécontentement public lui semble le prodrome infallible de la révolte générale. Il voudrait être une gigantesque oreille aux écoutes de tout ce qui se dit dans les chaumières et dans les palais ; il voudrait lire toutes les lettres, pénétrer dans tous les cerveaux, saisir tous les secrets — ceux des confessionnaires comme ceux des alcôves. Il multiplie les espions, les censures, les surveillances ; il institue une vaste police pour surveiller tout le monde, riches et pauvres, ignorants et savants, humbles et grands ; il crée une superpolice, pour surveiller la police. Il ne se fie à rien et à personne. La censure, d'abord limitée à la presse d'opposition, peu à peu s'étend à toutes les manifestations de l'esprit. Le Malin peut se cacher partout : dans la littérature, dans l'art, dans la philosophie, dans la mathématique, dans les écoles, dans les Universités, dans les églises, dans les comptoirs, les fermes et les usines. Et pour se défendre, il ne voit qu'un salut : augmenter ses pouvoirs, les augmenter encore, les augmenter toujours.

Même les pleins pouvoirs ne lui suffisent pas, il lui en faut encore davantage. Il commence par monopoliser le pouvoir dans toutes ses branches ; bientôt il lui faut ajouter le contrôle de l'industrie, de l'agriculture, du commerce ; mais il n'est pas encore content, il a besoin de diriger la famille, les mœurs, la vie sociale, l'hygiène, la cuisine, les goûts artistiques, il veut décider en suprême instance ce qui est beau et ce qui est laid ; dominer toute la vie intellectuelle, depuis l'école jusqu'à l'Académie. Il devient totalitaire. Le totalitarisme n'est que l'extériorisation la plus complète de la peur qui ronge le gouvernement révolutionnaire.

Telle est l'obsession, telle est l'histoire du Consulat de 1800 à 1804. Bonaparte avait été élu en 1799 Premier Consul pour dix ans. Pourquoi deux ans après, en 1802, se fait-il nommer consul à vie ? Ambition démesurée ? Non, souci de consolider son pouvoir contre les oppositions réelles et imaginaires qui l'encerclent. Il sait que la France n'a pas accepté le pouvoir décennal ; il n'est pas tranquille ; il doute de l'avenir ; il a peur de ne pas arriver au bout de la décennale ; et il s'imagine renforcer son pouvoir en le prolongeant. Mais si le pouvoir décennal plaisait peu à la majorité des Français, le pouvoir à vie leur semblait encore plus injustifié, soit au point de vue de la légitimité monarchique, soit au point de vue de la légitimité démocratique : les deux seuls points de vue auxquels les Français pussent se placer pour le juger. Prolongé pour rassurer le chef inquiet, le pouvoir devient encore plus illégitime et fait encore plus peur au malheureux qui en est investi. De fait, il ne résiste pas longtemps, et il réclame une nouvelle amplification, encore plus dangereuse : le pouvoir héréditaire. En même temps il se fait attribuer le droit de nommer les membres du Sénat : comme le Sénat nommait les Assemblées législatives, celles-ci seront désormais ses créatures ; c'est lui qui, empereur héréditaire, sera en même temps aussi, à lui seul, la nation souveraine tout entière. La souveraineté de la nation est transformée en une farce, que la couronne impériale ne fera qu'aggraver d'une mystification supplémentaire. Empereur sans ancêtres, l'Europe monarchique du début du dix-neuvième siècle ne pourra jamais le prendre au sérieux.

Tel est le destin de tous les gouvernements révolutionnaires : plus ils étendent leur pouvoir et s'approchent de l'absolutisme totalitaire, plus ils s'inquiètent des oppositions qu'ils sentent cachées au fond de l'opinion. C'est ce qui explique l'étrange maladie qui apparaît pour la première fois dans le Consulat, et qu'on retrouve dans tous les gouvernements révolutionnaires : la frénésie de l'autoréclame. Le dix-neuvième siècle a couronné Napoléon comme l'auteur du Code civil, qui fut l'œuvre de la Constituante, de la Législative et du Directoire ; comme le fondateur d'un empire, qui n'a jamais existé, parce qu'il ne fut qu'une précaire juxtaposition de territoires ingouvernables ; comme l'inventeur de la guerre véritable ou absolue — quand il n'a fait que perfectionner jusqu'à l'absurde et à la catastrophe, une forme de guerre nouvelle, trouvée et imposée par la Révolution, moins rationnelle, plus spectaculaire et violente que la guerre de l'Ancien Régime. Le dix-neuvième siècle a ignoré les véritables originalités de Napoléon, dont la plus réelle est d'avoir inventé la propagande, sous toutes ses formes, à commencer par la mystification journalistique. C'est par la Révolution française que les journaux commencent à devenir une force politique, en temps de paix et en temps de guerre. Parmi tous les chefs révolutionnaires, aucun n'a mieux compris et n'a mieux utilisé le nouvel outil, que Napoléon. « Les gazettes valent à Napoléon une armée de 300 000 hommes, qui ne surveillerait pas mieux l'intérieur et effrayerait moins l'extérieur qu'une demi-douzaine de folliculaires à ses gages, » — écrivait Metternich à son chef, le 23 juin 1808, de Paris où il était ministre. C'est Napoléon qui, le premier, dirige toute la presse comme un orchestre et en a fait un gigantesque gramophone, tournant tous les jours le même disque pour ses sujets et ses ennemis, annonçant qu'il était l'infailible et l'invincible. C'est Napoléon qui le premier a transformé l'administration en une machine pour fabriquer l'enthousiasme : démonstrations, processions, arcs de triomphe, ordres du jour, pamphlets apologetiques illustrés, remises des clefs aux portes des villes, ordres du jour, pluie de fleurs, réceptions populaires. C'est Napoléon qui le premier organise les mouvements des

foules en un monopole d'État, en les arrachant aux partis.

Un gouvernement légitime n'a pas besoin de propagande. Nous avons vu que la légitimité implique la persuasion raisonnable, au sein du peuple, que le pouvoir est capable de gérer les affaires publiques d'une manière satisfaisante. Cette persuasion suffit à un pouvoir légitime, pour qu'il n'ait pas trop à s'inquiéter des critiques ou murmures du peuple, justifiés ou non. Le gouvernement révolutionnaire n'est pas admis à jouir de cette tranquillité. Il sait que son pouvoir n'apparaît pas suffisamment justifié, à une partie du peuple ; il ne se contente pas d'étouffer murmures et critiques ; il embauche des équipes de plus en plus nombreuses et variées de ménestrels, pour aller chanter ses louanges à tous les carrefours. Le chef est un génie, un héros, un grand homme, un surhomme, un demi-dieu ; tous ses ministres, amis, collaborateurs et agents participent de sa nature presque divine, tant qu'ils le servent, pour se muer en monstres, s'ils se brouillent avec lui ; le peuple, sous son pouvoir, est comblé, jouit de tous les biens : de la prospérité, par exemple, même s'il meurt de faim. « Faux comme un bulletin » disait-on sous le premier Empire. Aucun mensonge n'est au-dessus de l'audace d'un gouvernement révolutionnaire.

Cet effort frénétique pour convaincre l'opinion malgré elle, aboutit à un véritable paroxysme dans la politique des attentats. Pour cette diabolique machination aussi, Bonaparte aura été le grand précurseur. Vers la fin de 1800, le gouvernement consulaire avait proposé une loi sur les tribunaux spéciaux, qui avait fortement blessé l'opinion, car elle reforgeait en la justice un nouvel instrument d'oppression politique. La sourde ébullition du mécontentement public avait une fois encore effrayé Bonaparte et son gouvernement. L'un et l'autre hésitaient. Quand, tout à coup, le soir du 24 décembre, les royalistes font éclater une machine infernale dans la rue Saint-Nicaise, au moment où la voiture du Premier Consul passait pour aller à l'Opéra. Bonaparte ne fut pas touché, mais une soixantaine de personnes furent tuées ou blessées. L'attentat — le premier du genre — provoqua une panique effroyable. La peur était réciproque ;

si le gouvernement de Bonaparte avait peur de la France, la France avait peur du gouvernement de Bonaparte, de sa police, de sa justice, de sa politique ténébreuse et irresponsable. Tous ceux qui étaient hostiles au régime et à son chef, eurent peur d'être soupçonnés ou accusés de sympathie pour l'attentat ; ceux surtout qui regrettaient que la machine eût manqué la victime désignée, s'indignèrent avec plus de véhémence en public. La loi des tribunaux spéciaux fut presque oubliée dans l'effarement général. Bonaparte en profita pour la faire approuver, et tira les conséquences de l'expérience révélatrice : un attentat manqué provoquait dans l'opinion une espèce de vide temporaire, à travers lequel les lois les plus exécrées pouvaient passer furtivement, comme de la contrebande sous le nez des douaniers endormis. Pendant quelques semaines la conscience universelle cessa de réagir. Quelle chance, si un bel attentat venait au bon moment rendre ce service, chaque fois que le gouvernement révolutionnaire en avait besoin ! Sur une pente aussi dangereuse, le glissement était inévitable. Et si, au lieu d'attendre la belle chance des mains de la fortune, on la lui arrachait ? Il paraît que le sinistre mitrailleur de Lyon, Fouché, fut le premier maître qui apprit aux polices révolutionnaires, pour terrifier l'opinion, le nouvel art ténébreux des attentats domestiqués, qui échouent au moment voulu. La conspiration de Cadoudal, l'arrestation du général Pichegru et du général Moreau, le rapt et le procès du duc d'Enghien sont les scènes les plus sensationnelles d'un long film policier tourné par des régisseurs invisibles pour faire avaler à la France l'empire, sous l'effet de la peur.

Et pourtant, tous ces efforts frénétiques échouent : au lieu de convaincre le public, ils ne réussissent qu'à l'étourdir. Pour quelle raison ? Personne n'a étudié et exprimé ce troublant phénomène avec autant de profondeur que Benjamin Constant, dans un livre qu'il publia en 1814, après la chute de Napoléon : *De l'esprit de conquête et de l'usurpation, dans leurs rapports avec la civilisation européenne.* Ayant vu se former, se développer et se suicider le premier gouvernement révolutionnaire de l'histoire occidentale, Benjamin Constant voulut en signaler les dangers à la postérité. Que de

malheurs auraient été évités, si les générations successives, au lieu de l'oublier, avaient lu et médité ce merveilleux petit livre ! J'en extrais quelques pages lumineuses, en prévenant le lecteur que Constant entend par despotisme l'absolutisme légitime, par usurpation, le gouvernement que nous avons appelé révolutionnaire.

« Je ne suis point assurément le partisan du despotisme ; mais s'il fallait choisir entre l'usurpation et un despotisme consolidé, je ne sais si ce dernier ne me semblerait pas préférable.

« Le despotisme bannit toutes les formes de la liberté : l'usurpation, pour motiver le renversement de ce qu'elle remplace, a besoin de ces formes : mais en s'en emparant, elle les profane. L'existence de l'esprit public étant dangereuse, et l'apparence de l'esprit public lui étant nécessaire, elle frappe d'une main le peuple, pour étouffer l'opinion réelle, et elle le frappe encore de l'autre, pour le contraindre au simulacre de l'opinion supposée.

« Quand le grand Seigneur envoie le cordon à l'un des ministres disgraciés, les bourreaux sont muets, comme la victime. Quand un usurpateur proscriit l'innocence, il ordonne la calomnie, pour que, répétée, elle paraisse un jugement national. Le despote interdit la discussion, et n'exige que l'obéissance : l'usurpateur prescrit un examen dérisoire, comme préface de l'approbation.

« Cette contrefaçon de la liberté réunit tous les maux de l'anarchie et tous ceux de l'esclavage. Il n'y a point de terme à la tyrannie, qui veut arracher les symptômes du consentement. Les hommes paisibles sont persécutés comme indifférents, les hommes énergiques comme dangereux. La servitude est sans repos, l'agitation sans jouissance. Cette agitation ne ressemble à la vie morale, que comme ressemble à la vie physique ces convulsions hideuses, qu'un art plus effrayant qu'utile imprime aux cadavres sans les ranimer.

« C'est l'usurpation qui a inventé cette prétendue sanction du peuple, ces adresses d'adhésion, tribut monotone, qu'à toutes les époques, les mêmes hommes prodiguent aux mesures les plus opposées. La peur y vient singer tous les dehors du courage, pour se féliciter de la honte et pour remercier du malheur. Singulier genre d'artifice, dont nul n'est la dupe ! Comédie convenue, qui n'en impose à per-

sonne, et qui depuis longtemps aurait dû succomber sous les traits du ridicule ! Mais le ridicule attaque tout, et ne détruit rien. Chacun pense avoir reconquis, par la moquerie, l'honneur de l'indépendance, et content d'avoir désavoué ses actions par ses paroles, se trouve à l'aise pour démentir ses paroles par ses actions.

« Qui ne sent, que plus un gouvernement est oppressif, plus les citoyens épouvantés s'empresseront de lui faire hommage de leur enthousiasme de commande ! Ne voyez-vous pas, à côté des registres que chacun signe d'une main tremblante, ces délateurs et ces soldats ? Ne lisez-vous pas ces proclamations déclarant factieux ou rebelles ceux dont le suffrage serait négatif ? Qu'est-ce qu'interroger un peuple, au milieu des cachots et sous l'empire de l'arbitraire, sinon demander aux adversaires de la puissance une liste pour les reconnaître, et pour les frapper à loisir ?

« L'usurpateur cependant enregistre ces acclamations et ces harangues. L'avenir le jugera sur ces monuments érigés par lui. Où le peuple fut tellement vil — dira-t-on — le gouvernement dut être tyrannique. Rome ne se prosternait pas devant Marc-Aurèle, mais devant Tibère et Caracalla.

« Le despotisme étouffe la liberté de la presse : l'usurpation la parodie. Or quand la liberté de la presse est tout à fait comprimée, l'opinion sommeille, mais rien ne l'égare. Quand, au contraire, des écrivains soudoyés s'en saisissent, ils discutent, comme s'il était question de convaincre ; ils s'emportent, comme s'il y avait de l'opposition ; ils insultent, comme si l'on possédait la faculté de répondre. Leurs diffamations absurdes précèdent des condamnations barbares ; leurs plaisanteries féroces préludent à d'illégales condamnations. Leurs démonstrations nous feraient croire que leurs victimes résistent, comme, en voyant de loin les danses frénétiques des sauvages, autour des captifs qu'ils tourmentent, on dirait qu'ils combattent les malheureux qu'ils vont dévorer.

« Le despotisme, en un mot, règne par le silence, et laisse à l'homme le droit de se taire. L'usurpation le condamne à parler : elle le poursuit dans le sanctuaire intime de sa pensée, et le forçant à mentir à sa conscience, elle lui ravit la dernière consolation qui reste encore à l'opprimé.

« Quand un peuple n'est qu'esclave, sans être avili, il y a pour lui possibilité d'un meilleur état de choses. Si quelque circonstance heureuse le lui présente, il s'en montre digne.

Le despotisme laisse cette chance à l'espèce humaine. Le joug de Philippe II et les échafauds du duc d'Albe ne dégradèrent point les généreux Hollandais. Mais l'usurpation avilit un peuple, en même temps qu'elle l'opprime : elle l'accoutume à fouler aux pieds ce qu'il respectait, à courtiser ce qu'il méprise, à se mépriser lui-même ; et pour peu qu'elle se prolonge, elle rend, même après sa chute, toute liberté, toute amélioration impossible. On renverse Commode : mais les Prétoriens mettent l'empire à l'enchère, et le peuple obéit à l'acheteur (1). »

Il serait impossible de mieux décrire l'incohérence incurable, à laquelle le gouvernement révolutionnaire est condamné par le contresens qui est sa raison d'existence : justifier par le principe démocratique un gouvernement absolu et sans contrôle. Le « despotisme consolidé », c'est-à-dire légitimé par le consentement sincère des sujets, peut se montrer tel qu'il est, et agir en accord avec ses principes. Le gouvernement révolutionnaire, voulant se faire passer pour l'expression de la volonté libre et sincère du peuple, doit camoufler son despotisme par une parodie de la liberté, qui rend plus intolérable son despotisme, et contre laquelle l'esprit humain sera toujours et partout en révolte. Toujours en révolte : c'est le fait décisif qui nous oblige à classer le gouvernement révolutionnaire parmi les monstres de la faune politique. Un pouvoir absolu peut se légitimer, « se consolider » — comme dit Benjamin Constant, mais à une condition : s'il a le courage d'affirmer qu'il n'est tenu à rendre de comptes à personne, parce qu'il est magicien, vicaire de Dieu ou même Dieu, le représentant, en somme, d'une force supérieure à la pauvre humanité, qui a besoin de ses lumières et de ses ordres. Il pourra alors être reconnu et devenir légitime ; s'il réussit et dans la mesure où il réussira à convaincre ceux qui doivent lui obéir. A commencer par Bonaparte, tous les fondateurs d'un gouvernement révolutionnaire ont eu peur, depuis un siècle et demi, de se

(1) Benjamin DE CONSTANT-REBECQUE, *De l'Esprit de conquête et de l'usurpation* dans leurs rapports avec la civilisation européenne. Paris 1814 pp. 89-94.

présenter au peuple dans cette attitude semi-divine, parce que tous savaient qu'ils n'auraient fait que provoquer un immense éclat de rire. Ils ont tous été forcés de se justifier par la formule démocratique appliquées à contresens; de se présenter au peuple comme les interprètes de sa volonté, qu'ils prétendaient connaître mieux que lui-même, puisqu'ils imposaient au peuple, au nom de lui-même et comme voulus par lui, actes, gestes et sacrifices dont le peuple ne voulait pas entendre parler. Ils ont cherché la justification de leur pouvoir dans une contradiction permanente, insoluble, et par conséquent perpétuellement oscillante. Le pouvoir se présentant toujours comme l'opposé de ce qu'il est, et étant toujours l'opposé de ce qu'il veut paraître, le peuple ne peut s'attacher ni à la substance du pouvoir, qu'il déteste, parce qu'elle est l'oppression, ni aux apparences dont le pouvoir se masque, parce qu'elles changent continuellement et sont fallacieuses. Parfois il semble se laisser éblouir par l'un ou l'autre de ces masques; mais l'enchantement dure peu, la contradiction avec la réalité l'a bientôt détruit. Le gouvernement révolutionnaire ne peut jamais devenir légitime, quoi qu'il fasse, et même s'il dure cent ans; il est rivé à l'illégitimité, dès sa naissance jusqu'à sa mort. Un principe de légitimité doit être cohérent avec lui-même; il ne peut pas être un contresens permanent, qui renie systématiquement ses prémisses dans l'application.

Voilà pourquoi l'histoire de tous les gouvernements révolutionnaires est un spasme continu : la recherche d'une stabilisation imaginaire, qui leur échappe toujours. Voilà pourquoi tous les gouvernements révolutionnaires sont encore plus tourmentés et inquiets quand l'esprit public est tranquille que lorsqu'il est agité par une forte passion : la douleur d'une injustice subie, la terreur d'un grand danger qui menace — guerre ou révolution. Bonaparte n'a pas eu la chance de pouvoir se présenter à la France comme le redresseur de torts qu'elle aurait subis. En 1800, la situation de la France était déjà prépondérante en Europe; le pays n'était ni envahi, ni en danger de l'être; il n'avait à réclamer la réparation d'aucun tort. Mais Bonaparte sut utiliser largement et avec habileté, en les exagérant, trois peurs, qui

n'étaient pas totalement imaginaires : la peur d'une restauration de l'Ancien Régime, lourde de représailles ; la peur d'un retour de la terreur jacobine, qui monterait de nouveau la guillotine, en permanence, comme en 93 ; la peur de l'Angleterre... En fait de croque-mitaine national, la propagande antibritannique, entreprise au lendemain de la rupture de la paix d'Amiens, est un modèle ; tous les gouvernements révolutionnaires en guerre l'imiteront avec profit.

*Tremble, ô nouvelle Tyr ! Un nouvel Alexandre
Sur l'onde où tu régnais, va disperser ta cendre :
Ton nom, déjà, n'est plus.*

L'État révolutionnaire et la guerre : nous touchons à la question décisive. La méfiance est l'état naturel des rapports internationaux. Les États, légitimes ou non, sont des confrères soupçonneux, qui se méfient l'un de l'autre en permanence. Mais les États légitimes, se sentant sûrs de leur pouvoir, sont capables de maîtriser leur méfiance. Les gouvernements révolutionnaires, qui ont peur de tout, parce qu'ils ne sont sûrs de rien, en sont la proie, la misérable proie en permanence. De même qu'ils voient toujours leurs sujets au seuil de la révolte, ils attribuent très facilement des plans agressifs aux États avec lesquels ils se trouvent en contact, et s'effrayent beaucoup plus des aléas d'une guerre. Un échec, un insuccès, un désastre est toujours plus difficile à supporter pour un gouvernement révolutionnaire que pour un gouvernement légitime. Les gouvernements révolutionnaires sont en somme beaucoup plus impressionnables, plus capitulards, plus lâches que les gouvernements légitimes, quand ils se trouvent aux prises avec un État qu'ils croient plus fort. L'adversaire n'a qu'à froncer le sourcil : l'État révolutionnaire tombe en déliquescence. Mais que se passera-t-il si l'État révolutionnaire est et sait être l'État militairement le plus fort ? Il verra également dans les États plus faibles un danger, des ennemis potentiels, redoutables sinon dans le présent du moins dans l'avenir, sinon seuls, du moins dans une coalition toujours possible. Mais au lieu de céder et de capituler, il les attaquera. Peur aggressive : c'est l'essence de toute la politique napoléonienne.

Nous avons vu que Napoléon n'a jamais ambitionné ni l'empire du monde ni l'hégémonie de l'Europe ; que les plans qu'on lui a attribués sont imaginaires ; qu'il n'a fait que des guerres préventives pour se prémunir en anticipation contre des attaques, possibles dans l'avenir. Mais la défense préventive était pour lui un engrenage sans fin, parce que le danger renaissait de ses cendres, à peine anéanti par une victoire. Dès qu'il a battu l'Autriche à Austerlitz, Napoléon a peur de la Prusse ; la Prusse battue à Iéna, il a peur de l'Espagne ; quand il a occupé l'Espagne et fait l'alliance avec la Russie, il a de nouveau peur de la Prusse et de l'Autriche unies, de leur alliance possible : dès qu'il a battu une seconde fois l'Autriche à Wagram, il a peur de la Russie. Il se voit entouré par des monstres, moitié réels, moitié imaginaires, qui veulent le dévorer ; il lutte infatigablement contre eux ; mais plus il en tue, plus ils se multiplient. Dès qu'il a abattu un monstre devant lui, il faut qu'il se retourne ; derrière lui, un nouveau monstre est apparu. A peine débarassé sur sa gauche, il se voit attaqué à sa droite. Véritable enfer, dont il ne peut sortir. Mais quelle est la force mystérieuse qui accélère l'engrenage diabolique de la défense préventive, toujours à recommencer ? A présent, nous la connaissons : c'est l'illégitimité de son pouvoir, le caractère révolutionnaire de son gouvernement. La méfiance, inhérente à tous les rapports entre les États, s'exaspère en un véritable délire de persécution quand un État révolutionnaire réussit à battre tous ses rivaux : il se sait redouté et détesté, il voit partout des ennemis cachés, des révoltes et des coalitions en germe ; et comme il sait qu'un échec pourrait lui être fatal, il ne résiste pas à la tentation d'employer sa force pour étouffer le danger dans l'œuf. Mais la peur ne se dissipe jamais, parce que sa source est en lui, non dans les choses. Sa force immense, au lieu d'apaiser ses inquiétudes, les surexcite : tragique renversement, qui est la réplique extérieure et l'aboutissement d'un autre renversement, celui que le gouvernement révolutionnaire opéra dans le principe de légitimité démocratique.

Un État révolutionnaire peut faire, et faire très bien la guerre, mais il ne peut pas faire la paix. Talleyrand est le

premier qui, après Campo-Formio, fit cette effrayante et décisive découverte : preuve éclatante de sa supériorité sur ses contemporains. C'est pourquoi la formation d'un gouvernement révolutionnaire doué d'une force militaire prépondérante est un événement très grave, surtout en Europe. L'Europe, à cause de sa diversité, a toujours été et sera toujours un riche musée d'États différents — petits, moyens et grands. Elle n'a pu et ne pourra vivre qu'équilibrée en un système d'États dont les plus forts soient assez forts pour ne pas avoir peur des plus faibles, et ne pas abuser de leur supériorité. C'est seulement par cet équilibre, que s'établira entre les États européens le minimum de confiance nécessaire à tous pour vivre. Si au milieu de tant d'États, qui peuvent si facilement se faire du mal surgit un État révolutionnaire, prédestiné par son illégitimité à voir des ennemis partout ; et si cet État révolutionnaire est le plus fort, il tentera de soumettre et de désarmer tous les autres. Il détruira tout équilibre, même relatif, des forces ; et il ne pourra le remplacer que par la terreur de son hégémonie ; parce que, de par sa nature, il ne peut se préoccuper que de ses intérêts, surtout de sa sécurité, qu'il poursuit toujours et partout, et qu'il n'atteint jamais et nulle part. Napoléon fut la première incarnation de cette omnipotence impuissante. La Révolution enfante la guerre ; la paix ne peut se faire et durer qu'entre des États légitimes.

Tels furent l'origine et le développement du premier État révolutionnaire ou totalitaire de l'Occident. La grande erreur des générations nées dans l'éblouissante parenthèse de paix et d'ordre, que 1815 avait ouverte et que 1914 referma, c'est d'avoir cru qu'il s'agissait d'une fulgurante exception, d'une épopée unique qui ne se répéterait plus. Elle avait été trop grande ; Dieu en avait détruit pour toujours le cliché. Et pourtant, le second Empire avait été un avertissement discret, que l'État révolutionnaire pouvait réapparaître sous certaines conditions. Lesquelles ? Nous pouvons aujourd'hui les préciser, en comparant la première grande expérience à celles qui suivirent. Le gouvernement révolutionnaire ou totalitaire n'est que l'agonie de la monarchie. Il apparaît dans les pays où la monarchie a gouverné depuis

des siècles, et a dressé la noblesse, la bourgeoisie, l'intelligence et le peuple à la servir, et il apparaît quand la monarchie tombe ou s'est affaiblie au point qu'elle n'a plus la force de tenir le gouvernail. Il faudrait alors remplacer l'ancien Génie de la Cité par le nouveau, le principe de légitimité aristo-monarchique par le principe démocratique. Mais la tâche est difficile, surtout quand une monarchie disparaît brusquement. Le grand obstacle c'est l'esprit de servitude, commun à la noblesse, à la bourgeoisie, à la richesse et à la culture intellectuelle du peuple. Il n'existe pas de force souveraine, capable de remplacer la dynastie et la Cour, ne se sentant pas capables de gouverner, les classes supérieures se découragent et s'effrayent, pour peu que les masses cherchent à profiter de leur faiblesse et de leur peur, elles se jettent dans l'aventure du gouvernement révolutionnaire, à la suite du premier chef qui s'offre.

Napoléon apparaît donc dans l'histoire de l'Occident, au lendemain de la chute de la monarchie française, comme le créateur du premier gouvernement révolutionnaire. Le premier il a tenté de remplir le vide entre la monarchie disparue et la république encore impossible. Sa tâche a été beaucoup plus difficile que celle de ses nombreux imitateurs du vingtième siècle, car il n'avait devant lui aucun modèle ni précédent. Il a avancé à ses risques et périls, dans l'inconnu, affrontant le premier les chances ignorées d'une aventure nouvelle, qui était un défi à la raison, à l'histoire, à la nature du pouvoir : il s'agissait de rien moins que d'enchaîner les deux Génies invisibles qui seuls, avec leur force souveraine, pouvaient régir le monde occidental. Sans le savoir, il a tenté une révolution monstrueuse, en comparaison de laquelle 89 était un innocent jeu d'enfants ; il a tenté rien moins que d'abattre l'ordre du monde, tel que la structure même de l'esprit de l'homme l'impose, et de rebâtir à l'envers de la nature humaine, avec le toit pour fondement : devenir lui le souverain, au-dessus du principe de légitimité aristo-monarchique et du principe de légitimité démocratique. Le 18 Brumaire, la Constitution de l'an VIII et ses conséquences ne sont pas les développements de la Révolution commencée en 1789, mais son antithèse. La Révolution

française n'est pas un bloc, mais un dualisme déchirant et inconciliable. Il y a deux révolutions françaises, dont l'une est la négation de l'autre : la première et la seconde ; la grande et la petite ; la Révolution de 89 et la révolution de 99 : la révolution des Droits de l'Homme et la révolution de la Constitution de l'an VIII ; la révolution libérale du régime représentatif, la révolution dictatoriale de l'État totalitaire ; la révolution qui est fille du dix-huitième siècle et la révolution qui fut enfantée par la grande peur qui éclata après la Bastille. Tant qu'on n'aura pas compris ce dualisme, l'histoire du monde occidental restera une énigme insoluble. La Révolution française n'a pas, comme on le répète depuis un siècle, bouleversé le monde, par la force subversive de ses principes et de ses idées. Idées et principes étaient excellents et n'étaient en aucune manière des forces de subversion : là où on les a appliqués avec bon sens, bonne foi et courage — en Suisse, par exemple — ils ont créé l'ordre le plus humain, le plus cohérent, le plus solidaire, le moins imparfait de l'histoire. C'est la lutte de ces deux révolutions ennemies, c'est cette effrayante réplique du couple du Bien et du Mal, d'Orz mud et d'Ariman déchaînés à travers l'histoire, qui depuis un siècle et demi, plus ou moins, déchire l'Occident tout entier. Après cent quarante ans d'atroces combats, la France a été anéantie en 1940 par un suprême choc des deux révolutions ennemies, qu'elle a mises au jour à dix ans de distance. Tout le monde est aujourd'hui en armes et se bat pour l'une ou l'autre des deux révolutions françaises : les Anglo-Saxons pour la première, l'Europe continentale pour la seconde.

C'est un saint, un des plus grands saints et docteurs de l'Église, qui a donné la plus belle définition de l'*εταυρα*, de la courtisane, de la gheisa, ou, si vous voulez employer un mot plus boulevardier, de la cocotte. C'est une définition d'une profondeur presque sublime. « Les femmes qui vivent, comme si elles pouvaient être aimées. » « *Tamquam si amari possint.* » Je serais tenté d'emprunter cette définition aux *Confessions* de saint Augustin, et de la transposer aux gouvernements révolutionnaires : « Ces pouvoirs qui gouvernent, comme s'ils pouvaient être obéis. »

XIV

DE LA QUASI-LÉGITIMITÉ

Le 29 juillet 1830, l'armée quittait Paris. Après trois jours de combats, la Révolution s'était emparée de la capitale. Charles X, qui depuis trois jours refusait toute concession, se décida à capituler. Dans la nuit du 29 au 30, il annula les ordonnances qui avaient provoqué la colossale émeute ; remplaça le prince de Polignac par le duc de Mortemart à la présidence du Conseil ; nomma le général Gérard ministre de la Guerre et Casimir Perier ministre des Finances ; convoqua le Parlement pour le 3 août... Le nouveau président du Conseil, entré à Paris sous un déguisement, erra toute la journée du 30 juillet dans la ville, à la recherche de ses ministres et des chefs de la Révolution, mais sans réussir à trouver ni Casimir Perier, ni le général Gérard, ni les présidents des deux Chambres, ni même une imprimerie pour publier les ordonnances de la nuit. Lafayette, qui depuis la veille s'était installé à l'Hôtel de Ville, ne savait quoi faire, et se dérobaît aux pressions de la Révolution, en protestant que l'heure de la république n'avait pas encore sonné. Il finit, le 30, par se rendre à une petite réunion de parlementaires — une trentaine de pairs et deux cents députés — convoquée sans but précis, à titre privé, dans le vague espoir que... Qui sait ? En mettant ensemble tant de désarrois, une idée finirait par jaillir. Un roi sans ministres, sans capitale, prisonnier dans le château de Saint-Cloud ; un président du Conseil, qui errait à travers Paris avec, dans sa poche, les décrets qui reconnaissaient le triomphe de la Révolution, mais ne trouvait pas une seule personne à qui les faire lire ; un ancien chef révolutionnaire âgé de soixante-dix ans et qui,

autant que le roi, était effrayé par la révolution triomphante ; deux fragments du Parlement, réunis et délibérant sans autorité ; voilà ce que restait de la Révolution et de la Restauration, le 30 juillet 1830, après trois jours d'émeute parisienne.

Mais il y avait à Paris un homme qui savait ce qu'il voulait, et qui, pour refaire un gouvernement tel qu'il le voulait, était prêt en même temps à embaucher et à trahir soit la Révolution, soit l'Ancien Régime. C'était M. Laffitte, banquier bien connu de la rue de Provence. Cet argentier, ce publicain, persuada les pairs et les députés réunis à titre privé le 30 juillet, que, pour reconstituer le gouvernement, il fallait convoquer le Parlement, mais que Charles X ne le pouvait : il avait trop abondamment versé le sang du peuple. Il proposait d'inviter le duc d'Orléans, le chef de la branche cadette, à remplacer le roi, en acceptant la lieutenance générale du royaume. La proposition fut approuvée ; mais où était le duc d'Orléans ? Lui aussi, il avait disparu. Toute la journée on le chercha ; enfin, très tard dans la soirée, on le retrouva ; il était rentré à Paris à pied, seul, en cachette, après le coucher du soleil. D'abord il refusa : trente pairs et deux cents députés réunis au hasard n'étaient rien, ne possédaient ni l'autorité ni le pouvoir constitutionnel de déposséder le roi et de nommer un lieutenant. Le publicain insista ; le prince, qui avait été jacobin, dans sa jeunesse, n'était pas un puritain de la légitimité ; et il finit par se laisser convaincre. Le matin du 31, on put annoncer que le duc d'Orléans avait accepté la lieutenance générale du royaume. Mais l'usurpation révolutionnaire à peine accomplie, le duc d'Orléans chercha à la faire légitimer par Charles X et par le peuple. Le jour même, le 31, il charge le duc de Mortemart de dire à Charles X qu'il avait accepté la lieutenance pour empêcher la proclamation de la république et pour servir, d'accord avec le roi, les intérêts de la monarchie ; et il se rend à l'Hôtel de Ville où, aux côtés de Lafayette, il se montre au peuple sur un balcon, agitant un drapeau tricolore. Rassuré par la démarche du duc, de plus en plus intimidé par son impopularité, Charles X se décide à se sacrifier pour sauver le principe monarchique, le Génie de l'Ancien Régime.

Le 1^{er} août, il nomme le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, et le 2 il abdique en faveur du duc de Bordeaux, fils posthume du duc de Berry, en chargeant son fidèle cousin de la régence d'Henri V.

L'usurpation du 31 juillet était légitimée. Le roi, au moment d'abdiquer, nommait le duc d'Orléans régent de son petit-fils. Henri V serait un jour le successeur légitime de Charles X, de Louis XVIII, de Louis XVI et XV. Mais M. Laffitte, banquier de la rue de Provence, ne l'entendait pas ainsi... Il commença par effrayer Charles X, en envoyant des bandes révolutionnaires menacer de donner l'assaut au château de Rambouillet, où le roi s'était réfugié. Le gouvernement ayant déclaré qu'il n'était pas à même de garantir la sécurité du roi, Charles X partait le 4 août pour l'Angleterre, et le 6, les deux cent cinquante pairs et députés, qui avaient usurpé le rôle et l'autorité de la Chambre, se réunissaient de nouveau. Entraînés par Laffitte, ils constatèrent que la branche aînée quittait la France, déclarèrent le trône vacant, approuvèrent quelques modifications de la Charte et, par 219 voix sur 252, proclamèrent le duc d'Orléans roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe.

On retombait, après quatre jours, en pleine usurpation. La monarchie de l'Ancien Régime est tombée en France, non pas durant les journées de juillet, mais le 6 août. Le 6 août, il y eut rupture définitive du principe, acte révolutionnaire irrévocable : une assemblée illégale et sans mandat ou pouvoir ayant prétendu créer un roi, la monarchie de Louis-Philippe n'est plus la monarchie de l'Ancien Régime, mais une usurpation. L'était-elle autant et au même titre que la monarchie de Napoléon ? Entre le premier Empire et la Monarchie de Juillet, il y a des différences. Un roi légitime de l'Ancien Régime devait être conduit au trône par un interminable cortège d'ancêtres, qui s'échelonnait à travers les siècles pour se perdre dans les lointains de l'histoire. L'Empire ne serait devenu légitime, que s'il avait réussi à atteindre Napoléon VII ou VIII sans solution de continuité. Louis-Philippe appartenait à la famille royale et aurait pu devenir le légitime roi de France, si la branche aînée s'était éteinte ou avait renoncé volontairement à ses droits.

Avec un usurpateur de bonne maison, comme disait Wellington, le scandale de l'usurpation était amorti. Sur le trône des Bourbons, un Bourbon de la branche cadette offensait moins la légitimité aristo-monarchique que le fils de l'avocat d'Ajaccio.

La légitimation démocratique de la Monarchie de Juillet était aussi plus sérieuse. Les plébiscites et les assemblées législatives de l'Empire n'étaient que des farces; leurs opérations, réglées d'avance par le pouvoir qu'elles devaient légitimer, n'étaient vivifiées par aucune spontanéité ni sincérité. Limité, mais effectif, le droit d'opposition était, sous Louis-Philippe, une réalité, non une comédie. Il pouvait gêner, et il a fortement gêné le pouvoir. Enfin, Louis-Philippe ne s'était pas emparé du pouvoir par un nouveau 18 Brumaire. Les journées de juillet n'avaient pas été son œuvre, s'il allait en être le bénéficiaire. Lui aussi avait été pris par la peur et s'était enfui de Paris; on lui avait « couru après », on l'avait rattrapé et ramené, et on l'avait supplié d'accepter la couronne. Pourquoi? Parce qu'on avait besoin de lui. Entre la branche aînée des Bourbons, détestée par une partie de la France, et la république détestée par une autre, la Monarchie de Juillet allait être un pont hâtivement bâti, mais nécessaire pour franchir l'abîme entre la monarchie et la république. La nécessité atténuait encore davantage l'usurpation originaire, en obligeant tout le monde à se contenter, d'un roi douteux, par peur du pire.

La Monarchie de Juillet n'était ni la monarchie légitime de Louis XV ou de Louis XVIII, ni la monarchie illégitime de Napoléon. Qu'était-elle alors? Une monarchie quasi-légitime. La définition est de l'époque. On en a attribué la paternité à M. Guizot, qui s'en est défendu. Quel qu'en fût le père, la formule était ingénieuse et heureuse. Il n'y a pas seulement des gouvernements légitimes et des gouvernements illégitimes: entre deux, il y a des gouvernements qui, sans être légitimes, peuvent compter sur des consentements assez larges pour ne pas être obligés, comme les gouvernements illégitimes, de s'imposer uniquement par la force, la corruption et la mystification. Les consentements leur sont assurés en partie par les éléments de légitimité qu'ils

contiennent, en partie parce qu'ils sont nécessaires pour empêcher l'anarchie.

Nous avons à présent découvert la nature profonde du gouvernement que nous avons défini « philippiste » ; celle du système politique, par lequel Louis-Philippe a tenté de faire collaborer les deux Génies invisibles de la Cité, les deux principes de légitimité en lutte. Son effort aboutit à la création d'un gouvernement quasi-légitime, qui différait d'un gouvernement révolutionnaire parce qu'il pouvait compter sur des consentements plus étendus, n'avait pas un besoin, si grand du recours à la force pour s'imposer, et, de ce fait avait moins peur. C'est pourquoi, sous Louis-Philippe, la France put jouir d'une large liberté.

La Monarchie de Juillet n'a pas été, tant s'en faut, le seul gouvernement quasi-légitime de l'histoire. Le royaume d'Italie, par exemple, dès sa fondation en 1861 jusqu'au coup d'État fasciste, en 1922, fut, lui aussi et pour soixante ans, un gouvernement quasi-légitime. Légitime dans l'ancien royaume de Sardaigne, la maison de Savoie ne transportait pas avec elle sa légitimité dans les territoires des autres dynasties italiennes qu'elle annexait par un acte unilatéral, sans la cession des souverains précédents. A Parme, à Modène, à Florence, à Naples elle était, pour les sujets fidèles des dynasties précédentes, une usurpatrice, pour les libéraux et les partisans des principes de la Révolution, en tant que dynastie, elle ne valait pas plus que les dynasties locales. C'est pourquoi, en dehors du Piémont, la maison de Savoie s'est présentée en libératrice et unificatrice, avec les institutions représentatives et l'unité comme cadeaux de joyeux avènement. Donnant satisfaction dans une certaine mesure aux aspirations libérales et unitaires, elle a suppléé à la légitimité monarchique, déficitaire en dehors du Piémont ; elle a gagné des consentements, et groupé des intérêts que la nécessité a rapidement cristallisés. En combinant deux légitimités, chacune insuffisante à elle seule, avec la nécessité, — l'impossibilité d'être remplacée par un autre pouvoir, — la monarchie constitutionnelle et libérale a acquis une quasi-légitimité, grâce à laquelle l'Italie aussi a pu jouir d'une certaine liberté jusqu'à 1922.

Mais, parmi les États quasi-légitimes de l'histoire, le plus célèbre fut l'empire romain. Le dix-neuvième siècle a falsifié totalement l'histoire de Rome, en y introduisant la lutte entre la légitimité monarchique et la légitimité démocratique, qui ravage l'Europe depuis la fin du dix-huitième siècle. Cette lutte suppose des institutions monarchiques de vieille date, profondément enracinées dans l'histoire ; elles n'ont jamais existé à Rome. Les historiens du dix-neuvième siècle font commencer l'histoire de Rome par la monarchie ; or le « rex » romain n'était ni un roi oriental de l'antiquité, ni un roi occidental de l'histoire moderne ; mais, c'était, comme *il serenissimo doge* de Venise, le président électif d'une république aristocratique. (Nous ne savons pas comment et par qui il était élu ; probablement par le peuple ; mais nous savons qu'il n'héritait pas son pouvoir et qu'il était élu à vie.) Les événements qui ont retranché les « reges » de l'histoire de Rome, ne sont pas, comme le 10 août ou comme 48 en France, une révolution, qui remplace une monarchie par une république. Ils sont une réforme constitutionnelle de la république aristocratique, qui remplace le président unique et à vie par deux présidents annuels. Le sens de la réforme est clair : elle affaiblit le pouvoir exécutif à l'avantage du Sénat et des comices, soit du pouvoir parlementaire et de la démocratie. S. P. Q. R. : c'est le sigle du pouvoir qui a conquis, organisé et longtemps administré l'empire. *Senatus populusque romanus* : les deux pouvoirs souverains, une assemblée de nobles et un corps électoral de citoyens.

Dé même, ce n'est que par une énorme équivoque qu'on a pu faire de Jules César un révolutionnaire à la dix-neuvième siècle, précurseur et modèle de Napoléon et des dictateurs modernes. Il n'y a rien de commun entre Jules César et ces personnages, entre les turbulences de la république romaine à son époque, et les révolutions européennes du dix-neuvième et du vingtième siècles. Napoléon s'élève sur les ruines d'une ancienne monarchie, en un moment où les forces qui l'ont abattue sont encore assez puissantes pour en empêcher la restauration, mais sont incapables de mettre en œuvre la république parlementaire et démocratique qu'elles ont tenté

de lui substituer. Pour remplacer l'une et l'autre, il a inventé et créé, nous l'avons vu, le premier modèle du gouvernement totalitaire, que les dictateurs modernes ont repris. Rien de semblable à Rome, à l'époque de César. Il n'y a pas, dans la vieille république, un principe de légitimité ancien qui vieillit et un principe de légitimité nouveau qui voudrait le remplacer. Le Génie invisible, qui protège la cité contre la peur, est seul, sans concurrent ou rival ; il n'y a qu'un principe de légitimité, accepté et respecté par tout le monde, et exprimé par le sigle glorieux : S. P. Q. R. Le Sénat et le peuple sont les deux souverains incontestés, avec les multiples magistrats pour organes. Le problème angoissant de la république est autre : les légions. Qui gladio ferit, gladio perit : je ne peux m'empêcher de voir dans cette sentence de l'Évangile une prophétie ésotérique sur la destinée de l'empire romain. Les légions l'avaient créé et le maintenaient, mais n'allaient-elles pas le détruire ? Instrument formidable de la force, les légions avaient fidèlement servi Rome et l'empire, tant qu'elles avaient obéi aux autorités légitimes de la république. Mais après les Gracques, l'aristocratie romaine se divise, plutôt qu'en deux partis, en deux grandes cliques ou coteries, qui finissent par se servir des légions pour vider leurs querelles, les armes à la main. Les deux chefs des deux groupes de légions qui se battent ne sont plus comme les généraux de la république, les bras du souverain, sénat et peuple ; ils deviennent eux-mêmes des souverains temporaires, en lutte entre eux, qui disposent des légions comme ils l'entendent, dans l'intérêt de la clique qui les soutient. Rien ne rappelle, dans ces guerres, la Révolution et la lutte de la démocratie égalitaire et libérale contre l'absolutisme et les aristocraties de l'Ancien Régime. Si les deux coteries cherchent à s'assurer par promesses et largesses les sympathies des classes moyennes et populaires, elles sont toutes deux dirigées par des membres de l'aristocratie, également résolus à garder leurs privilèges. Elles n'imaginent même pas, ni l'une ni l'autre, qu'on puisse remplacer la naissance, comme titre du pouvoir, par la capacité vraie ou supposée, la culture et la richesse. Les classes moyennes et populaires ne réclament d'ailleurs aucun sacrifice à aucun

Moloch égalitaire. L'aristocratie n'est pas déchirée par des doctrines opposées, mais par des ambitions, des rivalités et des frayeurs, provoquées par le développement trop rapide de la puissance et de la richesse de l'empire. L'ancien équilibre de la cité est rompu ; dans la noblesse, certaines familles sont devenues trop riches et trop puissantes, d'autres se sont appauvries et discréditées ; certains esprits s'accrochent aux traditions, tandis que d'autres, éblouis par la Grèce et l'Asie, veulent tout changer ; les uns et les autres s'agitent, se querellent, se détestent, s'accusent réciproquement d'être la ruine de Rome. Les discordes, les haines, les méfiances s'exaspèrent, et l'on finit par se battre. Haine et peur : rien de plus.

La guerre civile entre Marius et Sylla fut la première. Et elle fut effroyable. Pour comprendre ce que devait être une guerre civile entre des légions romaines, qui avaient vaincu en Europe, en Afrique, en Asie tant d'armées et d'ennemis, il faut se représenter ce qu'était la guerre de l'antiquité, avant la grande humanisation et démilitarisation de l'Occident, achevée par le christianisme. La guerre, à cette époque, était une opération d'extermination. Dans la bataille on cherchait à rompre et à mettre en fuite les formations ennemies. Si l'on y réussissait, on poursuivait les fuyards, on égorgeait ou on faisait prisonniers ceux qu'on rattrapait ; les prisonniers, ceux qu'on ne pouvait vendre comme esclaves, étaient presque toujours massacrés. Au troisième siècle, sous Aurélien, les jours de fête, quand les enfants jouaient aux soldats en imitant leurs danses, on leur faisait chanter en l'honneur de l'empereur, des couplets de ce genre :

Mille mille mille decollavimus

Unus homo! Mille decollavimus

Mille bibat qui mille occidit

Tantum vini nemo habet, quantum fudit sanguinis.

« Nous, l'empereur, nous, un homme seul, nous avons décapité mille, mille, mille ennemis. Que celui qui en a tué mille, boive mille fois. Personne n'a autant de vin que notre empereur a versé de sang. »

Ou encore : *Mille Sarmatas, mille Francos semel et semel*

occidimus, mille Persas querimus. « En une fois, nous (c'est l'empereur qui parle) avons tué, une fois mille Sarmates, une fois mille Francs, maintenant il nous faut tuer mille Persans. »

Composés pour l'éducation de la jeunesse, ces chants sanguinaires exagéraient : Aurélien n'a jamais fait tomber de sa main tant de têtes. Mais l'adulation abjecte du troisième siècle personnifiait et glorifiait dans l'empereur l'implacable férocité d'une tradition militaire, qui remontait à l'âge d'or de la république. Des exécutions massives de prisonniers, par la main des soldats, suivaient fréquemment les guerres, surtout dans les pays moins civilisés, quand éclatait une révolte. Après la bataille, le soldat se transformait en bourreau ; le général en chef, outre ses fonctions de stratège, tacticien, diplomate et administrateur, était le maître des hautes œuvres de la république, en mission sanglante auprès des rebelles. Les ennemis de Rome, quand ils pouvaient, lui rendaient la pareille : combien de légions furent ainsi massacrées, combien de membres de l'aristocratie quittèrent Rome avec l'armée, pour n'y plus revenir ! Ceux qui étaient rentrés, en laissant derrière eux tant de cadavres, avaient fini par former, au cours des siècles, une aristocratie sanguinaire, dure, implacable, convaincue de sa nature divine ; une aristocratie qui voulait commander partout et qui ne concevait qu'un châtement à la désobéissance et à la révolte : l'extermination.

Mais même cette aristocratie de guerriers-bourreaux, qui les avait construites et s'en était servie pour détruire tant de peuples, s'effraya quand elle vit ses gigantesques machines d'exterminations, — les légions, — se jeter les unes sur les autres dans les mêlées des guerres civiles. Elle était sortie de la première guerre civile — celle de Marius et de Sylla — déjà en proie à l'obsession de la révolte, toujours possible, des légions ; et elle avait gardé une rancune implacable à la minorité des familles nobles qui avaient combattu sous les ordres de Marius. Malheureusement pour lui, la famille de Jules César était du nombre : sa tante avait été la femme de Marius. C'est pour cette raison que son histoire n'a jamais rien eu de commun avec celle de Bona-

parte et des dictateurs contemporains. Ceux-ci ont joui de toutes les facilités que pouvait offrir à leur ambition, dans un moment de désordre révolutionnaire, une civilisation humanisée jusqu'aux moelles par quatorze siècles de christianisme, par l'esprit libéral qui commença de souffler à partir du seizième siècle, par la richesse, l'abondance, le savoir, l'élimination de tant de terreurs imaginaires, dont l'humanité était encore la victime il y a trois siècles. Ils ont tous conquis le pouvoir non pas à la pointe de l'épée, mais par des discours, des pamphlets, des mascarades plus ou moins carnavalesques, et des bagarres. Bonaparte était Premier Consul à trente et un ans, avec pour titre de génie, deux désastres tels que Campo-Formio et l'Égypte ; puis empereur à trente-cinq, après avoir, par une politique de peur, brisé la paix d'Amiens, qui avait fait de la France la première puissance du monde !

A trente-cinq ans, à un âge où Napoléon était déjà devenu empereur avec une si déconcertante facilité, et des titres si négatifs, Jules César commençait à peine une carrière politique, qui devait être lente, difficile, et pleine de dangers. On prétendait que Sylla aurait dit voir en lui plusieurs Marius : c'était probablement une légende ; mais elle avait suffi pour multiplier, sur son chemin, les obstacles d'une opposition implacable, qui lui pardonnait encore moins ses grandes qualités que ses indéniables défauts. Un parti très puissant vit toujours en lui le chef possible d'une nouvelle révolte des légions ; ce parti guetta inlassablement son ascension, pour lui couper les jarrets. Les moments furent très courts où la grande noblesse romaine l'admira sincèrement ; pendant longtemps, elle le subit sans jamais l'accepter. Jules César ne la prisait pas, mais il est impossible qu'il ait jamais songé à la déposséder. L'aristocratie romaine de son époque n'était pas l'oligarchie révolutionnaire de 1799, improvisée depuis cinq ans, qu'une palabre de Lucien Bonaparte et quelques compagnies de grenadiers eussent suffi à disperser. Solidement maîtresse du pouvoir depuis sept siècles, souveraine dans un immense empire qu'elle avait conquis par des guerres d'extermination, il aurait fallu, pour la déposséder, autre chose qu'un coup

de main à la 18 Brumaire : une guerre gigantesque, dans laquelle l'empire risquait de périr. César, qui n'était pas un petit révolutionnaire du dix-neuvième siècle ou du vingtième, le savait.

C'est pourquoi il n'a jamais préparé ou machiné aucune réforme ou révolution de l'État, qui aurait détruit la puissance de l'aristocratie. Tous les projets de cet ordre, que le dix-neuvième siècle lui a attribués, n'ont jamais existé : je défie les historiens et les archéologues d'en trouver la moindre preuve documentaire ou conjecturale. La cause de la guerre civile est plus simple. La coterie de ses ennemis implacables veut le faire rentrer dans la vie privée et l'éliminer de la vie politique, par un procès et une condamnation à l'exil ; quant à lui, il veut garder la position qu'il a conquise dans la république. — Ni plus ni moins, et c'est ce qui explique les efforts désespérés que fit César pour éviter la guerre. Il aurait été le plus fou des scélérats ou le plus scélérat des fous s'il avait machiné, préparé et déchaîné la guerre civile pour une si petite querelle, comme l'affirment ses admirateurs du dix-neuvième siècle. Mais la petite querelle avait éclaté au sein d'une oligarchie de demi-dieux souverains, implacables, sanguinaires, endurcis par la guerre d'extermination en permanence. Ils ne pouvaient admettre que César ne cédât pas ; et comme César n'a pas cédé, ils ont provoqué une immense guerre civile, qui ne ressemblait en rien aux révolutions paperassières et palabrantes qui furent de mode en France, à partir de 1789, puis dans le monde occidental.

Pour la seconde fois, les armées de la république se divisent en deux groupes, se cherchent et se massacrent partout, en Italie, en Grèce, en Égypte, en Afrique, en Espagne. C'est la seconde guerre civile de Rome, qui n'a rien de commun avec les révolutions modernes. Peu de discours, aucune mystification littéraire : la grande machine, inventée par l'Occident, pour fabriquer les révolutions — la presse — n'existe pas encore ; à sa place, il n'y a que des machines d'extermination ; des armées, qui se massacrent dans une lutte sans merci. César gagne la guerre ; mais ses victoires, au lieu de les résoudre, ajoutent aux inextricables difficultés

de la république, une difficulté nouvelle et plus grave : les légions. L'un après l'autre, ses adversaires tombent sur les champs de bataille, ou se suicident, ou se réfugient dans une province lointaine, pour y recruter une nouvelle armée et recommencer. Après chaque victoire, l'armée de César s'accroît d'une partie des légions battues ; mais le nombre des nobles diminue, sur lesquels il peut compter pour encadrer ces légions. En même temps, son autorité de commandant suprême devient de plus en plus incertaine... Le Sénat et les comices se réunissent rarement et délibèrent dans la terreur et sous la contrainte, sans rien discuter. Les deux sources de la légitimité de tous les pouvoirs — *senatus populusque* — sont taries ; toutes les autorités vacillent.

Il a fallu l'abâtissement d'une civilisation livresque, pour imaginer un César qui, vers l'an 45 avant Jésus-Christ, pendant la quatrième année de la guerre civile, s'occupe de fabriquer, pour le peuple romain, l'illusion d'une ère nouvelle en perspective, à l'aide d'une de ces mystifications politico-littéraires, dont toutes les révolutions occidentales ont abusé depuis un siècle et demi. Après quatre ans de guerre civile, il n'y avait plus, pour lui et pour Rome, qu'une seule question : comment nourrir, payer, occuper et maintenir dans la discipline l'énorme masse armée sortie de la guerre civile ? Comment empêcher qu'après s'être révoltée sous les ordres de César contre le Sénat, elle ne se révolte contre César et ne détruise l'empire ? Nous savons qu'au moment où César fut assassiné, il s'apprêtait à partir pour une grande guerre contre les Parthes. Les Parthes ne menaçaient point Rome ; si César prenait l'initiative d'une guerre d'agression qui le tiendrait éloigné au moins pour trois ans, c'est qu'il se préoccupait beaucoup plus d'occuper son armée, que de réformer la république. C'était la rançon de sa victoire ; il ne pouvait plus abandonner le pouvoir, parce que lui seul pouvait encore espérer, sans en être sûr, de se faire obéir par les légions. Ne pouvant abandonner le pouvoir, il était obligé de l'allonger et de l'étendre de plus en plus. La dictature perpétuelle n'était que le commandement suprême des armées pour une période qu'il était

impossible de calculer d'avance : expédient révolutionnaire, imposé par la guerre civile.

Mais le dictateur perpétuel était le président unique et à vie, le « rex » des premiers siècles de la république ; l'aristocratie romaine ne voulait pas en entendre parler. Quinze jours plus tard, César était poignardé dans le Sénat. Il est facile de comprendre pourquoi : comme il ne ressemblait en rien aux dictateurs modernes, il n'avait pas eu peur des poignards. Les sénateurs étaient tous comme lui des souverains, à titre égal ; il ne pouvait ni refuser d'assister à leur réunion, ni les faire fouiller par la police. Mais lui mort, les légions se divisent de nouveau en deux groupes — les ennemis et les amis de César ; la guerre civile et les massacres recommencent. Les amis de César battent et exterminent les ennemis, puis ils se battent et s'exterminent entre eux. Sous les yeux du monde qu'elle a conquis, l'aristocratie romaine s'égorge, *Altera iam teritur bellis civilibus aetas.* L'empire se disloque, les cadres qui le gouvernaient étant presque détruits : que va-t-on faire de tant de soldats qui depuis plus de vingt ans ne vivent que de cette extermination réciproque ? Seul survivant, et dernier vainqueur de l'effroyable conflit qui a duré dix-sept ans, le fils adoptif de César, un jeune homme de trente-six ans, est leur chef ; son autorité est douteuse et ses ressources précaires pour les payer. Et s'ils se révoltaient contre cette ombre de pouvoir, après s'être révoltés contre le Sénat et le peuple ? Que deviendraient alors Rome et l'empire ? *Qui gladio ferit gladio perit.*

Le destin a voulu que le fils de César fût un constructeur. Il appartenait à cette petite élite de l'humanité, dont les dernières apparitions furent Talleyrand, Alexandre I^{er} et Louis XVIII. Il comprit qu'il fallait au monde un ordre nouveau ; mais que pour le lui donner, il fallait commencer par reconstruire l'ordre ancien, dévasté par les guerres civiles. La république et l'armée avaient besoin d'un « rex », d'un chef unique nanti d'un pouvoir de plus longue durée que celui des consuls et proconsuls, jouissant de l'autorité et disposant des moyens nécessaires pour garantir à la république la discipline des légions. Il n'y avait que lui qui pût

assumer cette tâche ; même s'il avait désiré quitter le pouvoir — et il paraît qu'il y a sérieusement pensé — il ne l'aurait pas pu. Après dix-sept ans de guerre civile, les soldats ne reconnaissaient plus que lui comme chef et n'étaient plus habitués à obéir qu'à lui. En outre, il était devenu, pendant la guerre, fabuleusement riche, tandis qu'un grand nombre de familles de l'aristocratie s'étaient appauvries... Ou bien il mettrait, en gouvernant, cette immense richesse au service de l'empire, ou bien il s'effondrerait avec tous ses trésors et avec Rome, dans l'inévitable révolte des légions. Mais encore fallait-il faire agréer par l'aristocratie le chef unique et muni d'un pouvoir prolongé... Pour obtenir ce résultat, il reconstitua l'ancienne légalité républicaine — traditions, esprit, institutions ; Sénat, Comices, Magistratures ; et au sein de la légalité républicaine, il ressuscita le « rex », sans le dire, et presque sans que le monde s'en aperçût. Il s'assura les pouvoirs étendus dont il avait besoin pour diriger l'armée et l'État, en cumulant différentes magistratures républicaines — en première ligne la *potestas tribunicia* et l'*imperium proconsulare*. Il ne prononça pas le mot de « rex » ; il se défendit de toute idée de créer une magistrature nouvelle ; sachant combien l'idée d'une autorité à vie répugnait à la noblesse, il n'accepta que des renouvellements temporaires de tous ses pouvoirs, pour des périodes de cinq ou dix ans. En théorie, et probablement aussi dans son intention profonde, son autorité devait être transitoire : dès que la situation se serait normalisée, on rétablirait complètement la constitution républicaine, qui n'admettait que des magistratures collégiales et de courte durée. Mais cet espoir ne se réalisera jamais. Il était enchaîné pour toute la vie à sa victoire, comme à un châtiment qui durera autant que lui.

Un provisoire qui s'est éternisé : voilà ce qu'a été, dans son essence, l'autorité suprême qui a régi l'empire durant les trois premiers siècles. C'est la raison pour laquelle l'autorité impériale ne réussit jamais à sortir du stade intermédiaire de la quasi-légitimité. Ses imperfections de pouvoir quasi-légitime expliquent ce qu'il y eut d'indécis, de fuyant, d'oscillant dans cet étrange et immense pouvoir, auquel la

destinée d'une partie de l'humanité fut liée pendant des siècles. Si immense qu'il fût, il n'eut jamais un nom : ni celui de « rex », qui lui revenait, ni un autre. Notre titre d'empereur est un anachronisme : « Imperator » n'était pas, dans l'antiquité, le nom d'un pouvoir, mais un titre honorifique, de caractère militaire. Parfois, le chef de l'empire est appelé, surtout dans les inscriptions, « Augustus » ou *σεβαστός* : c'est encore un adjectif, qui indique non pas un pouvoir de l'État, mais une qualité de la personne. Tacite l'appelle souvent « princeps », mais on trahirait le sens du mot en le traduisant par « prince ». « Princeps » signifie en latin le premier, le président : nous sommes en pleine république. Quand la charge est-elle devenue viagère? Nous l'ignorons. Nous pouvons dater tous les renouvellements quinquennaires ou décennaux des pouvoirs d'Auguste : à commencer par Tibère, on ne parle plus de renouvellement ; l'histoire semble sous-entendre que le pouvoir est conféré à vie. Mais il semble impossible qu'un changement d'une telle portée se soit accompli sans des actes législatifs d'importance décisive : comment expliquer que la tradition les a oubliés? Comment et par qui l'empereur était-il investi de son pouvoir suprême? Sur ce point aussi les informations sont divergentes. L'histoire de la famille d'Auguste, telle que Suétone et Tacite la racontent, prouverait que l'empereur devait être désigné et investi par le Sénat. Les juristes du second siècle disent qu'une loi transférait tous les pouvoirs du peuple à l'empereur, et que cette loi s'appelait « lex regia » (1). « Lex regia » signifie-t-elle « la loi qui crée un « rex » : un « rex » dans le sens latin du mot, un « princeps » ou président à vie? Ces textes prouveraient alors que les contemporains, même s'ils n'osaient pas le dire, reconnaissaient dans le chef de l'empire, le « rex » d'autrefois ressuscité. Mais quand a-t-on commencé à conférer le pouvoir impérial par la « lex regia »? On ne trouve aucune trace de cette loi pour les empereurs de la famille des Jules-Claude, d'Auguste à Néron. Nous possédons un fragment important de la « lex » qui conféra le pouvoir à Vespasien.

(1) *Dig.*, I, 4, 1 ; *Cod. Just.*, I, 17, 1, 7.

Cette « lex » qui concerne Vespasien, serait-elle la première application de la « lex regia »? Nous n'en savons rien. Comme nous ne sommes pas à même de préciser quels étaient, dans les différents domaines, les fondements constitutionnels et les limites de l'autorité impériale, Mommsen a échoué dans la tentative de donner un système juridique de l'autorité impériale.

Elle ne pouvait réussir, justement parce que le pouvoir impérial contenait certains éléments de légitimité tirés de la tradition républicaine ; mais il n'avait jamais été accepté comme une modification définitive et organique de la Constitution. Expédient transitoire et flottant, nécessaire pour assurer la fidélité des légions et l'unité de l'empire, la république s'en libérerait un jour — pensaient encore les vieux Romains. En effet, ce pouvoir qui n'avait pas de nom s'imposait à toutes les provinces, où les subtilités constitutionnelles de Rome étaient peu connues, comme une espèce de divinité, et aux provinces asiatiques, comme l'héritier et le continuateur du pouvoir monarchique d'avant la conquête. Le pouvoir impérial n'était ni légitime ni illégitime, mais quasi-légitime, comme la royauté de Louis-Philippe,

XV

LES CATASTROPHES DE LA QUASI-LÉGITIMITÉ (FRANCE, 1848 — ITALIE, 1915)

« Louis-Philippe est un des grands mystères de l'histoire de la France. C'était un grand monsieur : qui pourrait le contester? Et il avait donné à la France ce qu'elle désirait vraiment, et non pas seulement ce qu'elle disait désirer : la monarchie démocratisée, la conciliation de l'Ancien Régime et de la Révolution, la liberté et l'ordre, la prospérité et la paix : la prospérité et la paix, auréolées d'un certain prestige militaire, mais sans trop de danger. La France n'en demandait pas davantage. Pourquoi un tel gouvernement est-il tombé brusquement, d'un jour à l'autre, sans une raison sérieuse, à la suite d'une agitation artificielle pour le suffrage universel, qui n'intéressait personne? Celui qui répondra à cette question rendra un grand service à l'Europe. »

« Mais décidez-vous donc une fois à lire la note de Metternich sur Louis-Philippe, *König der Franzosen*, qui se trouve dans le cinquième volume de ses *Nachgelassene Papiere*. Je vous l'ai signalée déjà plusieurs fois ; et vous m'avez promis de la lire. Le problème qui vous obsède est résolu dans cette note, en anticipation sur les événements... »

Ce dialogue résume et schématise une discussion que j'eus plusieurs fois avec un vieil ami français, avec lequel j'ai toujours aimé discuter les grandes questions de l'histoire. Voici la note de Metternich, à laquelle j'ai fait allusion :

« Le trône du 9 août s'est élevé à la place de celui qui était tombé. Est-il dans de bonnes conditions de vitalité?

Certainement non. D'un côté, il lui manque l'autorité des suffrages populaires sur lesquels se sont appuyées toutes les formes de gouvernement qui ont existé entre 1792 et 1801 ; de l'autre côté, l'appui tout-puissant du droit historique sur lequel reposait le trône restauré, lui fait défaut ; de la République, il n'a pas la force populaire, quelque brutale que soit cette force ; de l'Empire, il n'a pas la gloire militaire, le génie et le bras de Napoléon ; des Bourbons, il n'a pas l'appui du principe de la légitimité.

« Il en résulte une situation marquée au coin de ces défauts, exactement comme celle de Napoléon était caractérisée par la conquête, et celle des Bourbons par le droit de la naissance. Le trône de 1830 est quelque chose d'hybride ; l'histoire se chargera de montrer sa faiblesse.

« Chaque fois que le roi des Français cherche à se rapprocher de la droite, elle lui ferme ses rangs ; il ne peut pas se rapprocher de la gauche sans se perdre. De cette manière, condamné à flotter entre deux réalités, la Monarchie et la République, Louis-Philippe se trouve dans le vide, car le mensonge, c'est le vide.

« Une difficulté insurmontable pour le roi résulte de la nécessité où il s'est mis de vivre dans les conditions de la mort.

« La Charte de 1814 avait ses défauts ; mais la puissance dont elle émanait reposait sur une base solide.

« La Charte de 1830 a ajouté de nouveaux défauts aux anciens, tandis que l'autorité restreinte du gouvernement, chargé de tenir la main à l'exécution des lois, manque de base et de consistance. Elle ne tire son origine ni du droit d'hérédité, ni du choix de la nation. Au mépris de tous les droits, des Chambres séditieuses ont proclamé roi Louis-Philippe. Il a pris possession du trône et du gouvernement de la nation. De ces faits il ne résulte aucun droit. Louis-Philippe est roi *de facto*.

« Le simple fait a besoin, pour se maintenir, de plus d'un appui durable. Comme il ne trouve pas en lui-même la force nécessaire pour subsister, il faut qu'il l'emprunte à des conditions extérieures, morales aussi bien que matérielles. La puissance ne réside pas dans un trône d'occasion : la Charte ne donne au roi qu'un pouvoir conditionnel. Elle le réduit à se procurer l'autorité dont il a besoin par des moyens qui se condamnent eux-mêmes. La seule puissance véritable dont dispose le roi des Français consiste dans le sentiment

général du besoin d'ordre public, et, par suite, du besoin d'avoir un gouvernement qui empêche l'invasion immédiate de l'anarchie. La puissance qui résulte de ce sentiment est négative et partage le sort de toute négation. La seule apparition d'une force qui subsiste par elle-même suffit pour détruire l'autre. Une barrière élevée contre le désordre perd sa valeur dès que l'ordre est rétabli; son importance s'efface avec le sentiment du besoin de sécurité. Si cela est vrai dans toute circonstance, cela arrive à bien plus forte raison dans un pays où l'esprit public est égaré, où depuis longtemps déjà, même chez les hommes les moins prévenus, le sentiment du besoin d'ordre ne s'appuie plus sur la voix de la conscience, indiquant les vrais moyens de l'établir.

« Comme le gouvernement du roi Louis-Philippe n'a que la valeur d'un fait, on peut aussi bien lui assigner une existence d'un jour qu'une durée indéfinie.

« Il est impossible de baser un calcul sur une existence pareille, car elle ne repose que sur un concours de circonstances fortuites.

« C'est dans l'habitude seule que le trône de Juillet pourra, dans la suite des temps, puiser des forces. Mais, chez les peuples, l'habitude ne se rattache qu'aux conditions de la prospérité. Entouré d'institutions républicaines, ce trône atteindra-t-il ce but?

« Il est au moins permis d'en douter (1). »

Metternich n'était pas, comme Talleyrand, un philosophe. C'était un artiste, doué d'une faculté intuitive très forte, qui tantôt le servait, tantôt l'égarait. Il n'a rien compris au « cas » Napoléon. « Si les passions n'avaient pas obscurci son intelligence, son règne n'aurait fini qu'avec son existence, » écrit-il dans la première partie de cette même note, et que nous n'avons pas citée. Il suppose que les passions peuvent obscurcir l'intelligence d'un grand homme; et il ne semble même pas soupçonner qu'un homme, dont les passions obscurcissent l'intelligence, ne peut pas être un grand homme d'État. Son intuition a, cette fois, manqué le coup. Elle l'a mieux servi dans le « cas » Louis-Philippe, et pour quelle raison? Parce qu'il a jugé le « cas » Louis-Philippe en

(1) *Mémoires*, documents et écrits divers laissés par le prince de METTERNICH. Plon, Paris 1882, tome V, pp. 83-85.

lui appliquant la doctrine de la quasi-légitimité, bien qu'il ne la connût pas ; et il a pu appliquer une doctrine qu'il ne connaissait pas, parce que son intuition, cette fois, réussit à saisir au vol, au passage, ce précieux fragment de vérité, dans l'immense tourbillon de mensonges et d'illusions qu'est l'histoire du dix-neuvième siècle.

« D'un côté il lui manque (au trône du 9 août) l'autorité des suffrages populaires... ; de l'autre côté, l'appui tout puissant du droit historique... ; de la République il n'a pas la force populaire... ; des Bourbons, il n'a pas l'appui du principe de la légitimité... (Il) ne tire son origine ni du droit d'hérédité ni du choix de la nation. Au mépris de tous les droits, des Chambres séditieuses ont proclamé roi Louis-Philippe. »

Cette fois, grâce à son intuition, Metternich aurait pu faire la leçon même à Talleyrand. D'un bond, il a saisi l'essentiel de la position historique de Louis-Philippe. Le nouveau roi des Français a tenté de justifier son pouvoir par les deux principes de légitimité ; mais sans y réussir, parce qu'il n'appliquait ni l'un ni l'autre avec la sincérité et la cohérence nécessaires pour qu'un principe de légitimité puisse agir. Conséquence : « Condamné à flotter entre deux réalités, la Monarchie et la République, Louis-Philippe se trouve dans le vide, car le mensonge, c'est le vide. » Mais alors, sur quoi se base le gouvernement de Juillet ? C'est ici que Metternich découvre et fixe en quelques lignes définitives l'essence du gouvernement quasi-légitime.

« De ces faits (les accidents de sa nomination) il ne résulte aucun droit. Louis-Philippe est roi *de facto*. Le simple fait a besoin, pour se maintenir, de plus d'un appui durable. Comme il ne trouve pas en lui-même la force nécessaire pour subsister, il faut qu'il l'emprunte à des conditions extérieures, morales aussi bien que matérielles... La seule puissance véritable dont dispose le roi des Français consiste dans le sentiment général du besoin d'ordre public, et, par suite, du besoin d'avoir un gouvernement, qui empêche l'invasion immédiate de l'anarchie. La puissance qui résulte de ce sentiment est négative et partage le sort de toute négation. La seule apparition d'une force qui subsiste par elle-

même suffit pour détruire l'autre. Une barrière élevée contre le désordre perd sa valeur dès que l'ordre est rétabli... »

C'est ce qui explique la précarité des pouvoirs quasi-légitimes. Ceux-ci ont, sur les gouvernements révolutionnaires, l'avantage d'avoir moins de sujets de peur et un moindre besoin de recourir à la force, grâce à leur légitimité de deuxième qualité. En revanche, ils ne peuvent pas, comme les gouvernements révolutionnaires, qui ne s'appuient que sur la force, se défendre jusqu'au bout par la force. Si la conscience de sa nécessité s'affaiblit, si les principes de légitimité contradictoires auxquels il s'accroche viennent en conflit, un gouvernement quasi-légitime peut disparaître en quelques jours, presque sans résistance. Metternich l'avait deviné ; et il avait, sur le berceau de la Monarchie de Juillet, le plus exact des horoscopes.

« Comme le gouvernement du roi Louis-Philippe n'a que la valeur d'un fait, on peut aussi bien lui assigner une existence d'un jour qu'une durée indéfinie. Il est impossible de baser un calcul sur une existence pareille, car elle ne repose que sur un concours de circonstances fortuites. »

Metternich, qui n'avait cru à la possibilité ni de renverser Napoléon, ni de redresser le trône des Bourbons, fut cette fois bon prophète : il a prévu, dès le commencement du régime, la catastrophe de 48. Pourquoi mon ami se tourmente-t-il aujourd'hui encore pour ce mystère historique, dévoilé depuis un siècle ? C'est pourtant l'un des plus éminents esprits de notre époque ; philosophe et historien, il connaît le monde et ses grandes affaires par les livres et par l'expérience ; il a étudié à fond l'histoire du dix-neuvième siècle, dans les bibliothèques, et il a été mêlé de différentes manières à la politique de son pays. Mais il a toujours ignoré les principes de légitimité ; il n'en a jamais soupçonné l'action invisible ; et je n'ai pu le convaincre qu'ils sont, pour l'histoire du monde, ce que la racine est pour l'arbre : on ne la voit pas, mais c'est elle qui soutient tout et conditionne tout. Dans le grand drame de l'histoire, il ne voit que des forces psychologiques — intérêts, passions, idées, doctrines,

préjugés, traditions — que l'homme d'État active, combine et exploite ; et il est convaincu que le résultat dépend surtout de l'intelligence, de la hardiesse, de la chance avec laquelle l'homme d'État les active, combine, exploite. Grand admirateur de Napoléon, il réussit à expliquer sa ruine, comme Metternich, par l'égarement des passions. « S'il avait été plus sage ! » Mais il ne peut expliquer la catastrophe de 1848. Louis-Philippe a été le chef d'État le plus intelligent que la France ait eu depuis la Révolution ; il n'a pas commis les fautes de Napoléon ; il a été sage : alors pourquoi sa sagesse ne lui a-t-elle servi de rien, et a-t-elle abouti à une catastrophe, tout comme l'imprudencé insensée de l'autre ?

Mon ami n'a jamais expliqué et n'expliquera jamais la chute de la Monarchie de Juillet, parce qu'elle est inexplicable sur le plan de la pure raison d'État, qu'il se refuse à abandonner. Metternich l'a expliquée, parce que, faisant pour une fois exception, il a envisagé le problème au seul point de vue qui permettra de le résoudre : l'action invisible des principes de légitimité... Mais le cas de mon ami est bien loin d'être isolé. Parmi tous les gouvernements, les quasi-légitimes sont les plus difficiles à comprendre. Comme ils se justifient par deux principes de légitimité opposés, ils vivent d'une contradiction inavouable, et cherchant à la cacher, pour ne pas trop irriter la raison et le sens moral de leurs sujets ; ils ne jouissent par conséquent, des avantages de la quasi-légitimité que dans la mesure où ils réussissent à se camoufler. Des générations entières peuvent obéir à un gouvernement de cette espèce, sans jamais se douter de sa véritable nature, ou même en le croyant l'opposé de ce qu'il est : malentendu terrible, tourment obscur et incurable, qui peut provoquer les égarements individuels et collectifs les plus dangereux. J'en suis une preuve vivante. Ma vie fut un enchevêtrement de différentes tragédies autour d'une tragédie centrale, issue du pouvoir quasi-légitime auquel j'étais soumis : devoir vivre, agir, jusqu'à cinquante ans dans l'obscurité totale, sous un régime que je savais ne pas être ce qu'il aurait dû être, mais sans pouvoir découvrir ce qu'il était réellement, en quoi consistait l'im-

perfection qui me tourmentait et m'angoissait. Je vais raconter cette tragédie : elle servira peut-être à éclairer ceux qui ont passé par la même expérience, — ils doivent être encore nombreux, en Europe.

A Pise et à Turin, où j'avais fait mon Droit, j'avais eu deux maîtres qui m'avaient enseigné le droit constitutionnel classique de l'Angleterre. Ils me l'avaient enseigné comme un système de règles sacrées, impératives, établissant droits et devoirs : droits et devoirs du peuple ; droits et devoirs du Parlement ; droits et devoirs des partis ; droits et devoirs de la Couronne. A mon imagination et à ma sensibilité juvéniles ce système de règles était apparu comme le code suprême de l'élite de l'humanité, de la grande aristocratie des peuples, qui avaient conquis la liberté. L'Italie en faisait partie : les tribunes officielles ne répétaient-elles pas tous les jours que, grâce au *Risorgimento*, l'Italie était une des nations les plus libres du monde ? J'avais donc étudié avec une espèce d'exaltation religieuse la loi sublime de la liberté, telle que mes maîtres me l'avaient enseignée. Aussi mon étonnement fut-il grand, quand, me mêlant à la vie, je commençai à constater que le code auguste de la liberté appliqué au dehors, ressemblait fort peu à celui qu'on enseignait dans les Universités. Les partis — les plus importants étaient au nombre de deux : la Gauche et la Droite — ne comptaient pas, dans le pays, une suite considérable. Les élections n'étaient ni libres ni loyales, ce qui offensait profondément en moi le sentiment de la justice. Le peuple, à l'exception de quelques petites minorités, était passif, indifférent, peureux, et dans certains endroits facilement corruptible. Sa participation au gouvernement ressemblait à une fiction. Il était d'ailleurs évident que les partis et les gouvernements n'étaient pas mécontents de cette situation, et n'avaient aucune envie d'avoir affaire à un peuple plus exigeant. A Rome, les gouvernements affirmaient être ce que mes maîtres m'avaient enseigné à l'Université : l'émanation du Parlement et des partis. Mais il était évident aussi qu'ils s'efforçaient de limiter le plus possible l'action et l'influence du Parlement, dont ils prétendaient être l'émanation ; de lui soustraire les affaires principales ; de lui escamoter ses

droits, et de le discréditer. En même temps, ils travaillaient à détruire, soit dans le pays soit au sein du Parlement, la force et l'influence des deux partis les plus forts. La Gauche, au pouvoir depuis 1876 gouvernait depuis dix ans quand j'ai commencé à m'intéresser à ce qui se passait à Rome ; mais son chef, M. Depretis, solidement installé à la présidence du Conseil, semblait s'efforcer surtout de détruire son parti, dans le pays et dans le Parlement, en l'amalgamant avec la Droite. On voulait — disait-on — transformer les deux grands partis historiques, qui sous le règne précédent avaient fait l'unité ; on avait même baptisé cette politique d'un nom barbare : le transformisme ; en réalité, sous prétexte de les transformer, on voulait les anéantir, pour étouffer l'opposition. Et le « transformisme » n'avait que trop de succès : les deux partis se laissaient docilement amalgamer sous la main du pouvoir à l'exception de deux petits groupes qui, à droite et à gauche, continuaient l'opposition, en la dédoublant, à deux points de vue différents. Le petit groupe de gauche était renforcé par deux groupes encore plus petits — le groupe radical et le groupe républicain : deux partis d'extrême gauche, très faibles encore dans le pays, mais qui réussissaient à faire élire quelques députés, — une vingtaine en tout. La petite opposition de gauche, renforcée par les deux groupes minuscules d'extrême gauche, défendait avec une certaine véhémence les principes du parlementarisme classique, à l'anglaise, contre les violations, sournoises mais nombreuses, de M. Depretis. Elle avait toutes mes sympathies.

En 1887, M. Depretis mourut et M. Crispi lui succéda. M. Crispi était le chef le plus remuant de la petite opposition de gauche : un moment j'espérai qu'il allait réintégrer la Constitution dans sa lettre et son esprit. Il continua la politique de son prédécesseur, en pire. Un jour qu'un député lui rappelait ses discours d'opposition, il répondit : « Du haut de la pyramide, on voit les choses différemment qu'à sa base. » Je n'ai pas encore oublié, après plus d'un demi-siècle, la terrible impression que me fit cette phrase. L'opposition n'était pas alors un tournoi loyal de convictions et d'éloquences, comme on m'avait appris à l'Université, mais une

joute de filouteries et de mystifications. M. Crispi resta au pouvoir quatre ans, de 1887 à 1891, et il ne chôma pas : il brouilla l'Italie et la France ; il ruina la vieille économie du royaume, — libérale, à base agricole, — en le précipitant dans les aventures du protectionnisme industriel ; il lança l'Italie dans la grande politique des armements à outrance, des alarmes continuelles, des revendications généralisées. C'est pendant ces quatre ans que je commençai à m'apercevoir que la Constitution, dont on m'avait expliqué les ressorts à l'Université, était un paravent derrière lequel se passait quelque chose... Mais quoi précisément ? Je ne réussissais pas à le comprendre. Il était évident que M. Crispi n'avait aucune intention de gouverner au nom et pour le compte de la nation, comme chef d'un parti, en concurrence loyale avec d'autres partis. Il visait, comme son prédécesseur, à détenir le pouvoir pour toujours, et à l'exercer seul, en supprimant les oppositions. Et il était aussi évident que M. Crispi était aidé soit par des appuis invisibles et très puissants, soit par l'indifférence de la plus grande partie de la nation.

J'étais jeune ; je connaissais peu les hommes et l'histoire ; je prenais au sérieux ce qu'on m'enseignait. L'inexplicable camouflage du pouvoir, qui laissait tant d'Italiens indifférents, m'affligeait, m'irritait, attisait en moi l'esprit de révolte. On se moquait donc de moi, quand on voulait me faire croire que j'appartenais à un peuple libre ! Parmi toutes les règles du gouvernement parlementaire, au moins une était appliquée alors à Rome : le ministère devait avoir la majorité dans la Chambre. Un jour, M. Crispi, irrité par une phrase qu'avait prononcée un député de droite, se laissa aller à injurier tout le parti ; la Chambre, qui votait toujours pour lui, trouva un instant d'énergie et le mit en minorité. Le roi appela un homme de droite, le marquis de Rudini, qui fit un ministère composé en majorité de ce qui restait de l'ancien parti de la droite, et qui tenta de gouverner d'après les règles classiques, comme si le Parlement était réellement ce qu'il disait être. Ce ministère dura à peine plus d'un an, parce que cet étrange Parlement semblait préférer les gouvernements qui le traitaient comme une

fiction, à ceux qui voulaient faire de lui un pouvoir souverain. En 1892, il fut mis en minorité, dans une discussion où la Chambre avait semblé se diviser une dernière fois en droite et gauche. Le roi fit un ministère de gauche ; mais il n'en chargea pas le vieillard qui était considéré comme le chef du parti par droit d'ancienneté : M. Zanardelli. Il lui préféra un homme de cinquante ans — qui n'était à la Chambre que depuis dix ans : M. Giolitti. Le choix inattendu et injustifié d'après les règles du jeu parlementaire, de M. Giolitti provoqua un dernier et violent conflit entre ce qui restait des deux partis. Le gouvernement de M. Giolitti se trouva entre deux feux : la droite le combattait parce qu'il était de gauche ; une partie de la gauche ne voulait pas de lui, parce que son chef était presque un intrus et avait dépossédé par un coup de main les *seniores* du parti. Le temps d'ailleurs s'était mis à l'orage. Le bouleversement de la fortune nationale provoqué par le protectionnisme, par la dépression générale du régime agricole dans le monde, par les imprudences et les erreurs de la finance un peu aventureuse de M. Depretis, avait appauvri le pays. Toutes les classes souffraient, étaient mécontentes, et sortant pour la première fois de leur apathie traditionnelle, se mettaient à grogner. Pour la première fois, semblable à la brume matinale de l'automne, un murmure général se levait sur toute l'étendue du pays — peuple, classes moyennes, classes supérieures — et montait jusqu'au pouvoir et au trône. Car au milieu de tous ces murmures, on avait commencé à se demander si la volonté du roi n'était pas la raison invisible de beaucoup de choses, qui semblaient difficiles à expliquer : entre autres, des dénouements si souvent inattendus des crises ministérielles. En même temps, une poignée de jeunes gens, presque tous sortis de la petite bourgeoisie, découvraient le marxisme, qui s'organisait en parti politique dans toute l'Europe, et ils se lançaient à travers les brumes de la tristesse publique pour semer la doctrine dans les villes et les campagnes. Ils annonçaient au peuple une nouvelle révolution, qui serait l'œuvre du prolétariat, qui compléterait la Révolution française en régénérant le monde entier. Rien de moins ! Mais le moment était favorable. Les mis-

sionnaires trouvaient presque partout oreilles et esprits ouverts : paysans, ouvriers, petits bourgeois, jusqu'alors passifs et indifférents, semblaient finalement remuer.

La tâche de M. Giolitti ne fut pas facile. Il n'hésita pas à sourire avec bienveillance au mouvement socialiste, ce qui le fit accuser par la droite de flirter avec la Révolution. La faillite de quelques grandes banques, les scandales qu'elle provoqua, les compromissions vraies et imaginaires, dont on accusa ou soupçonna les parlementaires appesantirent encore son fardeau. Pour s'assurer une majorité stable, il fit des élections générales, et tout homme de gauche, qu'il se vantait d'être, — ami du peuple et libéral, — il tripatouilla les scrutins avec une effronterie, scandaleuse même pour son époque. J'en fus horrifié ! Ce pouvoir, qui violait ses propres lois pour fausser la volonté de la nation, dont il se déclarait le serviteur dévoué : non, non ; je me révoltais, c'était une abomination. M. Giolitti réussit à obtenir une large majorité, mais avec peu de profit. Battu en brèche par les vagues de la colère publique, de plus en plus furieuses, son ministère se désagrégea et finit par se démettre, vers le mois de novembre de 1893. L'opposition de gauche tenta d'imposer un ministère Zanardelli. Le roi, qui ne voulait pas en entendre parler, l'écarta par un stratagème : il chargea M. Zanardelli de constituer le ministère, et travailla en sous-main, de toutes ses forces, pour l'empêcher de le constituer. La gauche écartée, le roi rappela M. Crispi. Mais cette fois, le secret du roi avait percé ; le public avait deviné la manœuvre.

M. Crispi gouverna de nouveau, de novembre 1893 à mars 1896, jusqu'à la bataille d'Adoua. Pendant toute la durée du nouveau ministère — presque deux ans et demi — j'ai vécu à l'étranger, en Angleterre, en Allemagne, en France. Je suis parti en novembre 1893, juste au moment où le ministère Giolitti s'effondrait. Il m'avait dégoûté autant que ses prédécesseurs, et je m'en allais à l'étranger, mécontent et inquiet, en quête de remèdes aux maux qui me semblaient tourmenter mon pays. En Angleterre, j'ai assisté à la fin de l'ère victorienne ; en Allemagne, au dernier crépuscule de l'ère bismarckienne, en France, à l'accalmie

qui précéda la convulsion de l'affaire Dreyfus. Mais mes expériences et observations étrangères aggravèrent encore l'inquiétude qui me rongeaient. La liberté, la grandeur, la puissance des nations modernes étaient bien différentes de l'idée qu'on s'en faisait chez nous ; il était évident que l'Italie n'était encore qu'une débutante dans la grande Europe du dix-neuvième siècle ! Mais cette évidence me tourmentait, en imposant à mon esprit le problème des causes et des remèdes. Pourquoi l'Italie s'était-elle laissée devancer, et comment pouvait-elle rattraper le temps perdu ? Pendant que je me posais ces problèmes à l'étranger, M. Crispi faisait en Italie l'expérience d'une méthode nouvelle de gouverner, que je n'avais encore vu appliquer nulle part : se maintenir au pouvoir en exploitant la peur de la révolution et le prestige des conquêtes — l'une et l'autre imaginaires. En profitant de quelques petites émeutes, qui avaient éclaté en Sicile et dans l'Italie centrale au moment où il avait repris le pouvoir, il déclara que la révolution sociale était proche, et il monta en hâte une machine de répression, d'après le modèle bien connu : loi martiale, musellement de la presse, dispersion et persécutions des socialistes, attentats vrais et domestiqués, régime policier, déportation administrative. En même temps, M. Crispi faisait croire qu'il allait conquérir l'Abyssinie, à laquelle il avait déjà, dans son précédent ministère, tenté d'imposer le protectorat. Cette politique, menée avec des forces insuffisantes et une remarquable étourderie, aboutit à la bataille d'Adoua : petite bataille, si l'on s'en tient au chiffre des soldats et des victimes, un des épisodes les plus tragiques de l'histoire militaire du dix-neuvième siècle, si l'on comprend ce qui s'est passé dans les âmes. Le ministère Crispi s'effondra.

Je retournai en Italie quelques mois après la bataille d'Adoua. M. Rudini, rappelé par le roi, gouvernait. Après cette dernière expérience, j'étais convaincu que le roi Humbert voulait revenir sur les concessions libérales de son père et de son grand-père, ligoter le Parlement et le peuple, rétablir le pouvoir absolu ; que, pour déjouer ce plan parricide et insensé, il fallait moderniser le pays, l'industrialiser, l'organiser, le démocratiser, éveiller dans les classes moyennes

et populaires l'esprit civique, les animer d'un souffle nouveau, fort, hardi, souverain, lui donner un régime parlementaire sérieux, où des partis bien organisés se disputeraient le pouvoir. Je trouvai, en rentrant, le pays en proie à une inquiétude générale et à une vive irritation, non seulement contre Crispi et sa coterie, mais aussi contre le roi. On le mettait en cause, dans les conversations privées, comme le premier responsable des malheurs du pays ; c'était lui qui avait voulu l'Afrique, la réaction, la politique des grands armements ; c'était lui qui avait ruiné le pays par l'ambition insensée de grandir la dynastie. C'est dans cette atmosphère d'inquiétude et d'irritation générale que j'ai commencé à me faire connaître, par la plume et par la parole. En 1897, je devenais collaborateur régulier du *Secolo* de Milan, où je pus développer et défendre les idées que j'avais élaborées dans mon séjour à l'étranger. Le *Secolo* était alors l'organe du parti radical. Le parti était petit, il n'avait qu'une vingtaine de députés à la Chambre, et certains adeptes, une certaine organisation dans quelques régions d'Italie, surtout en Lombardie et dans la Vénétie. Mais il pouvait compter sur le journal, qui avait alors le plus gros tirage de l'Italie, ainsi que sur son programme. L'Italie, pour devenir un pays libre d'après les modèles que j'admirais, avait besoin d'un parti qui assurât la liaison entre les socialistes et la monarchie, entre les pauvres et les riches. Le parti radical était le parti qu'il fallait.

Je fis dans le *Secolo*, de 1897 à 1900, mon apprentissage de polémiste et de propagandiste politique. Deux années d'orages presque ininterrompus. Après Adoua, le marquis Rudini avait tenté de calmer le mécontentement public au moyen d'un gouvernement libéral. Mais la crise économique s'aggravait, l'inquiétude de l'esprit public augmentait, le parti socialiste faisait des progrès rapides. En 1898, un renchérissement du pain provoqua des émeutes. Une panique effroyable s'empara de la Cour, des milieux officiels, des classes riches. Cette fois-ci, on se crut sincèrement à la veille de la révolution. L'état de siège fut proclamé dans un certain nombre de régions ; le ministère Rudini fut remplacé par le ministère du général Pelloux, un Savoyard, ami per-

sonnel du roi. Le général s'acharna sur les petits partis d'opposition extrême : socialistes, républicains, radicaux et catholiques. Sociétés dissoutes, journaux supprimés, chefs emprisonnés, poursuivis, condamnés ; le *Secolo* aussi fut suspendu pendant plusieurs mois. A la fin, on présenta au Parlement des lois qui eussent supprimé toutes les libertés politiques et rétabli à peu près un gouvernement absolu. Sur 500 députés, il n'y en eut qu'une quarantaine — radicaux, républicains, socialistes — qui osèrent combattre ces projets. Mais, poussés par le désespoir, ils tentèrent d'empêcher l'approbation par l'obstruction. Une période d'agitation générale commença... L'opinion était opposée au ministère, à ses lois, à ses persécutions ; et de plus en plus elle se rebellait contre le roi qu'elle tenait pour responsable de tous les malheurs, — Adoua, la crise, le désordre des finances, les tribunaux militaires, la réaction qui remplissait les prisons, les lois « liberticides », comme on les appelait. Le conflit entre le roi et l'opinion semblait insoluble. Un coup de foudre le trancha en quelques minutes. Le soir du 29 juillet 1900, dans le parc de Monza, adjacent au superbe château où il passait l'été, le roi Humbert assistait à une fête de gymnastique. Un jeune anarchiste, arrivé d'Amérique quelques jours avant, put s'approcher, au milieu de la foule joyeuse, de la voiture royale, et il tira sur le roi, à bout portant, trois coups de revolver. La mort fut instantanée.

Tel est, dans ses grandes lignes, le drame auquel ma jeunesse, de vingt à trente ans, a assisté et participé. Mais j'y ai assisté et participé sans y rien comprendre, comme tous mes compatriotes, à commencer par les ministres et le roi lui-même, qui y perdit la vie. Je croyais, comme tout le monde, m'être courageusement battu pour empêcher un retour offensif de l'absolutisme et de l'Ancien Régime, dirigé contre les libertés de la Révolution française. Ce n'est que beaucoup plus tard, que j'ai compris de quoi il s'agissait : j'avais assisté à une ténébreuse tragédie de la quasi-légitimité, dans laquelle le roi Humbert avait été la victime expiatoire des deux Génies invisibles de la Cité en conflit. Sa jeunesse avait été bercée par les joyeux espoirs, qu'avait provoqués

la fondation du royaume. Il avait entendu vanter par les poètes et par les historiens, par les pamphlétaires et par les hommes d'État, par les parlementaires et par les fonctionnaires, la prédestination, la fortune, l'étoile, la grandeur passée, présente et future de la Maison de Savoie. S'il avait été un jeune étourdi, il aurait pu, en 1878, quand il succédait à son père comme second roi d'Italie, prendre toutes ces adulations, les sincères et les intéressées, pour l'expression de la vérité historique. Mais s'il n'était pas un génie, il n'était pas non plus un étourdi. Les premiers temps de son règne, quand il fermait les immenses fenêtres du Quirinal aux acclamations du forum, pour envisager la situation par le dedans, le second roi d'Italie ne voyait autour de lui que trop de raisons de perplexité et d'inquiétude. Nous avons vu que la dynastie de Savoie n'était légitime que dans son ancien royaume de Sardaigne ; que dans le reste de l'Italie, elle n'aurait été qu'une usurpation, si elle ne s'était présentée comme la libératrice et l'unificatrice, et n'avait instauré les institutions représentatives et l'unité, que réclamait une minorité influente et puissante. Mais sa politique, si elle lui avait rapporté beaucoup, lui avait coûté cher : elle avait dû rompre avec l'Église, qui ne pardonnait pas ; et s'allier avec la Révolution, dont elle avait peur, elle aussi, comme toutes les dynasties. Le second roi d'Italie, comme le premier, était roi par la grâce de Dieu et par la volonté de la Nation : mais aurait-il la force et l'autorité pour obliger les deux Génies invisibles de la Cité à travailler d'un commun accord, eux qui ne cessaient de se disputer partout où ils se rencontraient ? La formule était contradictoire : et si, un jour, la « volonté de la Nation » allait se brouiller avec la « grâce de Dieu » ? Le royaume conquis était un beau royaume ; mais pour le transformer en un grand État moderne, tout était à faire. Il fallait créer une armée, une flotte de guerre, l'outillage industriel nécessaire pour entretenir l'armée et la flotte ; il fallait ouvrir des routes et des ports, construire des chemins de fer, bâtir des écoles, développer la culture intellectuelle dans tous les domaines et dans toutes les directions ; il fallait enfin enrichir le pays en perfectionnant son agriculture, en développant son com-

merce et son industrie, en multipliant ses ressources. Tâche immense, difficile, complexe ! On ne pourrait l'accomplir sans lutter contre l'Église et contre toutes les survivances de l'Ancien Régime, groupées autour de l'Église ; sans vaincre la passivité, le misonéisme, l'inconséquence de la majorité, qui accueillait très volontiers les avantages du nouveau régime, mais en repoussait les sacrifices et les charges ; sans apaiser les discordes inévitables de la minorité, qui, acceptant tout ensemble avantages et sacrifices du nouveau régime, ne s'entendait pas sur leur dosage respectif. Où était la force capable de briser toutes ces résistances, actives et passives ? Dans la dynastie seule ? Non : elle n'était le pouvoir légitime suprême que dans l'ancien royaume de Sardaigne. La dynastie ne pouvait gouverner et moderniser le royaume sans la collaboration du Parlement et des deux partis — droite et gauche — qui en étaient les maîtres. Mais le Parlement et les deux partis, quand le roi Humbert monta sur le trône, ne représentaient qu'une petite minorité des classes supérieures, à l'exclusion des catholiques, cette petite minorité qui avait réclamé l'unité et les institutions parlementaires. Le corps électoral était strictement censitaire et très restreint : dans certaines circonscriptions électorales 150 voix suffisaient pour avoir le droit de représenter la nation et sa volonté. L'immense majorité de la nation était indifférente ou hostile ; quant aux deux partis qui prétendaient représenter la nation, ils étaient deux brillants états-majors à la tête de troupes minuscules, riches en généraux qui se disputaient continuellement. De 1860 à 1870, tant qu'il avait fallu lutter contre l'Autriche, contre le Pape, contre l'Europe, pour unifier le royaume, ce Parlement fictif, élu par moins de 200 000 électeurs, avait pu passer pour un vrai Parlement, organe de la souveraineté nationale. La contradiction avait commencé à se faire sentir après 1870, dans les dernières années du règne de Victor-Emmanuel II. Elle devenait patente sous le second roi. Non, le Parlement n'était pas l'organe de la volonté de la nation, dont parlaient les professeurs dans les Universités ; ce n'était qu'une fiction.

Les deux Génies invisibles de la Cité étaient tous deux

impuissants ; ni la dynastie, ni le Parlement ne pouvaient seuls assumer l'entière responsabilité du pouvoir : la dynastie, parce qu'elle n'était pas assez légitime hors du royaume de Sardaigne ; le Parlement, parce qu'il n'était pas encore un véritable Parlement. Je le vois clairement aujourd'hui ; mais je ne le voyais pas alors ; et je réclamaï le gouvernement parlementaire à l'anglaise, sans me rendre compte que certaines conditions essentielles du parlementarisme authentique n'existaient pas encore. Le nouveau régime l'avait d'ailleurs reconnu d'une manière indirecte, dès le début, en élargissant le suffrage : par la première grande réforme du règne de Humbert, deux millions d'électeurs nouveaux — les classes moyennes et une petite avant-garde des masses populaires — avaient été versés dans les maigres collèges électoraux du premier règne. Le peuple souverain commençait à prendre une certaine prestance, même s'il perdait un peu de son intelligence. C'était inévitable : on ne pouvait pas, sans jeter un défi à la raison, identifier la nation — une nation de 30 millions — avec 200 000 électeurs ; il fallait donner une certaine consistance à la formule constitutionnelle de la volonté de la nation. Mais je vois à présent la nouvelle complication que provoquait cette réforme inévitable : en donnant une certaine consistance à la formule de la volonté nationale, la question se posait de savoir ce que la nation voulait. Terrible problème, quand on passait de la petite minorité libérale qui avait soutenu, de 1848 à 1870, la politique unitaire de la dynastie, aux classes moyennes et aux masses populaires ! Je m'en rends compte aujourd'hui, ayant vu comment cette « volonté de la nation » s'est manifestée depuis un demi-siècle ! Quand Bonaparte l'avait envahie en 1796, l'Italie avait encore une âme moyenâgeuse de vieille dévote et d'éternelle pupille. Les trois passions maîtresses de l'Ancien Régime — la religion, l'autorité, les splendeurs de l'art et du luxe — l'unifiaient dans la communauté de quelques buts, supérieurs aux contingences quotidiennes. Son catholicisme était un peu trop superstitieux, un peu trop accommodant et presque étouffant, par excès de cristallisation ; mais en somme, il gardait encore au moins la sincérité de l'habitude. Les autorités devant lesquelles

elle s'inclinait étaient tous les pouvoirs spirituels et temporels de l'Ancien Régime : le pape, les prélats, les aristocraties, les monarchies ; mais elle s'inclinait sans répugnance, parfois même avec une sincérité presque mystique, la force de la tradition rendant toute coercition inutile, même pour les plus tièdes. Et avec quelle passion elle s'enivrait de l'art et du grand luxe, qui sous l'Ancien Régime étaient la parure somptueuse de l'autorité ! L'invasion révolutionnaire avait souillé, volé, brisé, dispersé tous les objets sacrés de ces trois passions. Sevrée de son aliment séculaire, la vieille âme s'était rapidement éteinte, en laissant à sa place un vide, un vide immense, qui fut l'atroce maladie dont l'Italie a souffert depuis 1815. Que d'efforts n'a-t-on pas faits pour remplir ce vide de quelque chose, pour y rallumer les fragments de l'âme ancienne, pour y allumer une âme nouvelle ! On a jeté toutes les mystiques et toutes les philosophies de tous les temps et de tous les pays, autoritaires et libérales, bourgeoises et socialistes, religieuses et athées, catholiques et antichrétiennes, nationales et humanitaires, guelfes et gibelines, matérialistes et idéalistes, immanentes et transcendantes. Tout a glissé dans ce vide énorme et y a disparu, englouti par le néant. Deux seules passions ont réussi à embraser ce vide sans fond ; deux passions élémentaires, faciles à allumer, mais difficiles à satisfaire : la richesse et la puissance. Surpeuplée, exploitée depuis des siècles, d'une richesse naturelle moyenne, privée de sous-sol, l'Italie, même après 1848, et dans l'immense prospérité de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, n'eut que des possibilités d'enrichissement relativement modestes. Les désirs exaltés du pays n'ont jamais tenu compte du fait que l'unité avait été réalisée en quelques années et facilement, mais qu'elle n'assurait pas encore la puissance, si elle la rendait possible. Il fallait créer la puissance du nouveau royaume, l'affirmer, la faire reconnaître par les autres États : entreprise compliquée, qui exigeait du temps et de la patience. En Italie, l'esprit public, au contraire, voulut toujours brûler les étapes, toujours impatienté des inévitables infériorités du jeune État, il n'a jamais admis ni les longues attentes de la préparation nécessaire, ni les échecs momentanés. Le pays fut toujours

disposé à obéir à n'importe quel pouvoir, qui satisfît ses aspirations : ce qui était terrible, c'est que dans ces aspirations, il y avait toujours une part de chimère.

J'ai vécu trente ans dans cette effroyable situation, comme tous mes compatriotes, sans en avoir la moindre idée. En me tournant vers le passé, je la vois maintenant, devant moi, dans toute sa terrible grandeur, et je vois clair dans le secret du roi Humbert, qui alors me tourmentait parce que je ne le comprenais pas. Je ne comprenais pas pourquoi il avait tenté de gouverner l'Italie à la manière de Louis-Philippe, soit qu'il se fût inspiré de la Monarchie de Juillet, soit que les circonstances eussent imposé des solutions jumelles à des problèmes jumeaux. Confiné, comme Louis-Philippe, dans une passivité apparente, il respecterait donc formellement les libertés constitutionnelles, mais en réglerait le jeu, sans se découvrir ; en amalgamant les partis, il créerait donc un pouvoir assez fort pour contrôler les organes de la souveraineté nationale — Parlement et Corps électoral, et pour les empêcher, tout en paraissant se laisser conduire par l'un et par l'autre, d'aller trop à gauche ou trop à droite. Aucune explication ne fut donnée, et ne pouvait être donnée. En théorie, l'Italie continuait à être gouvernée par le parlementarisme à l'anglaise, tel que les Universités nous l'enseignaient. Le système vivait d'un double mensonge — la passivité royale et la prééminence parlementaire : pour l'expliquer, il aurait fallu dévoiler le mensonge. Le système se serait écroulé. Mais Metternich l'avait dit depuis longtemps : « Le mensonge, c'est le vide. » Le règne de Humbert, comme celui de Louis-Philippe, s'appuyait sur un vide, dont personne ne connaissait l'existence : situation nouvelle et effroyable, qui, combinée avec le tempérament du roi, explique la tragédie de son règne. Un personnage fort intelligent, qui l'a connu et servi, disait du roi Humbert qu'il « connaissait les hommes » et qu'il « savait prendre des décisions ». C'est déjà quelque chose, pour un chef d'État. Il est certain qu'il avait compris les difficultés et les dangers de la nouvelle couronne, dont il avait hérité : ce qui prouverait une certaine profondeur d'esprit. Mais son tempérament était faible ; mélancolique et hésitant, peu confiant en ses

forces et doutant de son étoile, gêné par son manque de culture et tourmenté par ses insuffisances, il fut toute sa vie épouvanté par la difficulté de sa tâche, dont il se rendait mieux compte que son entourage. Il eut des amis dévoués, hommes et femmes ; mais j'ai l'impression qu'il n'a pas trouvé l'ami ou l'amie, dont il aurait eu besoin : l'ami ou l'amie, qui aurait compris combien ses frayeurs étaient justifiées et qui aurait su lui infuser la confiance et le courage qui lui manquaient. Malgré leur dévouement sincère, ses amis lui furent d'un maigre secours, car ils attribuaient à une maladie de l'imagination les craintes du roi sur les périls de la situation. C'est ainsi qu'il a été toujours seul, découragé, en proie à un douloureux pessimisme, et qu'il n'a pas trouvé, parmi les hommes politiques un être de confiance, comme Louis-Philippe l'avait découvert, au bout de dix ans, dans la personne de Guizot. Le roi Humbert parut d'abord avoir plus de chance, car, au début de son règne, il avait trouvé M. Depretis : vieillard fin, souple, habile, sceptique ; un vieux chef de la gauche, qui connaissait bien son parti, le détestait et ne demandait qu'à le détruire. M. Depretis avait compris et appliqué avec souplesse et succès la politique du roi. Mais il mourut en 1887 ; et les hommes auxquels le roi s'adressa ensuite, — Crispi, Rudini, Pelloux — firent échec, au moins de son point de vue. Il avait découvert M. Giolitti, qui devait devenir le Guizot du règne suivant, mais il s'était vite découragé, aux premières difficultés.

Quelle rançon des chances, dont le premier règne avait bénéficié ! Horreur suprême : l'inconscience totale de tous les acteurs de la tragédie, grands et petits. Je fus le premier à la saisir et à la reconstituer pièce par pièce, dans la lointaine solitude de l'exil, après cinquante ans de méditations et de malheurs, qui m'ont livré les clefs de l'histoire du dix-neuvième siècle. Et je suis le premier à l'évoquer aujourd'hui, après un demi-siècle, dans l'attente d'un enseignement expiatoire... Nous n'avons rien compris, nous tous, en même temps ses victimes et ses bourreaux, au cœur de la tragédie, nous avons été inexorables ; nous avons demandé au roi ce qu'il ne pouvait pas nous donner, et furieux de nos déceptions, nous l'avons persécuté impitoyablement ; nous l'avons

effrayé, désorienté, poussé à droite et à gauche, sans savoir nous-mêmes où nous voulions qu'il allât ; et pour finir nous l'avons entraîné jusqu'au canon du revolver, qui l'a abattu à bout portant, en trente secondes. Paix à ton ombre, malheureux souverain ! Mais pouvions-nous faire autrement ? La politique philippiste pouvait se justifier par l'impuissance du Parlement et l'impréparation du peuple ; mais elle perpétuait et rendait incurables ces deux maladies. Le peuple doit apprendre à gouverner, comme l'enfant à marcher : en s'y essayant, quand il ne sait pas encore, au risque de tomber. Le roi ne voulait pas laisser aux mains du peuple et de ses prétendus représentants les instruments du pouvoir, parce qu'ils ne savaient pas s'en servir : il avait raison, à son point de vue. Mais nous avons raison de protester, parce que le peuple n'apprendrait jamais à gouverner, et le pouvoir finirait par se transformer en une mystification permanente. « Le mensonge, c'est le vide » — avait dit Metternich. Comme en France à l'époque de Louis-Philippe, le roi et le peuple étaient enfermés dans un cercle vicieux, et tous les efforts qu'ils faisaient pour s'en dégager, aboutissaient au résultat opposé : ils resserraient le cercle. En Italie, comme en France, la situation était sans issue : ce qui signifiait qu'elle ne pouvait se résoudre que par une catastrophe. C'est le sort de toutes les situations sans issue.

Le régicide du 29 juillet ne fut que le commencement de la catastrophe immanente dans tout pouvoir quasi-légitime, et qui pour l'Italie va s'étendre sur un demi-siècle. Il tronqua le premier essai du « philippisme » ; mais pour ouvrir la voie à une seconde tentative, plus résolue. Le troisième roi s'adressa immédiatement à la gauche, et appela au pouvoir M. Zanardelli, le vieux chef du parti, que le roi Humbert avait écarté. M. Zanardelli s'adjoignit M. Giolitti, en lui donnant le ministère de l'Intérieur. Le nouveau règne débuta par un ministère Zanardelli-Giolitti. Zanardelli était vieux ; il ne tarda pas à laisser la place à M. Giolitti et à mourir. Resté maître du champ, M. Giolitti devint le Guizot du philippisme triomphant. Il commença par lâcher la bride à la presse de tous les partis et à l'agitation sociale. Les grèves furent permises et devinrent une véritable épidémie ;

tous les métiers et professions, même les fonctionnaires publics, purent s'organiser, s'agiter, rédiger et présenter leurs cahiers de revendications ; les trois petits partis d'extrême-gauche — radical, républicain, socialiste — devinrent l'objet de la prévenance bienveillante du pouvoir... Ils n'avaient qu'à demander des faveurs, pour eux et pour leurs électeurs : le pouvoir, jadis si soupçonneux et hargneux, faisait son possible pour les contenter. Le peuple était à la mode, dans les salons et dans les cabarets, à la Cour et au Parlement : il fallait lui faire confiance, aller à lui, l'éclairer, le caresser ; tout le monde était d'accord pour admettre que là était le secret du salut. Il semblait que la liberté avait triomphé définitivement, que la réaction avait été vaincue pour toujours. En fait, M. Giolitti était au pouvoir depuis deux ans et l'opposition avait complètement disparu ; elle s'était réduite à un très petit groupe de députés d'extrême-droite, dont M. Sonnino et M. Salandra étaient les deux chefs sans troupes, et à quelques députés républicains et socialistes, demeurés fidèles à leur doctrine, malgré la conversion ministérielle. Tout le reste, droite, gauche, extrême-gauche, était devenu giolittien, comme on disait, avait cessé de faire opposition, ou avait continué pour la galerie, avec le souci constant de ne causer aucun ennui sérieux au pouvoir. C'était une opposition domestiquée, entretenue d'accord avec le gouvernement. Avec la liberté, l'indulgence, les sourires, la bonne grâce, les compliments, les faveurs, la politique des intérêts, M. Giolitti travaillait au même but que M. Crispi et que le général Pelloux avec les états de siège, les persécutions, les bâillons et les muselières de la réaction : désarmer l'opposition. La seule différence était que la douceur et la liberté avaient réussi là où la violence et la réaction avaient échoué. Dès que le droit de l'opposition eut été reconnu par le pouvoir, l'opposition renonça à s'en servir. En deux ans M. Giolitti s'était emparé de l'État, appliquant une méthode plus perfectionnée que celle de Guizot : il tenait le Parlement par le roi, et le roi par le Parlement. La Chambre se composait de 508 députés : sur les 508 collèges électoraux qui les élisent, il y en avait une centaine sur lesquels le gouvernement n'avait aucune action, parce qu'ils étaient tenus soit

par des positions personnelles trop fortes, soit par l'un ou l'autre des trois petits partis d'extrême gauche. Dans les 400 autres collèges, les sièges étaient toujours disputés par des ambitions personnelles ou des groupes d'intérêt, sans caractère politique, généralement en concurrence avec des candidats radicaux, républicains et — le plus souvent — socialistes. Dans tous ces collèges, l'appui du gouvernement était le facteur décisif du succès. En travaillant habilement ces collèges, à l'aide d'un personnel soigneusement dressé à cette tâche, dans les préfectures, M. Giolitti avait réussi à grouper dans la Chambre une majorité de 350 députés, et à la lier à sa fortune par une chaîne invisible, clandestine, mystérieuse, dont les députés ne s'entretenaient entre eux qu'à voix basse, et qu'ils désespéraient de ne jamais pouvoir rompre. D'après la Constitution, la dissolution de la Chambre était une prérogative royale... Ce que chaque député, après l'avènement au pouvoir de M. Giolitti, disait à l'oreille de l'autre, c'est que le roi ne donnerait le décret de dissolution qu'à M. Giolitti; que toutes les élections générales de son règne seraient faites par M. Giolitti ministre de l'Intérieur. D'où cette persuasion était venue, comment elle s'était emparée des esprits : il serait difficile de le dire; mais elle s'était emparée des esprits dès le commencement, et les années suivantes l'avaient confirmée. Après l'avènement de Victor-Emmanuel III jusqu'à 1919, toutes les élections générales ont été faites par M. Giolitti. M. Giolitti pouvait compter sur la fidélité de 350 députés, parce qu'ils étaient convaincus que les élections prochaines seraient faites par lui, et qu'ils risquaient d'échouer s'ils se révoltaient. C'était ainsi que M. Giolitti tenait le Parlement par le roi. Mais le roi qui voyait que les élections de M. Giolitti donnaient des Chambres dociles et maniables, ne pouvait qu'être confirmé dans le propos de réserver à lui seul le décret de dissolution. C'est ainsi que M. Giolitti tenait le roi par le Parlement.

Le jeu était très simple, et le succès semblait assuré *in æternum*. Mais ce jeu aussi, comme tous les autres, avait une faiblesse : nous verrons plus loin laquelle. Voilà donc M. Giolitti installé au pouvoir pour toujours. Mais M. Giolitti qui, en 1902, avait soixante ans, commençait de songer à ménager

ses forces. En outre quelques interruptions dans son pouvoir auraient un peu voilé les excès totalitaires d'un pouvoir personnel permanent. Il imagina, pour sa dictature, un raffinement, dont M. Guizot n'eut jamais l'idée : il faisait les élections générales, il installait sa fidèle majorité ; et puis, quelques mois après, il prenait un prétexte pour donner sa démission ; il confiait son pouvoir et sa fidèle majorité à l'un de ses lieutenants, et il se retirait dans sa terre de Rocca di Cavour. Naturellement, un an après, tout le monde à Rome, était mécontent du lieutenant et de son gouvernement intérimaire ; tout le monde appelait de ses vœux le retour du chef dans la capitale. On finissait par arranger une crise ministérielle ; M. Giolitti rentrait à Rome au milieu des ovations, composait un nouveau ministère, et gouvernait jusqu'aux nouvelles élections générales. Aussi fit-il après les élections de 1904, de 1909, de 1913. Son pouvoir s'est, peu à peu, consolidé en une véritable dictature, qui remplaça et effaça tous les autres pouvoirs. La couronne, le Parlement, les partis ne comptaient plus ; tout dépendait, tout était décidé, mis en mouvement, arrêté par la volonté de M. Giolitti. Mais ce n'était pas un dictateur révolutionnaire, comme ceux qui se sont multipliés après 1917 ; c'était un dictateur quasi-légitime, et il avait moins peur que ses futurs collègues révolutionnaires. On pouvait le rencontrer le soir, se promenant seul, à pied, sans surveillance de police, dans les environs de la via Cavour, où il habitait. C'était un dictateur débonnaire, paternel, qui se laissait injurier par la presse, qui, n'ayant pas peur, ne sentait pas le besoin de terroriser ses ennemis vrais et imaginaires : il préférait les désarmer par des sourires et des faveurs. Deux circonstances avaient favorisé son effort. En 1900, l'âge d'or de l'histoire avait commencé, — années de la plus merveilleuse abondance universelle. L'Italie aussi en avait profité ; les privations des années maigres avaient été remplacées, même pour le peuple et les classes moyennes, par une vie plus large et des gains plus abondants ; à l'époque des déficits chroniques avait succédé pour l'État l'ère des excédents des recettes. L'État pouvait chaque année dépenser davantage, sans augmenter les impôts. M. Giolitti sut, de cet avantage, profiter

avec dextérité et sagesse et embaucher cette prospérité générale comme complice. L'abstention des catholiques fut la seconde chance de son jeu. Déjà à cette époque les catholiques disposaient d'une organisation, plus étendue et plus forte que celle de tous les autres partis. S'ils étaient intervenus dans la politique, comme ils devaient le faire vingt ans plus tard, M. Giolitti n'aurait pas pu décomposer et paralyser leur parti aussi facilement qu'il y avait réussi pour la droite, la gauche, les radicaux, les républicains et les socialistes. Quoi qu'il en soit, M. Giolitti, avec sa bienveillante dictature, était parvenu, en peu d'années, à apaiser les classes populaires et moyennes, à rallier les classes supérieures, à faire oublier les orages du règne de Humbert. Après avoir remis les clefs du pouvoir à M. Giolitti et l'avoir aidé à s'emparer du pouvoir, le troisième roi s'était enfermé au fond du Quirinal, dans le rôle d'un roi strictement constitutionnel, à l'anglaise. Il s'était incliné devant la volonté de M. Giolitti et de ses majorités, comme un roi anglais devant la volonté du parti qui détient la majorité, en affectant de reconnaître, dans le président du Conseil et dans sa majorité, les mandataires et les exécuteurs de la volonté de la nation, dont un roi constitutionnel est le premier serviteur. Les professeurs, qui m'avaient enseigné le droit constitutionnel à l'Université, ne m'avaient pas trompé ! Mais c'était encore une fiction et un mensonge ; car c'était le roi et non le peuple qui avait mis M. Giolitti à la tête de l'État et lui avait donné les moyens de se fabriquer sa fidèle majorité. Celle-ci n'était pas la mandataire de la volonté de la nation, mais la créature de M. Giolitti.

Tout cela m'est clair, aujourd'hui, parce que je connais le « philippisme » et la nature du gouvernement quasi-légitime. A l'époque, je n'y voyais rien. Ce pouvoir artificieux, équivoque, peu sincère malgré son universelle bienveillance, me répugnait. Mais je ne m'obstinaï pas à le combattre, j'avais essayé de reprendre, dans le *Secolo*, ma campagne pour le parti radical ; mais M. Giolitti, au lieu de vouloir un grand parti radical, pensait anéantir le petit qui existait déjà. Dans ce petit parti il n'y avait eu qu'un homme éminent, Felice Cavallotti. Il avait été tué en duel, en 1898.

Les autres chefs étaient médiocres, âgés, fatigués de leur opposition ; avec quelques honneurs et quelques faveurs, M. Giolitti les rallia tous. J'avais d'ailleurs commencé à publier mon Histoire de Rome. Je donnai ma démission du *Secolo*, j'abandonnai la politique pour l'histoire, et pour entreprendre ma deuxième série de voyages, qui devait, alternant avec de longs séjours en France, me conduire dans les deux Amériques. J'avoue d'ailleurs que, moi aussi, je commençais à m'habituer sans la comprendre à cette manière de gouverner un peu bizarre, du moment que le pays l'acceptait ! Mais malgré mes efforts pour me limiter à l'histoire ancienne, à l'évolution du monde et à la destinée de l'homme, mon pays me reprenait constamment. Oui, le pays s'enrichissait, et toutes les classes en profitaient ; l'esprit public s'animait, prenait conscience de sa force ; le gouvernement commençait à se dépouiller de sa dureté pour s'humaniser dans un libéralisme tolérant. Mais l'opposition avait disparu. Tout le monde se pliait aux vœux de M. Giolitti, tout le monde obéissait, dans la stricte mesure de son intérêt négatif ou positif, mais sans conviction, sans sincérité, avec une espèce de mépris insolent. Le prestige du pouvoir, — de la Monarchie, du Parlement, de l'administration, de la noblesse, des classes riches, de l'Église, — déclinait rapidement. Partout les inférieurs, s'ils obéissaient encore, respectaient de moins en moins les supérieurs, et ils ne les respectaient plus, pour la seule raison qu'ils étaient des supérieurs. La passivité séculaire du peuple se résolvait tout à coup en un esprit de révolte, jusqu'alors inconnu à notre histoire, aussi insolent que cauteleux ; un esprit de révolte qui savait se modérer, dès qu'il y avait danger d'une réaction sérieuse du pouvoir, mais qui ne respectait rien, dès qu'il était sûr de l'impunité. La manifestation la plus significative de cet esprit de révolte était le pullulement des groupes de jeunes, qui mettaient à profit la liberté du régime, pour publier des petits journaux, revues, et porter partout, dans la littérature, dans la philosophie, dans la politique, le désordre qui régnait dans leurs pauvres têtes. Ils fouillaient tous les pays d'Europe à la recherche des idées nouvelles, ou qui semblaient telles à leur culture un peu sommaire. Pourvu qu'elles fussent étranges,

paradoxaux, insolentes, subversives des traditions, de la morale, du bon sens, de toute vision sensée, humaine, égalitaire de la vie, ils les proclamaient comme la dernière conquête de l'esprit humain, et s'en servaient pour attaquer tout ce que les hommes ont l'habitude de respecter : les gloires du passé comme les autorités du présent et de l'avenir, à commencer par M. Giolitti. Parmi les groupes politiques, les plus violents et les plus révolutionnaires étaient, à droite, les nationalistes, à gauche, les socialistes ultra-révolutionnaires et les syndicalistes. A l'extrême droite, les nationalistes tâchaient de faire avaler à l'Italie un répugnant cocktail de nationalisme français et de pangermanisme, pour provoquer en elle un accès d'alcoolisme guerrier, et la convaincre qu'elle devait s'armer, conquérir des colonies, fonder un empire, retremper son énergie dans un bain de sang. La guerre était l'hygiène du monde, l'Italie devait demander à la guerre la santé et la vigueur. Les socialistes ultra-révolutionnaires et les syndicalistes attaquaient tout le monde, le roi, M. Giolitti, son gouvernement, sa finance, le Parlement, l'armée, les banques, la grande industrie et la grande propriété, qu'ils représentaient comme la ténébreuse conspiration de toutes les forces bourgeoises pour étouffer la liberté, l'égalité, pour enchaîner, dépouiller, appauvrir les masses. Ils dénonçaient le parti socialiste officiel et le groupe de ses députés au Parlement, comme de faux socialistes au service de M. Giolitti et de la bourgeoisie ; ils s'efforçaient d'exciter dans les masses un esprit de révolte universelle et systématique ; et ils provoquaient des émeutes, quand ils le pouvaient sans trop de danger. Un de leurs maîtres était Georges Sorel. M. Giolitti laissait les jeunes révolutionnaires de droite et de gauche s'agiter, parler, écrire, prêcher la guerre et la révolution : cette opposition folliculaire, bourrée de mauvaise philosophie allemande et de mauvaise littérature française, les petites chapelles fermées et ennemies qui la menaient, le laissaient indifférent. Il ne se préoccupait de l'opposition qu'au sein du corps électoral et du Parlement. Là, il avait réussi à la désarmer et il la dominait complètement : c'était ce qui lui importait. En lâchant la bride à cette jeunesse étourdie, le gouvernement s'assurait une répu-

tation de libéralisme, sans courir aucun risque. M. Giolitti, du moins, le croyait.

Les mouvements esthétiques ou philosophiques ne valaient guère mieux que les formations politiques. Tous manquaient de sincérité et de profondeur. Improvisés à la hâte par des jeunes peu cultivés, très ambitieux, et sans expérience, même quand ils étaient sincères, ils pouvaient être considérés comme éphémères et peu dangereux. Ils l'auraient été dans une société fortement organisée et régie par un solide pouvoir légitime. L'Italie, au contraire, était un pays atrocement divisé et, ce qui était plus grave encore, gouverné par un pouvoir quasi-légitime. Mais je ne devais comprendre ce danger que beaucoup plus tard : pour le moment, ce qui m'inquiétait davantage, c'était de voir ce désordre spirituel se propager au sein de cette détérioration intellectuelle et morale, qui est la loi des civilisations quantitatives du dix-neuvième siècle. Tout le monde cherchait à gagner de l'argent, profitant de la prospérité générale et des facilités que le système « philippiste » offrait en Italie, comme il les avait offertes en France. La richesse était la grande passion qui, combinée avec le patriotisme, avait embrasé l'âme de la nation après la fin de l'Ancien Régime : le moment était venu de la satisfaire avec une relative facilité. La ruée fut violente. Tout le monde faisait des affaires, les socialistes y compris et à leur manière, par un système de coopératives, qui devenait la matrice d'une petite bourgeoisie marxiste. Avec l'augmentation des salaires et des revenus, le bien-être et le luxe se répandaient dans toutes les classes ; tout le monde voulait gagner davantage et vivre mieux, chacun était fier de gagner davantage et de pouvoir vivre mieux. En même temps la culture se répandait dans tous les milieux : la littérature, l'art, même la philosophie et la science, qui avaient été jusqu'alors le privilège d'une élite restreinte, intéressaient un public beaucoup plus vaste, plus hétérogène et moins préparé. Mais en se généralisant de concert, la richesse et la culture se détérioraient dans une vulgarisation et une croissante mobilité de toutes les valeurs, principalement des valeurs éthiques et esthétiques. Une espèce de médiocrité générale, assumait l'hégémonie, — satisfaite

d'elle-même, pleine de vanité, convaincue qu'elle n'avait plus rien à apprendre et qu'elle était la perfection suprême. L'expression de cette médiocrité était l'opinion publique, dont les journaux à grand tirage devenaient les serviteurs et les exploités : une opinion légère, impulsive, superficielle, versatile, prudente jusqu'à la lâcheté avec les puissants, avec M. Giolitti par exemple, ferme et impitoyable avec les faibles, facile à tromper, intraitable dans ses erreurs et dans ses obstinations, de plus en plus incapable de comprendre la grandeur, la vérité, les véritables intérêts publics.

Dans mes voyages en Amérique, j'avais découvert cette dégradation qualitative des étalons de mesure, qui domine l'histoire occidentale depuis la première moitié du dix-neuvième siècle. Je ne pouvais guère m'étonner de ce qui se passait autour de moi, et qui ressemblait plus ou moins à ce qui se passait dans le reste du monde. Mais ma découverte ne me donnait pas pleine satisfaction. Si j'étais convaincu d'assister à un nouvel épisode de la lutte éternelle entre la quantité et la qualité, je soupçonnais l'action d'autres forces mystérieuses, qui m'échappaient. Des événements étranges augmentaient mon inquiétude. Le corps électoral était encore, vers 1908 et 1909, celui du règne de Humbert : entre 2 et 3 millions d'électeurs, pour un pays dont la population s'acheminait vers les 40 millions. La presque totalité des paysans, une partie considérable des ouvriers étaient exclus de la nation souveraine. Ils ne s'en plaignaient pas ; comme en France entre 1840 et 1848, l'immense majorité était indifférente. Puisque tous les partis et tous les pouvoirs étaient hostiles, la question du suffrage universel n'aurait pas même dû se poser. Au contraire, comme en France à l'époque de Louis-Philippe, elle ne tarda pas à s'imposer. Les socialistes avaient commencé à la soulever vers 1907 et 1908, sans conviction et au milieu de l'indifférence générale, pour se donner l'air de défendre les droits sacrés du peuple. En 1909, une élection générale avait eu lieu. M. Giolitti avait obtenu sa majorité habituelle, et après quelques mois, au commencement de 1910, il avait passé la main à M. Luzzatti, pour aller se reposer à Rocca di Cavour. M. Luzzatti, qui tenait beaucoup à sa réputation d'homme

aux idées larges et hardies, imagina de plaire aux socialistes en proposant un élargissement du droit électoral. La proposition, fort compliquée et un peu artificieuse, souleva beaucoup de discussions et d'oppositions. M. Luzzatti d'ailleurs, qui avait été un bon ministre des Finances, réussissait beaucoup moins bien à la présidence du Conseil. Au commencement de 1911 il fut renversé ; M. Giolitti comme d'habitude, revint au pouvoir, et il porta à son programme le suffrage universel. Il reprit l'idée de M. Luzzatti, en la simplifiant et en l'harmonisant.

M. Giolitti n'était pas moins hostile que M. Luzzatti, au suffrage universel. D'où venait la mystérieuse impulsion, qui entraînait tous les groupes et partis à faire ce qu'ils redoutaient comme un danger, et que personne ne leur réclamait ? Elle sortait des contradictions et des mensonges du système, comme il en fut pour Louis-Philippe. Le système de M. Giolitti fonctionnait très bien, mais il provoquait des mécontentements obscurs et profonds, parce qu'il était basé sur le mensonge. « Le mensonge, c'est le vide » — avait dit Metternich. Sénateurs et députés n'étaient pas les organes de la souveraineté nationale, mais les comparses d'une comédie dont tout le monde riait volontiers sous cape, mais qui finit par fatiguer et mécontenter tout le monde. Elle fatiguait et mécontentait même les bénéficiaires du régime ; imaginez ceux qui, à tort ou à raison, se plaignaient d'en être les victimes ! L'opposition était très réduite, mais elle existait, soit au Parlement, soit dans le pays. Or avec le système de M. Giolitti, l'opposition n'avait aucune chance de jamais arriver au pouvoir par les voies légales : ce qui faisait de l'opposition un organe du système à la fois nécessaire et sans fonction. Contresens exaspérant : l'irritation était sourde mais très forte, surtout dans les milieux d'extrême droite, dans le petit parti d'opposition dont MM. Salandra et Sonnino étaient les chefs, et le *Giornale d'Italia* le grand organe. Dans ces milieux on affirmait ouvertement que le roi faussait le jeu du système parlementaire à l'avantage de M. Giolitti, en réservant pour lui seul le décret de dissolution de la Chambre. Bénéficiaires et victimes se sentaient enfermés dans ce système artificiel et faux, comme dans une chambre

close ; et si la majorité était résignée à y rester indéfiniment, des minorités plus vivaces se demandaient, comme on disait sous Louis-Philippe, s'il n'y avait pas moyen de renouveler l'air. Vers 1908, le suffrage universel commença d'apparaître en Italie, comme en France vers 1845, comme un moyen d'ouvrir les fenêtres, sinon de casser les vitres. C'est pour cela que, si la question ne passionnait pas les masses, elle intéressait les milieux parlementaires et politiques. La logique du principe agissait, comme sous Louis-Philippe, en faveur de la réforme. Or, nous l'avons vu, dès qu'on accepte que le peuple soit la source de la souveraineté, il est difficile de s'arrêter à mi-chemin : la logique vous oblige à identifier le peuple au moins avec tous les hommes, sinon avec tous les hommes et toutes les femmes. Suffrage universel masculin ou hermaphrodite.

C'est ainsi que M. Luzzatti, pour faire la cour à l'opposition, patente ou latente, avait, un peu à la légère, lancé la proposition d'un élargissement du suffrage, et que M. Giolitti, pour ne pas paraître moins progressiste et avancé que M. Luzzatti, avait fait la proposition du suffrage universel. On était au printemps de 1911. Je me trouvais à Rome, en mai, et un lundi matin, vers les 11 heures, je descendais le Corso Vittorio Emanuele dans la direction du Tibre, quand je rencontrai un vieil ami qui venait dans la direction opposée. Mon ami occupait une position de confiance auprès de M. Giolitti, qu'il voyait presque tous les matins. Je compris qu'il venait du Palais Braschi, où était alors le ministère de l'Intérieur, et je lui demandai, par plaisanterie, ce que le « vieux » lui avait dit.

« Il est furieux contre les nationalistes, » me répondit mon ami.

Le parti nationaliste avait, depuis quelque temps soulevé, une campagne pour que l'Italie s'emparât de la Tripolitaine, et c'était cette campagne qui irritait M. Giolitti. Mon ami me résuma en quelques phrases l'opinion du président du Conseil : les phrases étaient si claires et si nettes que, trente ans après, elles sont encore comme photographiées dans mon esprit. Je les reproduirai textuellement.

« Les nationalistes s'imaginent-ils que la Tripolitaine est

le territoire d'un petit roitelet nègre, qu'un État européen peut déposséder quand il veut? Mais la Tripolitaine est une province de l'Empire Ottoman, et l'Empire Ottoman est une grande puissance européenne. L'intégrité de ce qui reste de l'Empire Ottoman est un des principes sur lesquels se fondent l'équilibre et la paix de l'Europe. Pour m'emparer de la Tripolitaine, il faudrait que je fisse la guerre à l'Empire Ottoman, et pour faire la guerre à une grande puissance européenne il me faudrait, sinon une raison, au moins un prétexte. Je ne peux pas justifier la guerre avec l'Empire Ottoman, en disant à l'Europe que le parti nationaliste convoite la Tripolitaine. Et après... L'intégrité de l'Empire Ottoman est une condition de l'équilibre et de la paix de l'Europe... Équilibre et paix sont deux édifices qui commencent à vieillir... Est-il dans l'intérêt de l'Italie de briser demain une des pierres angulaires de l'édifice vieillissant? Et si après que nous aurons attaqué la Turquie, les Balkans se mettent en mouvement? Et si une guerre dans les Balkans provoque le choc entre les deux groupes des puissances et une guerre européenne? Pouvons-nous prendre, nous, la responsabilité de mettre le feu aux poudres? »

« Dans sa sphère, c'est un homme supérieur » — me disait un jour, vers 1910, en parlant de M. Giolitti, le plus intelligent des ambassadeurs alors accrédité à Rome. Après Cavour, il fut le plus doué parmi les hommes d'État du royaume. Il avait des qualités de chef : idées claires, esprit synthétique, maîtrise de soi, une certaine humanité, de la culture. Il n'était pas encore entièrement détaché de la grande génération du Congrès de Vienne. Le raisonnement qu'il avait tenu à mon ami était digne de Talleyrand. Il prouve qu'il savait ce qu'était l'Europe, et dans quelles limites l'action des grandes puissances devait se tenir, si elles ne voulaient pas se suicider toutes ensemble. Dans la haute bureaucratie et dans les classes supérieures de l'Italie, il n'y avait pas beaucoup de personnes, à cette époque, qui auraient su voir le problème avec autant de clarté et de précision. Il était en somme supérieur au niveau intellectuel des classes dirigeantes de son pays. Et pourtant, cet homme, qui en mai voyait si clair et raisonnait si bien, quatre mois

après, en septembre, déclarait la guerre à l'Empire Ottoman « sans raison ni prétexte », et lançait l'Italie et l'Europe dans une aventure, qui devait aboutir trois ans plus tard, à la guerre européenne. Pourquoi? Quelle a été la cause de cette effrayante palinodie? En apprenant que la France allait avoir le Maroc, à la suite des accords avec l'Allemagne, un mouvement d'opinion, tel qu'on ne l'avait jamais vu en Italie, avait secoué le pays. C'était la première fois depuis la Révolution française que le pays se trouvait d'accord : riches et pauvres, paysans et ouvriers, lettrés et analphabètes, catholiques et libres penseurs, partis de droite et partis de gauche, tous d'accord, dans une seule pensée simple, claire, précise, irrésistible. Il n'y avait pas de *casus belli*? L'attaque de l'Empire Ottoman, sans prétexte ni raison, était une énormité au point de vue du droit international? Les répercussions sur l'Europe pouvaient être terribles? — Inutile de raisonner : l'opinion ignorait tout, ne tenait compte de rien : la France allait prendre le Maroc, l'Italie ne devait pas être toujours la Cendrillon de l'Europe ; l'Italie devait prendre la Tripolitaine. Tant pis pour le droit international, pour l'Empire Ottoman, pour l'Europe et même pour le monde ! Un sentiment obscur mais profond — l'angoisse de tout un peuple qui se sentait enfermé dans un territoire trop restreint et pauvre relativement à son nombre et à ses besoins — faisait tout à coup explosion en un immense jet de flamme, comme un lac souterrain de pétrole que la sonde a réveillé ; et la colonne de feu menaçait de tout brûler autour d'elle, même la puissance de M. Giolitti. Les oppositions latentes et patentes au gouvernement « philippiste » de M. Giolitti comprirent qu'une occasion extraordinaire se présentait : si M. Giolitti ne lui avait pas donné satisfaction, la fureur populaire briserait la chaîne puissante qu'il avait forgée, — et par laquelle il tenait le pays, — en lui arrachant ou le roi à droite, ou le Parlement à gauche, ou tous les deux. Les oppositions firent tout ce qu'elles purent pour enflammer encore davantage le sentiment public, pensant que M. Giolitti n'oserait jamais lancer l'Italie dans une si dangereuse aventure. M. Giolitti comprit que sa puissance chancelait, et, pour la sauver, il fit la guerre. L'immense jet de flamme,

qui menaçait de détruire son système, l'éteignit avec les sables du désert marmarique.

Il faut reconnaître qu'il fit la guerre en homme d'État de la vieille école ; en amortissant dans la mesure du possible soit les chocs entre l'Italie et l'Empire Ottoman, soit les contrecoups européens de son action méditerranéenne et africaine. En comparaison de l'étourderie avec laquelle ont été conduites toutes les autres entreprises africaines du royaume, la campagne de 1911 fut un chef-d'œuvre. Les grands diplomates et guerriers du dix-septième et du dix-huitième siècles l'auraient appréciée. Le Tyrtée du *Corriere della Sera*, d'Annunzio, couvrit M. Giolitti d'injures rimées — mauvaise littérature au service d'une opinion délirante, qui voulait un empire sans avoir la moindre idée de ce qu'il fallait faire pour le bâtir. Mais, malgré toutes les véhémentes sottises dont l'opinion publique était avide, M. Giolitti réussit à obtenir l'approbation de la loi sur le suffrage universel, à conquérir la Lybie, et à faire les élections de 1913 avec un corps électoral de 7 millions d'électeurs... La première expérience du suffrage universel sembla incertaine : si le corps électoral agrandi apparut plus difficile à manier, si les socialistes enregistrèrent des gains d'une certaine importance, M. Giolitti obtint encore une fois sa majorité habituelle. Son système ne semblait pas avoir été sérieusement ébranlé. Mais le choc moral causé par la conquête de la Tripolitaine, les préoccupations et les inquiétudes que le suffrage universel avait provoquées dans les classes supérieures, une certaine excitation qui semblait s'emparer des masses, même dans les campagnes, à la suite de tous ces événements, venaient s'ajouter maintenant au subtil, mystérieux et indéfinissable malaise qu'entretenait dans tous les esprits le système artificiel, compliqué, ésotérique de M. Giolitti. Tout le monde sentait qu'on marchait au devant de sérieuses difficultés : M. Giolitti en était, lui aussi, convaincu, comme le prouve une idée qu'il eut à ce moment, — idée sage et patriotique qui lui fait honneur, mais qui devait lui être funeste. Après les élections générales de 1913, comme d'habitude, M. Giolitti décida d'aller se reposer à Rocca di Cavour, pour un an. Mais cette fois, il ne choisit pas, pour le remplacer, un de ses

lieutenants ; il s'entendit avec l'homme le plus éminent du petit groupe d'opposition de droite, M. Salandra, qui accepta de présider le ministère de transition. On eut ainsi un ministère Salandra, fait avec le consentement de M. Giolitti, et appuyé par sa fidèle majorité. M. Giolitti tendait la main à l'opposition constitutionnelle : acte de conciliation que l'octroi du suffrage universel, le réveil des masses populaires et la situation générale de l'Europe semblent avoir conseillé. Cela se passait au commencement de 1914. En juillet, la guerre européenne éclatait, M. Salandra, président du Conseil par intérim, M. Giolitti, véritable chef du gouvernement, en vacances. Il prenait les eaux à Vichy.

Ce qui se passa alors à Rome est un mystère. Je crois savoir que le gouvernement de Rome était au courant des plans allemands et qu'il était disposé à faire jouer l'alliance. Si mes renseignements sont exacts, des accords militaires pour la guerre prochaine avaient été conclus entre Rome, Vienne et Berlin, depuis l'hiver de 1913 jusqu'au printemps de 1914. Pourquoi tout à coup, à la fin de juillet, l'Italie se déclara-t-elle neutre ? Tous les accords avaient été pris en vue d'une guerre de la triplice contre la duplice — France et Russie. On calculait que les flottes italiennes et autrichiennes, avec un apport de bateaux allemands, pourraient tenir tête à la flotte française dans la Méditerranée. Dès que l'intervention anglaise parut certaine, on s'effraya à Rome d'une guerre navale en Méditerranée contre la France et l'Angleterre ; et on déclara la neutralité. Le gouvernement profita habilement de l'opinion générale, qui était hostile à la guerre ; au lieu de l'étouffer, comme il eût fait s'il avait décidé de faire jouer l'alliance, il l'encouragea, et il put déclarer la neutralité au milieu de la satisfaction générale. En intervenant en 1914, l'Angleterre a peut-être sauvé la France du plus grand danger qu'elle eût encore couru. Sans l'intervention anglaise, l'Italie attaquait la France en août 1914, et il n'est pas impossible que la catastrophe de 1940 se fût trouvée anticipée de vingt-six ans.

Mais la neutralité créait à l'Italie une position difficile pour les raisons que tout le monde connaît. La question de l'intervention ne tarda pas à se poser. Les nationalistes, qui

avaient fait la campagne pour la conquête de la Tripolitaine avec un brillant succès, et qui, en juillet 1914, voulaient attaquer la France, commencèrent une agitation en faveur d'une nouvelle guerre, cette fois contre l'Allemagne et l'Autriche. Mais le jet de flamme de 1911 avait été éteint sous les sables du désert marmarique ; l'opinion publique ne voulait plus entendre parler de guerre, ni avec, ni contre l'Allemagne et l'Autriche. Le roi et le ministère hésitaient. Attaquer les Empires centraux, alliés depuis trente-deux ans, et avec une opinion publique intraitablement hostile à la guerre c'était une grosse aventure. Mais, en restant neutre, dans quelle situation l'Italie se trouverait-elle à la fin de la guerre, quelle que fût la partie victorieuse ? Charybde et Scylla ! Encouragé par le gouvernement, un parti de la guerre s'organisa dans le pays. Il avait à sa tête toutes les oppositions au système philippiste ; c'était donc un composé d'éléments fort différents : des socialistes et des syndicalistes ultra-révolutionnaires, des républicains de l'école de Mazzini, des radicaux et libéraux sincères y coudoyaient des nationalistes et des conservateurs d'extrême droite. Tour de Babel, où chacun parlait sa langue et ne comprenait pas celle du voisin ; les uns voulaient la guerre parce qu'ils espéraient qu'elle rétablirait l'autorité dans toute l'Europe, d'autres espéraient qu'elle apporterait aux peuples les bienfaits de la liberté ; d'autres qu'elle déclencherait partout la révolution sociale. Fort habilement, M. Salandra les laissait tous agir et parler à leur guise, dans l'intention d'orienter l'opinion et d'en prendre conseil. Quels ont été, pendant cette période, les rapports entre M. Giolitti et M. Salandra, entre le chef vrai et le chef intérimaire du gouvernement ? Mystère. Les amis de M. Giolitti ont accusé M. Salandra d'avoir trompé M. Giolitti, d'avoir engagé l'Italie dans la guerre à son insu, à seule fin de lui voler sa place. Les amis de M. Salandra ont accusé M. Giolitti d'avoir laissé M. Salandra prendre toutes les responsabilités les plus graves, sans jamais se compromettre, pour l'évincer au moment où il n'y aurait plus qu'à recueillir le fruit des labeurs de son prédécesseur. Il y a, probablement, du vrai dans les deux accusations. Quoi qu'il en soit, au commencement du printemps de 1915,

le roi et le ministère se décidèrent pour la guerre, au milieu d'une agitation fiévreuse et des discussions les plus véhémentes entre « neutralistes » et « interventionnistes ». En avril, M. Sonnino signait le pacte de Londres avec la France, l'Angleterre, la Russie ; aux premiers jours de mai, les actes et les discours des ministres et de leurs porte-voix ne laissèrent plus de doute : la décision approchait. Les neutralistes se tournèrent alors vers M. Giolitti qui, dans sa villa de Rocca di Cavour, surveillait les événements. M. Giolitti ne s'était pas encore prononcé sur la question de la paix et de la guerre ; mais on prétendait qu'il ne voulait pas une rupture immédiate, en alléguant l'attitude, violemment neutraliste, d'un certain nombre de ses amis et porte-parole notoires. Vers la mi-mai, on annonça qu'il irait à Rome. Tout le monde comprit que M. Giolitti entreprenait ce voyage pour renverser le ministère Salandra, reprendre le pouvoir, et repousser l'entrée en guerre de l'Italie. Il arriva, en effet, à Rome, et dans la journée de son arrivée, les deux tiers des députés allèrent déposer leurs cartes de visite chez lui. C'était une manière, extra-parlementaire, mais claire, de dire que M. Giolitti était le chef de la majorité et avait le droit de gouverner. Immédiatement, M. Salandra donna sa démission. Quelques jours passèrent, pendant lesquels le roi procéda aux consultations rituelles, pour résoudre la crise. Les interventionnistes en profitèrent pour organiser à Rome, à Milan, à Turin, dans toutes les villes d'une certaine importance, de violentes démonstrations contre M. Giolitti, en faveur de M. Salandra et de la guerre. En sous-main, le gouvernement encouragea tant qu'il put ces démonstrations. Enfin, après quelques jours et au milieu de toutes ces agitations un peu factices, le roi prit sa décision : il refusa la démission de M. Salandra. Ce fut le signal : le roi abandonnait M. Giolitti, repoussait la neutralité, se décidait pour la guerre. M. Giolitti et sa fidèle majorité auraient dû se révolter non seulement contre le ministère, mais contre le roi ; et prendre la responsabilité d'arrêter la guerre, au moment suprême où elle allait être déclarée. M. Giolitti ne l'osa pas ; abandonné par son chef, la majorité du Parlement prit peur, et à son tour, abandonna M. Giolitti. Quelques

jours après, M. Giolitti dut presque s'enfuir de Rome, où il n'était plus en sécurité, et aller se tapir dans sa campagne. En vingt-quatre heures, sa puissance, qui depuis dix ans semblait *aere perennius*, avait été brisée.

Personne ne comprit ni la cause profonde, ni la portée historique de l'événement ; chacun le jugea bon ou mauvais, selon qu'il le crut favorable ou contraire à ses vues, à ses espoirs, et à ses intérêts. Mon impression personnelle avait été plutôt sinistre : cette étrange guerre civile, au seuil d'une guerre immense, m'effrayait. Mais malgré cette vague inquiétude, je n'ai pas été plus clairvoyant que les autres. C'est aujourd'hui seulement que je comprends que dans les journées de mai de 1915, sur lesquelles on a écrit tant de sottises, j'ai assisté à un des événements les plus mystérieux et les plus terribles de l'histoire : à la ruine d'un pouvoir quasi-légitime, soudaine et imprévisible comme celle de Louis-Philippe en 1848, et pour la même raison, que Metternich avait déjà exposée dans ses pages extraordinaires. « Comme le gouvernement de Louis-Philippe n'a que la valeur d'un fait, on peut aussi bien lui assigner une existence d'un jour qu'une durée indéfinie. Il est impossible de baser un calcul sur une existence pareille, car elle ne repose que sur un concours de circonstances fortuites. » M. Giolitti et son pouvoir ont succombé à cette loi. M. Giolitti n'était pas, comme Richelieu ou Mazarin, le ministre d'un roi absolu, et l'organe de son pouvoir incontrôlable. Et il n'était non plus le chef d'un des deux partis anglais, dont le droit de commander est établi par la majorité que son parti a obtenue dans les élections. Son pouvoir ne se justifiait ni par la légitimité monarchique, ni par la légitimité démocratique. Pourquoi avait-il été pendant dix ans si stable et si fort ? Parce qu'il avait réussi à s'emparer d'une position intermédiaire entre le roi et le Parlement, dans laquelle il avait tenu le roi par le Parlement et le Parlement par le roi. Mais cette position intermédiaire n'était pas soutenue par un principe de droit ; elle n'était qu'un fait, un fait politique, créé par un concours de circonstances ; une « circonstance fortuite », comme dit Metternich. Dans ce concours de circonstances, il n'y avait rien de stable, de permanent, de

définitif, d'organique : créé par les événements et l'habileté d'un homme, il a été détruit par d'autres événements, par les erreurs de l'homme qui l'avait créé, par l'habileté de ses rivaux. Et ce pouvoir s'est écroulé en vingt-quatre heures.

Et je comprends aussi à présent ce que ni le roi, ni M. Salandra, ni moi, ni personne n'a compris alors : l'effroyable catastrophe qu'était cet effondrement soudain de la puissance de M. Giolitti au seuil de la guerre. Le pouvoir de M. Giolitti détruit, la direction de l'État aurait dû être prise en main soit par le roi ou par le Parlement. Le roi ne le pouvait pas : la monarchie ne jouissait pas d'une légitimité nationale si forte, si universellement reconnue qu'elle pût assumer la responsabilité suprême de la politique nationale. Mais le Parlement lui non plus n'avait ni la volonté ni la force d'en prendre la direction : il ne représentait pas la volonté de la nation, qui d'ailleurs n'existait pas encore ; c'était un hybride étrange de fiction et de réalité, un demi-Parlement. Créé par M. Giolitti, il n'agissait que sous son impulsion : son créateur éliminé, il ne fut plus rien. M. Giolitti était, en 1915, le seul pouvoir dirigeant, parce que lui seul pouvait coordonner l'action de la couronne et l'action du Parlement, qui toutes deux étaient insuffisantes, isolément. Or, le ministère Salandra n'avait aucune base, ni dans le Parlement, ni dans le pays ; il était soutenu par le parti de la guerre, mais celui-ci ne représentait, dans le Parlement, et dans le pays, qu'une minorité, divisée en plusieurs groupes aux programmes opposés. L'effroyable résultat de cette catastrophe fut que l'Italie entra dans la guerre mondiale sans aucun gouvernement ou pouvoir dirigeant. C'est la guerre qui dut soutenir le pouvoir, au lieu d'être dirigée par lui. L'administration civile et militaire fit ce qu'elle put ; mais étant, par sa nature, un organe exécutif, elle ne pouvait remplacer le gouvernement dans la tâche de tracer les grandes directives de la guerre. Les raisons et les buts de celle-ci restèrent indécis, confus, oscillants, pour le pays comme pour le pouvoir. L'Italie s'est battue pendant plus de trois ans, a versé des torrents de sang, dépensé toute sa fortune, sans savoir exactement dans quel dessein elle se battait. C'est ce qui explique l'énorme désordre qui a éclaté en

Italie tout de suite après l'armistice et l'immense catastrophe nationale et internationale à laquelle l'intervention italienne a abouti. Parmi les causes qui expliquent la dévastation dont l'Europe est aujourd'hui la victime, il ne faut pas oublier ce gouvernement révolutionnaire qui s'est formé, à la suite de l'intervention de l'Italie dans la guerre mondiale. Mais cette intervention devait aboutir à la révolution, parce que le seul instrument de gouvernement dont l'Italie disposait a été brisé en 1915, au seuil de la guerre.

Je comprends à présent tout cela, et je vois l'erreur de M. Giolitti, l'erreur du roi, et aussi, hélas ! mon erreur. L'erreur de M. Giolitti fut d'avoir appuyé son pouvoir exclusivement sur le roi et le Parlement, en négligeant la nation. Au lieu de décomposer le petit parti radical, en corrompant ses chefs ramollis, il aurait dû le moderniser, le développer, le réorganiser, lui donner la force de jouer en Italie le rôle que le parti radical a joué en Suisse après 1840 et en France, après 1870. Il avait, après 1900, l'autorité et la puissance nécessaires pour tenter cette grande entreprise, et quel service n'aurait-il pas rendu à son pays et à lui-même, s'il avait réussi ! Au lieu d'embourber l'Italie dans les dangereuses incertitudes de la quasi-légitimité, il l'aurait acheminée vers l'ordre solide d'un gouvernement démocratique légitime. Et au mois de mai 1915, il aurait pu tenir tête à l'orage, garder le double appui de la Couronne et du Parlement, empêcher leur double défection, s'il avait eu derrière lui dans le pays un parti puissant, dont il aurait été le chef. Que la terrible expérience serve au moins à ceux qui, un jour, devront donner à l'Italie un gouvernement légitime, qui lui permette enfin de vivre. Sans un parti radical fortement organisé dans les classes moyennes, conscient de son rôle et décidé à le jouer, l'Italie n'aura jamais un gouvernement légitime, c'est-à-dire exempt de peur, autant qu'un gouvernement peut l'être.

L'erreur du roi fut de n'avoir pas compris qu'il ne pouvait engager l'Italie dans la guerre qu'avec l'accord de M. Giolitti, et avec M. Giolitti au pouvoir. Si M. Giolitti était, en 1915, le seul homme qui pût diriger l'État ; si l'usine politique ne disposait d'aucune pièce de rechange,

c'était en partie aussi l'œuvre du roi, le résultat de sa politique. Quels que fussent les inconvénients de cette situation, le moment le moins indiqué pour tenter de la modifier et de créer un pouvoir nouveau, était celui où l'Italie allait s'engager dans la plus terrible des guerres. Il n'est pas certain que M. Giolitti aurait dirigé la guerre mieux que M. Salandra ou M. Orlando, et il est fort possible que lui aussi aurait été débordé, désorienté, paralysé par l'énormité des événements. Mais il n'est point douteux que les chances étaient plus grandes pour lui que pour tous les autres, parce qu'il avait, dans l'État, la situation la plus forte. Pour n'avoir pas tenu compte de cet état de choses, on a vu ce paradoxe incroyable : une Italie gouvernée par un pouvoir unique tant que la paix a duré, c'est-à-dire tant que les rivalités eussent été inoffensives, ou même avantageuses ; et une Italie gouvernée par des groupes rivaux, dès qu'elle s'est engagée dans la guerre, à partir du moment où l'unité du commandement s'imposait. Effroyable contresens ! Le pouvoir de M. Giolitti brisé, toutes les tentatives échouèrent pour reconstituer un pouvoir nouveau, qui pût jouir au moins des avantages de la quasi-légitimité. A la fin de la guerre, l'anarchie déborda de tous les côtés ; M. Giolitti lui-même, rappelé au pouvoir en 1920, ne fut plus capable de reconstituer l'outil qu'on avait brisé entre ses mains en 1915. Quand, en 1922, le roi, par désespoir, s'est décidé à appeler le fascisme au pouvoir, il espérait encore rétablir le système pseudo-parlementaire et quasi-légitime de M. Giolitti, en le rajeunissant un peu et en le panachant de trophées guerriers. Les aspirations de M. Mussolini, elles aussi, n'allaient pas plus loin. Mais le fascisme n'était arrivé à la puissance, qui lui permettait en 1922 de briguer la succession de M. Giolitti, qu'à la suite d'un certain nombre de violations de la légalité, de gravité variable. L'acte final qui lui a conféré le pouvoir, la prétendue marche sur Rome, n'était qu'une dernière violation de la légalité, peu dangereuse pour ses auteurs. S'étant emparé du pouvoir par une violation de la légalité, il est arrivé à M. Mussolini ce qui était arrivé en 1800 à Bonaparte et ce qui arrive à tout usurpateur : il a été pris immédiatement par la peur, et il n'a pu fonder même un gouvernement

quasi-légitime ; il dut fonder un gouvernement révolutionnaire. A la tête d'un gouvernement révolutionnaire, il était voué dès le commencement, avec son pays et avec l'Europe, à la catastrophe.

Mon erreur, enfin ! Elle a été double. Je me suis trompé une première fois en 1914, quand le monde entier s'est révolté contre l'Allemagne, qui avait violé la neutralité de la Belgique. J'ai cru que cette sublime explosion de colère était le commencement d'une époque nouvelle, plus équitable, plus libre, plus hostile aux abus de la force. Ce n'était au contraire — je l'ai compris plus tard — que le dernier sursaut d'une agonie : l'agonie de la grande époque qui était née à Vienne en 1815, et dont Talleyrand, Louis XVIII et Alexandre I^{er} avaient été les parrains. Cette première erreur en engendrait une seconde. En 1915, quand s'est posée la question de l'intervention ou de la neutralité, j'ai opté pour l'intervention. Je n'avais jamais été favorable à la politique de la triple alliance, et j'estimais qu'on ne pouvait appliquer à l'Italie le régime à la Louis XVIII, qui gouvernait l'Autriche et l'Allemagne. Issu des classes moyennes, ayant grandi dans un milieu libéral, j'aspirais pour mon pays, sans être républicain, à un régime semblable à celui qui gouvernait la Suisse, la France, l'Angleterre. Pensant qu'une époque plus juste et plus libre avait commencé avec l'invasion de la Belgique, j'étais sincèrement convaincu que la victoire de la France et de l'Angleterre aurait régénéré l'Europe entière. Si j'avais supposé que l'Italie, la France, l'Angleterre victorieuses ne seraient pas capables de rien faire pour reconstituer l'ordre européen sur le principe de la liberté ; que le gouvernement quasi-légitime de M. Giolitti, au lieu d'être remplacé par un gouvernement légitime, serait remplacé par un gouvernement révolutionnaire, sur le modèle du 18 Brumaire, je n'aurais jamais conseillé à mon pays de se mêler à la guerre mondiale.

Mais puisque je m'étais trompé, je n'ai pas voulu me soustraire à la responsabilité de mon erreur. J'avais promis à mon pays que le prix de la guerre serait la liberté ; j'ai voulu au moins qu'il ne fût pas dit que ma promesse avait été faite à la légère ou sans sérieux. Je me suis opposé de toutes mes

forces au gouvernement révolutionnaire, qui déshonorait la guerre mondiale en la transformant en une atroce mystification. Le gouvernement révolutionnaire à son tour a fait tout le mal qu'il a pu, à moi-même, à ma famille, à mes fils. Mais il m'a au moins rendu un service : il m'a révélé ce que c'est que la révolution. Je n'en avais aucune idée avant 1919, malgré tous les livres que j'avais lus, sur la Révolution française. Quand, en 1930, j'ai dû prendre le chemin de l'exil, j'avais découvert le sens profond de ce mot « révolution » dont notre époque a fait un si grand abus, et j'emportais avec moi la clef de la gigantesque mystification révolutionnaire dont le monde occidental est victime depuis cent cinquante ans. C'est cette clef qui, depuis dix ans, m'a permis de comprendre. Je ne suis qu'un écrivain et un professeur, sans pouvoir, mais j'ai un avantage sur tous les puissants de la terre — usurpateurs ou légitimes — qui, avec des pouvoirs plus ou moins étendus ont gouverné depuis dix ans et gouvernent aujourd'hui : eux ont détruit et détruisent le monde sans savoir ce qu'ils faisaient et ce qu'ils font ; moi, je comprends. Je sais pourquoi ils détruisent le monde, en croyant le gouverner.

XVI

POUVOIR

(*Passé, présent, futur*)

Les principes de légitimité sont inconnus à la philosophie, à la religion, à l'histoire, au droit, à toute la culture intellectuelle de l'Occident. J'ai raconté comment j'étais arrivé à l'âge de quarante-sept ans, sans avoir même soupçonné leur existence, bien qu'ils n'eussent cessé ou de m'aider ou de me tourmenter. Mon inconscience n'était d'ailleurs qu'une goutte dans l'océan de l'universelle ignorance. Les sept pages des *Mémoires* de Talleyrand, auxquelles j'ai fait allusion au commencement de ce livre, forment à ma connaissance, avec quelques pensées détachées de Pascal, toute la littérature de la légitimité pour l'Occident. Les hommes n'ont jamais parlé des principes de légitimité, parce qu'ils les ont toujours ignorés. Leurs actions, leurs cycles vitaux, leurs luttes, qui pourtant décident du sort des hommes — nous l'avons vu — sont invisibles, ésotériques, mystérieux. Ils se cachent dans les profondeurs de l'histoire.

« La légitimité serait-elle un sujet défendu, un de ces mystères auxquels il n'est pas permis de toucher? Ai-je le droit d'y toucher? » Je me le suis demandé souvent, en écrivant ce livre, qui pose pour la première fois le problème de la légitimité du pouvoir. Mais j'ai fini par me convaincre que l'ignorance de tant de générations n'était pas voulue et s'expliquait autrement. La civilisation antique — méditerranéenne et asiatique — n'a presque pas connu de pouvoirs vraiment légitimes, à une seule exception près : Rome. La république romaine fut, dans sa grande époque et pendant au moins cinq siècles, un gouvernement totalement légitime ;

l'autorité du Sénat et des Comices y était comprise et admise sans discussion par tous les citoyens, membres de la cité. La légitimité du pouvoir fut, probablement, le secret de la force de la république romaine dans ses luttes innombrables ; un secret d'autant plus efficace, qu'il était une exception. Peut-être la Chine aussi a-t-elle créé et reconnu, à un certain moment, des principes de légitimité, mais son cas est moins clair, du moins à mes yeux. Tous les autres pouvoirs qui ont passé dans l'histoire de l'antiquité étaient ou totalement illégitimes, ou à peine prélegitimes et quasi-légitimes, et cela sous des formes encore très confuses et précaires. Il est donc facile d'expliquer pourquoi la philosophie, la religion, le droit de l'antiquité ont ignoré la légitimité. Il était impossible de connaître et de mettre en théorie ce qui n'existait pas ou n'existait que dans des « préfigures » sommaires et confuses.

La légitimité du pouvoir n'est devenue une réalité historique qu'en Occident et au sein du Christianisme. A partir du seizième siècle, il y eut, en Europe, des monarchies et des aristocraties, qui sont des pouvoirs vraiment légitimes ; c'est-à-dire reconnus activement ou passivement, mais avec sincérité, par ceux qui doivent obéir. C'est ce qui explique pourquoi, en Occident et dans les derniers siècles, l'humanité a commencé à respirer un peu plus librement, à ne pas désespérer totalement de la vie, à forger des rêves pour l'avenir. Nous avons vu que les instruments de la force font peur en même temps à ceux qui les subissent et à ceux qui les emploient. Nous avons vu que la peur du pouvoir s'exaspère jusqu'au paroxysme, par action et réaction réciproque entre le pouvoir et les sujets ; que la peur des sujets effraye le pouvoir, parce qu'elle engendre la haine et l'esprit de révolte ; qu'effrayé par la menace, toujours immanente, d'une révolte générale, le pouvoir s'efforce de terroriser encore plus ses sujets. Mais si leur peur augmente, la haine et l'esprit de révolte augmentent aussi : à son tour, plus le pouvoir fait peur, plus il a peur ; plus il a peur, plus il a besoin de faire peur.

C'est un enchaînement, qui peut aboutir à d'inimaginables horreurs. Parmi tous les malheurs qui ont tourmenté l'humain-

nité, la peur réciproque du pouvoir et des sujets fut le plus terrible. Les principes de légitimité, nous l'avons vu, ne sont qu'un effort de l'esprit pour libérer l'humanité de cet effroyable tourment. Mais alors, comment expliquer que tant de grandes civilisations ne les aient pas connus? Se résignaient-elles à leur malheur? Non, elles cherchèrent à s'en libérer, par d'autres moyens : par des philosophies et des religions ultra-mystiques, par exemple. Plus je médite sur l'homme et la nature humaine, plus il me semble évident qu'à toutes les époques, le mysticisme a été surtout une défense désespérée contre la peur de la mort et les peurs de la vie, dont cette peur réciproque du Pouvoir et de ses sujets est la plus oppressive. L'exemple de la grande philosophie hindoue, et du bouddhisme auquel elle a abouti et qui l'a popularisée, est particulièrement frappant. L'idée maîtresse de cette philosophie et de la religion qu'elle a engendrée est un véritable défi au sens commun : le monde réel n'existerait pas ; le temps et l'espace, la vie et la mort ne seraient qu'une illusion de l'esprit. La douleur de la vie naîtrait de cette illusion, qui nous attache à des biens périssables, parce qu'apparents, et dont la perte, inévitable à cause de leur non-réalité, nous afflige, bien qu'elle ne soit qu'imaginaire. Il n'y aurait qu'un moyen, pour en finir avec l'incurable douleur de la vie : se libérer de l'illusion ; déchirer le voile de Maya qui nous trompe en nous faisant croire à l'existence de biens particuliers qui nous déçoivent ; se replonger dans l'unité immobile de l'Absolu, qui est la seule réalité, la suprême quiétude, le port ultime du calme inaltérable. En nous libérant de l'illusion, nous nous libérerions de la douleur et de la mort, pour toujours.

L'humanité, dans son immense majorité et la plupart du temps, a cru à l'existence réelle du monde où elle vit ; c'est le cas même de qui n'a jamais lu les premiers chapitres de la Genèse, où Dieu crée d'abord le monde, puis l'homme, et le place dans le monde comme dans son royaume. Comment expliquer qu'une philosophie si contraire au sens commun et à l'instinct vital ait pu, par le bouddhisme, convaincre une partie de l'humanité? Je ne vois, à un si énorme renversement, qu'une cause plausible : les insupportables et incu-

rables horreurs du Pouvoir, exaspéré par la peur. Même le Pouvoir, avec les peurs et les horribles cruautés que la peur lui faisait commettre, disparaissait avec le monde et était réabsorbé par la suprême quiétude de l'Absolu ; quand il n'y avait pas d'autre remède et d'autre défense, l'anéantissement de l'Univers par la pensée pouvait consoler un peu les hommes et rendre moins intolérable l'existence. Je crois aussi qu'il faut voir, dans les tendances mystiques du Christianisme, qui à certains moments de son histoire ont été si fortes, une réaction contre les horreurs du Pouvoir, antique, lui aussi, trop souvent égaré par la peur. Mais l'Occident n'a jamais qu'effleuré cette solution, sans l'approfondir. Jusqu'au dix-septième siècle, il en est resté trop étroitement lié au sens commun, pour ne pas croire à l'existence réelle du monde ; il a considéré l'espace et le temps comme les suprêmes réalités, et ne pouvant pas tout anéantir, il a trouvé une solution du problème plus pratique, plus humaine, moins radicale que la destruction théorique du monde, mais plus difficile : les principes de légitimité. Nous avons vu que la légitimité consiste en un accord tacite et sous-entendu entre le Pouvoir et ses sujets, sur certains principes et certaines règles, qui fixent l'attribution et les limites du pouvoir. Il est évident que si l'on réussit à obtenir sur ce point — attribution et limites — un accord raisonnable, qui donne satisfaction au Pouvoir et aux sujets, le Pouvoir sera libéré de la peur de la révolte toujours inhérente à l'obéissance forcée de ses sujets, et n'aura plus besoin de les malmenner. Mieux traités, les sujets ne craindront et ne se méfieront plus du Pouvoir ; la vie deviendra possible pour tout le monde.

Ce n'est donc que depuis quelques siècles qu'une partie de l'humanité — l'Occident — est entrée dans la période historique des pouvoirs légitimes : immense nouveauté, immense conquête, immense progrès. Mais elle y est entrée, en hésitant, presque sans vouloir connaître la nature profonde de la solution nouvelle qu'elle tentait de donner au plus terrible problème de la vie — la peur du Pouvoir ; sans jamais oser se demander ce qu'étaient les principes de légitimité, auxquels elle liait maintenant le peu de bonheur dont l'homme est capable dans la vie. Pour quelle raison ? — Nous

touchons ici à un des mystères les plus profonds de l'histoire de l'humanité. Le premier principe de légitimité que l'Occident a créé et le seul qu'il ait accepté, jusqu'à la Révolution américaine et à la Révolution française, fut le principe héréditaire, aristocratique et monarchique. Mais nous avons vu que le principe héréditaire, comme tous les principes de légitimité, n'a rien de transcendant ; il est empirique, limité, partiellement rationnel et juste, et par conséquent très fragile. La raison peut facilement le démolir, en démontrant qu'il est absurde et inique. Par conséquent, déjà pendant la première partie de la période de la légitimité — la période aristocratique et monarchique, qui a duré plusieurs siècles — l'Occident aurait dû reconnaître, qu'il établissait l'ordre du monde sur des bases aussi peu solides. Est-il surprenant qu'il ne l'ait pas osé ? Qu'il se soit efforcé de voiler la nature empirique du premier principe de légitimité qu'il avait créé, en en faisant un absolu de caractère quasi religieux ? C'est ainsi qu'un grand nombre de générations ont obéi en Europe aux nobles, aux rois, aux empereurs, presque avec la même révérence, qui les faisait s'incliner devant le pape et devant Dieu, sans se douter ou sans vouloir admettre que le principe d'hérédité n'était qu'une fragile hypothèse, une chance problématique de stabilité et de justice : elle pouvait se réaliser et ne pas se réaliser, il n'y avait aucune certitude.

Il est évident que, pour que cet état d'exaltation presque mystique pût se maintenir, il était préférable de croire au premier principe de légitimité que l'esprit occidental avait créé les yeux fermés, — comme étant l'unique et l'absolu, — que de l'examiner pour découvrir son origine et sa nature. Discuter les principes de légitimité pouvait sembler alors un dangereux passe-temps philosophique. Mais cet effort pour voiler la nature empirique du principe héréditaire ne pouvait garder son efficacité, à la longue, parce qu'il allait à l'encontre de la nature profonde de la légitimité. Peu à peu, les Occidentaux se sont aperçus que l'hérédité n'était qu'un principe empirique et conventionnel ; un principe antagoniste est né, a pris force, a fini, aidé par des accidents historiques, par déchaîner une lutte terrible. D'abord le choc, au lieu de révéler la nature empirique, précaire, limitée, de tous

les principes de légitimité, la voilà encore davantage. Des deux côtés, on crut aux deux principes opposés comme à des absolus de caractère religieux ; et l'on se massacra sans pitié, sans savoir pourquoi. Il était impossible, dans la fureur de la lutte, de comprendre que deux principes de légitimité, également raisonnables et justes ou irraisonnables et injustes, pussent exister, et de comprendre pourquoi. Pour chaque parti, l'autre principe était le mal, le mensonge, l'œuvre du Diable qu'il fallait anéantir. Mais dans la lutte, les deux principes se sont trouvés presque partout paralysés : sauf quelques rares exceptions, ils n'ont plus été capables, ni l'un ni l'autre, d'assurer l'ordre dans le monde et de garantir les hommes contre le mal de la peur ; presque partout les hommes ont fini par ne plus croire ni à l'un ni à l'autre, et par perdre la notion des conditions nécessaires pour qu'une monarchie et une démocratie fussent légitimes. Cette notion perdue, l'existence même des principes de légitimité, leur nature et leur rôle devenaient inintelligibles, et la compréhension théorique du problème de la légitimité apparaissait aussi impossible que sa solution pratique. C'est à quoi en est réduit à l'heure actuelle, après tant de guerres et de révolutions, l'Occident tout entier, à l'exception de quelques nations privilégiées — la Suisse, l'Angleterre, les États-Unis ; pour ne citer que les exemples les plus illustres. Situation extrêmement dangereuse, qui a partout abouti à des gouvernements révolutionnaires, et à la seconde grande peur de l'histoire occidentale : la seconde, plus terrible que la première, parce qu'elle dispose de moyens d'extermination que celle-ci ne possédait pas. Par les guerres interminables qu'elle a déchaînées, si l'on ne réussit pas à l'enchaîner promptement, la seconde grande peur menace la civilisation occidentale dans ses trésors, et l'humanité tout entière dans son existence physique. Mais par quel traitement peut-on espérer, aujourd'hui, guérir cette maladie, sinon en faisant appel à l'intelligence, puisque l'instinct ne suffit plus ? Ou alors toute l'humanité, son élite se trouve à un tournant décisif : elle est devenue trop savante, trop sûre d'elle-même, trop sceptique pour croire à un principe de légitimité comme à un absolu religieux, sans se demander pourquoi. Elle veut raisonner

sur tout, même sur les principes de légitimité. Il faut donc qu'elle ne se contente pas de raisonner jusqu'au point où tous les principes de légitimité apparaissent absurdes et injustes ; il faut qu'elle aille au delà, jusqu'au fond du problème ; qu'elle découvre la nature et la tâche des principes de légitimité, pour déduire les règles d'une morale rationnelle de l'autorité, qui remplacera l'ancienne vénération mystique du pouvoir, par la connaissance et le sentiment universel des devoirs respectifs : du pouvoir envers les sujets, des sujets envers le pouvoir. Il n'y a pas d'autre solution. Le problème du Pouvoir se dresse aujourd'hui devant l'esprit occidental comme une montagne énorme, escarpée, pleine de crevasses, de glaciers, d'avalanches, qui barre le chemin à l'humanité tout entière. Il faut passer cet Himalaya de l'histoire, si on veut déboucher un jour dans les plaines fertiles de l'avenir : ascension dangereuse, et sans guide possible, parce que les hommes ne s'y sont point encore risqués. Mais du moins la montagne est-elle coupée par des paliers successifs, que l'esprit peut franchir successivement, et qui forment un gigantesque escalier conduisant, sans risque d'erreur, jusqu'au sommet. Les plus larges de ces paliers sont au nombre de sept. C'est l'ascension de la montagne par ces sept paliers successifs, jusqu'au sommet d'où l'humanité aura enfin vue sur l'avenir, que je vais tenter d'esquisser, comme conclusion de mon travail : j'aurai ainsi l'occasion de reprendre, en les résumant et les soulignant, les idées les plus importantes, développées au cours du livre.

PREMIER PALIER

« Le libéralisme est un enfantillage, la révolution une force, » *dixit* Bismarck. Bismarck, le plus grand homme d'État occidental de la seconde moitié du dix-neuvième siècle ! Et pourtant, qu'a-t-il compris aux réalités profondes de son époque ? Rien : son aphorisme le prouve. Lui aussi, comme tous les autres, et plus que tous les autres, car il eut plus d'initiative, a joué avec le feu pour obtenir quelques résultats immédiats, sans savoir ce qu'il faisait. Le libéra-

lisme, ce prétendu enfantillage, était pour la plupart des gouvernements occidentaux rien moins que la condition de la légitimité, c'est-à-dire sa raison de vivre. La révolution, cette prétendue force, n'était qu'une gigantesque mystification.

Révolution, révolution : ce mot est continuellement sur nos lèvres. Mais il n'est pas sûr que nous soyons fixés sur sa signification véritable. Qu'entendons-nous quand nous disons que le Christianisme, que la Renaissance, que l'industrie du dix-neuvième siècle ont été de grandes « révolutions » ? Que le Christianisme, la Renaissance, la grande industrie ont profondément changé les idées, les sentiments, les mœurs, les institutions, les goûts artistiques d'une partie de l'humanité ; qu'ils ont donné à l'esprit humain une orientation nouvelle dans le domaine de la religion, de la morale, de la philosophie, de la science, de la politique, de l'activité pratique. Pour nous borner au Christianisme, il a remplacé le polythéisme effréné des peuples méditerranéens par le monothéisme sémitique ; la croyance à la supériorité divine des dynasties et des aristocraties, par la doctrine de l'égalité morale de tous les hommes, fils de Dieu au même titre. L'orientation des esprits ayant changé sur ces deux points, une refonte totale des institutions et des mœurs s'imposait.

Mais nous disons aussi qu'en 1848 presque toute l'Europe a fait la révolution. Qu'entendons-nous dans ce cas par « révolution » ? La révolte des sujets contre le pouvoir, la république à Paris, le Parlement à Francfort, l'empereur d'Autriche en fuite, l'Italie, la Hongrie, la Croatie en guerre contre la Couronne des Habsbourg.

« Révolution » est un mot à double sens. Nous appelons révolution tantôt une orientation nouvelle de l'esprit humain, tantôt la destruction totale ou partielle d'une légalité préexistante, la subversion plus ou moins complète des règles qui établissent le droit de commander et le devoir d'obéir, en commençant par le principe de légitimité qui justifie le pouvoir.

Il est évident que les orientations nouvelles et les destructions de la légalité sont des événements historiques de nature différente, malgré le nom commun sous lequel nous les accou-

plons. Les orientations nouvelles, qui marquent les grandes étapes de l'histoire de l'humanité, ont toujours des origines lointaines et obscures, montent des profondeurs, se manifestent et s'imposent avec lenteur. Il faut parfois des siècles pour qu'elles triomphent. La force, qui brise les volontés et étouffe les intelligences, ne joue qu'un rôle secondaire dans leur histoire ; le premier rôle est dévolu aux suggestions et persuasions, qui entraînent les esprits — raison et sentiment. Les destructions de la légalité se présentent toujours comme des tempêtes de surface, courtes et violentes ; quelques mois, quelques semaines, quelques jours parfois suffisent pour jeter par terre les légalités les plus anciennes et les plus solides. En six semaines, du 14 juillet à la fin d'août, l'Ancien Régime s'est écroulé en France. La force joue ici le rôle principal : la « révolution » qui abat une légalité est toujours un acte de violence, plus ou moins périlleux et difficile.

Les causes et les effets aussi sont fort différents. Les causes des grandes orientations nouvelles de l'humanité sont si complexes et obscures qu'elles ne sont accessibles à l'esprit que par fragments. Les destructions des légalités ont toutes et toujours une seule et même cause, qui peut se manifester sous des formes différentes, mais qui est toujours facile à comprendre : l'affaiblissement et le vieillissement des pouvoirs qui gouvernent. Comme les causes, les conséquences d'une orientation nouvelle sont innombrables, et insaisissables sinon par fragments. Qui pourrait se flatter d'énumérer tous les effets de la christianisation de l'Europe ? Au contraire, toutes les révolutions qui ont détruit une légalité, ont toujours eu un effet, qui n'a jamais manqué : elles ont toutes provoqué un grand accès de peur. C'est une loi d'une précision presque astronomique : dès que, dans une société, la légalité est détruite, même si la destruction est justifiée par ses vices et ses faiblesses, la panique s'empare de tous les esprits. Les premiers à avoir peur sont les destructeurs ; c'est chez eux que la panique commence, pour se propager à la société tout entière.

Rien de commun entre ces deux sortes d'événements, sauf le nom : homonymie, qui n'est qu'une imperfection du langage. Et pourtant, depuis un siècle et demi, l'Occident a de

plus en plus confondu ces deux aspects de la révolution. La Révolution française a commencé à les brouiller dans les faits et dans les idées. Quand les États généraux se réunirent, le 5 mai 1789, à Versailles, que voulaient-ils? Donner une orientation nouvelle à l'histoire de la France. Ils ne voulaient pas détruire *ab imis* l'Ancien Régime, mais le réformer. Ils ne voulaient pas renverser la monarchie, mais la compléter par une Assemblée législative, issue du suffrage populaire. Ils ne voulaient pas proclamer la république, mais en finir avec la vente des charges et avec les fonctions publiques exploitées comme des fermes. Ils voulaient remplacer un pouvoir vieilli, déséquilibré, cristallisé, devenu incapable de gouverner, par un pouvoir plus jeune, plus souple, plus intelligent, plus juste et efficace. Ce qu'ils réclamaient était raisonnable. La France avait besoin d'une grande réforme : surtout, elle ne pouvait plus laisser tout le pouvoir législatif et exécutif à un conseil de six personnes, choisies par le roi, complètement détachées de la nation et sans responsabilité.

Mais un accident historique énorme et mystérieux, dont le sens a échappé jusqu'à présent à la conscience de l'humanité, fit coïncider cette grandiose tentative d'orientation nouvelle avec l'Apocalypse révolutionnaire déclenchée par la prise de la Bastille. C'était l'autre révolution, le renversement de la légalité, qui commençait moins de trois mois après la convocation des États généraux. La grande erreur des historiens a été d'attribuer l'effondrement total de la légalité monarchique, qui a suivi la grande émeute victorieuse du 14 juillet, aux efforts que la France avait faits pour réformer l'Ancien Régime et dont la convocation des États généraux avait été l'épisode décisif. L'effondrement est, lui aussi, comme les tentatives de réforme, un effet du vieillissement et de la cristallisation de l'Ancien Régime; l'explosion violente de la maladie qui couvait depuis deux siècles dans la royauté, et que l'orientation nouvelle, — dont les cahiers de 89 avaient exposé le programme, — voulait soumettre à un traitement bénin. Mais depuis l'effondrement la Révolution française est une révolution double. Elle est à la fois une des plus hardies tentatives d'orientation nouvelle du pouvoir et de la société, et une des plus gigantesques,

rapides, et violentes destructions de la légalité. Les deux révolutions se mêlent, se confondent, se combattent, se défigurent jusqu'à se rendre mutuellement incompréhensibles ; et à la fin, la grande peur, provoquée par la destruction totale de la légalité de l'Ancien Régime, étouffe l'orientation nouvelle, et fait aboutir le grand projet de libération de l'humanité, à la création de l'État révolutionnaire, et à une seconde révolution, qui est la négation de la première.

Une Apocalypse de désordres, de peurs, de tyrannies, de guerres, qui fit couler des torrents de sang dans toute l'Europe durant un quart de siècle : voilà la conséquence de cette rencontre, dans la France de 89, des deux événements, de nature fort différente, que nous confondons sous le nom unique de révolution. Il serait injuste de rendre la France responsable de cette terrible coïncidence. Ce fut un énorme accident de l'histoire, que personne n'avait voulu ni prévu. La France est la victime qui en a le plus souffert : tous les malheurs qu'elle a endurés depuis un siècle et demi, y compris la catastrophe de 1940, viennent de là. La responsabilité commune de la France et de l'Europe est autre : c'est le fait d'avoir tiré de cet énorme accident non pas la leçon qu'il comportait, mais deux légendes épiques : la légende jacobine chère aux partis de gauche et la légende napoléonienne, qui, créée d'abord par les partis de gauche, finit par être confisquée au profit des partis de droite. Les deux légendes ont complètement faussé la signification de l'immense expérience historique, en confondant les deux révolutions, au lieu de les distinguer, comme il aurait fallu pour maintenir l'esprit occidental en état d'équilibre clairvoyant. Toujours plus nombreuses, de génération en génération, des équipes d'historiens, de philosophes, de poètes, de romanciers, sont à l'œuvre depuis un siècle ; et elles ont réussi à généraliser cette énorme confusion dans les deux hémisphères du globe et dans toutes les sphères de la société. En quoi consiste cette confusion ? A croire qu'il suffit de détruire une légalité pour qu'une orientation nouvelle du pouvoir et de la société s'impose, plus intelligente, plus libre et plus juste ; pour qu'un peuple soit régénéré ; pour qu'il se débarrasse de tous les maux qui le tourmentent. En se refusant à définir exac-

tement le mot « révolution », en jouant constamment sur l'équivoque de sa double signification, on a fini par attribuer aux destructions de la légalité les améliorations du sort de l'humanité, dont les orientations nouvelles seules sont capables. Il n'est pas difficile de découvrir pourquoi cette confusion a séduit tant d'esprits. Les destructions de la légalité sont rapides : quelques semaines, parfois quelques jours suffisent. Les orientations nouvelles exigent toujours beaucoup de temps, des efforts lents et pénibles. S'il suffisait de rompre une légalité pour tirer l'humanité des misères qui l'affligent, l'existence de l'humanité serait très agréablement simplifiée.

Depuis un siècle, cette illusion s'est emparée de l'esprit occidental, et le domine dans toutes les classes, les partis, les institutions et les écoles. L'Académie française, les grands États-Major de l'Europe, le Vatican sont aussi contaminés que la Sorbonne, la Confédération générale du Travail, la deuxième, la troisième ou la *n*-ième Internationale. Nous avons vu, depuis vingt-cinq ans, des révolutions pour tavernes, cabarets et bistrots ; et des révolutions pour salons et Palaces. Et pourtant, il n'y avait aucune différence entre ces deux genres de révolutions, elles étaient toutes une rupture de la légalité préexistante. Elles ne l'avaient pas toutes détruite dans la même mesure : la révolution russe complètement, la révolution allemande, l'italienne et l'espagnole en partie. Mais la différence était quantitative, non qualitative ; si une de ces révolutions était le bien ou le mal, toutes les autres auraient dû l'être aussi. Pourquoi les milliardaires américains, les académiciens français, les hauts prélats du Vatican se sont-ils enthousiasmés pour certaines révolutions que les ouvriers exécraient, et *vice versa* ? Parce que les uns et les autres attendaient, de la destruction de la légalité, la guérison instantanée de certains maux, dont, à tort ou à raison, ils se plaignaient. Mais les quarante immortels, Wall Street et le Saint-Siège, n'ont été ni plus clairvoyants ni mieux inspirés que les ouvriers ou les paysans communistes d'Europe et d'Amérique. Depuis un quart de siècle, les riches et les pauvres, les savants et les ignorants, ont admiré, financé, encouragé, appelé de leurs vœux, préparé et accompli

sous le nom de révolution, des destructions plus ou moins considérables de la légalité existante. Ils espéraient tous que le monde serait partiellement ou complètement transfiguré par ces « révolutions ». Ils n'ont fait que provoquer la seconde grande peur de l'histoire, le seul effet immédiat, foudroyant, immanquable de toutes les destructions de la légalité étant l'universelle panique. Mais tandis que la première grande peur de l'histoire occidentale, celle qui a tourmenté l'Europe de 1789 à 1815, était l'effet d'un énorme accident que personne n'avait voulu ni prévu, la seconde fut créée de propos délibéré, par la folie des hommes, qui s'imaginaient refaire le monde à l'aide d'une baguette magique, de découverte récente.

Tel est le sens profond du drame dont le monde est témoin depuis un quart de siècle. En cent cinquante ans, la civilisation occidentale a complètement perdu la notion de la légalité. Le grand problème du monde est de la recréer. Par quels moyens? Dans quelle mesure?

LE SECOND PALIER

La thaumaturgie révolutionnaire aujourd'hui à la mode a popularisé l'idée qu'il est facile de changer les principes de légitimité existants et d'en inventer de nouveaux. Mais ce n'est qu'une des nombreuses illusions de notre époque. Non seulement les principes de légitimité ne sont pas nombreux, mais aucune époque n'a jamais eu la possibilité de choisir entre eux. Chaque époque n'a qu'un principe de légitimité; elle le trouve déjà établi ou en voie de formation; et elle ne peut choisir qu'entre ce principe et un gouvernement soit révolutionnaire soit quasi légitime, c'est-à-dire le règne de la peur, ou le danger permanent d'une imprévisible catastrophe. Il y a une apparence de choix, pour les époques déchirées par la lutte de deux principes, comme le fut le dix-neuvième siècle; mais c'est, en réalité, le choix, non point tant du principe, que du champ de bataille ou de la tranchée où on le défendra.

Un problème se pose alors : quel est le principe de légiti-

mité auquel notre époque ne peut échapper? La réponse n'est pas douteuse : la délégation du pouvoir par le peuple. Le principe héréditaire, qui légitimait les aristocraties et les monarchies du passé, exigeait une organisation de la société, une répartition de la richesse, une orientation spirituelle, qui n'existent plus depuis longtemps. Mais un principe de légitimité ne peut être une fiction ; il n'est efficace que s'il est une réalité effective et efficiente. En étudiant la démocratie légitime, nous avons vu que les conditions de la réalité effective et efficace, pour le principe de la délégation du peuple ou de la souveraineté de la nation, se résument en un diptyque : droit d'opposition et liberté du suffrage. Le droit d'opposition et la liberté du suffrage sont les deux piliers centraux de l'ordre occidental.

Mais là, une première et terrible difficulté surgit : faire coexister le droit d'opposition et la liberté du suffrage avec le suffrage universel. Nous avons vu que le suffrage universel est l'aboutissement logique de la souveraineté de la nation ou du peuple. Une fois admis le principe que le pouvoir n'est légitime que s'il représente la volonté de la nation ou du peuple, il faut définir la nation ou le peuple ; et pour le définir, on ne voit pas comment on pourrait s'arrêter à mi-chemin. La logique nous oblige à identifier la nation ou le peuple avec la totalité des hommes et des femmes arrivés à l'âge de la raison. Suffrage universel, donc. Mais nous avons vu aussi que l'horreur des classes supérieures pour le suffrage universel est une des clefs de l'histoire du monde occidental depuis cent cinquante ans. La Révolution française a été la première à en avoir peur. La révolution de 48 fut obligée de l'octroyer en France, mais elle ne réussit pas à le maintenir. Attaqué par la droite, qui avait peur de ses tendances révolutionnaires, et par la gauche qui le trouvait trop conservateur, le suffrage universel n'a survécu qu'enchaîné, perdant sa liberté et mutilé de son organe complémentaire : le droit d'opposition. La démocratie légitime étant devenue impossible, la république tomba, et fut remplacée par le gouvernement révolutionnaire de Napoléon III. Il faudra attendre la troisième république pour que le suffrage universel recouvre sa liberté et s'accouple avec le droit d'op-

position ; c'est-à-dire, pour que les conditions d'une démocratie légitime existent en France. Un premier exemple avait d'ailleurs été donné en Europe par la Suisse. La Suisse depuis 1848, la France depuis 1870 sont les deux pays qui, les premiers, ont en Europe appliqué intégralement la formule de la légitimité démocratique, jusqu'au suffrage universel. Après 1900, il est question, un peu partout en Europe, d'élargir le droit de suffrage, plus ou moins restreint jusqu'alors ; mais c'est après 1919, à la fin de la première guerre mondiale, que le suffrage universel masculin ou hermaphrodite se généralise partout dans le continent. Il est d'abord libre et s'accompagne du droit d'opposition ; les conditions essentielles de la démocratie légitime semblent réalisées partout. Mais la vieille horreur des classes supérieures pour le suffrage universel se réveille, et elle provoque de tous côtés, en Italie, en Allemagne, en Espagne, le même bouleversement qu'elle avait provoqué en France après 1848. Toutes les révolutions qui se sont faites en Europe depuis 1919 ont abouti, comme le second Empire, à l'enchaînement du suffrage universel et à la suppression du droit d'opposition, c'est-à-dire à la destruction de la légitimité démocratique. Résultat : des gouvernements révolutionnaires et le règne de la peur.

Le plus étrange de cette histoire, est que le suffrage universel, si détesté par les classes supérieures de l'Europe, est peut-être la dernière force conservatrice qui subsiste encore. J'ai montré à quel point le suffrage universel s'est montré conservateur en France dans les trois grandes élections de 1848 et 1849, qui furent, dans l'histoire de l'Europe, les premières expressions libres de la souveraineté du peuple. Le suffrage universel n'a changé ni la peau ni l'esprit du vingtième siècle. Pendant les dix ans que j'ai collaboré régulièrement à *l'Illustration* — c'était justement les dix premières années de la grande expérience du suffrage universel libre en Europe — je me suis efforcé de convaincre mes lecteurs que la masse est toujours passive et stagnante, qu'il est impossible de gagner à une idée extrême des millions d'hommes et de femmes, qui diffèrent par l'éducation, le tempérament, la profession et l'orientation. Les idées

extrêmes sont toujours le propre de petites minorités homogènes, sélectionnées par des intérêts, des passions ou des délires communs. Là où le suffrage universel est libre, il est très difficile à un parti révolutionnaire de s'emparer du pouvoir, et de le garder si par hasard il réussit à s'en emparer.

L'explication de ce paradoxe est peut-être que les classes supérieures de l'Europe détestaient et détestent le suffrage universel, surtout par répugnance pour l'égalité. La tradition aristocratique est encore très forte en Europe ; les institutions anéanties, elle survit dans les instincts, dans les sentiments, dans l'orientation des esprits. La promiscuité avec la masse, dans un grand acte politique tel que la délégation du pouvoir, répugne aux classes supérieures en même temps qu'elle les alarme, comme une menace de leur séculaire prépondérance politique. Et pourtant il existe une justification simple et décisive du suffrage universel, qui devrait suffire à éliminer cette opposition. Le roi des Belges, Albert, l'a formulée un jour en ma présence, avec une candeur chaleureuse ; c'était, je crois, pour répondre aux murmures des salons, mécontents de ce qu'il eût, après son retour dans son royaume reconquis, approuvé la loi qui octroyait le suffrage universel au peuple belge. « On dit que c'est absurde de reconnaître le même droit de vote à un professeur d'université, à un grand banquier ou à un grand industriel, et à un maçon, à un forgeron ou à un paysan. On oublie que le maçon, le forgeron et le paysan n'ont d'autre moyen d'agir sur l'État que leur bulletin de vote. Ils ne sont plus qu'une foule passive, taillable et corvéable à merci, si on le leur retire. L'industriel, le banquier ou le professeur possèdent beaucoup d'autres moyens d'agir sur l'État, plus directs et efficaces. »

Quoi qu'il en soit, le suffrage universel semble être une des grandes difficultés avec lesquelles le monde est aux prises, en ce moment de l'histoire. Le défaut du suffrage universel n'est pas d'être révolutionnaire, mais d'être passif, lent à mettre en branle, d'une intelligence qui se simplifie en raison de l'augmentation de la masse. Pour que la participation de la masse à la création du pouvoir soit une réalité, il faut intéresser la masse au moins à certains grands problèmes

touchant la direction et l'orientation de l'État : ce qui n'est ni facile, ni exempt de danger. En outre, le caractère hétérogène des masses, surtout en Europe, rend nécessaire la multiplicité des partis, qui peut apporter de sérieuses complications dans le domaine de l'action. Mais c'est précisément le lieu de se rappeler que les générations n'ont pas le choix du principe de légitimité ; qu'elles le trouvent déjà établi ou en formation, et qu'il leur faut l'accepter avec ses avantages et ses difficultés. *Hic Rhodus, hic salta*. A la grande époque de l'aristocratie et de la monarchie, les générations avaient d'autres obstacles à vaincre : les caprices de l'hérédité, l'impossibilité de concilier, surtout dans les monarchies, l'autorité et la critique. Les masses créent aujourd'hui la grande difficulté, justement parce que le suffrage universel libre est la condition nécessaire d'un gouvernement légitime.

LE TROISIÈME PALIER

Le pouvoir vient d'en haut : nous sommes d'accord. C'est une nécessité de l'esprit humain, exprimée par une constante de l'histoire : le pouvoir vient d'en haut, dans les démocraties comme dans les monarchies. Mais dans les monarchies comme dans les démocraties, la légitimité vient d'en bas. Le pouvoir ne devient légitime et n'est libéré de la peur que par le consentement, actif ou passif, mais sincère, de ceux qui doivent obéir. Il ne faut jamais oublier ce double mouvement en sens inverse, du pouvoir et de la légitimité. Il nous explique pourquoi la démocratie ne peut se légitimer sans l'unité spirituelle intérieure, si, en d'autres termes, tout le peuple n'est pas d'accord non seulement sur le principe de légitimité, mais aussi sur les grands principes de la vie morale et religieuse. Si cette unité n'existe pas, le droit d'opposition deviendra le terrain d'un duel à mort. Les partis, au lieu de se battre dans des tournois chevaleresques, chercheront à s'entre-détruire. Le jeu de la majorité et de la minorité ne sera plus possible ; à la première occasion, un des partis en lutte s'emparera du pouvoir par la force et

anéantira l'adversaire. On tombera dans le gouvernement révolutionnaire.

Difficulté terrible pour l'Europe. Elle se présente sous deux formes : christianisme et socialisme. Une partie de l'Europe croit encore en Dieu et en Jésus-Christ, une partie n'y croit plus. Si, pour leurs joutes, le pouvoir et l'opposition vont chercher des armes dans l'arsenal des querelles théologiques, les tournois de la démocratie pourront un jour ou l'autre devenir les coupe-gorge de deux fanatismes. Dans les pays protestants, l'Église a accepté de se tenir à l'écart des grandes discussions des partis politiques, de garder entre eux une neutralité bienveillante, s'ils respectent les principes cardinaux de la morale. Dans les pays catholiques, la neutralité politique de l'Église est moins aisée. L'Église, dans sa grande époque, était une théocratie. Si, dans le domaine de la politique, ses aspirations sont devenues plus modestes, elle n'a jamais renoncé définitivement à l'espoir d'un condominium éventuel avec César. Elle n'a pas d'objection contre le gouvernement représentatif, la démocratie, et la doctrine de la souveraineté de la nation. Mais elle a toujours subordonné son attitude envers les gouvernements au respect que ceux-ci montraient à la fois pour sa mission spirituelle et pour ses intérêts temporels. L'Église n'a jamais hésité à préférer un gouvernement révolutionnaire à un gouvernement légitime ou quasi-légitime, si le gouvernement révolutionnaire lui était favorable, le gouvernement légitime ou quasi-légitime indifférent ou hostile.

Que va-t-elle faire, l'Église catholique, dans le chaos où le monde est tombé? Voilà une des grandes perplexités de notre époque. L'Église est une très puissante organisation au service de certains principes de morale, qui pourront aider le monde à sortir du chaos. Mais à une condition : c'est que l'Église accepte de collaborer sur un pied d'égalité avec d'autres forces. Il y a, dans l'Église catholique, une école isolationiste, d'après laquelle l'Église catholique seule serait capable de sauver le monde, parce que la révolte contre l'Église catholique serait la cause première de la ruine présente. Tous ceux qui veulent collaborer au redressement du monde, devraient donc se placer sous sa direction. La thèse

est inacceptable : si une partie de l'humanité s'est révoltée contre l'Église catholique, ce n'est pas par caprice ou folie, mais pour des raisons très sérieuses. Les causes du chaos actuel sont plus complexes et profondes que la révolte contre Rome, et il n'est pas impossible que l'Église catholique ait sa part de responsabilité. Quoi qu'il en soit, la crise actuelle semble dépasser les forces de l'Église catholique, comme celles de tous les autres pouvoirs spirituels et temporels de l'univers : si l'isolationisme prévalait, le résultat le plus probable serait que l'Église contribuerait à augmenter le désordre et finirait par être engloutie elle aussi.

Deuxième difficulté : le socialisme. Le socialisme a la même prétention que l'Église catholique, sans avoir des titres historiques comparables à ceux de l'Église pour justifier la prétention d'être seul en possession du secret du salut du monde. Mais cette prétention est, pour une doctrine vieille à peine d'un siècle, tellement exagérée, qu'elle n'est pas dangereuse. La complication sérieuse est ailleurs. Le socialisme marxiste a popularisé une doctrine du pouvoir, qui rend inapplicable le principe de légitimité démocratique. D'après cette doctrine, le monde serait gouverné par le capitalisme ; le pouvoir ne serait qu'un instrument aux mains des grands bourgeois — industriels, banquiers, marchands, propriétaires — pour exploiter et opprimer les masses populaires ; celles-ci seraient esclaves du capital, dans l'État comme dans l'usine ; et la liberté politique, que la Révolution française a annoncée au monde, dissimulerait la dictature de la bourgeoisie, qui a pris la succession des rois et des nobles. La Révolution française n'aurait été que la mainmise de la bourgeoisie sur l'État. Le monde serait libre le jour où le prolétariat ferait à son tour, après celle du Tiers, la révolution du quatrième État, en libérant définitivement l'humanité. La lutte des classes serait le grand combat, au bout duquel commencerait la nouvelle époque. Jaurès a écrit une Histoire de la Révolution française, dans laquelle la bourgeoisie est présentée au peuple comme le premier exemple d'une classe révolutionnaire : le prolétariat doit se mettre à son école et faire mieux.

Cette vision de la Révolution française n'est qu'un roman.

La Révolution française a été l'effondrement, par vétusté, de l'Ancien Régime, et non pas la révolte du tiers État contre l'aristocratie et la monarchie. Une partie importante du tiers État, que Jaurès glorifiait comme le premier modèle d'une classe révolutionnaire, a lutté contre la Révolution aux côtés de la Noblesse et du Clergé ! La bourgeoisie n'est devenue, pendant le dix-neuvième siècle, la classe dominante, que dans une petite partie de l'Europe : à l'exception de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande et des pays scandinaves, l'Europe a été gouvernée jusqu'en 1918 par les Cours et les dynasties. Le capitalisme n'a jamais été, en Europe, une force politique que dans l'imagination des docteurs du socialisme. La haute finance et la grande industrie n'ont acquis une certaine influence politique, au cours du dix-neuvième siècle, que dans les pays démocratiques, au même titre que les autres classes et les autres organisations et en concurrence avec elles : les ouvriers, par exemple, et leurs syndicats. Dans les pays monarchiques — Italie, Espagne, Balkans, Autriche-Hongrie, Allemagne, Russie — la haute finance et la grande industrie n'ont joui d'aucune influence politique jusqu'à la guerre mondiale ; et c'était un défaut, une faiblesse, une infériorité des régimes monarchiques, en regard des régimes démocratiques et parlementaires. Le matérialisme historique est une fausse clef de l'histoire du dix-neuvième siècle ; les socialistes, qui croyaient tout expliquer, n'ont rien compris à l'état des choses qu'ils prétendaient changer. D'où les énormes erreurs qu'ils ont commises chaque fois qu'ils ont exercé le pouvoir, seuls ou en collaboration avec d'autres partis ; d'où la difficulté qu'ils ont eue à garder le pouvoir après l'avoir conquis. Mais la clef, si elle est fausse et n'ouvre aucune porte, est facile à manier, peu pesante, et elle donne à ceux qui la mettent dans leur poche, l'illusion de connaître toute l'histoire, sans en avoir étudié même un chapitre.

C'est ce qui explique son succès, même dans les milieux d'extrême droite et du catholicisme. Il y a, dans les milieux d'extrême droite, un certain nombre de Don Quichotte, qui s'imaginent livrer bataille à des géants en attaquant les moulins à vent de la ploutocratie bourgeoise, que le marxisme a

multipliés d'un bout à l'autre de l'Europe. En réalité, les marxistes ont fait une confusion entre la prétendue domination politique du capitalisme, qui n'est qu'une fiction, et l'influence que les classes riches ont exercée sur le pouvoir, à toutes les époques et sous tous les régimes. A toutes les époques et sous tous les régimes, jusqu'à présent du moins, le pouvoir a pris corps au sein des classes riches et a été en contact immédiat avec elles, tandis qu'il n'a communiqué qu'à distance avec les classes moyennes et les masses populaires. Les passions, les préjugés, les vertus, les vices, les intérêts des classes riches ont exercé une action prépondérante sur la politique de tous les régimes — monarchies et républiques, aristocraties et démocraties. Les classes riches, à leur tour, furent de tout temps très jalouses de leur influence sur le pouvoir, et ont cherché à empêcher que les classes moyennes et populaires ne la leur disputent. Dans toute l'histoire occidentale, depuis la Révolution française, cette préoccupation des classes riches est manifeste. Elle explique en partie leur hostilité au suffrage universel. Mais l'influence persistante des classes riches sur le pouvoir n'a rien à voir avec la prétendue domination bourgeoise du *Manifeste du Parti communiste*; elle est universelle et permanente; elle a précédé le régime bourgeois, et elle lui survivra. Elle existera tant qu'il y aura des riches dans le monde; et ne cessera que le jour où on aura réussi à niveler dans une société égalitaire la richesse et la pauvreté. On y travaille dans le lointain Orient de l'Europe: quant à savoir si l'entreprise est possible, c'est une autre histoire.

Erreur, donc. Mais l'erreur, en se popularisant dans les masses et en se cristallisant dans le programme politique d'un parti très puissant, a créé un obstacle très sérieux à la formation des démocraties légitimes, à la seule solution du problème du pouvoir qui soit aujourd'hui possible. Si le capitalisme domine, si la bourgeoisie se sert de l'État pour tyranniser et exploiter le peuple, le peuple ne peut, même dans les régimes démocratiques, qu'être hostile au Pouvoir. L'État sera son ennemi; les droits politiques que la démocratie lui reconnaît, ne devront lui servir qu'à déposséder les classes riches à la fois des biens et du pouvoir, à détruire l'état

bourgeois au lieu de collaborer avec lui. Ce programme ultra-révolutionnaire ne peut pas être appliqué par une démocratie légitime, qui exige que l'opposition soit une collaboration. Il soulève des questions, qui ne peuvent être résolues par le jeu des majorités et des minorités ; il met aux prises et exaspère l'arrogance bourgeoise et l'insolence des masses déchaînées, toutes les peurs des riches et toutes les rancunes, les envies et les craintes des pauvres. Sous la tempête de ces passions, les tournois dialectiques de la démocratie ne peuvent plus se poursuivre : des combats s'engagent qui, en se multipliant et s'exaspérant, ne peuvent aboutir qu'à des gouvernements révolutionnaires. C'est-à-dire, au régime de la peur.

Le parti socialiste eut toujours une aile droite, qui s'efforçait d'obtenir la collaboration des masses au gouvernement démocratique, en étouffant autant que possible l'esprit révolutionnaire du programme. Mais le programme reste, et il est en contradiction avec les buts de la démocratie légitime. Celle-ci se propose de gérer, en commun et en accord, les intérêts collectifs de la société ; le socialisme veut détruire la société actuelle, et la remplacer par une société plus équitable et plus heureuse. Seul un prophète pourrait dire si et dans quelle mesure ce plan pourra se réaliser, un historien doit se limiter, en cette période chaotique, à évoquer des souvenirs. Depuis deux siècles, la civilisation occidentale s'efforce, en appliquant le principe de la légitimité démocratique, de créer une société sans dynasties et sans aristocraties. Les rois et les nobles ont presque complètement disparu ; mais le monde entier est tombé dans un tel désordre, que personne ne saurait prévoir si, malgré les sacrifices énormes qu'il a coûté, le long effort sera couronné de succès. Le socialisme veut créer une société qui ne sera pas seulement sans rois et sans nobles, mais sans riches et sans classes. C'est doubler le problème d'une deuxième difficulté, au moment où personne ne sait si la première est vaincue ; c'est tenter la Révolution française à la deuxième puissance. Si l'on se place à ce point de vue, les difficultés avec lesquelles la Révolution russe est aux prises, — et qui fournissent matière à tant de légendes, — deviennent intelligibles. Et

elles devraient être un enseignement : la deuxième grande expérience, après celle de la Révolution française.

LE QUATRIÈME PALIER

Le pouvoir vient d'en haut : nous sommes d'accord. Mais s'il vient d'en haut, pourquoi s'arrêter à mi-chemin entre le ciel et la terre? Pourquoi ne pas le déduire de Dieu lui-même? L'humanisation du pouvoir n'est-elle pas la grande faiblesse du monde occidental? N'a-t-elle pas révélé à tout le monde, même aux masses les plus grossières, la nature empirique et conventionnelle des principes de légitimité, — et par conséquent leur fragilité?

Cette idée obsède l'esprit occidental sous des formes différentes, depuis la Révolution française. L'incrédulité serait la cause de l'énorme désordre où le monde risque de se perdre. Mais il n'est point sûr que les époques pieuses aient été mieux gouvernées que les périodes d'incrédulité. Elles se sont peut-être montrées plus dociles, ce qui n'est pas toujours une vertu. Dieu peut aider les hommes à s'arrêter, dans la critique des principes de légitimité, au point au delà duquel aucun principe n'apparaît plus ni juste ni rationnel ; mais il ne peut pas apaiser le mécontentement des hommes qui se sentent mal gouvernés : il l'exaspère plutôt. Il est beaucoup plus douloureux pour les hommes d'être maltraités par un pouvoir d'origine divine, que par un pouvoir qui reconnaît être leur créature. Si le suffrage universel choisit un député incapable ou malhonnête, c'est un malheur ; mais, en somme, l'erreur d'une majorité est facile à expliquer et à réparer. Il est plus difficile d'expliquer que la grâce de Dieu sacre pour toute sa vie un roi méchant, débauché, cruel, égoïste, stupide, qui tourmente les hommes dont il devrait être le père. Les régimes qui ont abusé des justifications théologiques, ont abouti à des révoltes qui, par delà le pouvoir, ont atteint Dieu lui-même. On l'a vu en Europe, à la fin du dix-huitième siècle, et en Asie au début du vingtième. L'incrédulité de l'Occident, à partir du dix-huitième siècle, n'est que la poursuite jusqu'au fond du ciel des pouvoirs

de la terre, qui cherchaient leur légitimation dans la stratosphère de la religion.

La religion peut aider le pouvoir — personne ne le conteste. Mais il faut que la foi préexiste et tire d'elle-même sa raison d'être. On croit en Dieu parce qu'on veut y croire, non parce qu'on veut avoir une bonne police à moins de frais. Il est absurde de dire à une époque de scepticisme qu'elle doit croire en Dieu si elle veut être bien gouvernée. C'est la faiblesse de la position de M. Izoulet et d'un certain nombre d'écrivains catholiques. Depuis deux siècles, une tiédeur religieuse croissante a refroidi presque toute l'humanité ; surtout dans le monde occidental, même ceux qui pratiquent encore un culte, sont de moins en moins disposés à se laisser conduire par leur Église, dans les grandes affaires politiques. Le pape lui-même en fait tous les jours l'expérience. Bonne ou mauvaise, telle est la situation : il faut maintenant que l'homme réussisse à se gouverner lui-même, en fait et en principe, dans une complète autonomie laïque. Tant pis pour lui si les difficultés de la tâche augmentent ; tant mieux si les Églises peuvent lui donner un coup d'épaule.

LE CINQUIÈME PALIER

Les légitimités vieillissent pour deux raisons : soit qu'elles abusent du prestige dont elles jouissent et deviennent incapables de gouverner ; soit que les esprits changent d'orientation et ne peuvent plus supporter l'absurdité et l'injustice que tout principe de légitimité renferme en lui-même. On cherche alors à remplacer le principe de légitimité régnant, par un principe qui soit plus rationnel et juste sur le point où la conscience est devenue sensible, quitte à ce qu'il soit moins rationnel et juste sur d'autres points. Les deux causes peuvent agir ensemble ou séparément ; les deux vieillissements s'accoupler ou se différencier. Il en résulte des « cas » historiques fort différents.

La Révolution française et la Révolution russe sont les deux grands exemples du double vieillissement et des effroyables dévastations qu'il peut déterminer dans l'histoire

de l'humanité. Les deux révolutions ont été précédées et en partie provoquées par une orientation nouvelle de l'esprit, par l'aspiration à un grand changement. En France, l'aspiration se limitait d'abord au gouvernement représentatif, elle s'étendit, après la chute de la royauté, à la création d'une société sans nobles et sans rois. La révolution russe s'est présentée avec un plan de reconstruction encore plus vaste. Elle voulait ajouter l'égalité économique à l'égalité juridique et politique de sa sœur aînée ; compléter la souveraineté du peuple par la mainmise de la collectivité sur toutes les richesses de la terre ; créer un ordre nouveau, non plus seulement sans nobles et sans rois, mais sans riches et sans pauvres.

Mais le peuple russe était aussi peu préparé à un tel changement d'orientation, que le peuple français, en 1789, à bâtir un nouvel État sur la base de la souveraineté de la nation. En France comme en Russie, l'orientation nouvelle était l'aspiration d'une avant-garde d'éclaireurs et de rêveurs. En France comme en Russie, elle n'a réussi à s'emparer du pouvoir que parce que la légalité préexistante, rongée par la vieillesse, discréditée par son impuissance, affaiblie par le mécontentement général, s'était effondrée : en France, en juillet et août 1789, à la suite de la prise de la Bastille, en Russie, entre avril et octobre 1917, à la suite de l'abdication de Nicolas II, provoquée à son tour par les défaites et le désordre universel. Mais alors, en France comme en Russie, les deux peurs se sont superposées et mêlées : la peur provoquée par la destruction de la légalité, et la peur provoquée par l'orientation nouvelle, à laquelle le peuple n'était pas préparé. La révolution russe n'est ni cette merveille unique qui transporte ses admirateurs, ni cette horreur sans précédent qui terrifie ses adversaires ; elle est la répétition au ralenti, sur un théâtre plus vaste, un peu modernisée, du drame de la Révolution française. Elle a abouti, comme la Révolution française, au despotisme sanguinaire d'un gouvernement révolutionnaire ; elle a fait et elle fera souffrir beaucoup son peuple, comme la Révolution française ; comme la Révolution française, elle a embrasé l'horizon d'une lueur d'incendie qui a effrayé et effrayera encore le monde pour

des siècles ; poussée en avant, au milieu de ces terreurs hallucinées, par l'aspiration à une orientation nouvelle, qui si confuse soit-elle, a des racines profondes, l'humanité pourra un jour en tirer quelques exemples et profits, comme de la Révolution française, quand la première terreur sera dissipée.

Il n'y a rien à attendre des autres révolutions qui ont secoué l'Europe, après la révolution russe. Elles sont la conséquence du vieillissement de la légitimité monarchique, ou de la chute soudaine ou de l'affaiblissement irréparable des monarchies, qui ont gouverné la plus grande partie de l'Europe jusqu'en 1917 et 1918, à la suite de la première guerre mondiale. Aucune aspiration à une orientation nouvelle ne les soutient et ne les actionne ; elles ne sont qu'une tentative désespérée pour empêcher l'avènement de l'État représentatif et de la légitimité démocratique ; et n'aboutiront qu'à des guerres interminables.

Reste le chef-d'œuvre de l'histoire : l'orientation nouvelle qui rajeunit une légitimité vieillie, sans rupture de la légalité, la « révolution » sans « révolution ». Les exemples sont rares ; il y en a deux, pourtant, dans l'histoire de l'Occident des trois derniers siècles.

L'Angleterre, en 1688, réussit à changer la dynastie et son orientation sans briser le principe de la légitimité aristomonarchique, sans déchaîner la lutte entre les deux Génies invisibles de la Cité, comme devait le faire la France un siècle plus tard. Je me bornerai à reproduire ici quelques pages du livre de Benjamin Constant : *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*. Malgré une certaine imprécision dans l'expression, on ne saurait mieux décrire le caractère antirévolutionnaire de la révolution anglaise de 1688 : orientation nouvelle sans rupture de la légalité.

« L'exemple de Guillaume III semble au premier coup d'œil une objection très forte contre toutes les assertions que l'on vient de lire. Guillaume III ne doit-il pas être considéré comme ayant usurpé sur les Stuarts le trône d'Angleterre ? Son règne a néanmoins été glorieux et tranquille, et c'est de ce règne que datent la prospérité et la liberté anglaises. N'est-ce point une preuve que l'usurpation

n'est pas toujours impossible dans les temps modernes, et que ses effets ne sont pas toujours funestes?

« Mais le nom d'usurpateur ne convient nullement à Guillaume III. Il fut appelé par une nation, qui voulait jouir d'une liberté paisible, à l'exercice d'une autorité dont il avait fait ailleurs l'apprentissage, et déjà revêtu de la puissance, dans un autre pays, il ne parvint point à la couronne, par les moyens habituels de l'usurpation, la ruse ou la violence.

« Pour mieux sentir ce que sa position avait de particulier et d'avantageux, comparez-le avec Cromwell. Celui-ci était vraiment un usurpateur. Il n'avait pas pour soutien, pour auréole l'éclat d'un rang déjà glorieusement occupé. Aussi, malgré sa supériorité personnelle, il ne peut obtenir que des succès disputés et éphémères. Son règne eut tous les caractères de l'usurpation : il en eut la courte durée, et la mort vint très à propos le préserver d'une chute prochaine et inévitable.

« L'intervention de Guillaume III dans la Révolution de 1688, loin d'être une usurpation, préserva probablement l'Angleterre du joug d'un nouvel usurpateur, et la délivra en même temps d'une dynastie contre laquelle trop d'intérêts nationaux s'étaient prononcés.

« Lorsque d'orageuses circonstances interrompent la transmission régulière du pouvoir, et que cette interruption dure assez longtemps, pour que tous les intérêts se détachent de l'autorité dépossédée, il ne s'agit pas d'examiner si la prolongation de cette autorité eût été un bien, il est certain que son rétablissement serait un mal.

« Un peuple, dans cette situation, est exposé à diverses chances, dont deux sont bonnes et deux sont mauvaises.

« Ou le pouvoir retourne aux mains qui l'avaient perdu, ce qui occasionne une réaction violente, des vengeances, des bouleversements; et la contre-révolution qui s'opère n'est qu'une nouvelle révolution. C'est ce qui était arrivé en Angleterre sous les deux fils de Charles I^{er}, et les injustices qui remplirent ces deux règnes, sont une leçon mémorable dont il est à désirer que les nations profitent.

« Ou quelque individu sans mission légitime saisit le pouvoir et tous les malheurs de l'usurpation pèsent sur ce peuple. C'est ce qui arriva dans la même Angleterre, sous Cromwell, et ce qui se renouvelle de nos jours, d'une manière plus terrible encore, en France.

« Ou la nation parvient à se donner une organisation républicaine, assez sage pour assurer son repos, ainsi que sa liberté. Qu'on ne dise pas que ceci est impossible, puisque les Suisses, les Hollandais, et les Américains y ont réussi.

« Ou enfin, cette nation appelle au trône un homme déjà éminent ailleurs, et qui reçoit le sceptre avec des restrictions convenables. C'est ce que firent les Anglais en 1688. C'est ce que les Suédois ont fait de nos jours. Les uns et les autres s'en sont bien trouvés. C'est que dans ce cas, le dépositaire de l'autorité a un autre intérêt que celui d'agrandir et d'accroître sa puissance. Il a l'intérêt de faire triompher les principes qui servent de garantie à cette puissance, et ces principes sont ceux de la liberté.

« Une révolution de ce genre n'a rien de commun avec l'usurpation. Le prince élu librement par la nation, est fort à la fois de sa dignité ancienne et de son titre nouveau. Il plaît à l'imagination par les souvenirs qui la captivent, et satisfait la raison par le suffrage national dont il s'appuie. Il n'est point réduit à n'employer que des instruments d'une création récente. Il dispose avec confiance de toutes les forces de la nation, parce qu'il ne la dépouille d'aucune partie de son héritage politique. Les institutions antérieures ne lui sont point opposées : il se les associe, et elles concourent à le soutenir.

« Ajoutons, que les Anglais eurent le bonheur de trouver dans Guillaume III précisément ce dont un peuple a besoin, dans une circonstance pareille, un homme non seulement familiarisé avec le pouvoir, mais accoutumé à la liberté, le premier magistrat d'une République : son caractère s'était mûri au sein des tempêtes : et l'expérience l'avait instruit à ne pas s'effrayer de l'agitation inséparable d'une constitution libre.

« Considéré sous ce point de vue, l'exemple de Guillaume III, loin de m'être contraire, m'est, je le pense, plutôt favorable. Son avènement, n'était point une usurpation, ne prouve point que l'usurpation soit aujourd'hui possible. Le bonheur et la liberté dont l'Angleterre a joui sous son règne n'impliquent nullement que l'usurpation puisse jamais être bienfaisante. Enfin la durée et la tranquillité de ce règne ne démontrent rien en faveur de la durée et de la tranquillité de l'usurpation (1). »

(1) *De l'Esprit de conquête et de l'usurpation*, par Benjamin DE CONSTANT-REBECQUE, pp. 101-105.

La Suisse est le second exemple. Je passe chaque matin au pied du monument que Genève a élevé au général Dufour, et je passe souvent devant sa tombe, dans le cimetière de Plainpalais. Et je pense toujours à la signification profonde et si peu connue, de la page d'histoire, dont il a été le brillant protagoniste. En battant le *Sunderbund*, le général Dufour ouvrait la voie, dans l'histoire de son pays, à une orientation nouvelle décisive, sans rupture de la légalité, à une grande révolution sans révolution. Entre 1840 et 1848, la Suisse avait fait un effort résolu pour tirer du régime incertain et oscillant de 1815, une démocratie cohérente, basée sur le principe de la souveraineté du peuple, inspirée par les doctrines de la Révolution française et par l'exemple des États-Unis. Mais l'effort se heurta à une vive opposition qui, à un certain moment, tenta d'empêcher par les armes le triomphe de l'orientation nouvelle. Si le *Sunderbund* avait été le plus fort, la légalité établie en 1815 aurait été brisée, la « grande peur », aurait commencé ; personne ne sait où la Suisse aurait fini. La victoire sur le *Sunderbund* permit à l'orientation nouvelle de triompher sans la rupture de la légalité. C'est une des raisons pour lesquelles la Suisse a réussi, en appliquant les principes de la Révolution française, à créer l'État légitime par excellence, un État où les citoyens n'ont pas peur du pouvoir et où le pouvoir n'a pas peur des citoyens.

Ces deux grandes révolutions expliquent pourquoi l'histoire de l'Angleterre et celle de la Suisse ont été si heureuses pendant le dix-neuvième siècle. Le grand malheur de la France fut qu'elle n'a pas réussi à passer de la légitimité aristo-monarchique à la légitimité démocratique sans la plus complète des ruptures de la légalité préexistante. Les conséquences de cet accident furent immenses pour la France et pour l'Europe : la création du premier gouvernement révolutionnaire de l'histoire de l'Occident fut la plus grave de ces répercussions. Mais l'ancien principe de légitimité pouvait alors être remplacé par un principe nouveau : la France est parvenue, au prix de sacrifices inouïs, à reconstituer une légitimité nouvelle. Le cas le plus terrible, c'est lorsqu'un peuple, mécontent, à tort ou à raison, du pouvoir légitime

qui le gouverne, le renverse sans connaître un autre principe par lequel le remplacer. Il tombe alors sous le gouvernement révolutionnaire, avec le risque d'y rester longtemps et sans espoir, à moins qu'il ne fasse un retour sur lui-même et ne reconstruise ce qu'il a détruit : œuvre toujours difficile.

LE SIXIÈME PALIER

Reste le problème suprême : comment l'ordre du monde peut-il dépendre de principes si fragiles? Que signifie, dans l'économie de l'univers, cette fragilité de toutes les structures sociales, même des plus imposantes, créées par les hommes? Quels devoirs cette fragilité impose-t-elle à l'élite dirigeante de l'humanité?

Nous ne pouvons plus esquiver ces questions. Après avoir découvert l'étrange nature des principes de légitimité. Pour répondre, je commencerai par reproduire une page de *Reconstruction* :

« Les sociétés humaines ne seraient que des ruches ou des fourmilières, si tous les hommes agissaient dans les mêmes circonstances de la même manière, connue et prévisible. Tous les problèmes seraient résolus d'avance ; l'intelligence et la volonté n'auraient plus aucune tâche à remplir ; la vie de l'individu et l'histoire du groupe se réduiraient, comme chez les abeilles et les fourmis, à la coordination préétablie et invariable d'un certain nombre de mouvements instinctifs, toujours les mêmes.

« Mais l'esprit humain se singularise, au sein de la nature dominée par la loi de causalité, par sa liberté, comme l'appellent certaines écoles philosophiques, d'un mot peut-être un peu équivoque. Tous les morceaux de fer qui sont exposés à une source de chaleur, se comportent toujours de la même manière ; ils se dilatent, rougissent, s'amollissent, et à la fin se liquéfient. La prévision est sûre, et tout le travail humain est basé sur la sécurité d'un grand nombre de prévisions du même genre. Les réactions des esprits humains aux forces physiques ou spirituelles qui agissent sur eux sont au contraire variables et d'une prévision beaucoup plus incertaine. Un homme réagit à la même action d'une

manière, et un autre, de la manière opposée ; le même homme ne réagira plus demain comme il a réagi aujourd'hui. Les réactions collectives semblent encore plus capricieuses et difficiles à prévoir que les réactions individuelles. Chaque esprit humain est la condensation d'une force mystérieuse, qui explose sous les chocs de la vie, comme elle veut ou comme elle peut, avec une intensité et dans des directions variables et imprévisibles. C'est pourquoi il n'existe pas une science de l'esprit et de l'histoire, analogue à la science de la matière et de la nature ; il faut même se demander si le mot « science » peut s'appliquer avec le même sens à la physique et à la vie spirituelle des hommes, à la chimie et à l'histoire des sociétés.

« Cette indépendance souveraine dans laquelle l'esprit agit et se manifeste, est l'essence de la nature humaine. Mais elle est aussi le tourment et la grande difficulté de la vie des hommes. Il est évident que, pour vivre en société, il faut que les hommes puissent prévoir dans une certaine mesure quelles seront respectivement leurs actions et réactions, au moins dans les circonstances qui ne sont pas trop exceptionnelles. La famille, par exemple : serait-elle viable si le mari et la femme, si les parents et les enfants, ne savaient jamais, dans les vicissitudes journalières de la vie, s'ils peuvent compter sur le respect, l'obéissance et l'amour, ou s'ils doivent craindre la révolte, l'indifférence et la haine, l'alternative étant toujours également possible ? Il en est ainsi de toutes les sociétés humaines, même des plus vastes, comme l'État. Si le noyau central de l'esprit humain est une autonomie irréductible, qui échappe à toute loi fixe, la vie sociale n'est permise que si chacun de nous peut prévoir à peu près comment se comportera, dans chaque circonstance, au moins la grande majorité de ses semblables.

« La société repose donc sur la contradiction entre la liberté humaine et le besoin social de réactions prévisibles (1). »

Cela signifie que les ruches et les fourmilières sont les modèles de la société parfaite, parce que chaque membre y accomplit toujours et au moment voulu les actes nécessaires, à l'exception de toute liberté et sans alternatives. Les sociétés

(1) Guglielmo FERRERO : *Reconstruction* » Talleyrand à Vienne » 1814-15, pp. 31-32. Paris, Plon, 1940.

humaines sont imparfaites et approximatives, parce qu'on n'y est jamais assuré que les membres feront leur devoir. Et pourtant, l'homme est l'être social par excellence, il ne vit que par groupes, on ne le trouve jamais, comme la plupart des animaux, à l'état isolé. Comment s'expliquer qu'il soit toujours plus ou moins en lutte contre la société, dont il a besoin? Quelle est la nature de sa mystérieuse liberté, qui en fait un être insociable, au sein même de la société, sans laquelle il ne peut vivre? Car ici est le nœud de l'effrayante contradiction.

Pour répondre à cette question, il faut d'abord remarquer que tous les êtres vivants doivent et ne veulent pas mourir, qu'ils sont constamment en lutte contre la mort, à laquelle, en définitive, ils ne peuvent échapper. La lutte est passive dans la vie végétale. Les plantes, n'étant douées ni de mouvement ni de conscience, attendent immobiles, sans réaction visible, l'épuisement naturel de leur vitalité ou l'accident qui les détruira. La lutte devient active avec le mouvement et la conscience. Tous les êtres, doués de la faculté de se mouvoir, y ont recours pour défendre leur existence; ils utilisent l'espace comme champ de manœuvre contre la mort, c'est-à-dire contre le temps, le temps étant, en dernière analyse, le destructeur suprême de tous les vivants et de leurs œuvres. Chez l'homme, le drame cosmique de la vie et de la mort, de l'espace et du temps, atteint le paroxysme de la complexité dans l'autoconscience. Aucun être vivant n'a, comme l'homme, une idée claire et précise de la mort en général et de sa mort inévitable. La seule certitude de tous les hommes est qu'ils devront mourir. Et pourtant ils vivent tous, jusqu'au jour de la mort, comme s'ils étaient immortels. Bien qu'ils ne sachent pas exactement pourquoi ils vivent, bien qu'ils se plaignent souvent de la vie comme d'un lourd fardeau à porter, ils luttent jusqu'au dernier moment contre la mort; ils utilisent l'espace comme champ de manœuvre dans la lutte contre le temps, avec une richesse inouïe d'expédients, de stratagèmes, de tactiques, d'inventions et d'instruments de toute espèce. La plus grande partie du travail humain est absorbée dans la lutte contre le temps et la mort. Mais cette lutte

chaque homme la livre pour son propre compte. La société peut aider l'individu dans sa lutte, en lui fournissant des moyens, surtout en gardant le souvenir des expériences faites par les générations précédentes. Mais c'est chaque individu qui doit défendre, non la vie en général, mais sa propre vie, et chaque individu la défend comme il l'entend, bien ou mal, avec les moyens dont il dispose, d'après le plan clair ou confus qu'il s'est fait, et comme si sa vie était la seule à défendre. L'essence profonde de chaque personnalité humaine se trouve dans la tactique et la stratégie qu'elle emploie dans sa lutte contre la mort. L'homme est agité par des passions très différentes : l'amour sexuel, l'amour des parents et des enfants, l'amitié, la haine, la rancune, la vengeance, la soif des richesses, l'ambition de la gloire et de la puissance. Mais, il n'est pas difficile de le vérifier, toutes ces passions sont une riche efflorescence extérieure, qui pare et cache en partie à l'observation superficielle, une tige unique : la passion de vivre, ou la peur de la mort, qui n'est que le revers de la passion de vivre. La richesse et la puissance, par exemple, pourquoi sont-elles tant désirées? Elles peuvent satisfaire beaucoup d'autres passions; mais que sont toutes ces satisfactions, ces plaisirs sensuels, ces goûts esthétiques, vanité, orgueil, indépendance — en regard des moyens qu'elles peuvent fournir pour lutter contre la mort et contre le temps? Ces moyens sont les services constants que la richesse et la puissance rendent ou semblent rendre à leurs possesseurs : tous les autres services sont occasionnels, passagers, liés à des conditions précaires.

Les nécessités profondes de la lutte de l'homme contre la mort semblent expliquer l'incurable imperfection de toutes les sociétés humaines. On l'attribue aux caprices de l'individualisme, ou aux aveuglements de l'égoïsme. Il resterait à expliquer comment et pourquoi l'individualisme et l'égoïsme, s'ils n'étaient que des défauts de surface, pourraient compromettre en permanence l'ordre social, dont l'homme a pourtant un si grand besoin. La raison et l'expérience devraient, sans trop de peine, réussir à les corriger, voire à les extirper. Mais l'individualisme et l'égoïsme qui font de l'homme un être à moitié insociable malgré son

besoin de société, ne sont pas des défauts de surface ; ils ont leur racine dans l'essence même de la nature humaine : dans le besoin de chaque individu de défendre sa vie contre la mort et le temps, comme il peut et comme il sait. Cet instinct de conservation a quelque chose de commun à tous les hommes, en même temps qu'il a quelque chose de particulier et d'unique, propre à chaque individu : c'est la raison pour laquelle les hommes peuvent et veulent vivre en société. Mais c'est la raison aussi pour laquelle ils ne s'entendent jamais que jusqu'à un certain point, se méfient toujours les uns des autres, réagissent à la même action d'une manière différente et difficile à prévoir. La volonté de chaque homme de défendre sa propre vie comme un absolu unique, sans rapport ou lien avec les autres vies, est la « force mystérieuse, qui explose sous les chocs de la vie comme elle veut et comme elle peut, avec une intensité et dans des directions variables et imprévisibles ».

Il s'ensuit que les hommes, réunis en société, ne savent commander et ne savent obéir que d'une manière très imparfaite. Quel serait le modèle du pouvoir parfait ? Un homme ou des hommes tellement sages, justes, vénérables, qu'ils connaîtraient tout ce que les hommes doivent faire pour jouir de la vie en société, et dont les préceptes seraient acceptés et suivis sans résistance, avec empressement, par la commune humanité. Mais comment de tels hommes, même s'ils existaient, pourraient-ils se faire obéir spontanément et totalement par des millions d'êtres humains, tous isolés dans l'anxieuse préoccupation de défendre chacun sa vie contre des dangers, vrais ou imaginaires, et par des moyens, efficaces ou non, qui sont différents des dangers et des moyens des autres ? Ces hommes qui tous, de par cette préoccupation dominante, voient la vie à leur manière et apportent aux mêmes problèmes de la vie, cent solutions différentes ? Même le plus grand des législateurs, Moïse, qui parlait au nom de l'Éternel, n'a pu grouper son peuple et y maintenir un certain ordre, qu'à l'aide d'un code de commandements et de menaces, et par l'entremise de quelques organes de coercition. Commandements, menaces, coercitions : c'est l'essentiel de tous les pouvoirs que l'humanité a créés et

auxquels elle a obéi. La force seule est capable d'imposer quelques règles communes à la foule immense des volontés individuelles, chacune dominée par sa passion personnelle de vivre comme si elle était seule. Mais la force, c'est la peur en action ; et la peur — nous l'avons vu — est contagieuse. Impossible de faire peur aux hommes, sans finir par en avoir peur : c'est de cette loi de l'esprit humain que naît le plus grand tourment de la vie, la peur réciproque du Pouvoir et de ses sujets. Pour combattre ce fléau, l'humanité n'a jusqu'à présent trouvé que deux remèdes : d'abord les philosophies et les religions mystiques, ensuite, dans les derniers siècles, les principes de légitimité. Œuvre humaine, ces principes ne peuvent échapper aux imperfections inhérentes à la structure de l'esprit humain qui les crée en les tirant de lui-même et de ses profondeurs. Mais tous les principes qui servent à l'homme à distinguer le bien et le mal, le beau et le laid, le vrai et le faux, l'utile et le nuisible, à juger le monde et soi-même et à s'orienter dans la vie, ne sont pas relatifs, comme disent les sceptiques : ils sont partiels ; et ils sont partiels, parce qu'ils sont limités, comme l'esprit humain qui les crée. Chaque principe ne peut servir que pour connaître, juger et s'orienter dans un secteur de la réalité, et il ne sert que pour ce secteur. Si le secteur change, il faut d'autres principes. Je crois avoir longuement démontré cette vérité primordiale dans un autre livre ; j'y renvoie le lecteur désireux de l'approfondir (1). Les principes de légitimité n'échappent pas à la règle : ils sont limités et partiels, et ne servent que pour certaines situations historiques, déterminées par l'orientation des esprits, qui est sujette à changement. Si l'esprit humain réussissait à trouver le principe de légitimité absolument rationnel et juste, le problème du Pouvoir serait résolu définitivement ; la république de Platon, fondée pour tous les hommes et pour l'éternité, les révolutions finies pour toujours. Il n'y aurait plus aucun besoin de réformes : l'histoire pourrait fermer son livre et l'humanité aller à la campagne, jouer de la flûte en compagnie des pasteurs de Théocrite. L'ordre social est un

(1) *Entre les deux mondes*. Paris, 1913.

édifice perpétuellement à reconstruire, parce que les principes de légitimité qui le soutiennent sont tous partiels et limités, ne s'imposent jamais totalement et pour toujours. L'homme ne les accepte qu'après qu'il s'y est habitué, et toujours provisoirement ; comme il les accepte par habitude, il s'en lasse et s'en détache. Étant partiels et limités, ils s'épuisent : ce qui nous explique pourquoi ils naissent et meurent, pourquoi ils ont une enfance et une vieillesse.

LE SEPTIÈME PALIER

Mais alors, comme elle a vécu longtemps sans les connaître, pourquoi l'humanité ne pourrait-elle retomber dans l'ignorance et la misère anciennes? Nous ne saurions plus nous faire la moindre illusion sur la nature des principes de légitimité : ils sont humains, c'est-à-dire empiriques, limités, conventionnels, extrêmement fragiles. N'importe quel philosophique gratte-papier peut en démontrer l'absurdité ; n'importe quel dictateur, à la tête d'une bande de spadassins, les supprimer. Et pourtant ils sont la condition du plus grand bien dont l'humanité, en tant qu'être collectif, puisse jouir : le pouvoir sans la peur. Ils sont fragiles, mais tout est attaché à ces choses si fragiles. Comment la civilisation occidentale pourra-t-elle les sauver? En apprenant à les respecter comme des biens sacrés, quoi qu'ils soient des œuvres fragiles de son esprit contradictoire et plein de frayeurs. C'est le dressage spirituel nouveau auquel l'élite de l'humanité doit se soumettre : si elle n'en est pas capable, je ne vois pas à quoi elle peut encore servir, et comment elle pourra diriger le monde. Mais à quoi se rapporter, pour comprendre ce que peut être le respect d'une création humaine, respect qui saurait faire abstraction, dans une large mesure, des inévitables défauts de toute création humaine? Au respect que chaque individu doit à ses parents. « Respecte ton père et ta mère » — dit le Commandement de Dieu. Le devoir n'est pas conditionné : le père et la mère peuvent être pleins de défauts, ils peuvent même commettre des fautes : ce ne sont pas les fils qui peuvent juger celles-ci

ou, moins encore, s'en autoriser pour justifier l'abandon, l'ingratitude ou la révolte. Quand le père et la mère ont accompli leurs devoirs envers les enfants, ceux-ci leur doivent reconnaissance et respect jusqu'à la fin de leurs jours. Un impératif de la même nature nous oblige à respecter le principe de légitimité que les deux derniers siècles ont si laborieusement créé, qui seul peut aujourd'hui grouper le consentement universel, et qui est l'un des plus grands actes de confiance de l'humanité à l'égard d'elle-même, parce qu'il a remis le gouvernement du monde dans les propres mains de l'homme. Ce principe est aujourd'hui la garantie universelle contre le plus épouvantable des fléaux, le règne de la peur ; par conséquent, il est un bien commun à tous et presque la précieuse clef du véritable contrat social. La fidélité au principe est un engagement sacré de chacun envers tous et de tous envers chacun ; tous sont également tenus de le respecter et de le soutenir ; personne n'a le droit de le juger à un point de vue personnel, de se croire libre de l'accepter ou de le refuser. Il est facile d'en voir les défauts et les lacunes ; n'importe quel jeune amateur d'histoire y parvient aisément, qui a feuilleté la littérature révolutionnaire de droite ou de gauche. Il est plus difficile, mais beaucoup plus utile de comprendre les effroyables dangers et inconvénients qu'entraîne la violation du principe, même quand elle peut se justifier par les défauts qu'il comporte.

Le monde ne se sauvera que s'il comprend qu'il n'y a que des gouvernements légitimes qui peuvent le libérer de la seconde grande peur, dans laquelle il est tombé, et que des gouvernements légitimes ne peuvent être créés en ce moment critique de l'histoire, qu'en appliquant loyalement, sincèrement, avec bon sens et sans peur, la formule de la légitimité démocratique, telle que les deux derniers siècles l'ont formulée. La tâche est difficile, mais hors d'elle, pas de salut. Que faut-il pour que l'élite du monde puisse s'en acquitter ? Deux conditions complémentaires l'une de l'autre : que ceux qui auront le redoutable honneur de commander en appliquant la formule, sachent qu'ils doivent faire tous leurs efforts pour réduire le plus possible les défauts et les inconvénients de la formule, et qu'en présence d'un

tel effort, toutes les classes sentent qu'elles ont le devoir de tolérer les défauts et les inconvénients inévitables du pouvoir jusqu'à l'extrême limite de la patience, avant de rompre la légalité pour se livrer, en poursuivant la chimère d'une impossible perfection, à un gouvernement révolutionnaire. Il faut surtout que le pouvoir et ses sujets, sachant que les principes de légitimité sont humains, limités et conventionnels, ils doivent les appliquer avec loyauté et bonne foi pour ce qu'ils sont, sans ruser avec eux pour s'en servir comme des instruments de domination et en tirer des résultats contraires à leur nature. Comme je l'avais déjà dit dans *Entre les deux mondes*, il y a trente ans, quand le monde semblait encore en ordre, la loyauté devrait devenir la vertu cardinale de la civilisation moderne, à mesure qu'elle se détache des absolus à caractère religieux, pour se régler dans toutes les circonstances et tous les domaines sur des principes humains et limités. La loyauté devrait devenir la vertu suprême, surtout dans les rapports entre le pouvoir et les sujets, à mesure que la formule démocratique est acceptée comme la garantie de la légitimité du pouvoir. On discute depuis un siècle pour savoir si les principes de la Révolution française sont immortels ou caducs, bons ou mauvais. Ils seront excellents, et notre époque leur devra son salut, s'ils sont appliqués, comme ils l'ont été en Suisse, avec loyauté, et d'après leur véritable nature : comme des principes moraux, qui limitent le pouvoir et en empêchent les abus, en même temps qu'ils exigent des sujets une obéissance moins imposée, peu consentie, mais, de ce fait, d'autant plus stricte et impérative. Les « immortels » principes, la Déclaration des Droits de l'Homme, deviennent un fléau si le pouvoir s'en sert comme d'un prétexte pour augmenter les charges et les impositions des sujets, et si les sujets en profitent pour substituer au devoir de mieux obéir, le droit de désobéir. Dans beaucoup de pays, en France, en Italie, en Allemagne, les principes de la Révolution française ont subi cette atroce falsification, pendant le dix-neuvième siècle et le vingtième, pour différents motifs et en diverses occasions. C'est une des causes de la grande catastrophe dont nous sommes victimes ; mais les principes n'en sont pas respon-

sables. La faute en est à ceux qui les ont mal appliqués, dans de mauvais desseins, et le plus souvent avec le cœur plein de haine et de peur.

Ce qu'il faut, c'est un dressage nouveau de l'intelligence et du cœur : œuvre immense, à laquelle devront concourir les hommes d'État, les lettrés, les historiens, les artistes, les philosophes. Les philosophes aussi. Car la philosophie occidentale ne semble plus s'harmoniser avec cette suprême nécessité du monde. L'homme n'est capable d'établir dans son entourage qu'un ordre précaire, instable, qu'il ne peut maintenir qu'en le reconstruisant continuellement, qui est toujours menacé par l'explosion des terreurs imaginaires et réelles qui l'habitent. L'ordre est l'épuisant travail de l'humanité, contre lequel l'humanité est toujours en état de lutte en puissance. Pendant une longue période de l'histoire, Dieu a puissamment aidé l'homme à se résigner à son sort tragique, un peu en l'effrayant, un peu en lui cachant la précarité de son œuvre, un peu en le consolant par d'autres espoirs. La laïcisation progressive de la pensée et de la vie a créé pour l'homme un problème nouveau et terrible : pour accomplir son épuisant travail de Sisyphe, où l'homme puisera-t-il la force qu'il puisait autrefois dans la crainte ou dans l'amour de Dieu? Le problème ne semble comporter qu'une solution : c'est que l'élite de l'humanité parvienne à une conscience des limites de l'esprit humain, à la fois assez simple et profonde, assez humble et sublime pour que la civilisation occidentale se résigne à ses inévitables inconvénients ; pour qu'elle ne prétende pas y échapper par les chimères que l'orgueil, la légèreté, l'insoumission à son destin énigmatique multiplient autour de l'homme ; et pour qu'elle en déduise le code des devoirs personnels et collectifs de l'homme, et surtout l'impératif catégorique de la loyauté de chaque individu envers les autres et envers lui-même. Mais pour arriver à l'humilité presque surhumaine de cette conscience, il faut que l'homme se sente prisonnier d'une réalité infinie, extérieure et supérieure à lui, qui l'enferme et le déborde de tous les côtés. S'il s'imagine que la réalité sort de son esprit, et que celui-ci est la force dominatrice de l'univers, il n'acceptera jamais de se lier par des prin-

cipes conventionnels et fragiles, avec la même rigueur que s'il s'agissait de lois supérieures et inviolables ; il n'acceptera l'ordre que comme une œuvre parfaite et divine ; et n'étant pas capable de le créer parfait, il sera pris par la frénésie de le détruire et de le refaire, jusqu'au désespoir total. C'est ce qui est arrivé à la pensée hindoue.

Depuis Descartes la philosophie occidentale s'est de plus en plus détachée du réalisme solide de la philosophie grecque, de la Bible, du thomisme et du bon sens de la commune humanité ; et elle s'est mise à nier partiellement, d'une manière ou d'une autre, la réalité du monde. Elle n'est jamais arrivée jusqu'aux négations totales de la philosophie hindoue ; mais elle est sur une pente qui risque de la conduire là où la philosophie hindoue est arrivée par désespoir, surtout si les horreurs de la peur du pouvoir venaient à se multiplier, à s'exaspérer, jusqu'à s'installer en permanence au sein du monde occidental. On ne voit pas comment une philosophie, qui n'est pas sûre de la réalité du monde, pourrait éviter, au milieu d'une civilisation dévastée par la force et la peur, d'aboutir par désespoir à la suprême consolation et à la destruction du Nirvana. Une civilisation, qui veut libérer l'homme de toutes ses peurs, doit commencer par reconnaître dans l'espace et dans le temps les deux réalités suprêmes, parce que l'espace est le terrain de manœuvre sur lequel l'homme lutte contre le temps, qui est le destructeur non seulement de la vie des individus, mais de toutes les œuvres des hommes, y compris les principes de légitimité. Il est impossible à une civilisation de conserver et de respecter le principe de légitimité qui le garantit contre la plus terrible des peurs, s'il ne sait pas avec quelle force le temps travaille à le détruire, et que sa lutte contre le temps pour la défense du principe est la plus sérieuse et la plus importante des réalités.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
I. — « Et à la fin, un jour, un éclair... ».....	I
II. — Les Génies de la cité.....	10
III. — Les quatre principes de légitimité.....	16
IV. — Réflexions sur la peur, le progrès et la civilisation.....	24
V. — La peur de Bonaparte.....	33
VI. — Le Génie de l'Ancien Régime et le Génie de la Révolution... ..	43
VII. — Un tournant décisif de l'histoire.....	60
VIII. — La première journée de l'Apocalypse révolutionnaire 14 juillet 1789.....	73
IX. — L'insomnie du monde (1814-1914).....	91
X — Légitimité et prélégitimité.....	118
XI — La monarchie légitime.....	132
XII. — La démocratie légitime.....	152
XIII. — Le gouvernement révolutionnaire.....	171
XIV. — De la quasi-légitimité.....	194
XV. — Les catastrophes de la quasi-légitimité. (France, 1848 — Italie, 1915).....	210
XVI — Pouvoir (passé, présent, futur).....	253

BIBLIOTECA
CENTRALĂ
UNIVERSITARĂ "CAROL I"
BUCUREȘTI

Paris n° 2912.

Dépôt légal : 2^e trimestre 1945.

Mise en vente : avril 1945.

Numéro de publication : 6303.

Numéro d'impression : 3145.